

**RAPPORT DE LA
HUITIÈME CONFÉRENCE DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE**
(Suva, Fidji, 18-19 novembre 2013)

et

**RAPPORT DE LA QUARANTE-TROISIÈME SESSION DU COMITÉ DES REPRÉSENTANTS
DES GOUVERNEMENTS ET ADMINISTRATIONS (CRGA)**
(Suva, Fidji, 12-15 novembre 2013)

Tous droits réservés de reproduction ou de traduction à des fins commerciales/lucratives, sous quelque forme que ce soit. Le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique autorise la reproduction ou la traduction partielles de ce document à des fins scientifiques ou éducatives ou pour les besoins de la recherche, à condition qu'il soit fait mention de la CPS et de la source. L'autorisation de la reproduction et/ou de la traduction intégrale ou partielle de ce document, sous quelque forme que ce soit, à des fins commerciales/lucratives ou à titre gratuit, doit être sollicitée au préalable par écrit. Il est interdit de modifier ou de publier séparément des graphismes originaux de la CPS sans autorisation préalable.

Texte original : anglais

Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, catalogage avant publication (CIP)

Rapport de la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique (Suva, Fidji, 18-19 novembre 2013) et Rapport de la quarante-troisième session du Comité des représentants des gouvernements et administrations [CRGA 43] (Suva, Fidji, 12-15 novembre 2013)/Secrétariat général de la Communauté du Pacifique

(Rapport de Conférence CPS / Secrétariat général de la Communauté du Pacifique) ISSN: 1017-9283

1. Secretariat of the Pacific Community. Conference — Congresses.
2. Secretariat of the Pacific Community. Committee of Representatives of Governments and Administrations — Congresses.

I. Title II. Secretariat of the Pacific Community III. Series

341.246 AACR2

ISBN: 978-982-00-0698-0

ISSN: 1017-9283

TABLE DES MATIÈRES

HUITIÈME CONFÉRENCE DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE

Ordre du jour	2
Compte rendu analytique des débats	3
Liste des participants	16
Communiqué de la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique (comprenant les résolutions confirmant le remplacement en 1997 de l'appellation « Commission du Pacifique Sud » par « Communauté du Pacifique » ; reconnaissant le statut juridique des membres actuels de la CPS ; concernant l'élargissement de la compétence territoriale de la Communauté du Pacifique au Timor-Leste ; les recommandations de la quarante-troisième session du CRGA ; et les décisions de la quarante-deuxième session du CRGA)	25
Déclaration du Timor-Leste en sa qualité d'observateur	73

QUARANTE-TROISIÈME SESSION DU COMITÉ DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS ET ADMINISTRATIONS (CRGA)

Ordre du jour	77
Compte rendu analytique des débats	79
Liste des participants	140
Annexe 1 : Budget de la CPS pour l'exercice 2014-2016	151
Annexe 2 : Lettres de félicitations adressées au Directeur général, M. Jimmie Rodgers, par la Présidente de la quarante-troisième session du CRGA, par le Premier ministre des Fidji, et par le secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique	155
Annexe 3 : Lettre de la Présidente de la quarante-troisième session du CRGA au Président de la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique	161
Annexe 4 : Déclarations des observateurs	171

HUITIÈME CONFÉRENCE DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE

Président : Ratu Inoke Kubuabola
Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération
internationale
Suva, Fidji

Vice-présidente : Mme Telo Taitague
Conseillère du Gouverneur, Affaires étrangères
Guam

ORDRE DU JOUR

Ouverture

Rapport de synthèse du Directeur général

Lettre du Président du CRGA au Président de la Conférence sur les recommandations du 43^e CRGA à la Conférence, et les décisions prises par le 42^e CRGA en 2012

Débat sur le document thématique : Appuyer le développement durable des communautés du Pacifique – Contribuer au programme de développement pour l'après-2015

Conférence 2015 : lieu, présidence et vice-présidence

Déclarations des observateurs

Questions diverses

Nomination du Directeur général

Adoption du Communiqué de la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique

Clôture

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DES DÉBATS

POINTS 1 ET 2 DE L'ORDRE DU JOUR – OUVERTURE

1. Le Président, Ratu Inoke Kubuabola, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale des Fidji, souhaite la bienvenue à l'assemblée et déclare la Conférence ouverte. Il salue le fait que la CPS soit restée une organisation d'assistance technique apolitique qui rassemble les sociétés et économies divergentes de la région. Il félicite M. Jimmie Rodgers pour les qualités de dirigeant exceptionnelles dont il a fait preuve au cours de ces huit dernières années en tant que Directeur général de la Communauté du Pacifique. Pour lui, l'évaluation externe indépendante a été bénéfique à la CPS. Cette dernière a mis en œuvre 37 des 42 recommandations émises et réalise des avancées concernant trois d'entre elles. Pour ce qui est des deux recommandations restantes, leur mise en œuvre a été repoussée à 2014. En conclusion de ses remarques, le Président souligne cinq domaines sur lesquels l'organe directeur de la Communauté du Pacifique a choisi de se concentrer : le financement durable du travail de la CPS ; la clarification et le renforcement de ses modalités de gouvernance ; sa participation au programme de développement pour l'après-2015 ; la conclusion d'un accord concernant la question du statut de membre ; les défis relatifs à ses ressources humaines ainsi que les suggestions visant à les relever (la CPS connaît des difficultés en termes de recrutement et de fidélisation du personnel scientifique au sein de ses divisions techniques, un sujet abordé pendant le CRGA).
2. Le représentant de Niue propose l'adoption de l'ordre du jour en l'état. La motion est appuyée par les représentants des Îles Cook, de Guam et de la République des Îles Marshall.
3. Le Directeur général procède à la sélection du comité de rédaction pour la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique, et précise que celui-ci sera présidé par la représentante de Guam, Vice-présidente de la Conférence. Les représentants des États et Territoires insulaires océaniques suivants se portent volontaires pour faire partie de l'équipe du comité de rédaction : Australie, États fédérés de Micronésie, Fidji, France, Kiribati, Nouvelle-Calédonie, Niue, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Îles Marshall, Îles Salomon, Tonga, États-Unis d'Amérique, Vanuatu et Wallis et Futuna.
4. Le Directeur général précise les procédures en place pour l'établissement du compte rendu de la Conférence, lequel se concentrera sur les décisions clés prises par les représentants. Ces dernières seront synthétisées dans le Communiqué de la Conférence. Un rapport complet sera envoyé ultérieurement, comprenant les interventions de chaque délégation. Ne faisant l'objet d'aucune objection, les méthodes d'établissement des rapports sont acceptées par les délégués.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR – RAPPORT DE SYNTHÈSE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

5. Le Directeur général présente son rapport de synthèse, précisant qu'il s'agit de son dernier rapport à la Conférence en tant que Directeur général de la CPS et que celui-ci reprend en grande partie celui transmis au CRGA. Il ajoute que la CPS travaille à la mise en œuvre des recommandations émises par l'équipe d'évaluation externe et qu'une décentralisation supplémentaire de la CPS via la création de nouveaux bureaux nationaux n'est pas envisagée. Le Directeur général ajoute qu'au cours de son mandat de huit ans, deux événements majeurs ont eu des conséquences sur les services et le personnel de la CPS, à savoir les réformes du Cadre institutionnel régional et le Plan pour le Pacifique. Il évoque de manière générale la direction de la CPS et l'accent mis sur la prestation de services et l'obtention de résultats. Grâce à sa réputation d'organisation fiable et efficace, la Communauté du Pacifique est financée à plus de 50 % par des pays non membres. La CPS est également une organisation responsable, qui a récemment obtenu, pour la 17^e année consécutive, des résultats irréprochables en matière de vérification des comptes : un esprit très positif règne à la CPS. L'Organisation ne peut d'ailleurs que s'améliorer puisqu'elle continue de s'adapter tout en restant pertinente, flexible et réactive vis-à-vis des besoins de ses membres. Évoquant l'avenir de la CPS, le Directeur général considère que le renforcement et l'approfondissement des actions menées par l'Organisation en réponse aux besoins des pays en matière de développement constitueront deux domaines clés pour de futures améliorations. La Communauté du Pacifique couvre plus de 20 secteurs et,

contrairement aux autres organisations membres du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP), elle est en mesure de fournir des solutions complètes aux problématiques transversales. Bénéficiant d'un savoir-faire et de pratiques établis depuis plus de 66 ans, l'Organisation doit également examiner la manière d'adapter ces derniers au contexte actuel d'un monde moderne à l'évolution rapide. La CPS doit aussi réfléchir à une façon de se promouvoir en tant qu'organisation de développement en adéquation avec les besoins des membres ; et pour ce faire, un important renforcement des ressources humaines et financières doit avoir lieu. Par ailleurs, à l'instar de ce que recommande l'évaluation externe, la CPS doit regarder au-delà de ses partenaires de développement actuels. L'Organisation peut devenir un puissant défenseur des intérêts du Pacifique dans le cadre du programme mondial de développement. La mise en avant des succès de la CPS ainsi que la défense des besoins et des enjeux de développement des États et Territoires océaniques figurent notamment parmi les domaines d'améliorations futures à mettre en œuvre. M. Rodgers salue en outre la contribution de M. William Forsyth, premier Secrétaire général de la CPS, lequel a fait preuve d'une grande clairvoyance et d'un esprit visionnaire en suggérant la création de la Commission du Pacifique Sud après la Seconde Guerre mondiale. Avant de conclure, le Directeur général énumère plusieurs manières de réaliser des avancées au sein de la CPS. Ainsi, les rôles de gouvernance de la Conférence et du CRGA pourraient être davantage renforcés. Par ailleurs, le nom de la CPS doit être reconnu juridiquement au niveau international. Au cours des 30 dernières années, tous les membres de l'Organisation sans exception ont été traités sur un pied d'égalité, ce qui devrait également bénéficier d'une reconnaissance juridique. Les dispositions relatives au statut de membre doivent faire l'objet d'un accord. Le processus de révision des engagements et contributions des membres doit par ailleurs être réexaminé afin que ces derniers s'approprient pleinement la CPS. Il convient en outre de renforcer l'engagement de la CPS aux niveaux régional et international et de consolider sa place au sein du programme de développement régional. Des mesures accrues de gestion des risques et des stratégies de gestion financière durable devront être mises en place. Pour conclure, le Directeur général exprime sa gratitude aux personnes, aux organisations et aux autres entités qui ont contribué à son succès et à celui de la CPS au cours de ses années de mandat. Il salue les membres fondateurs de l'Organisation qui accompagnent cette dernière depuis ses débuts ainsi que les pays océaniques, dont les contributions financières croissantes révèlent l'engagement profond. Il remercie les partenaires du développement de la CPS dont les financements représentent aujourd'hui plus de 50 % du budget. M. Rodgers rend également hommage à l'ensemble des agents de la CPS, anciens, actuels et futurs. Enfin il adresse ses derniers remerciements aux Fidji, pays hôte de la Conférence et du CRGA, pour leur accueil.

DÉBAT

6. Le Président remercie le Directeur général pour son rapport exhaustif et invite les participants à prendre la parole. Ceux-ci félicitent le Président, qui prendra la direction des travaux de la Conférence, et remercient le gouvernement fidjien pour son hospitalité et sa cérémonie d'ouverture traditionnelle. Ils rendent également hommage au Directeur général sortant qui a su diriger avec brio la CPS pendant ces huit dernières années et le remercient pour son rapport.

7. La représentante du Samoa remercie la CPS pour son infatigable dévouement au service de la région, qui vise à améliorer le quotidien de ses habitants.

8. Le représentant de Niue prend acte de l'importance du message sur le changement climatique adressé par le Premier ministre fidjien dans le cadre de ses remarques liminaires. Ce message, largement diffusé au cours des années passées, est également le reflet de l'unité du « Pasifika ». Pour conclure, il salue la CPS pour son travail de mise en œuvre des recommandations de l'évaluation externe.

9. Le représentant des Fidji souhaite la bienvenue aux membres de l'équipe de direction de la CPS et fait observer que la Conférence peut être fière des progrès réalisés par l'Organisation en termes de développement.

10. La représentante de la Nouvelle-Calédonie salue la CPS pour son travail lié à l'évaluation externe indépendante. Elle annonce que la Nouvelle-Calédonie est prête à assouplir les conditions d'utilisation de ses contributions financières et prévoit d'apporter des contributions supplémentaires en nature à la CPS. En conclusion de ses remarques, elle déclare que le renforcement des partenariats de l'Organisation avec le

secteur privé contribuerait à moderniser celle-ci et à davantage tourner ses actions vers l'avenir.

11. Le représentant de Vanuatu souligne l'importance des stratégies conjointes de pays de la CPS et fait observer qu'elles constituent un outil précieux pour guider l'engagement de l'Organisation auprès de ses membres.

12. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée explique que le ministre d'État de Papouasie-Nouvelle-Guinée n'a pas été en mesure d'assister à la Conférence en raison de l'annonce du budget de l'État prévue le lendemain. Il félicite la CPS, qu'il place au même niveau que les meilleures organisations scientifiques mondiales.

13. Le représentant de l'Australie déclare que cette année a été riche d'avancées quant à la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation externe.

14. En réponse à ces propos, le Directeur général exprime sa gratitude eu égard à la reconnaissance de son travail et de celui de son équipe. Il conclut sa déclaration en remerciant sa famille pour son soutien inconditionnel.

DÉCISIONS

15. La Conférence :

- i. félicite le Directeur général et ses collaborateurs pour les grandes réalisations obtenues lors de son mandat de huit années à la tête de l'Organisation ; et
- ii. convient d'accorder, à titre posthume, une distinction officielle pour services rendus à la CPS à M. William Forsyth, premier à occuper le poste de Secrétaire général de l'Organisation.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR – LETTRE DE LA PRÉSIDENTE DU CRGA AU PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE

16. La Présidente du CRGA présente les recommandations du 43^e CRGA. Elle remercie tout d'abord les Fidji d'avoir accueilli les réunions et Guam d'avoir assuré la vice-présidence du CRGA. Elle explique que ce dernier a débattu sur plusieurs questions de politique et de gouvernance, concernant notamment les programmes, les opérations et leur gestion, le personnel, le statut de membre et la nomination du Directeur général, et met en avant certaines réalisations. Une Direction des programmes a été récemment créée en vue d'aider la CPS à améliorer son approche plurisectorielle, ses prestations de service ainsi que la mobilisation de ressources. La Division géosciences et technologies appliquées a œuvré à l'approbation de 28 limites maritimes et travaillé à la mise à jour des cartes marines. Enfin, elle a épaulé les membres souhaitant évaluer les possibilités d'exploitation des ressources minérales des grands fonds marins. La Division développement économique a quant à elle aidé les membres à se mettre en conformité avec les conventions maritimes internationales par le biais d'audits et de formations de vérificateurs et contribué à la création de la Commission des transports maritimes du Pacifique central (CPSC) en vue d'augmenter la fiabilité du transport maritime. La Division a également œuvré dans le domaine de l'étiquetage des appareils électriques, fourni des services de conseil sur le secteur pétrolier, contribué à améliorer l'accès à l'énergie et la sécurité énergétique via le Projet Énergies renouvelables et efficacité énergétique dans les pays ACP du Pacifique Nord (North-REP), financé par l'Union européenne (UE), et travaillé sur les possibilités de connexion par câble sous-marin (en collaboration avec le secteur privé). La Division éducation, formation et développement humain a apporté son concours au renforcement des capacités nationales pour répondre aux questions des droits de la personne, travaillé à la progression de l'approche intégrée de la dimension de genre et à la promotion d'une législation en matière de violences domestiques, et enfin, contribué à renforcer les compétences en lecture, écriture et calcul dans la région. Le Centre de formation à l'éducation communautaire (CFEC), qui a célébré son 50^e anniversaire en 2013 et doit être transféré vers l'Université du Pacifique Sud (USP) à la fin de l'année, a renforcé les capacités des femmes et des communautés. La Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins a poursuivi ses travaux substantiels en matière de

gestion des ressources naturelles, tant dans les eaux côtières qu'océaniques, en particulier des stocks de thons. Grâce à son concours, les membres de l'Organisation ont pu accéder à de nouveaux marchés pour la vente du thon, et ont pu créer de nouvelles pêcheries et entreprises artisanales, notamment dans le commerce de poissons d'ornement. La Division a cependant été confrontée à certaines contraintes budgétaires avec l'arrivée à terme de plusieurs projets. La Division ressources terrestres a poursuivi ses services en matière de foresterie et d'agriculture, et a notamment œuvré à la lutte contre les zoonoses, au renforcement des entreprises agricoles et forestières et à l'amélioration de l'accès au marché. La Division santé publique a continué à promouvoir le Réseau océanique de surveillance de la santé publique (ROSSP), lequel vise à protéger la population des maladies transmissibles et notamment des pandémies. Les avancées réalisées en matière de lutte contre la tuberculose et contre les maladies non transmissibles (MNT) ont également été soulignées. Cette division a elle aussi fait face à certaines contraintes budgétaires avec l'arrivée à terme de certains projets. La Division statistique pour le développement a fourni quant à elle un soutien important aux services nationaux de la statistique en poursuivant le projet relatif à la base de données sur les indicateurs minima du développement national (IMDN) ainsi qu'en apportant son aide à d'autres programmes. En outre, les recensements de la population et des logements appuyés par la Division ont contribué à éclairer les prises de décisions à l'échelon national. Enfin, la Division a également pour vocation d'aider les pays à élaborer leurs rapports dans le cadre des accords internationaux. Le budget de la CPS, présenté au CRGA en vue de son adoption, se situe à l'équilibre, les fonds de l'Organisation provenant pour l'essentiel de projets. Le plan stratégique et le financement de la CPS ont fait l'objet de discussions, tout comme la question d'accorder une valeur juridique aux précédentes décisions relatives au statut de membre et à la gouvernance de l'Organisation. Les discussions thématiques qui ont eu lieu lors du 43^e CRGA ont essentiellement porté sur la nécessité de lutter contre le changement climatique et de mieux gérer les risques de catastrophe pour protéger la sécurité humaine, ainsi que sur les avantages d'une approche commune pour ces deux domaines. Enfin, les participants ont discuté de la manière dont il était possible d'influer sur les programmes de développement actuels, et ont conclu que la CPS se trouvait dans une position favorable pour œuvrer dans ce sens, notamment dans le cadre de la prochaine Conférence internationale des petits États insulaires en développement (PEID) et de l'évaluation du Plan pour le Pacifique à venir.

17. Le Président de la Conférence remercie la Présidente du CRGA pour son rapport et suggère que l'assemblée adopte le rapport et approuve ses recommandations.

18. La représentante du Samoa déclare que ce dernier soutient les recommandations du CRGA.

19. Le représentant des Îles Salomon déclare que son pays approuve le rapport.

20. La représentante des États-Unis déclare que ces derniers appuient l'adoption des recommandations mais continuent de s'interroger sur la valeur juridique du statut de membre de l'Organisation et ne peuvent donc, en l'état, se rallier au consensus sur ce sujet. Dans l'esprit des États-Unis, qui se fondent sur l'article XVIII, paragraphe 60, de la Convention de Canberra, les dispositions de celle-ci ne peuvent être modifiées qu'après accord entre tous les Gouvernements membres. Elle déclare que les États-Unis auraient apprécié que tous les membres participent au groupe de travail et espèrent poursuivre leur coopération avec la CPS sur cette question.

21. Le Président déclare les recommandations adoptées et indique que la CPS continuera à travailler de concert avec les États-Unis sur les sujets évoqués.

22. Le représentant des États fédérés de Micronésie remercie le Président et les Fidji pour leur hospitalité. Il fait part des regrets du Vice-président des États fédérés de Micronésie, qui n'a pas été en mesure d'assister à la Conférence. Il exprime ensuite toute la gratitude de son pays envers le Directeur général de la CPS pour l'ensemble de ses réalisations, et en particulier pour la création de l'antenne régionale de la CPS dans le Pacifique Nord, laquelle a grandement bénéficié aux États fédérés de Micronésie et à d'autres pays océaniques du Pacifique Nord en apportant ses services directement à la sous-région et en faisant connaître la CPS dans celle-ci. Il conclut en soulignant l'importance du legs ainsi laissé par le Directeur général.

23. La représentante des États-Unis remercie les Fidji d'avoir accepté d'accueillir la Conférence. Elle présente des excuses au nom du représentant de l'Agence des États-Unis d'Amérique pour le développement international (USAID) basée aux Philippines, qui n'a pu être présent. Elle précise que c'est par le biais de son bureau des Philippines que l'USAID nourrit sa coopération avec la CPS. Elle explique que les États-Unis sont fiers de leur contribution en tant que membre fondateur et historique de la CPS, laquelle se révèle être l'organisation de premier choix des États-Unis, pour leur coopération avec l'Océanie. L'évaluation externe indépendante exhaustive menée l'année dernière a été accueillie avec satisfaction par les États-Unis qui ont été ravis de constater que la quasi-totalité des recommandations émises ont été mises en œuvre. Le pays se félicite par ailleurs de la vision d'avenir de la Communauté du Pacifique notamment eu égard au travail transversal annoncé et encourage le renforcement des secteurs dans lesquels l'Organisation possède une expérience caractéristique. Les États-Unis louent également les efforts réalisés par la CPS en vue de renforcer ses modalités de suivi et d'évaluation, précisant que cette démarche devrait être très bénéfique à l'Organisation, qui cherche à accroître ses ressources. Pour conclure, la représentante des États-Unis déclare que son pays se réjouit des discussions tenues avec les pays membres et la CPS au sujet des orientations de l'Organisation pour l'avenir, et qu'à titre personnel, elle a apprécié sa collaboration avec le Directeur général au cours des deux dernières années.

DÉCISION

24. La Conférence adopte les recommandations formulées par le CRGA réuni en sa quarante-troisième session, et prend note des décisions prises par le CRGA réuni en sa quarante-deuxième session en 2012.

POINTS 5 ET 6 DE L'ORDRE DU JOUR – DÉBAT THÉMATIQUE

25. Le Président présente le thème de la Conférence : « Appuyer le développement durable des communautés du Pacifique – Contribuer au programme de développement pour l'après-2015 ». Pour lui, la période actuelle est on ne peut plus propice à l'élaboration du programme de développement durable de l'Océanie, les Fidji présidant actuellement le Groupe des 77 (G-77), Nauru assurant la présidence de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS), et le Samoa devant accueillir la troisième Conférence internationale des petits États insulaires en développement (PEID) en 2014.

26. Le Directeur général présente les travaux de la CPS en lien avec la thématique de la Conférence. Il explique tout d'abord que, selon la coutume, c'est le pays hôte, à savoir les Fidji, qui a proposé le thème de la Conférence cette année. Le Directeur général résume cette thématique qui porte sur la manière dont le Pacifique, en tant que région, s'assure de l'intégration de ses objectifs politiques aux plans de développement futurs, étant donné que les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) arrivent à terme en 2015. En vue de préparer la clôture des OMD, un Groupe de haut niveau des Nations Unies s'est réuni autour du programme de développement pour l'après-2015. Le Groupe a publié son rapport le 30 mai 2013 et recommandé cinq réorientations transformatrices : « Ne laisser personne de côté », « Placer le développement durable au cœur des débats », « Transformer les économies pour créer des emplois et favoriser un mode de croissance inclusif », « Construire la paix et créer des institutions efficaces, transparentes et responsables pour tous », et « Créer un nouveau partenariat mondial ». Ces cinq volets sont accompagnés de 12 objectifs et de 54 cibles. Au sein du Groupe de haut niveau, le Timor-Leste était le représentant le plus proche de l'Océanie. Outre ce Groupe de haut niveau, la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (dite aussi Rio+20), tenue en juin 2012, a créé le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable (ODD), dont faisaient partie la Papouasie-Nouvelle-Guinée, Palau et Nauru. Ce groupe de travail a dressé un bilan et réalisé une évaluation du développement durable. Il a également réfléchi à ce qui pourrait être envisagé pour remplacer les OMD, travail qui a abouti à un projet de proposition pour les ODD, à la rédaction d'un exposé ainsi qu'à la définition de plusieurs cibles. Parmi les processus clés ayant permis de définir les ODD, citons notamment le rapport du Groupe de haut niveau, les réunions de préparation des PEID ainsi que les groupes de travail d'experts, tels que le groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux OMD et le Comité intergouvernemental d'experts sur le développement durable. Il est indispensable de faire converger les objectifs des Conférences des PEID, des ODD et des processus post-OMD afin de parvenir à un programme de développement cohérent pour l'après-2015. Il est donc nécessaire d'élaborer un ensemble unique d'objectifs et de cibles de développement pour le Pacifique. Le Directeur général expose une évaluation analytique réalisée pour déterminer si les

priorités des États et Territoires insulaires océaniques ont été intégrées aux principaux processus du programme de développement pour l'après-2015. Des cibles ainsi que des indicateurs spécifiques devront également être repérés. En outre, les différentes priorités semblent présenter des lacunes dans les domaines de la culture et de la santé mentale. En effet, si la culture a été mentionnée au cours des dialogues et que la santé a été évoquée dans chacun d'entre eux, la santé mentale n'a en revanche pas été abordée. Il appartient aux États de décider si la santé mentale semble suffisamment importante pour plaider pour son ajout dans le programme de développement. Le renforcement des capacités dans le domaine de la santé mentale inclut la prise en charge des troubles psychiques avant qu'ils ne deviennent des problèmes de santé mentale. Pour ce qui est de la culture, les peuples du Pacifique considérant la culture et l'identité comme un tout indissociable, il apparaît nécessaire d'inclure la culture au programme de développement pour l'après-2015. Pour conclure, le Directeur général rappelle les messages clés du document. Tous les États et Territoires insulaires océaniques doivent s'engager dans le processus de développement pour l'après-2015 et analyser leur propre position, les positions régionales étant coordonnées. Cela aidera la CPS à cerner les domaines pour lesquels elle sera le mieux à même d'apporter son soutien.

27. Josefa Maiava, Directeur du Centre des activités opérationnelles de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) dans le Pacifique, aborde la thématique de la Conférence à la fois du point de vue des Nations Unies et de l'Océanie, en indiquant que l'objectif est d'obtenir des « résultats durables et significatifs » dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015. Il souligne tout d'abord l'importance de l'environnement dans la région du Pacifique. Les citoyens du monde doivent être plus respectueux et plus humbles, non seulement les uns envers les autres, mais aussi vis-à-vis de l'environnement. Il rappelle que les océans absorbent environ un tiers du carbone émis par l'activité humaine et rejettent près de la moitié de l'oxygène que nous respirons. Ils absorbent plus de 90 % de la chaleur de la terre et la redistribuent. De plus, ils génèrent d'importants bienfaits porteurs de vie, outre les bénéfices économiques qu'ils engendrent. Ils doivent donc être protégés à tout prix. Rio +20 a adopté l'économie verte comme outil de promotion du développement durable et vecteur d'intégration des « piliers » du développement, partant du principe qu'une économie plus « verte » serait plus durable et profitable à tous. Ces deux notions doivent s'appliquer à l'environnement au même titre qu'aux personnes. La création d'un développement durable devra passer par la mise en œuvre des cinq grandes réorientations transformatrices pointées par le rapport du Groupe de haut niveau, lesquelles rassemblent les objectifs sociaux, environnementaux et économiques de manière cohérente, efficace et durable. M. Maiava revient ensuite sur la proposition de mettre en avant la culture et la santé mentale. Certains aspects des cultures du Pacifique ne sont en effet ni profitables à tous ni durables, et la santé mentale constitue un indicateur du mode de vie dans la région, lequel peut se révéler sinistre. Il faut comprendre que la culture et la santé mentale sont deux variables de l'équation. M. Maiava cite à ce propos un ouvrage intitulé *Leading from the Emerging Future: From Ego-System to Eco-System Economies*, par Otto Scharmer et Katrin Kaufer. En 2000, l'Organisation mondiale de la Santé a estimé que les décès par suicide ou attribuables à l'automutilation étaient plus de deux fois plus nombreux que ceux dus à la guerre. L'Océanie présente des taux de suicide et de violences faites aux femmes parmi les plus élevés au monde. On assiste en outre au creusement des inégalités de répartition des richesses dans la région. Certains éléments indiquent que des améliorations sont nécessaires dans les domaines de la culture et du bien-être psychologique dans le Pacifique. Par ailleurs, l'origine profonde du problème du changement climatique dans le Pacifique est la consommation mondiale de combustibles riches en carbone. D'après les scientifiques, le monde va être confronté à un « *crisis challenge* » (« défi de crise »), tel que le définit l'ouvrage *Leading from the Emerging Future*. Davantage d'idées créatives et d'innovations doivent voir le jour pour faire face à la crise imminente. Les États doivent envisager la transition entre une économie brune, basée sur des énergies fossiles combustibles, et une économie plus verte et plus durable. La mobilisation des citoyens est indispensable pour relever les défis qui se posent, sans quoi il ne peut y avoir de solution durable. M. Maiava cite l'introduction de *Real Leadership: Helping People and Organizations Face their Toughest Challenge* par Dean Williams : « Au fond, le véritable leadership est une force qui peut pousser les gens à se confronter à la réalité et à changer les valeurs, les habitudes, les pratiques et les priorités afin de gérer la menace réelle ou l'opportunité réelle à laquelle ils font face. Il facilite ainsi l'amélioration de la condition humaine. En revanche, le leadership usurpé apporte de fausses solutions permettant au groupe de contourner la réalité. » En Océanie, la menace réelle est le changement climatique. Synthétisant ses remarques, il conclut en soulignant que le principe d'inclusivité doit être privilégié. La priorité absolue des PEID du Pacifique doit être donnée à l'adoption de politiques économiques qui profitent à tous. L'inclusion sociale figure en tête des questions urgentes pour les

PEID, ce qui est également rappelé par le Forum politique de haut niveau qui supervisera le programme de développement pour l'après-2015. Le Secrétaire général de l'ONU estime que ce programme doit se fonder sur le développement durable. Il convient de réaliser des transformations économiques en profondeur et de conclure des partenariats mondiaux, thème qui figurera à l'ordre du jour de la Conférence des PEID de 2014. En outre, il faut intensifier les efforts en vue de réduire les écarts économiques et sociaux à l'échelle mondiale, et cultiver un leadership capable de mener à bien ces avancées. La réunion de préparation des PEID du Pacifique a pour thématique le développement durable. L'intégration des trois piliers du développement durable doit être accélérée. Enfin, le changement climatique et l'acidification des océans représentent les principales menaces qui pèsent sur l'Océanie. Si rien n'est fait, les conséquences pour la région seront désastreuses. Nous n'avons qu'une seule planète.

28. Noumea Simi, Directrice générale adjointe de la coordination de l'aide et de la gestion de la dette au sein du ministère des Finances du Samoa, aborde le processus des PEID, les défis qu'ils doivent relever ainsi que les enseignements tirés, mais aussi les différents rôles que les organisations régionales peuvent jouer pour contribuer à l'élaboration du programme. Pour le Samoa, l'année 2014 sera marquée par deux grands événements : la Conférence internationale sur les PEID qui se tiendra en septembre, et la sortie du groupe des Pays les moins avancés (PMA). La Conférence se déroulera autour du thème du Développement durable des PEID fondé sur des partenariats authentiques et pérennes. Le Samoa espère que la Conférence des PEID sera l'occasion de bâtir de nouveaux partenariats et de consolider les anciens. En la matière, les domaines suivants seront privilégiés : changement climatique et réduction des risques de catastrophe, énergies renouvelables, océans et forêts, renforcement de la capacité d'adaptation des PEID et sortie du groupe des PMA. Tous les partenariats, quelle que soit leur taille, sont intéressants. Sachant que le développement constitue la responsabilité première de tout pays, la communauté internationale doit continuer d'apporter son soutien aux PEID via des partenariats stratégiques en vue de combler les lacunes existantes dans la mise en œuvre des protocoles internationaux. Ces partenariats doivent être considérés dans leur ensemble : Nord-Sud, Sud-Sud, accords tripartites et accords entre PEID. Il peut également s'agir de partenariats conclus entre les États et les parties prenantes du développement, y compris la société civile, le secteur privé et les parlementaires. Ce phénomène traduit l'importance grandissante des accords public-privé ainsi que des réformes des entreprises publiques. Tous ces partenariats ne sont pas forcément de nature financière : en effet, l'assistance technique via le renforcement des capacités, le partage des connaissances et des bonnes pratiques et le transfert de technologies peut s'avérer tout aussi avantageuse. La Conférence des PEID au Samoa est l'occasion de réaffirmer la volonté de la communauté internationale de former un partenariat mondial permettant aux PEID d'éradiquer la pauvreté, de renforcer leur capacité d'adaptation et d'améliorer la qualité de vie de leurs populations. En marge de la Conférence des PEID de 2014 et de ses préparatifs, les pays membres peuvent participer à l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 par l'intermédiaire de leurs missions diplomatiques à New York. La Directrice générale adjointe du ministère des Finances du Samoa exhorte tous les pays membres à garantir une continuité dans la communication entre leurs capitales et les instances à l'œuvre à New York, de sorte que leurs délégués soient informés des avancées avant le début de la Conférence des PEID de 2014. Les États et Territoires insulaires océaniques participent à certains forums de l'ONU ou en assurent la présidence (notamment le G77, l'AOSIS, les PEID du Pacifique et le Groupe de travail ouvert sur les ODD) et peuvent également participer aux instances traitant des priorités spécifiques à la région, tels que les processus préparatoires de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques actuellement en cours. Les travaux inachevés du programme des OMD devraient rester une priorité pour les pays océaniques, qui doivent redoubler d'efforts pour réaliser rapidement les objectifs non atteints. Le huitième OMD, portant sur les partenariats, constitue la pierre d'achoppement de la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire. Au vu des importants engagements de financements qui n'ont pas été honorés, l'adoption d'un programme de développement pour l'après-2015 nécessitera l'avènement d'un nouveau partenariat mondial, afin que la mise en œuvre des programmes puisse s'appuyer sur une réelle responsabilité et des partenariats plus forts. Les différents processus permettant d'infléchir le programme de développement de l'après-2015 représentent autant de défis pour les pays océaniques. Au cours des débats passés, la région Pacifique n'a pas su soumettre une position régionale collective sur plusieurs questions, notamment les priorités que les pays océaniques souhaitent mettre en avant pour la région. L'absence de cadre régional, qui aiderait, d'une part, à définir les priorités des États et Territoires océaniques ainsi que leurs liens aux niveaux régional et mondial et, d'autre part, à articuler le processus de hiérarchisation des priorités, pose également problème. Étant dans l'incapacité de gérer le nombre et la complexité des processus à l'œuvre, la plupart des pays océaniques

gagneraient à s'engager dans une représentation régionale en sus de leur propre représentation. Ces États et Territoires devraient en outre s'épauler mutuellement via des résolutions et des recommandations, ou simplement en exprimant ce soutien ; les consultations qui précèdent les conférences constituent pour cela une tribune idéale. Par ailleurs, la représentation des pays océaniques au sein des instances participant à l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 manque de cohérence, ce qui nuit à la continuité de l'information. La mauvaise communication entre les capitales des pays océaniques et les quartiers généraux des missions diplomatiques est également à déplorer sur des questions de développement. Faute de capacités, les pays océaniques ne sont pas en mesure de réagir aux retours d'information qu'ils reçoivent. En outre, il n'a pas été clairement établi qu'une organisation régionale spécifique était en charge de la coordination des discussions du Pacifique sur le programme de développement de l'après-2015. Or, une telle coordination permettrait notamment de promouvoir une cohérence entre les programmes politiques des différentes organisations régionales et les forums internationaux œuvrant au programme de développement de l'après-2015. Les efforts réalisés en matière de statistiques, comparables à ceux entrepris par la CPS pour les OMD, doivent se poursuivre après 2015. Dans ses domaines de compétence, la CPS doit également continuer d'aider les dirigeants des États et Territoires insulaires océaniques à préparer leur participation à l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. De plus, la CPS devrait soutenir l'élaboration de politiques concrètes et réalisables pour le développement durable, et fournir des analyses techniques sur l'utilisation et la gestion de biens publics régionaux.

DÉBAT

29. Les participants à la Conférence remercient le groupe d'experts pour ses remarques et son esprit visionnaire. Ils saluent également le choix opportun de la thématique de la Conférence.

30. Pour le représentant du Samoa, cette thématique donne l'occasion de mieux s'informer sur les processus mondiaux et régionaux qui infléchissent le programme de développement de l'après-2015. Il convient que le Pacifique n'a jamais été aussi bien placé pour influencer sur le programme de développement mondial. Les pays océaniques doivent s'assurer de la cohérence et de la collaboration au sein de la région et parmi les organisations du CORP. Le représentant du Samoa exhorte la CPS à travailler de concert avec la région pour que les États et Territoires insulaires océaniques soient en mesure de définir le programme de développement de l'après-2015. La CPS et d'autres organisations du CORP doivent ainsi agir avec initiative et envoyer des notes d'orientation aux missions basées à New York sur les sujets évoqués et sur d'autres questions de développement en rapport avec les objectifs de développement durable, le programme de développement pour l'après-2015 et la Conférence des PEID. La CPS doit prendre les devants sans attendre que les missions basées à New York demandent des informations. Le représentant du Samoa fait ensuite part de ses réflexions sur la thématique de la Conférence des PEID de 2014 : le développement durable des PEID via des partenariats véritablement durables. Le Samoa veillera à ce que cette Conférence serve dans la plus grande mesure possible à bâtir des partenariats ciblés permettant d'aborder les défis et les vulnérabilités caractéristiques des PEID. La sortie de Samoa du groupe des PMA est une preuve de la force des partenariats que le pays a formés au fil des ans. Enfin, le représentant du Samoa exhorte la CPS et d'autres organisations du CORP à soutenir les priorités de développement des PEID en diffusant largement à tous les pays océaniques des « notes d'orientation brèves et concises », ce qui permettrait à toute la région de parler d'une seule voix.

31. Le représentant de la France souligne que l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 est une priorité pour la France autant que pour les États et Territoires du Pacifique. Les OMD ne perdront pas de leur pertinence dans le futur et la CPS doit coordonner les objectifs de développement durable émergents avec les OMD. L'ampleur de la tâche qui attend la région est immense. Elle implique la définition d'objectifs communs pour des États et Territoires extrêmement différents en vue d'offrir des conditions de vie décentes à tous dans un monde confronté au changement climatique et à des ressources limitées. La lutte contre la pauvreté ne peut se dissocier du développement durable. Le partenariat mondial collectif doit créer de nouveaux modes de production et de consommation durables, faute de quoi la pauvreté ne saurait être éradiquée. La plus grande menace pesant sur le développement réside dans le changement climatique, contre lequel une coalition de pays engagés peut réellement peser dans la balance. À l'occasion de la vingt et unième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 21), « Paris Climat 2015 », la France accueillera la communauté internationale et ses

débats sur les solutions sobres en carbone et efficaces à opposer ensemble au changement climatique. Les accords qui résulteront de cette Conférence se voudront ambitieux, universels et applicables à tous. Il conclut en encourageant la CPS à coordonner les interventions des PEID lors de la COP 21 et d'autres forums internationaux afin de définir un programme de développement pour l'après-2015 qui soit acceptable par tous.

32. La représentante de Guam invite tout d'abord le Président de la Conférence à se rendre à Guam. Bien que Guam ne soit pas membre des PEID, elle indique que le pays est prêt à fournir des informations, données, statistiques et rapports qui pourraient s'avérer utiles au développement insulaire. Elle salue par ailleurs l'importance accordée à la culture et confirme que ce domaine devrait figurer au premier plan du développement, car il se situe au cœur de l'identité des peuples océaniques. Elle demande ensuite au Directeur général d'expliquer l'emploi du terme « souveraineté » à la page 5 (section iv) du document 4 de la Conférence.

33. Le représentant de Kiribati souligne que les schémas de production et de consommation non durables portent préjudice à l'économie locale des peuples du Pacifique et que le changement climatique remet en question leurs moyens de subsistance et leur avenir. Les peuples du Pacifique doivent donc se mobiliser pour lutter contre ces modes de production et de consommation. En outre, la voix de la région Pacifique doit être entendue en ce qui concerne l'intensification de la concurrence pour les ressources océaniques. Les peuples du Pacifique sont les gardiens des derniers stocks de thon en bonne santé sur la planète et des derniers écosystèmes marins encore vierges. Les océans seront le nouveau continent du développement mondial, et les peuples du Pacifique doivent garantir qu'ils resteront bien vivants. Il mentionne de plus la croissance démographique des populations océaniques et les questions d'urbanisation, d'éducation, de santé (notamment les MNT) qu'elle entraîne, autant de points d'intérêt pour la CPS. Les questions des océans et des MNT n'ont pas été clairement formulées dans le contexte des objectifs mondiaux et doivent être abordées lors de la Conférence des PEID en 2014, et lors d'autres événements. Enfin, les dirigeants océaniques doivent faire en sorte que les objectifs de développement durable pour l'après-2015 tiennent les promesses faites aux électeurs afin de concrétiser un avenir équitable, durable et qui profite à tous.

34. La représentante de la Nouvelle-Calédonie précise que la question du développement durable est abordée à toutes les conférences régionales et internationales, preuve que la création de sociétés durables est au cœur des préoccupations politiques. Peu d'organisations sont capables d'établir des passerelles entre la vie des peuples du Pacifique et les engagements mondiaux, à l'instar de ce que fait la CPS. En tant que membres de l'Organisation, les États et Territoires insulaires océaniques doivent lui apporter tout leur soutien afin que celle-ci ait les moyens de peser dans les négociations internationales relatives au développement durable. La Nouvelle-Calédonie propose de partager avec la CPS et les pays océaniques plusieurs de ses outils de développement durable transférables. La Nouvelle-Calédonie et les autres Territoires français du Pacifique peuvent s'unir pour se faire le porte-voix de la région en Europe. Elle salue en outre la formation dispensée aux dirigeants océaniques en matière de négociations internationales. Pour conclure, elle énumère cinq points relatifs aux objectifs de développement durable : les océans doivent trouver leur place dans les ODD ; la culture est un thème tout aussi important, compte tenu du lien entre culture, art et diffusion des valeurs ; les stratégies de gestion des risques liés au changement climatique sont une question essentielle en matière de développement et doivent à ce titre être incluses aux ODD ; actuelle absente, la santé mentale doit faire partie des objectifs de développement pour l'après-2015, de même que d'autres handicaps également laissés de côté ; enfin, la sécurité territoriale, pierre angulaire de tous ces thèmes, doit également être prise en compte dans les objectifs de développement post-2015.

35. Le représentant de la Nouvelle-Zélande affirme que la CPS concentre les connaissances de la région Pacifique, et est bien placée pour soutenir la région, à la veille de la Conférence des PEID. L'édition 2014 de la conférence servira de rampe de lancement pour l'engagement de la région au sein du programme de développement pour l'après-2015. Dans cette optique, il fait part de la volonté de la Nouvelle-Zélande d'apporter son soutien au Samoa afin de garantir la réussite de la Conférence des PEID de 2014.

36. Le représentant de Niue remarque que les peuples du Pacifique sont non seulement les gardiens des océans, mais aussi les gardiens de la Terre. Les États et Territoires insulaires océaniques doivent prendre des mesures pour limiter les effets du changement climatique. Il rappelle également que Niue n'est membre ni de

l'ONU ni d'autres organisations internationales : cela doit être pris en compte lorsque les organisations régionales affirment que personne ne sera laissé de côté dans la région Pacifique. Il reste peu de temps avant la Conférence des PEID de 2014 ; aussi, en élaborant une « feuille de route régionale », la CPS créerait un outil démontrant sa qualité d'« organisation d'excellence ».

37. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée souligne l'importance d'une plus grande prise en main des actions de lutte contre le changement climatique. Une coordination régionale efficace est plus que jamais nécessaire. Les OMD étaient une ambition louable, mais il était peu réaliste d'espérer les atteindre dans un temps limité, compte tenu des obstacles nombreux et variés que doivent surmonter les peuples du Pacifique. Il exprime sa reconnaissance aux bailleurs de fonds de la CPS et appelle de ses vœux un accès plus équitable à leurs financements au sein de la CPS.

38. Le représentant des Îles Salomon note les nombreux succès de la CPS en termes de création de partenariats. Il cite les résultats du Groupe de haut niveau et souligne la nécessité d'accomplir les cinq réformes que celui-ci préconise. Il exprime le vœu que les organisations régionales ne laissent personne sur le bord du chemin et conservent leur caractère représentatif tout au long du processus de négociations. Selon lui, il est essentiel de développer et de présenter une vision régionale forte et tenant compte de tous.

39. Le représentant de Tokelau prend note de l'objet du document de réflexion et de l'importance du renforcement des partenariats. Il encourage la CPS à faire jouer tous ses partenariats pour influencer le Groupe de travail ouvert sur les ODD et les objectifs de développement formulés par le Groupe de haut niveau. Pour l'Océanie, la Conférence des PEID de 2014 sera une tribune idéale pour peser sur le développement régional.

40. Le représentant tongien relaie les espoirs des Tonga vis-à-vis de la Conférence des PEID de 2014. Il appelle à l'inclusion du changement climatique aux objectifs de développement pour l'après-2015 en tant que question transversale et pointe le fait que cette problématique devrait occuper une place plus importante dans les programmes nationaux, à l'échelle de toute la région. Il émet également l'idée que l'Océanie devrait disposer d'une banque de données dépositaire pour les initiatives énergétiques, à l'instar du système de bibliothèques dépositaires de l'ONU.

41. Le représentant des États-Unis salue la CPS pour son action majeure en faveur de l'élaboration de stratégies axées sur les objectifs de développement nationaux, et l'encourage à poursuivre sa coordination des stratégies de pays. Les États-Unis déploient des efforts importants pour accroître leur aide à l'appui de l'adaptation climatique dans le Pacifique, car cette problématique est prioritaire dans la région. Ainsi, la création d'un nouveau fonds PACAM (Fonds Pacifique-États-Unis pour le climat) a été annoncée à Majuro en 2013 pour contribuer à répondre aux besoins en matière d'adaptation. Sous l'impulsion des communautés locales, les efforts en faveur de l'adaptation doivent se poursuivre en Océanie. En conclusion, il exprime la reconnaissance des États-Unis envers la CPS, qui apporte un soutien sans faille aux pays océaniques afin que ceux-ci prennent une part active dans le débat international sur le changement climatique.

42. Le représentant de Wallis et Futuna exprime le souhait du Territoire de s'engager dans le processus d'élaboration du programme de développement pour l'après-2015.

43. Le Directeur du centre de la CESAP dans le Pacifique commence son intervention en précisant que tous les Territoires océaniques peuvent participer à la Conférence des PEID en tant qu'observateurs, car tous sont membres de la CESAP. Il ajoute que la Conférence en question n'est pas une « conférence des PEID, mais une conférence mondiale au sujet des PEID ». Les organisateurs de la Conférence cherchent à faire émerger des solutions solides et partagées, les seules qui seront portées au document de synthèse de la Conférence. D'après lui, il est difficile de faire de la culture un objectif de développement en soi pour l'après-2015 : la culture est un levier pour les autres objectifs et occupe déjà une place importante dans le programme économique. De plus, les responsables politiques envisagent d'ores et déjà un objectif de développement transversal consacré spécifiquement aux océans. En revanche, en ce qui concerne le changement climatique, il est important de se mettre d'accord sur ce que recouvrira ce terme en tant que question transversale. Plus que la manière dont ces questions seront présentées lors de la Conférence des PEID, ce qui importe sera la façon dont les PEID mettront en œuvre les recommandations formulées à l'issue

de cette Conférence. En conclusion, il souligne que la CPS est très bien placée pour développer une approche coordonnée du changement climatique, mais regrette que la conception qu'a la CPS du développement durable ne soit pas claire.

44. La directrice générale adjointe du ministère des Finances du Samoa prend la parole pour annoncer que la Conférence des PEID de 2014 ne laissera personne de côté. La documentation relative à la conférence sera transmise non seulement aux PEID océaniques, mais aussi aux organes régionaux, et abordera le rôle que les pays océaniques attendent de ces derniers. Elle ajoute en outre que, l'évaluation du Plan pour le Pacifique étant encore inachevée, les pays océaniques ne disposent toujours pas d'une base solide sur laquelle bâtir une approche régionale. Enfin, elle affirme que l'édition 2014 de la Conférence des PEID sera justement l'occasion de réfléchir aux moyens de développer cette approche régionale.

45. Le Directeur général remercie les délégués pour leurs commentaires, qui ont permis de mettre en lumière les points sur lesquels la CPS peut travailler en partenariat avec ses membres et leur être utile. Le Directeur général adjoint en charge des programmes jouera un rôle pivot pour proposer aux membres de la CPS une vision coordonnée. Il remercie également les délégués qui ont encouragé la CPS à transmettre des notes d'orientation relatives au changement climatique et au développement aux missions océaniques basées à New York. L'Organisation tiendra compte des conseils donnés par les délégués, et les membres pourront constater une approche davantage coordonnée. En ce qui concerne le thème de la Conférence, à savoir « Appuyer le développement durable des communautés du Pacifique – Contribuer à l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 », le Directeur général rappelle qu'il s'agit du choix des Fidji, et que la CPS a travaillé en collaboration avec celles-ci pour la rédaction du document de réflexion. Le changement climatique n'est pas un thème nouveau : toutes les parties concernées savent que ce changement est en marche et qu'il s'agit d'un sujet d'importance. Le Directeur général achève son intervention en répondant à la représentante de Guam qui demandait une explication de l'utilisation du mot « souveraineté » dans le document numéro 4 de la Conférence. Le paragraphe contenant ce terme est issu d'une version initiale de l'évaluation du Plan pour le Pacifique. Pour cette raison, il sera essentiel de suivre quelle sera l'issue de l'évaluation.

DÉCISION

46. La Conférence salue l'engagement pris par la CPS d'aider l'ensemble de ses membres insulaires à se mettre en position de contribuer stratégiquement au programme de développement pour l'après-2015, et demande à la CPS de jouer un rôle de chef de file dans ce domaine.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR – CONFÉRENCE 2015 : LIEU, PRÉSIDENTE ET VICE-PRÉSIDENTE

47. La Conférence accepte avec gratitude l'offre de Niue, qui propose d'accueillir la neuvième Conférence de la Communauté du Pacifique et la quarante-cinquième session du CRGA en novembre 2015. Les coûts supplémentaires engendrés par une organisation de l'événement loin du siège de la CPS seront couverts par le gouvernement de Niue. En tant que pays hôte, Niue assurera la présidence de la Conférence, la vice-présidence devant être confirmée à la quarante-quatrième session du CRGA.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR – DÉCLARATIONS DES OBSERVATEURS ET QUESTIONS DIVERSES

48. Le Président présente le vice-ministre du Timor-Leste, qui fait une déclaration à l'assemblée en tant qu'observateur.

49. Le représentant du Timor-Leste fait part du souhait de son pays de devenir membre de la Communauté du Pacifique. Le Timor-Leste est déjà membre de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et membre fondateur du Dialogue du Pacifique Sud-Ouest. Pour conclure, il déclare que le Timor-Leste se réjouit de dialoguer autour des questions d'avenir avec la CPS et ses membres.

50. Le Président remercie les participants d'avoir efficacement traité l'ensemble de l'ordre du jour de la première journée de la Conférence, ainsi que de nombreux points prévus à l'ordre du jour de la seconde. Il clôt la séance du jour.

51. À l'ouverture de la seconde journée de la Conférence, le Directeur général de la CPS et le ministre des Finances et du Développement économique de Kiribati signent la stratégie conjointe de pays qui lie la CPS et Kiribati. Il s'agit de la première des stratégies conjointes de deuxième génération élaborée par la CPS. Au cours du protocole de signature, le ministre des Finances et du Développement économique de Kiribati indique que l'exécutif de Kiribati a donné son aval à la signature de la stratégie conjointe de pays. Il exprime par ailleurs la reconnaissance de Kiribati pour le travail collaboratif ayant présidé à l'élaboration du document.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR – NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

52. La Conférence se réunit en séance à huis clos pour procéder à la nomination du Directeur général, et prend par consensus la décision de nommer M. Colin Tukuitonga à ce poste.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR – ADOPTION DU COMMUNIQUÉ DE LA HUITIÈME CONFÉRENCE DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE ET CLÔTURE

53. Le Président demande qu'une motion soit présentée en vue de l'adoption du Communiqué de la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique, tel que présenté en séance.

54. Le représentant du Samoa propose l'adoption du Communiqué.

55. Le représentant de Niue s'exprime également en faveur de la motion.

56. M. Tukuitonga, Directeur général entrant de la CPS, s'adresse ensuite à l'assemblée. Il salue tous les participants et remercie ses collègues de la CPS, du CRGA et de toute la Conférence pour leur confiance. Il se déclare honoré de se voir confier les rênes de la nouvelle phase de développement de la CPS, et se dit à la fois galvanisé et intimidé par ce défi. Il adresse ses remerciements au gouvernement des Fidji pour avoir accueilli la Conférence et le CRGA, et exprime sa fierté d'avoir suivi des études à l'École de médecine des Fidji. Il salue le Directeur général sortant de la CPS, M. Jimmie Rodgers, soulignant que l'Organisation doit sa force actuelle à la clairvoyance et au courage de M. Rodgers.

57. Le représentant de l'Union européenne (UE) demande la parole. Il adresse ses félicitations aux Fidji pour l'accueil de la Conférence, ainsi qu'au Directeur général pour ses huit années de mandat. Il souligne qu'avant la fin de 2013, l'UE aura confié à la CPS une enveloppe de 150 millions d'euros destinés au développement. Il fait part à la CPS de la satisfaction de l'UE vis-à-vis des réalisations accomplies dans le cadre des programmes d'énergies renouvelables, de l'agriculture, et de l'industrie sucrière aux Fidji. Au-delà du budget alloué à ces programmes, l'UE se félicite des effets quantifiables atteints. En conclusion, il souligne que l'UE se réjouit de poursuivre sa collaboration stratégique aux côtés du nouveau Directeur général de la CPS.

58. Le Président présente une lettre de félicitations de la part du Premier ministre des Fidji, rendant hommage au Directeur général. Le Directeur général y est loué pour son travail au service de la Communauté du Pacifique et de la région tout entière. Le Premier ministre lui souhaite une bonne continuation et lui présente, ainsi qu'à sa famille, ses meilleurs vœux.

59. La représentante des États-Unis présente une lettre du secrétaire d'État des États-Unis adressée au Directeur général. Cette lettre rend hommage au Directeur général pour l'ampleur de sa contribution à la région, après pas moins de quatre mandats à la tête de la CPS. Elle souligne que les États-Unis œuvrent avec la CPS depuis 1947, et sont fiers de poursuivre encore cet engagement en tant que membre aujourd'hui.

Elle ajoute que la région Pacifique se trouve renforcée grâce aux talents de dirigeant du Directeur général. Enfin, la représentante se fait l'écho du souhait des États-Unis de travailler main dans la main avec la nouvelle direction de la CPS.

60. En son nom et au nom de toute sa famille, le Directeur général remercie tous les participants à la Conférence, ainsi que le Premier ministre et le peuple fidjiens et le secrétaire d'État des États-Unis pour leurs lettres de félicitations. Selon lui, servir une cause est une chance à laquelle chacun aspire, et que chacun serait prêt à saisir. Avoir le pouvoir de donner est une plus grande chance que celui de recevoir. Il souligne que les récompenses et la reconnaissance dont il bénéficie sont le reflet du travail de toute l'équipe de la CPS, et s'adressent en réalité à tous ses membres. Diriger la CPS aux côtés d'une équipe de si grande qualité a été pour lui un privilège. Le Directeur général salue le nouveau Directeur général entrant de la CPS, son collègue et ami, qui prendra ses fonctions le 23 janvier 2014. Il affirme que la CPS est le prolongement des services nationaux de ses membres, et qu'elle existe pour être à leur service, sous leur direction. Il adresse également ses remerciements à l'Australie, l'un des seuls partenaires du développement à avoir accepté de financer la réforme du cadre institutionnel régional .

61. Pour conclure, le Président remercie la Présidente du CRGA pour son rapport qui a permis le déroulement efficace de la Conférence et adresse également ses remerciements à l'équipe de la CPS. Il se réjouit par avance de l'élargissement potentiel de la Communauté du Pacifique grâce la candidature anticipée du Timor-Leste, et attend avec intérêt les débats sur les nouvelles catégories de membres. Il rend un hommage particulier au Directeur général et lui souhaite un bon voyage de retour, en le remerciant pour sa contribution à la tête de l'Organisation. Enfin, il présente au Directeur général une lettre de félicitations émanant du CRGA, accompagnée en présent d'une peinture d'une plage du Pacifique.

62. Le délégué de Papouasie-Nouvelle-Guinée exprime sa gratitude au Président pour l'adoption du Communiqué de la Conférence. Il remercie également le gouvernement et le peuple fidjiens pour avoir accueilli l'événement, ainsi que le Directeur général pour avoir facilité l'organisation de la Conférence. Il adresse ensuite ses remerciements au gouvernement français (présidence) et aux autres membres du comité de sélection du Directeur général pour leur travail, et félicite le Directeur général entrant, se déclarant impatient d'entamer une collaboration avec lui. Pour conclure, il félicite les autres candidats en lice pour la fonction de Directeur général.

63. En clôturant la séance, le Président remercie les participants pour leur contribution tout au long de la Conférence, et leur souhaite un bon retour chez eux.

LISTE DES PARTICIPANTS

Président : Ratu Inoke Kubuabola
Ministre des Affaires étrangères et
de la Coopération internationale
Suva, Fidji

Vice-présidente : Mme Telo Taitague
Conseillère du Gouverneur, Affaires étrangères
Guam

Australie

Ms Heidi Bootle
Consul-General
Australian Consulate-General
Nouméa, Nouvelle-Calédonie

Mr John Davidson
Minister-Counsellor Pacific DFAT
Suva, Fidji

Mr Glenn Miles
Acting High Commissioner
Australian High Commission
Suva, Fidji

Ms Solstice Middleby
Regional Counsellor, Development
DFAT
Suva, Fidji

Ms Rebecca McClean
Second Secretary DFAT
Suva, Fidji

Ms Mel Powell
Programme Officer, Pacific Regional Organisations
DFAT Canberra

Îles Cook

Mr Keu Mataroa
Manager
Regional Programmes & Disaster Risk Management
Ministry of Agriculture and Planning
Rarotonga

États fédérés de Micronésie

Mr Samson Pretrick
Deputy Secretary
Department of Foreign Affairs
Pohnpei

H.E. Mr Gerson Jackson
FSM Ambassador to Fiji
Suva, Fidji

Ms Shanty Sigrah-Asher
Deputy Assistant Secretary for Pacific Affairs
Department of Foreign Affairs
Pohnpei

États-Unis d'Amérique

HE Ms Frankie Reed
Ambassador Extraordinary & Plenipotentiary
Embassy of the United States of America
Suva, Fidji

Mr David Atkinson
Deputy Director
Department of State EAP/ANP

Mr Jason Brenden
Regional Environmental Officer
Suva, Fidji

Ms Ellen Connorton
Science Adviser
Department of State EAP/ANP

Ms Agata Malek
International Relations Officer
Department of State IO/PRF

Mr Dan Miller
Office Director USAID
Manille, Philippines

Fidji

Mr Inia Seruiratu
Minister for Agriculture
Ministry of Primary Industries
Suva

H.E. Ms Litia Mawi
Roving Ambassador
Ministry of Foreign Affairs & International Cooperation
Level 2, BLV Complex, 87 Queen Elizabeth Drive, Suva

Mr Esala Nayasi
Director Political and Treaties Division
Ministry of Foreign Affairs & International Cooperation
Level 2, BLV Complex, 87 Queen Elizabeth Drive, Suva

Mr Paula Cirikiyasawa
Chief Planning Officer
Ministry of National Development,
Strategic Planning & Statistics, Suva

Mr Gene Bai
Principal Foreign Service Officer
Political and Treaties Division
Ministry of Foreign Affairs & International Cooperation
Level 2, BLV Complex, 87 Queen Elizabeth Drive, Suva

France

S.E. M. Hadelin De La Tour Du Pin
Ambassadeur, Secrétaire Permanent pour le Pacifique
Représentant Permanent de la France auprès de la CPS
Paris, France

M. Jean-Luc Fauré-Tournaire
Représentant Permanent adjoint de la France auprès de la CPS
Délégation Française auprès de la CPS
Nouméa, Nouvelle-Calédonie

S.E. M. Gilles Montagnier
Ambassadeur de France aux îles Fidji
Suva, Fidji

M. Olivier Barrat
Chef de la mission d'Océanie
Ministère des Affaires étrangères
Paris, France

Guam

Ms Telo Taitague
Governor's Adviser External Affairs
Office of the Governor
Adelup 96910

Kiribati

Hon. Mr Tom Murdoch
Minister for Finance & Economic Development
Tarawa

Ms Tessie Lambourne
Secretary
Ministry of Foreign Affairs and Immigration
P.O. Box 68. Bairiki, Tarawa

H.E. Reteta Nikuata-Rimon
High Commissioner Kiribati High Commission
Suva, Fidji

Mr Atanteora Beiatau
Secretary for Foreign Affairs & Immigration
Tarawa

Mr Timoa Tokataam
First Secretary
Kiribati High Commission
Suva, Fidji

Îles Marshall

Hon. Philip Muller
Minister of Foreign Affairs, Majuro

Ms Kino Kabua
Secretary
Ministry of Foreign Affairs, Majuro

HE Mr. Frederick Muller
Ambassador, Embassy of the Marshall Islands
Suva, Fidji

Ms Doreen De Brum
Assistant Secretary (Bureau of Multilateral Affairs)
Ministry of Foreign Affairs, Majuro

Nauru

Ms Joy Heine
Director of Home Affairs

HE Mr Jarden Kephass
High Commissioner
High Commission of the Republic of Nauru
Suva, Fidji

Mr Kim Aroi
First Secretary
High Commission of the Republic of Nauru
Suva, Fidji

Nouvelle-Calédonie

Mme Anne-Claire Goarant
Chargée de Mission pour la Coopération Multilatérale
et les Organisations Régionales
Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Mme Hélène Wabete
Responsable pour la Coopération Régionale
Province Sud, Nouméa, Nouvelle-Calédonie

Nouvelle-Zélande

Mr Mark Ramsden
Acting Head of Mission
New Zealand High Commission

Mr Matt Howell
Development Manager
Pacific Regional Partnerships, Human & Disaster
Management
Foreign Affairs and Trade
Aid Programme
Private Bag 18 901, Wellington

Ms Helen Leslie
First Secretary (Regional) NZAID
Suva, Fidji

Niue

Mr Richard Hipa
Secretary to Government
Alofi, Niue

HE O'love Tauveve Jacobsen
Niue's High Commissioner to NZ
Wellington, Nouvelle-Zélande

Papouasie-Nouvelle-Guinée

HE Alexis Maino
PNG Roving Ambassador to FSM & Republic of
Marshall Islands / Special Envoy
Ministry of Foreign Affairs, Port-Moresby

H.E. Mr Peter Eafeare
Head of Mission/High Commissioner
Papua New Guinea High Commission
Suva, Fidji

Mr Cephas Kayo
A/Director, PANZ
Department of Foreign Affairs, Port-Moresby

Ms Hera Kevau
2nd Secretary
Papua New Guinea High Commission, Suva, Fidji

Ms Vaburi Riu
FOS, REA Branch
Department of Foreign Affairs, Port-Moresby

Mr Joe Sapa
FAS – Corporate Services Department of Finance
Port-Moresby

Mr Tess Wingi
FAS – Internal Audit & Compliance
Department of Finance, Port-Moresby

Dr Vele Pat Ila'ava
Secretary
Department of Agriculture & Livestock, Port-Moresby

Mrs Agnes Pawiong
Technical Adviser
Policy Unit National Department of Health, Port-Moresby

Mr Reichert Tanda
FAS – Foreign Aid
Department of National Planning & Monitoring
Port-Moresby

Mr Koni Pombo
FAS – Planning & Coordination
Department of Transport, Port-Moresby

Dr Nama Polum
FAS – Corporate Service Division
Department of Treasury, Port-Moresby

Mr Semi Maila
FAS – Financial Accountability & Inspection Division
Department of Treasury, Port-Moresby

Mr Tomait Notassi
Director Corporate Service
Department of Petroleum & Energy, Port-Moresby

Mr Romy Kilapat
Secretary, Department of Lands, Port-Moresby

Mr Sobi Wape
Department of Lands, Port-Moresby

Mr Omega D. Nelson
Policy Analyst, Office Climate Change & Development
Port-Moresby

Polynésie française

M. Maurice Lau Pouï Cheung
Présidence de la Polynésie française
Délégation aux Affaires internationales et européennes
Bureau des Affaires internationales
Papeete, Tahiti

Samoa

Hon. Tafua Michael Maluelue Tafua
Associate Minister for Foreign Affairs
Ministry of Foreign Affairs and Trade, Apia

Ms Tagaloa Sharon Georgina Potoi-Aiafi
Assistant Chief Executive Officer
Ministry of Foreign Affairs and Trade, Apia

Îles Salomon

Hon. Minister Connelly Sandakabatu
Minister for Development Planning and Aid Coordination
Honiara

H.E. John Patteson Oti
High Commissioner, Solomon Islands High Commission
Suva, Fidji

Mr Trevor Unusu
Counsellor, Solomon Islands High Commission
Suva, Fidji

Mr Allan Christian Daonga
Under Secretary
Ministry of Development Planning and Aid Coordination
Honiara

Mr Joseph Atkin
Chief Desk Officer
Regional Economic Cooperation Branch
Ministry of Foreign Affairs and External Trade
Honiara

Tokelau

Hon. Alikî Faipule Salesio Lui
Ulu o Tokelau/Titular Head of Tokelau

Hon. Mr Setefano Teona Sakaria
Minister of Health

Mr Jovilisi Suveinakama
Chief Adviser & GM, OCOGT
Office of the Council for the Ongoing Government of Tokelau
P.O Box 3298, Apia, Samoa

Miti Ngau Chun
Executive Officer
Office of the Council for the Ongoing Government of Tokelau
Apia, Samoa

Tonga

Mr Viliami Va'inga Tone
Secretary of Foreign Affairs & Trade
Ministry of Foreign Affairs, Nuku'alofa

Ms Elsie Fukofuka
Ministry of Foreign Affairs, Nuku'alofa

Tuvalu

HE Mr. Lutelu Faavae
High Commissioner
Tuvalu High Commission, Suva, Fidji

Vanuatu

M. David Tosul
Ministre de l'Agriculture, des Forêts, de la Pêche et de la
Biodiversité, Port-Vila

Mr Yvon Basil
Directeur, Ministère des Affaires étrangères, Port-Vila

M. Richard Balkonan
Chargé d'Affaires
Vanuatu High Commission, Suva, Fidji

Wallis et Futuna

M. Benjamin Gérard
Directeur de Cabinet
Administration Supérieure des îles Wallis et Futuna
Mata'Utu

M. Eselone Ikai
Conseiller Territorial
Président de la Commission de l'Agriculture
de l'Assemblée Territoriale

OBSERVATEURS

Commission européenne

Mr Johnny Engell-Hansen
Deputy Head
Suva, Fidji

Mr Renato Mele
Head of Operations
Suva, Fidji

Bureau pour l'Océanie de la CESAP

Mr Iosefa Maiava
Head of Office
Suva, Fidji

Mr Sanjesh Naidu
Economic Affairs Officer
Suva, Fidji

**Secrétariat de la Stratégie
internationale de prévention des
catastrophes des Nations Unies
(ONU/SIPC)**

Mr Timothy Wilcox
Sub-Regional Coordinator
Suva, Fidji

Timor-Leste

HE Dr Constancio Pinto
Vice Minister

HE Mr Abel Guterres
Ambassador of Timor Leste to Australia
Canberra, Australia

Mr Aleixo da Silva
Director National dor Asia Pacific Affairs

Mr Justiano de Jesus
Chief of Staff to the Vice Minister
Mr Martinho Lopes
Desk Officer for Pacific Affairs

Ms. Aida Freitas
Administrative Assistance

Ms Graciette da Costa
Protocol Officer

Mr Aniceto Leite
Cameraman TVTL

Personne ressource

Mrs Noumea Simi
Assistant Chief Executive Officer
Aid Coordination Debt Management
Ministry of Finance
Apia, Samoa

DIRECTION DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE

Directeur général

M. Jimmie Rodgers

**Directeur général adjoint (Direction
des programmes)**

M. Fabian McKinnon

**Directeur général adjoint (Direction
opérations et gestion)**

M. Cameron Diver

Directrice générale adjointe (Suva)

Mme Fekitamoeola ‘Utoikamanu

**Directeur de l’Antenne régionale
Pacifique Nord**

M. Gerald Zackios

**Directeur de la Division géosciences et
technologies appliquées**

M. Michael Petterson

**Directeur par intérim de la Division
pêche, aquaculture et écosystèmes
marins**

M. John Hampton

Directeur de la Division développement économique	M. John Hogan
Directeur de la Division santé publique	M. Colin Tukuitonga
Directeur par intérim de la Division ressources terrestres	M. Sairusi Bulai
Directeur des finances par intérim	M. John Yee Chief
Directeur de la Division statistique pour le développement	M. Gerald Haberkorn
Directeur de la Cellule d'engagement stratégique chargée de l'élaboration de politiques et de la planification	M. Cameron Bowles
Coordonnatrice du Bureau de pays des Îles Salomon	Mme Mia Rimon
Directrice des ressources humaines	Mme Christine Croombes
Conseillère principale et attachée de liaison auprès du Bureau du Directeur général	Mme Patricia Sachs Cornish
Responsable administratif par intérim	M. Akhilesh Prasad

COMMUNIQUÉ

HUITIÈME CONFÉRENCE DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE (Suva, Fidji, 18-19 novembre 2013)

COMMUNIQUÉ	27-33
ANNEXES :	
Recommandations de la quarante-troisième session du CRGA	35
Résolution confirmant le remplacement de l'appellation « Commission du Pacifique Sud » par « Communauté du Pacifique »	55
Résolution reconnaissant le statut juridique des membres actuels de la CPS	56
Résolution relative à l'élargissement de la compétence territoriale de la Communauté du Pacifique au Timor-Leste	57
Décisions de la quarante-deuxième session du CRGA	59

HUITIÈME CONFÉRENCE DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE
(Suva, Fidji, 18-19 novembre 2013)

COMMUNIQUÉ

1. La huitième Conférence de la Communauté du Pacifique est officiellement ouverte par le Premier ministre des Fidji, le contre-amiral Josaia Voreqe Bainimarama. Elle est présidée par la République des Fidji, et Guam en assure la vice-présidence. Y sont représentés les membres de la Communauté du Pacifique suivants : Australie, Îles Cook, États fédérés de Micronésie, Fidji, France, Guam, Kiribati, Îles Marshall, Nauru, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Niue, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Polynésie française, Samoa, Îles Salomon, Tokelau, Tonga, Tuvalu, États-Unis d'Amérique, Vanuatu, et Wallis et Futuna. Des observateurs et des représentants de partenaires tels que le Timor-Leste, la Commission européenne (CE), l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ), l'Université du Pacifique Sud (USP), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), sont également présents.
2. Le Gouvernement des Fidji est l'hôte de cette huitième Conférence, tenue au Complexe Vale ni Bose, à Suva. Les membres de la CPS expriment leur profonde gratitude au Gouvernement et au peuple des Fidji pour l'excellente organisation de cette huitième Conférence et la qualité de l'accueil qui leur a été réservé durant leur séjour aux Fidji.

**APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES COMMUNAUTÉS DU PACIFIQUE –
CONTRIBUER AU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT POUR L'APRÈS-2015**

3. La Conférence s'est penchée sur le thème « Appuyer le développement durable des communautés du Pacifique – Contribuer au programme de développement pour l'après-2015 », et note les processus internationaux visant à formuler les objectifs de développement durable (ODD), qui devraient succéder en 2015 aux Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). À cet égard, la Conférence constate que les années 2013 et 2014 sont à marquer d'une pierre blanche pour les États et Territoires insulaires océaniques sur le plan international, puisqu'en 2013, les Fidji assurent la présidence du Groupe des 77 et de la Chine ; Nauru préside l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS) ; la Papouasie-Nouvelle-Guinée préside le groupe des petits États insulaires en développement (PEID) océaniques à New York ; Palau, Nauru et la Papouasie-Nouvelle-Guinée participent aux travaux du Groupe de travail ouvert sur les ODD ; et le Samoa accueille la troisième Conférence internationale sur les PEID en septembre 2014.
4. Consciente du fait que ce rôle sur la scène internationale donne au Pacifique une occasion unique d'influer sur le programme de développement mondial pour l'après-2015, la Conférence convient que la région devrait adopter une approche sans exclusive, en conformité avec ses valeurs et axée sur des buts communs, notamment par la recherche et la mise en place de partenariats concrets, propres à déboucher sur des résultats durables et significatifs, afin de garantir la prise en compte des priorités majeures pour l'Océanie, par exemple dans les domaines suivants : changement climatique (adaptation et atténuation), océan et forêts, renforcement de la capacité d'adaptation des petits États insulaires en développement, réduction des risques de catastrophe, énergies renouvelables, et sortie de la catégorie des pays les moins avancés.
5. La Conférence note les objectifs proposés dans les quatre processus internationaux suivants – le Groupe de haut niveau, le Groupe de travail ouvert, la réunion préparatoire à la Conférence internationale sur les PEID, et les priorités des PEID telles que définies lors de la réunion préparatoire interrégionale de la Barbade en septembre 2013. Elle note par ailleurs l'intention de fusionner les processus d'élaboration de l'après OMD et des ODD lors de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, en septembre 2014, tout en convenant que la culture et la santé mentale doivent être ajoutées aux priorités à examiner dans le cadre de la définition des ODD pour l'après-2015.

6. La Conférence salue l'engagement pris par la CPS d'aider l'ensemble de ses membres insulaires à se mettre en position de contribuer stratégiquement au programme de développement pour l'après-2015, et demande à la CPS de jouer un rôle de chef de file en les aidant à mettre au point des solutions communes, de favoriser la collaboration de telle sorte que les Territoires soient bien informés et représentés au travers des partenariats scellés avec les États indépendants de la région, d'analyser et de transmettre des informations aux missions permanentes auprès des Nations Unies à New York, et de doter les membres des moyens nécessaires pour contribuer véritablement à la définition des ODD.

RAPPORT DE SYNTHÈSE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

7. La Conférence félicite le Directeur général et ses collaborateurs pour les grandes réalisations obtenues lors de son mandat de huit années à la tête de l'Organisation, et note en particulier que ces réalisations sont d'autant plus remarquables qu'elles coïncident avec une période de changement majeur, notamment la réforme du cadre institutionnel régional et la mise en œuvre du Plan pour le Pacifique, ainsi qu'une réforme propre au fonctionnement interne de la CPS, laquelle est toujours en cours. La Conférence confirme le rôle joué par la CPS en tant que principale organisation technique et scientifique de la région, les compétences précieuses dont elle dispose dans vingt secteurs et qui lui permettent d'aborder de façon croisée des problématiques telles que le changement climatique, et soutient l'amélioration de la gouvernance et de la transparence de l'Organisation. La Conférence félicite le Directeur général de l'attitude positive avec laquelle le Secrétariat général a accepté et mis en œuvre les recommandations issues de l'évaluation externe indépendante de 2012, notant en particulier que 37 des 42 recommandations en question ont été mises en œuvre dans un délai très court, que trois sont en cours de mise en œuvre et que, pour deux d'entre elles, la mise en œuvre est reportée à 2014. La Conférence note également les succès importants obtenus dans la recherche et l'établissement de nouveaux partenariats solides et efficaces avec les partenaires régionaux et internationaux du développement opérant en Océanie.

8. La Conférence reconnaît que de grands défis attendent la CPS dans les années à venir et que ceux-ci nécessiteront l'attention continue de l'équipe restreinte de direction, laquelle devra veiller à ce que la CPS améliore encore ses modalités de gouvernance, parvienne à financer durablement ses activités, contribue davantage à la définition du programme de développement pour l'après-2015, s'assure constamment que ses services répondent aux besoins des membres insulaires, règle en bonne et due forme les questions relatives au statut de membre, et surmonte les défis rencontrés par le Secrétariat général dans la gestion de ses ressources humaines.

9. La Conférence convient d'accorder, à titre posthume, une distinction officielle pour services rendus à la CPS à M. William Forsyth, ancien fonctionnaire du ministère australien des Affaires étrangères et premier à occuper le poste de Secrétaire général de l'Organisation, et qui, en 1943, proposa la création de la « Commission des Mers du Sud » afin de favoriser la coopération régionale dans le Pacifique de l'après-guerre – une idée visionnaire qui a débouché sur le premier exemple de coopération régionale dans le Pacifique.

HOMMAGE AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

10. Consciente du fait que cette huitième Conférence constitue la dernière Conférence à laquelle Jimmie Rodgers assiste en tant que Directeur général de la CPS, la Conférence salue la compétence avec laquelle il a dirigé la CPS de 2006 à 2013, ainsi que l'engagement et l'ambition dont il a fait preuve dans la construction d'une organisation dynamique et performante, qui répond aux besoins de développement de ses États et Territoires membres et place les populations au centre de ses préoccupations.

ADOPTION DES DÉCISIONS DU CRGA 43

11. La Conférence salue les travaux substantiels qui ont été accomplis dans le cadre de la quarante-troisième session du Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA), tenue au Complexe Vale ni Bose, à Suva (Fidji), du 12 au 15 novembre 2013, et adopte le rapport issu de cette session (p. 35).

DIRECTION DES PROGRAMMES

12. La Conférence se félicite de la mise en place, en 2013, de la Direction des programmes, notant que, sous sa conduite, les sept divisions techniques de la CPS travailleront main dans la main pour mettre à profit leur capacité d'action plurisectorielle et renforcer l'efficacité des programmes. La Conférence souligne en particulier certains temps forts des programmes de travail des divisions pour 2013, décrits ci-après :

- **Division géosciences et technologies appliquées** – Aide à l'élaboration d'une stratégie régionale commune pour la gestion des risques de catastrophe et l'action climatique d'ici à 2015 ; travaux de délimitation maritime dans plusieurs pays ; création de plusieurs centres d'intervention d'urgence (notamment aux États fédérés de Micronésie et aux Îles Salomon) ; supervision de la construction d'une barge de dragage de sable et de gravier destinée à Kiribati ; réalisation d'études sur les bassins versants au profit du Samoa ; et institution du premier modèle au monde de cadre juridique sur les ressources minérales des grands fonds marins.
- **Division développement économique** – Publication d'avis techniques, juridiques et stratégiques sur les problématiques énergétiques ; mise en œuvre du Projet North-REP, qui a permis la mise en place de services fiables de production d'électricité renouvelable au profit des milliers d'habitants des régions les plus isolées des Îles Marshall et des États fédérés de Micronésie ; offre de conseils sur le secteur pétrolier aux États et Territoires insulaires océaniques, service qui a permis à certains membres d'économiser plusieurs millions de dollars en 2013 ; accompagnement des efforts réglementaires des membres en vue du respect de leurs obligations en droit maritime international et actions de renforcement des capacités des membres afin qu'ils puissent satisfaire aux prescriptions internationales relatives à la sécurité et à la sûreté des transports.
- **Division éducation, formation et développement humain** – Assistance en faveur de réformes concrètes des textes de loi portant sur l'égalité des sexes et la violence faite aux femmes ; organisation réussie de la cinquième Conférence ministérielle sur la condition féminine et de la douzième Conférence régionale sur la condition féminine ; et commémoration du cinquantième anniversaire du Centre de formation à l'éducation communautaire (CFEC) en 2013, notant que ce dernier fermera ses portes en décembre prochain et que son programme d'activités sera transféré à l'USP en janvier 2014. À cet égard, la Conférence salue le travail accompli par le CFEC ces cinquante dernières années sur le front de l'autonomisation des femmes océaniques et se félicite de l'engagement pris par l'USP de maintenir et d'améliorer l'offre éducative actuellement assurée par le CFEC. La Conférence note les recommandations formulées à l'issue de l'évaluation du Conseil océanique d'évaluation pédagogique (SPBEA), reconnaît qu'il est essentiel d'élargir le mandat de ce programme pour améliorer la qualité de l'éducation et convient d'établir un groupe de travail mixte, composé de représentants des membres et du Secrétariat général, et qui sera chargé de déterminer l'approche la mieux adaptée et les ressources requises pour mettre en œuvre ces recommandations.
- **Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins** – Poursuite de l'appui scientifique à la Commission des pêches du Pacifique occidental et central ; achèvement de la troisième et dernière phase des opérations de marquage à grande échelle dans les eaux de Papouasie-Nouvelle-Guinée, où les agents du service national des pêches assument une responsabilité croissante dans les campagnes de marquage ; collaborations avec des partenaires dans les pays membres en vue de la mise en place de nouvelles entreprises aquacoles viables ; et mise en œuvre des conclusions de l'évaluation de la vulnérabilité de la pêche au changement climatique dans le Pacifique.

- **Division ressources terrestres** – Aide aux entreprises du secteur agricole et forestier au titre du Projet Accroissement du commerce de produits agricoles (IACT) ; renforcement de la biosécurité via des études sur les nuisibles et les maladies, ainsi que la lutte phytosanitaire, y compris contre les espèces envahissantes ; formation d'agents de santé animale, qui contribueront à mieux combattre les zoonoses ; conservation de l'agrobiodiversité au Centre d'étude des cultures et des arbres du Pacifique ; et mission de conseil sur la gestion durable des forêts.
- **Division santé publique** – Accompagnement de la réforme de la gouvernance et de la conduite des initiatives régionales en faveur de la santé, en collaboration avec les membres du Groupe quintilatéral dans le secteur de la santé ; soutien aux efforts engagés par les États et Territoires insulaires océaniques pour poursuivre la mise en œuvre des plans et stratégies de lutte contre les maladies non transmissibles (MNT) ; rédaction d'un document d'orientation sur le coût des MNT dans la région du Pacifique, présenté aux ministres de l'Économie des pays membres du Forum pour le compte du Groupe quintilatéral ; assistance déployée dans 12 États et Territoires insulaires océaniques en vue de mettre en place des dispositifs de dépistage et de diagnostic rapides du VIH ; et campagne de surveillance de la santé publique et de préparation aux interventions sanitaires pour les Mini-Jeux du Pacifique tenus à Wallis et Futuna en 2013.
- **Division statistique pour le développement** – Accompagnement des parties prenantes nationales dans l'amélioration de leurs bases de données administratives et de leurs systèmes de gestion de l'information appliqués à l'économie, à l'éducation et aux statistiques de l'état civil ; amélioration de la diffusion des données, ainsi que de la mise à jour et de la couverture statistique de la base de données sur les indicateurs minima du développement national (IMDN), afin d'étendre cet outil aux Territoires français et américains du Pacifique ; et introduction de données censitaires récentes dans le Système d'information géographique appliqué à la démographie (PopGIS) de plusieurs pays, offrant ainsi aux planificateurs et aux analystes politiques des statistiques démographiques, économiques et sociales géo-référencées et directement accessibles.

CELLULE D'ENGAGEMENT STRATÉGIQUE CHARGÉE DE L'ÉLABORATION DE POLITIQUES ET DE LA PLANIFICATION

13. La Conférence accueille avec satisfaction le nouveau Plan stratégique directeur de la CPS pour la période 2013-2015, élaboré sous la conduite de sa Cellule d'engagement stratégique, notant que ce document privilégie les prestations intégrées et intersectorielles et propose l'application d'une nouvelle approche en vue de mobiliser sur le long terme de nouveaux financements, souples et durables, à l'appui de l'action de la CPS.

14. La Conférence prend également note du travail mené par la Cellule d'engagement stratégique afin d'améliorer le processus de planification concertée incarné par les stratégies conjointes de pays et soutient la création d'un groupe de travail sur les stratégies conjointes de pays, rassemblant des membres du CRGA et des divisions de la CPS, lequel sera chargé de proposer un nouveau mécanisme de planification conjointe. La Conférence a noté avec satisfaction que l'Australie, les États fédérés de Micronésie, les Fidji, Kiribati, la Nouvelle-Calédonie, les Îles Marshall et les Îles Salomon ont fait part de leur souhait de participer à ce groupe de travail, qui devrait commencer ses activités au début de l'année 2014.

15. La Conférence salue le fait que la CPS s'attache en permanence à renforcer ses dispositifs de suivi, d'évaluation et de partage des enseignements, ainsi que ses outils de présentation des résultats. Elle accueille favorablement les profils-pays élaborés par la Cellule d'engagement stratégique afin de détailler l'assistance technique fournie par la CPS à chacun de ses membres insulaires, ainsi que le rapport régional brossant un tableau d'ensemble des prestations régionales de la CPS, les considérant comme des avancées dans la présentation des résultats aux membres.

DIRECTION OPÉRATIONS ET GESTION

16. La Conférence note que la Direction opérations et gestion a pris d'importantes dispositions en 2013 pour s'assurer que ses services (administration, ressources humaines, finances, technologies de l'information et de la communication, bibliothèque, publications et traduction/interprétation) satisfont aux besoins d'une Organisation élargie, et qu'elle s'est notamment adjoint les services d'une nouvelle Directrice des ressources humaines, comme l'avait recommandé l'équipe qui a réalisé l'évaluation externe indépendante de la CPS en 2012.

17. Consciente des défis auxquels doit faire face le Secrétariat général dans ses opérations de recrutement et des anomalies constatées dans la rémunération des directeurs généraux des organisations membres du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP), la Conférence approuve la création, sous l'égide du CRGA, d'un groupe de travail chargé d'étudier plus avant ces questions, et en particulier de déterminer le niveau de rémunération le mieux adapté pour le poste de Directeur général de la CPS, en tenant compte de l'étendue et de l'ampleur des fonctions de directeur général d'organisations de plus petite taille au sein du CORP. La Conférence note avec satisfaction que l'Australie, les États fédérés de Micronésie, la France (qui assurait la présidence du CRGA l'an passé), Guam, Kiribati (qui assure la présidence actuelle), la Nouvelle-Calédonie, les Îles Marshall (qui assureront la prochaine présidence) et les États-Unis d'Amérique ont fait part de leur souhait de participer à ces travaux.

18. La Conférence demande qu'une évaluation de l'ensemble des postes soit envisagée suite à la réforme du cadre institutionnel régional, et que le groupe de travail du CORP sur l'harmonisation (comprenant des représentants des membres insulaires océaniques) soit à nouveau réuni afin qu'il puisse, d'une part, examiner les anomalies constatées dans l'application des pratiques d'harmonisation des conditions de rémunération au sein des organisations membres du CORP, et, d'autre part, être informé des conclusions du groupe de travail émanant du CRGA.

BUDGET POUR L'EXERCICE 2014

19. La Conférence approuve le budget prévisionnel pour l'exercice 2014. Établi à 95 357 400 UCOM, il se décline en une composante ordinaire (26 762 600 UCOM) et une composante projet (68 594 800 UCOM), et reflète l'évolution des priorités intervenue suite à l'évaluation externe indépendante dont a fait l'objet la CPS en 2012.

20. La Conférence constate la démarche préventive retenue par le Secrétariat général pour bâtir ses fonds de réserve, l'objectif étant d'atteindre un niveau suffisant pour couvrir 60 à 90 jours de fonctionnement, comme le veut la pratique dans d'autres organisations similaires.

COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES

21. La Conférence prend note du rapport du Comité d'audit et des risques et de son programme de travail triennal (2013-2015). Elle note également que le Comité a fait appel aux services d'un cabinet comptable international pour effectuer l'audit interne de l'Organisation prévu dans le plan triennal.

22. La Conférence constate par ailleurs la bonne santé financière de la CPS, attestée par le fait que les états financiers de l'Organisation ont fait l'objet d'une approbation sans réserve pour la dix-septième année consécutive.

ACTUALISATION DE LA CONVENTION DE CANBERRA VISANT À DONNER UNE VALEUR JURIDIQUE AUX DÉCISIONS PRISES PRÉCÉDEMMENT PAR LA CONFÉRENCE ET À Y INSÉRER DES DISPOSITIONS RELATIVES À D'AUTRES CATÉGORIES DE MEMBRES

23. La Conférence approuve les résolutions confirmant la valeur juridique de la résolution adoptée par la Conférence en 1997 officialisant le changement d'appellation de la « Commission du Pacifique Sud » en « Communauté du Pacifique », et la résolution adoptée en 1983 octroyant le statut de membre à part entière à tous les membres actuels de la CPS.

POLITIQUE RÉGISSANT LE STATUT DE MEMBRE DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE

24. La Conférence approuve la résolution visant à étendre la compétence territoriale de la Communauté du Pacifique au Timor-Leste, afin que ce dernier puisse, s'il le souhaite, déposer une demande d'adhésion en qualité de membre de plein droit.

25. La Conférence prend note de la déclaration prononcée par le Vice-ministre des Affaires étrangères du Timor-Leste et se félicite du souhait exprimé par ce pays de présenter une demande d'adhésion en qualité de membre de plein droit à la Communauté du Pacifique.

26. La Conférence approuve en principe la création de nouvelles catégories de membres, notamment celles de « membre associé » ou d'« observateur », estimant qu'il s'agit d'une mesure propre à renforcer la coopération et la concertation, et qu'elle contribuera à servir l'action menée par la CPS pour le compte de ses membres. La Conférence demande que le Secrétariat général et le groupe de travail élargi du CRGA sur le statut de membre, qui comprend l'Australie, les Fidji, la France, la Polynésie française, Guam, les Îles Marshall, la Nouvelle-Zélande, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Samoa et les États-Unis d'Amérique, étudient plus avant, l'an prochain, le projet de politique de la CPS concernant les statuts de membre et d'observateur et présentent les résultats de leurs travaux et leurs recommandations à la quarante-quatrième session du CRGA en 2014.

MODALITÉS DE GOUVERNANCE DE LA CPS

27. La Conférence reconnaît combien il est important de renforcer les procédures de gouvernance de la CPS et convient d'en demander l'évaluation en 2014, dans la limite des ressources budgétaires existantes, notant que les conclusions et recommandations de ces travaux seront présentées à la quarante-quatrième session du CRGA.

RÉVISION DES CONTRIBUTIONS STATUTAIRES ET DES SUBVENTIONS SPÉCIALES DES PAYS HÔTES

28. La Conférence approuve i) le classement des 22 membres insulaires de la CPS en cinq catégories et les montants des contributions statutaires que chaque groupe est appelé à verser (tout en notant que Guam souhaite bénéficier d'un délai, au moins jusqu'à la fin 2015, pour pouvoir examiner pleinement l'augmentation qui lui est demandée), et ii) la cible fixée pour les contributions statutaires des membres fondateurs de la CPS (tout en notant que les États-Unis d'Amérique ne pourront probablement pas relever leur contribution à ce niveau dans un avenir proche). La Conférence se félicite de la confirmation donnée par la France, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et la Nouvelle-Calédonie selon laquelle ils approuvent les nouveaux montants fixés pour leurs contributions statutaires respectives.

29. La Conférence convient de fixer à 3 millions d'UCOM le montant global des subventions spéciales des pays hôtes, et prie le Secrétariat général de s'entretenir à nouveau avec les quatre pays hôtes de l'Organisation en 2014 pour arrêter les montants relatifs dus par chacun d'entre eux et de diffuser à l'ensemble des membres le rapport de l'étude qu'il a commandée sur les retombées économiques que procure la présence de la CPS dans les pays hôtes. La Conférence se félicite de la confirmation donnée par

les Îles Salomon selon laquelle elles approuvent l'introduction d'une subvention spéciale établie à 50 000 UCOM, effective dès 2014.

POUR UN DÉVELOPPEMENT RÉSILIENT : MAÎTRISE INTÉGRÉE DES RISQUES LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, AUX CATASTROPHES ET À LA SÉCURITÉ HUMAINE

30. La Conférence reconnaît combien il est important de fonder les deux cadres régionaux traitant séparément du changement climatique et de la gestion des risques de catastrophe au sein d'une seule et même stratégie, et souscrit aux efforts engagés par le Secrétariat général pour appuyer la « feuille de route » relative à la formulation d'une stratégie régionale commune en faveur d'un développement résilient aux risques climatiques et aux catastrophes d'ici à 2015.

CONCLUSIONS DE L'ÉVALUATION DU PLAN POUR LE PACIFIQUE ET CONSÉQUENCES ÉVENTUELLES POUR LA CPS

31. La Conférence félicite le Secrétariat général d'avoir pris l'initiative de lui présenter une analyse préliminaire des conclusions de l'évaluation du Plan pour le Pacifique, notant que le rapport n'a pas encore été examiné, ni adopté. La Conférence note que le Secrétariat général procédera à une étude approfondie du rapport d'évaluation, dès que celui-ci aura été examiné, afin de déterminer si les recommandations issues de l'évaluation peuvent influencer sur l'action de la CPS, et présentera ses conclusions à la quarante-quatrième session du CRGA, notant que les membres de la CPS ne sont pas tous membres du Forum des Îles du Pacifique, ni associés directement au Plan pour le Pacifique.

NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

32. La Conférence nomme Colin Tukuitonga Directeur général de la CPS. Celui-ci prendra ses fonctions le 23 janvier 2014.

NEUVIÈME CONFÉRENCE DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE

33. La Conférence accepte avec gratitude l'offre de Niue, qui propose d'accueillir la neuvième Conférence de la Communauté du Pacifique en novembre 2015. En tant que pays hôte, Niue assurera la présidence, la vice-présidence devant être confirmée à la quarante-quatrième session du CRGA.

RECOMMANDATIONS DE LA QUARANTE-TROISIÈME SESSION DU COMITÉ DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS ET ADMINISTRATIONS

(Suva, Fidji, 12-15 novembre 2013)

1. La quarante-troisième session du Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA) s'ouvre le 12 novembre 2013 au Complexe Vale ni Bose, à Suva (Fidji). Kiribati préside cette session, et les Îles Marshall en assurent la vice-présidence. Y sont représentés les membres de la Communauté du Pacifique suivants : Australie, Îles Cook, États fédérés de Micronésie, Fidji, France, Guam, Kiribati, Îles Marshall, Nauru, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Niue, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Polynésie française, Samoa, Îles Salomon, Tokelau, Tonga, Tuvalu, Vanuatu, États-Unis d'Amérique et Wallis et Futuna. Différents observateurs et partenaires, parmi lesquels l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ), l'Union européenne (UE), le Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique (FIP), l'Université du Pacifique Sud (USP) et des institutions spécialisées des Nations Unies, dont l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), le Secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies (ONU/SIPC) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), sont également présents.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR – RAPPORTS DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

POINT 2.1 DE L'ORDRE DU JOUR – BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

POINT 2.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR – RAPPORT DE SYNTHÈSE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

2. Au cours des huit années du mandat du Directeur général, soit de 2006 à 2013, les domaines d'activité de la CPS, comme ses ressources humaines, techniques et financières, ont plus que doublé. Cette expansion est, en grande partie, le fruit de décisions extérieures, au nombre desquelles figurent la mise en œuvre du Plan de renforcement de la coopération et de l'intégration régionales pour le Pacifique (Plan pour le Pacifique) et la réforme institutionnelle régionale - deux processus complexes auxquels la CPS a dû s'associer à des fins stratégiques, de manière à définir et à renforcer sa place et son rôle dans les actions de développement menées dans la région. En axant son action sur les priorités de ses membres, la CPS a obtenu de nombreux succès ; en particulier, elle est parvenue à décentraliser ses services pour « les rapprocher des populations », à renforcer ses partenariats avec des organisations nationales, régionales et internationales, à rallier à sa cause de nouveaux bailleurs de fonds et à diversifier son portefeuille de financement, et à investir dans l'amélioration de la gouvernance interne de l'Organisation. L'évaluation externe indépendante de la CPS, réalisée en 2012 avec l'aval du CRGA et de la Conférence, et la mise en œuvre des recommandations qui en ont découlé ont contribué à renforcer la confiance des membres et des partenaires, qui voient en la CPS une organisation sérieuse et comptable de son action, résolue à obtenir des résultats. Dans les années à venir, il s'agira pour la CPS et la région de parvenir à jouer un rôle dans l'agenda post-2015 (le « programme de développement pour l'après-2015 ») et la définition des objectifs de développement durable (ODD) qui succéderont aux Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), de trouver les moyens de financer durablement l'action de l'Organisation, de poursuivre l'amélioration de ses modalités de gouvernance, de régler la question du statut de membre et de surmonter les défis posés par la gestion des ressources humaines.

3. Le CRGA convient de recommander à la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique de :
- i. prendre note des défis que la CPS a relevés et des succès qu'elle a obtenus au cours des huit années du mandat du Directeur général ;
 - ii. saluer la contribution exceptionnelle que Jimmie Rodgers a apportée à la région, son rôle mobilisateur et la compétence avec laquelle il a dirigé la CPS de 2006 à 2013 ;

- iii. examiner les points clés qui demanderont un examen continu de la part du nouveau Directeur général et de l'équipe de direction, parmi lesquels figurent la participation de la CPS au programme de développement pour l'après-2015, le financement durable de son action, les modalités de gouvernance et le statut de membre, ainsi que les défis posés par la gestion des ressources humaines ;
- iv. donner acte de la reconnaissance posthume accordée par la CPS à M. William Forsyth, premier à occuper le poste de Secrétaire général de l'Organisation, et qui, en 1943, alors qu'il était fonctionnaire du ministère australien des Affaires étrangères, proposa la création de la « Commission des Mers du Sud » afin de favoriser la coopération régionale dans le Pacifique de l'après-guerre – une idée visionnaire qui a débouché sur le premier exemple de coopération régionale dans le Pacifique ; et de
- v. convenir d'établir un mécanisme d'hommage pour services rendus à la CPS et à la région.

POINT 2.1.2 DE L'ORDRE DU JOUR – PLAN STRATÉGIQUE DIRECTEUR ET FINANCEMENT DURABLE DE LA CPS

4. Le nouveau Plan stratégique directeur de la CPS, pour la période 2013-2015, décrit les nouvelles modalités de fonctionnement envisagées pour les trois prochaines années, qui impliquent notamment de hiérarchiser les services afin d'en améliorer l'impact et de bâtir des relations plus adaptées aux besoins des membres. Une priorité absolue est donnée à la nécessité de rendre des comptes, au partage des enseignements et à l'obtention de résultats, et donc à l'amélioration des systèmes de suivi-évaluation. Le Plan met également l'accent sur la prestation de services adaptés aux besoins très particuliers des petits États insulaires. Forte de ses compétences croisées, la CPS adoptera une approche d'ensemble pour s'attaquer aux difficultés plurisectorielles. S'agissant du financement durable du Plan, l'Organisation doit explorer de nouvelles approches, qui consisteraient en particulier à passer de fonds projet à des financements pluriannuels et plus souples, option déjà envisagée, et à recouvrer intégralement les coûts des programmes actuels, tout en augmentant de manière ciblée les recettes provenant des subventions spéciales des pays hôtes et des contributions statutaires des membres.
5. Le CRGA convient de recommander à la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique de :
- i. noter que la CPS a l'intention d'adopter de nouvelles modalités de fonctionnement pendant la période considérée, comme il est dit dans son Plan stratégique directeur ;
 - ii. prendre acte des efforts engagés par le Secrétariat général pour mettre en œuvre les recommandations de l'évaluation externe indépendante visant à relever le niveau des fonds ordinaires dont dispose la CPS ;
 - iii. examiner et approuver la démarche retenue par le Secrétariat général pour mobiliser sur le long terme des financements complémentaires, souples et durables, à l'appui de l'action de la CPS ;
 - iv. noter avec gratitude l'annonce faite par la France, qui a décidé de convertir une partie de sa contribution volontaire en fonds statutaires et de porter sa contribution statutaire à 2,5 millions d'UCOM, atteignant ainsi l'objectif fixé à l'horizon 2015 un an plus tôt que prévu ;
 - v. noter avec gratitude la confirmation de l'Australie selon laquelle, outre les projets en cours, la CPS peut compter sur un financement indicatif annuel de 16 millions de dollars australiens ; et de
 - vi. noter avec satisfaction la déclaration faite par la Nouvelle-Zélande, qui entend poursuivre les discussions engagées avec la CPS au sujet des modes de financement pluriannuels.

POINT 2.2 DE L'ORDRE DU JOUR – RAPPORTS DE LA DIRECTION DES PROGRAMMES

POINT 2.2.1 DE L'ORDRE DU JOUR – RAPPORT DE SYNTHÈSE 2013 DE LA DIRECTION DES PROGRAMMES

6. La Direction des programmes a vu le jour en janvier 2013. Le Directeur général adjoint (programmes) a pris ses fonctions en octobre 2013. Maintenant que cette nouvelle structure est en place, la CPS cherchera à mettre à profit sa capacité d'action plurisectorielle, étant consciente que les solutions techniques monolithiques sont insuffisantes pour stimuler le développement durable. La Direction mettra l'accent sur l'efficacité des programmes et la mobilisation de ressources plus importantes, et s'attachera à cet effet à communiquer sur les besoins, à mobiliser les moyens humains requis, à faire reconnaître le travail de la CPS dans les enceintes appropriées et à forger des partenariats reposant sur la confiance et la recherche de résultats. Elle s'appuiera en interne sur les services d'une équipe de soutien opérationnel, qui réunira des compétences en conception de projets et en montage de demandes de subventions, et d'une équipe de soutien chargée de la coordination de l'action contre le changement climatique.
7. Le CRGA convient de recommander à la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique de :
- i. prendre acte de l'établissement de la Direction des programmes, qui regroupe les divisions techniques de la CPS sous la responsabilité d'un Directeur général adjoint ;
 - ii. prendre note des priorités de la Direction des programmes pour 2014 et accueillir favorablement les objectifs que la Direction se propose d'atteindre ; et de
 - iii. saluer les efforts déployés à ce jour par le Secrétariat général en vue de renforcer les cadres de suivi-évaluation en application dans les différentes divisions de la CPS et encourager la poursuite de ce travail, tout en sachant qu'il est crucial d'améliorer la communication des résultats pour parvenir à l'objectif qui est d'accroître le niveau des fonds programme.

POINT 2.2.2 DE L'ORDRE DU JOUR – DIVISION GÉOSCIENCES ET TECHNOLOGIES APPLIQUÉES

8. Le Directeur de la Division géosciences et technologies appliquées a pris ses fonctions en janvier 2013. Parmi les temps forts du programme de travail de la Division cette année, citons l'élaboration d'une « feuille de route » sur l'adaptation au changement climatique/la réduction des risques de catastrophe visant à associer les projets conduits dans ces deux domaines, la création de plusieurs centres d'intervention d'urgence (notamment aux États fédérés de Micronésie et aux Îles Salomon), la supervision de la construction d'une barge de dragage de sable et de gravier destinée à Kiribati, la réalisation d'études sur les bassins versants au profit du Samoa, et l'institution du premier modèle au monde de cadre juridique sur les ressources minérales des grands fonds marins.
9. Le CRGA convient de recommander à la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique de :
- i. prendre note des conclusions de la troisième Conférence de la Division géosciences et technologies appliquées, tenue aux Îles Cook en octobre 2013 ;
 - ii. mettre à l'étude la proposition présentée par la Division en vue du rétablissement de la formation en sciences de la Terre, et envisager de la soutenir ;
 - iii. encourager la Division à poursuivre le travail de réflexion qu'elle a engagé afin d'accorder une plus grande place, dans son programme géoscientifique, à l'étude des systèmes terrestres et des ressources, et à considérer les orientations stratégiques et priorités futures de ce volet de travail, en concertation avec les bailleurs de fonds et les organismes partenaires, tout en reconnaissant qu'il demeurera difficile de trouver des financements et que ce nouveau volet ne peut en aucun cas empiéter sur les engagements antérieurs ;

- iv. prendre acte des résultats obtenus par la Division et des progrès qu'elle a accomplis au regard des secteurs clés de résultats inscrits dans son plan stratégique ; et de
- v. prendre note du programme de travail, du budget et des effectifs de la Division proposés pour l'année 2014.

POINT 2.2.3 DE L'ORDRE DU JOUR – DIVISION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

10. La Division développement économique de la CPS concentre son offre de services dans deux secteurs moteurs du développement économique : énergie et transports. Au titre de sa mission, le Département énergie émet des avis techniques, juridiques et stratégiques sur les problématiques énergétiques, met en œuvre le Projet North-REP, qui a permis de mettre en place des services fiables de production d'électricité renouvelable au profit des milliers d'habitants des régions les plus isolées des Îles Marshall et des États fédérés de Micronésie, et prodigue des conseils sur le secteur pétrolier aux États et Territoires insulaires océaniques, service qui a permis à certains membres d'économiser plusieurs millions de dollars en 2013. Le Département transports s'attache tout particulièrement à aider les pays de la région à rester en conformité avec les réglementations maritimes internationales et à développer leurs moyens afin de satisfaire aux prescriptions internationales relatives à la sécurité et à la sûreté des transports et d'améliorer les services dans ce secteur. Le plan stratégique de la Division développement économique a été révisé suite au transfert de son département TIC à l'USP en janvier 2013, comme recommandé à l'issue de l'évaluation externe indépendante de la CPS conduite en 2012.

11. Le CRGA convient de recommander à la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique de :
- i. prendre note du travail accompli et des résultats obtenus à ce jour par les départements énergie et transports de la Division développement économique ; et de
 - ii. approuver la version révisée du Plan stratégique 2013-2015 de la Division.

POINT 2.2.4 DE L'ORDRE DU JOUR – DIVISION ÉDUCATION, FORMATION ET DÉVELOPPEMENT HUMAIN

12. La Division éducation, formation et développement humain comprend le Conseil océanien d'évaluation pédagogique (SPBEA), le Département développement humain, l'Équipe régionale d'éducation en matière de droits de la personne et le Centre de formation à l'éducation communautaire (CFEC). L'année 2013 marque le cinquantième anniversaire du CFEC, qui fermera ses portes en décembre prochain, son programme d'activités étant transféré à l'USP en janvier 2014. Parmi les grandes réalisations de la Division cette année, on peut citer l'évaluation du SPBEA préconisée dans le Rapport d'évaluation externe indépendante (2012), l'énorme succès qu'ont représenté la douzième Conférence régionale sur la condition féminine et la cinquième Conférence ministérielle sur la condition féminine tenues au mois d'octobre, et la mise au point de projets de loi sur la violence familiale à Kiribati, aux Îles Salomon et aux Tonga, grâce au concours offert par l'Équipe régionale d'éducation en matière de droits de la personne.

13. Le CRGA convient de recommander à la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique de :
- i. prendre note du travail accompli et des résultats obtenus par la Division éducation, formation et développement humain en 2013 ;
 - ii. approuver le nouveau Plan stratégique de la Division éducation, formation et développement humain (2014-2016) ;
 - iii. prendre acte des communiqués de la cinquième Conférence ministérielle sur la condition féminine et de la douzième Conférence régionale sur la condition féminine ;

- iv. remercier l'Équipe régionale d'éducation en matière de droits de la personne d'avoir apporté son concours aux membres et saluer en particulier sa contribution aux réformes législatives en faveur de l'égalité des sexes et de la lutte contre la violence à l'égard des femmes ;
- v. noter les recommandations formulées à l'issue de l'évaluation du SPBEA, reconnaître qu'il est essentiel d'élargir le mandat de ce programme pour améliorer la qualité de l'éducation et convenir d'établir un groupe de travail mixte, composé de représentants des membres et du Secrétariat, et qui sera chargé de déterminer l'approche et les ressources nécessaires à l'application optimale de ces recommandations, et présentera ses conclusions et recommandations à la quarante-quatrième session du CRGA, pour examen ; et de
- vi. rendre sincèrement hommage au travail accompli par le CFEC ces cinquante dernières années sur le front de l'autonomisation des femmes océaniques et noter avec gratitude que l'USP s'est engagée à garantir la qualité des programmes du CFEC et à maintenir, puis à améliorer, leur accessibilité.

POINT 2.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR – DIVISION PÊCHE, AQUACULTURE ET ÉCOSYSTÈMES MARINS

14. En concertation avec les directeurs des pêches, la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins a révisé le plan stratégique qui guidera son programme de travail de 2013 à 2016. La mise en œuvre du programme de travail pour 2013 a bien progressé. En dépit des appréciations favorables formulées au sujet du programme de travail général de la Division, et malgré l'engagement pris par certains partenaires du développement en vue d'assurer la continuité des financements à moyen terme, la Division aura du mal à entreprendre certaines activités cruciales prévues pour 2014-2015, faute de moyens.
15. Le CRGA convient de recommander à la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique de :
- i. approuver la version révisée du Plan stratégique de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins (2013-2016), sachant que le texte révisé a déjà été approuvé par la Conférence des directeurs des pêches ;
 - ii. prendre note du travail accompli et des résultats obtenus par la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins en 2013 ;
 - iii. noter avec inquiétude les problèmes auxquels la Division pourrait se retrouver confrontée pour fournir des services essentiels en 2014-2015, et prier instamment l'UE et l'Ordonnateur régional d'envisager d'appuyer, en temps opportun, un projet régional de suivi pour le secteur de la pêche au titre du onzième Fonds européen de développement (FED) ; et de
 - iv. prendre note des conclusions et des recommandations de la huitième Conférence des directeurs des pêches.

POINT 2.2.6 DE L'ORDRE DU JOUR – DIVISION RESSOURCES TERRESTRES

16. Le nouveau Plan stratégique de la Division ressources terrestres pour la période 2013-2017 a été élaboré à partir du Cadre stratégique entériné par les ministres de l'Agriculture et de la Foresterie des pays océaniques à l'occasion de leur Conférence régionale en 2012 et approuvé par le CRGA réuni en sa quarante-deuxième session. Ce plan propose un nouvel organigramme pour la Division. La réorganisation de la Division va marquer l'abandon d'une logique thématique au profit d'un recentrage autour de plusieurs départements, à l'image des autres divisions de la CPS. Dans cette nouvelle configuration, la Division va adopter une démarche résolument axée sur les résultats et renforcer sa capacité à assister les États et Territoires insulaires océaniques en matière de politique générale, de législation et de planification.

17. Le CRGA convient de recommander à la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique de :
- i. approuver le projet de Plan stratégique de la Division ressources terrestres pour 2013-2017, inspiré du Cadre stratégique qui a été approuvé par les ministres océaniques de l'Agriculture et de la Foresterie lors de leur Conférence de 2012 et entériné par le CRGA au cours de sa quarante-deuxième session.

POINT 2.2.7 DE L'ORDRE DU JOUR – DIVISION SANTÉ PUBLIQUE

18. L'année 2013 a été une année de transition pour la Division, désormais pilotée par un nouveau directeur entré en fonction en décembre 2012. Elle a également été marquée par l'élaboration d'une nouvelle stratégie de santé publique, qui vise essentiellement à restructurer les fonctions essentielles de santé publique au sein de la CPS, à aider les États et Territoires insulaires océaniques à se doter de capacités renforcées en la matière et à promouvoir la mise en place, à l'échelle de la CPS, et non plus dans le seul domaine de la santé, d'un système de gestion des subventions, conformément à la recommandation de l'évaluation externe indépendante. Le nouveau Plan stratégique de la Division santé publique 2013-2022 a été établi à l'issue de consultations élargies avec le personnel, les responsables de la santé des pays de la région, les organisations internationales et les partenaires du développement, et compte tenu des recommandations découlant de l'évaluation externe indépendante de la CPS.

19. Le CRGA convient de recommander à la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique de :
- i. approuver le nouveau Plan stratégique de la Division santé publique 2013-2022, intitulé « Îles-santé – pour une région Pacifique en pleine santé » ;
 - ii. prendre note des résultats obtenus par la Division en 2013 ;
 - iii. prendre note des conclusions de la réunion inaugurale des hauts responsables/directeurs/secrétaires de la santé et de l'élaboration du Cadre d'action général pour le développement de la santé dans le Pacifique ;
 - iv. prendre note des conclusions de la dixième Réunion des ministres de la Santé des pays océaniques relatives aux maladies non transmissibles (MNT), au concept des « Îles-santé » et au programme de développement pour l'après-2015, telles qu'énoncées dans le « Communiqué d'Apia » ; et de
 - v. noter les recommandations de la dix-septième Conférence des ministres de l'Économie des pays membres du Forum et l'élaboration d'une feuille de route régionale sur les MNT, en vue d'appuyer les actions de prévention et de lutte contre les MNT en cours dans la région.

POINT 2.2.8 DE L'ORDRE DU JOUR – DIVISION STATISTIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT

20. En 2013, la Division statistique pour le développement a continué de mettre en œuvre un programme de travail ambitieux, comprenant notamment des recensements et des enquêtes auprès des ménages, et accompli des progrès tangibles dans la production de statistiques sectorielles (sur l'économie, l'éducation et l'état civil). En outre, la Division a amélioré la diffusion des données, ainsi que la mise à jour et la couverture statistique de sa base de données sur les indicateurs minima du développement national (IMDN), afin d'étendre cet outil aux Territoires français et américains du Pacifique. Une évaluation à mi-parcours de la première phase de la Stratégie décennale océanique sur la statistique a confirmé que celle-ci était en bonne voie d'exécution. Plusieurs modifications au programme 2013-2014 ont été recommandées, et entérinées par la quatrième Conférence régionale des directeurs des services statistique et planification en juillet 2013.

21. Le CRGA convient de recommander à la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique de :
- i. noter le travail accompli et les résultats obtenus par la Division statistique pour le développement pour l'année 2013 en vue de la mise en œuvre de la phase 1 (2011-2014) du Plan d'action stratégique océanique sur la statistique et de la Stratégie décennale océanique sur la statistique 2011-2020 ;

- ii. noter les résultats positifs de l'évaluation à mi-parcours des activités menées par la Division statistique pour le développement en vue de la mise en œuvre de la phase 1 de la Stratégie décennale océanienne sur la statistique, et l'approbation par la quatrième Conférence régionale des directeurs des services statistique et planification, en juillet 2013, des principales recommandations de fond formulées par l'équipe d'évaluation ;
- iii. noter les progrès accomplis dans la production de statistiques sur l'économie, l'état civil et l'éducation, les efforts mis en œuvre pour aider les pays membres à améliorer leurs bases de données administratives et leurs systèmes de gestion de l'information dans ces secteurs, et les activités en cours pour produire un ensemble régional de données statistiques essentielles sur le changement climatique, la gestion des risques de catastrophe et l'environnement ; et de
- iv. reconnaître les possibilités d'action et les difficultés mises en évidence, et le rôle que les pays membres peuvent jouer face à certaines d'entre elles.

POINT 2.3 DE L'ORDRE DU JOUR – RAPPORTS DE LA CELLULE D'ENGAGEMENT STRATÉGIQUE CHARGÉE DE L'ÉLABORATION DE POLITIQUES ET DE LA PLANIFICATION

POINT 2.3.1 DE L'ORDRE DU JOUR – FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2013 ET PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CELLULE POUR 2014

22. Le nouveau Directeur de la Cellule d'engagement stratégique chargée de l'élaboration de politiques et de la planification a été nommé en février 2013. La mission de la Cellule d'engagement stratégique se décline comme suit : élaboration de la stratégie de l'Organisation, direction et coordination des activités de suivi-évaluation, coordination de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies conjointes de pays en concertation avec les membres, et rôle de pivot pour les communications avec les partenaires du développement et les organisations membres du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP). La Cellule compte également dans son effectif des conseillers et chargés de programmes travaillant sur des enjeux plurisectoriels tels que le changement climatique et la jeunesse, et joue un rôle de premier plan dans les réformes institutionnelles, puisqu'elle en conduit et facilite un grand nombre au sein de la CPS.
23. Le CRGA convient de recommander à la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique de :
- i. noter que la Cellule d'engagement stratégique privilégiera certains domaines d'action en 2013-2014 et s'emploiera ainsi à améliorer l'efficacité de l'aide, à coordonner les relations extérieures, à anticiper et à planifier de façon stratégique les opérations de la CPS, à assurer sa mission de coordination et de conseil plurisectoriels, et à favoriser une meilleure adhésion des membres aux objectifs de développement ;
 - ii. reconnaître que, alors que la Cellule a réduit son effectif pour se concentrer sur sa mission principale, elle risque de se heurter dans l'immédiat à des contraintes budgétaires pouvant compromettre l'avancement de ses activités, à moins que des financements transitoires soient mobilisés à court terme, et ce, jusqu'à ce que le principe du recouvrement intégral des coûts soit effectif ;
 - iii. appuyer la création d'un groupe de travail sur les stratégies conjointes de pays, rassemblant des membres du CRGA et des divisions de la CPS, lequel sera chargé de proposer un nouveau mécanisme de planification conjointe, tout en notant que l'Australie, les États fédérés de Micronésie, les Fidji, Kiribati, la Nouvelle-Calédonie et les Îles Marshall ont fait part de leur souhait de participer à ces travaux, dont le démarrage est prévu début 2014 ; et de
 - iv. prendre note de l'approche retenue par la CPS pour son volet jeunesse, approche qui consiste à multiplier les actions de promotion de la jeunesse dans ses domaines d'intervention techniques et qui pourrait servir de modèle de travail dans d'autres domaines plurisectoriels.

POINT 2.3.2 DE L'ORDRE DU JOUR – GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT : SUIVI, ÉVALUATION ET PARTAGE DES ENSEIGNEMENTS

24. Ces deux dernières années, des efforts ont été engagés sous la houlette de la Cellule d'engagement stratégique, et en collaboration avec les équipes dirigeantes et le personnel de toutes les divisions de la CPS, pour renforcer de façon progressive les procédures de suivi, évaluation et partage des enseignements. Ce travail a permis d'obtenir d'importantes avancées, notamment d'opérer un changement d'angle dans les plans stratégiques des divisions, les rapports par pays et les évaluations des projets en mettant davantage l'accent sur les résultats, de poursuivre la mise en place du nouveau système intégré d'information et de rapport en ligne, et d'instaurer des ateliers-débats faisant office de forums didactiques interdivisions. Parmi les priorités pour 2014, il faudra renforcer le suivi, l'évaluation et le partage des enseignements dans certaines divisions dotées de dispositifs inopérants, et améliorer encore le système de rapport, notamment ses fonctionnalités, afin que la CPS soit mieux armée pour communiquer ses résultats à ses pays membres et à ses bailleurs de fonds.

25. Le CRGA convient de recommander à la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique de :

- i. approuver les mécanismes de rapport proposés ci-après, afin de permettre au CRGA de mieux suivre et évaluer l'efficacité des travaux conduits par la CPS au profit des pays membres et de la région, et d'en tirer les enseignements nécessaires :
 - a) rapports annuels présentés au CRGA pour chaque État et Territoire membre, visant à donner une vue d'ensemble des activités menées par la CPS au cours de l'année (similaires aux rapports établis pour l'année 2013), notant que les membres ont demandé à faire valoir leur droit de regard sur les projets de rapports avant leur publication ;
 - b) évaluations participatives améliorées des stratégies conjointes de pays en vue de déterminer la contribution de la CPS aux changements intervenus à l'échelon national - réalisation des deux premières évaluations en 2014 (à déterminer dans le cadre de la révision des mécanismes de planification conjointe) ;
 - c) évaluations participatives améliorées de la contribution de la CPS à l'échelon régional - réalisation des deux premières évaluations sectorielles régionales en 2014 ; et
 - d) cadres de résultats perfectionnés dans les plans stratégiques des divisions et dans le Plan stratégique directeur de la CPS, au titre desquels des rapports seront régulièrement élaborés et des évaluations effectuées au terme de chaque plan ; et de
- ii. convenir que le suivi, l'évaluation et le partage des enseignements n'ont pu être développés comme il se doit faute de moyens, et que davantage de fonds ordinaires ou fonds programme devront être engagés si l'on veut améliorer l'évaluation et les rapports axés sur les résultats dans l'ensemble de l'Organisation.

POINT 2.4 DE L'ORDRE DU JOUR – RAPPORTS DE LA DIRECTION OPÉRATIONS ET GESTION

POINT 2.4.1 DE L'ORDRE DU JOUR – FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2013 ET PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA DIRECTION POUR 2014

26. Le nouveau Directeur général adjoint (opérations et gestion) a pris ses fonctions en octobre 2013. La Direction opérations et gestion a pris d'importantes dispositions en 2013 pour s'assurer que les services placés sous sa responsabilité (administration – notamment les voyages, les achats, les archives et la gestion immobilière, ressources humaines, finances, TIC, bibliothèque, publications et traduction/interprétation) satisfont aux besoins d'une Organisation élargie. Ainsi, elle s'est adjoint les services d'une nouvelle Directrice des ressources humaines, comme l'avait recommandé l'équipe qui a réalisé l'évaluation externe indépendante de la CPS en 2012. Toujours en écho aux recommandations de l'équipe d'évaluation, depuis le 1^{er} janvier 2013, les responsables des bureaux décentralisés aux États fédérés de Micronésie et aux Îles Salomon sont sous la supervision directe du Directeur général adjoint (opérations et gestion). La Direction s'attache désormais à établir, d'ici à la fin 2013, un nouveau plan stratégique quinquennal dont la mise en

œuvre débutera en janvier 2014. La vision de la Direction est de mieux servir la CPS afin que cette dernière et ses partenaires puissent mieux servir la région Pacifique. La Direction s'est fixé pour objectif stratégique global d'incarner, d'ici cinq ans, les meilleures pratiques, autant au sein de la CPS qu'au regard des normes internationales les plus strictes, et entend mesurer la qualité de ses services et de ses résultats à l'aune des pratiques en vigueur dans d'autres organisations internationales.

27. Le CRGA convient de recommander à la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique de :
- i. prendre note des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail 2013 de la Direction opérations et gestion ;
 - ii. approuver les grandes lignes du programme de travail pour 2014, notamment le renforcement du processus de recrutement et l'élaboration d'un guide complet de procédures pour le Secrétariat général ;
 - iii. noter qu'un programme pluriannuel destiné à renforcer la Direction est en cours d'élaboration ; et de
 - iv. noter par ailleurs que la Direction opérations et gestion s'engage, dans son offre de services à l'appui de la Direction des programmes et de la CPS dans son ensemble, à adopter une conduite exemplaire, fondée sur les meilleures pratiques et mesurée à l'aune des normes internationales les plus strictes.

POINT 2.4.2 A DE L'ORDRE DU JOUR – RESSOURCES HUMAINES : QUESTIONS LIÉES AU RECRUTEMENT ET À LA FIDÉLISATION DU PERSONNEL, ET ACTIONS PRIORITAIRES À ENTREPRENDRE

28. En 2013, deux avancées particulièrement positives sont venues donner un coup de fouet aux efforts déployés par la CPS pour se doter d'un service de gestion des ressources humaines plus stratégique : d'une part, l'introduction du système d'information en ligne sur les ressources humaines, qui a permis de réduire les écarts de services entre les différents bureaux de la CPS et d'éliminer un grand nombre de procédures laborieuses, et, d'autre part, la mise en place, en janvier 2013, d'une équipe spécialement chargée du recrutement, ce qui s'est traduit par une amélioration sensible du processus de recrutement des nouveaux agents. Cela dit, le manque de compétitivité de la CPS sur le marché du travail, et même face aux autres organisations du CORP, ne cesse de se confirmer. Que ce soit en termes de rémunération ou d'avantages, la CPS a du mal à rivaliser avec ses concurrents et à attirer du personnel suffisamment qualifié. Cette situation est source d'inquiétude, car la capacité de la CPS à fournir des services de classe mondiale dépend de l'excellence de ses agents. Le processus actuel d'harmonisation des conditions de rémunération dans les organisations membres du CORP est bénéfique pour les organisations de petite taille, mais préjudiciable pour la CPS sous sa forme actuelle. Il convient donc de l'améliorer de manière à garantir que la logique et les principes qui sous-tendent l'harmonisation sont respectés et appliqués par les organisations concernées, en accordant une attention particulière à la façon dont les postes de direction générale ont été classés depuis la réforme du cadre institutionnel régional et l'élargissement de la CPS. Le taux croissant de démission antérieure à la date de fin de contrat parmi les agents recrutés à l'international, qui se chiffre à 57 % depuis début 2013, suscite également des inquiétudes.

29. Le CRGA convient de recommander à la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique de :
- i. reconnaître que le Secrétariat général peine de plus en plus à attirer du personnel dûment qualifié et expérimenté, ce qui, faute de mesures appropriées, empêchera l'Organisation de fournir des services de grande qualité à ses membres ;
 - ii. noter la proportion croissante d'agents expatriés démissionnaires (57 % depuis début 2013) ;
 - iii. envisager et approuver une augmentation de 2 % des traitements en 2014, étant entendu que cette augmentation sera financée dans la limite des ressources budgétaires existantes ;

- iv. demander une évaluation des postes de l'ensemble des organisations membres du CORP suite à la réforme du cadre institutionnel régional, tout particulièrement les postes de directeur général ;
- v. approuver la création, sous l'égide du CRGA, d'un groupe de travail chargé a) d'analyser de façon approfondie les difficultés que rencontre le Secrétariat général du fait de sa politique de ressources humaines et de rémunération, b) d'examiner la grille de rémunération révisée proposée par le Secrétariat général afin d'aider la CPS à venir à bout des sérieuses difficultés qu'elle rencontre pour attirer et fidéliser du personnel de haut vol, et c) de déterminer la classe salariale la mieux adaptée au poste de Directeur général de la CPS, en tenant compte de l'étendue et de l'ampleur de ses fonctions au regard de celles des directeurs généraux des autres organisations membres du CORP, et qui présentera ses recommandations au CRGA à sa quarante-quatrième session. L'Australie, les États fédérés de Micronésie, la France (qui assurait la présidence du CRGA l'an passé), Guam, Kiribati (qui assure la présidence actuelle), la Nouvelle-Calédonie, les Îles Marshall (qui assureront la prochaine présidence) et les États-Unis d'Amérique ont fait part de leur souhait de participer à ces travaux ; et de
- vi. demander la tenue d'une nouvelle réunion du groupe de travail du CORP sur l'harmonisation (comprenant des représentants des membres insulaires océaniques) en vue de l'informer des conclusions du groupe de travail émanant du CRGA.

POINT 2.4.2 B DE L'ORDRE DU JOUR – ANALYSE ANNUELLE DES DONNÉES DES MARCHÉS DE RÉFÉRENCE ET BARÈME DES TRAITEMENTS POUR L'EXERCICE 2014

30. L'analyse des données de 2013 relatives aux trois marchés de référence utilisés pour fixer le barème des traitements versés aux agents recrutés à l'international dans les organisations membres du CORP (soit la médiane des traitements des fonctions publiques australienne et néo-zélandaise et le quartile supérieur des traitements du marché fidjien, toutes organisations confondues) révèle que les traitements versés par la CPS à son personnel expatrié accusent toujours un retard de 17 à 23 % par rapport aux niveaux préconisés sur la base des trois marchés de référence, même s'il convient de noter que les rémunérations globales proposées comportent des avantages, notamment des indemnités de logement et des indemnités pour frais de scolarité. Ces rémunérations globales sont toutefois inférieures, elles aussi, à celles appliquées par d'autres organisations membres du CORP. Les rémunérations proposées par la CPS étant nettement en deçà des niveaux de référence, et inférieures à celles des autres organisations du CORP, la CPS est en proie à des difficultés grandissantes sur le front du recrutement et de la fidélisation de ses agents.
31. Concernant le barème des traitements 2014 applicable aux postes à recrutement international, le CRGA convient de recommander à la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique de :
- i. envisager et approuver un relèvement de 2 %, à compter du 1^{er} janvier 2014, étant entendu que cette augmentation sera financée dans la limite des ressources budgétaires existantes.
32. Concernant le barème des traitements 2014 applicable aux postes à recrutement local, le CRGA convient de recommander à la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique de :
- i. envisager et approuver un relèvement de 1,3 % du barème des traitements en vigueur aux États fédérés de Micronésie, à compter du 1^{er} janvier 2014, étant entendu que cette augmentation sera financée dans la limite des ressources budgétaires existantes ;
 - ii. envisager et approuver une hausse de 2,2 à 2,7 % des traitements applicables au personnel local des Fidji, selon la classe occupée, à compter du 1^{er} janvier 2014, étant entendu que cette augmentation sera financée dans la limite des ressources budgétaires existantes ;
 - iii. envisager et approuver un relèvement de 2 % du barème des traitements applicable en Nouvelle-Calédonie, à compter du 1^{er} janvier 2014, étant entendu que cette augmentation sera financée dans la limite des ressources budgétaires existantes ; et de

- iv. envisager et approuver un relèvement de 2 % du barème des traitements applicable aux Îles Salomon, à compter du 1^{er} janvier 2014, étant entendu que cette augmentation sera financée dans la limite des ressources budgétaires existantes.

POINT 2.4.3 DE L'ORDRE DU JOUR – ÉTAT DES CONTRIBUTIONS STATUTAIRES

33. En date du 10 octobre 2013, 16 des 26 membres de la CPS ont acquitté la totalité de leurs contributions statutaires au Secrétariat général, et hormis trois membres, tous ont versé des sommes pendant l'exercice en cours. Le montant total des contributions à recevoir s'élève à 2 331 406 UCOM, dont environ 1,7 million (73 %) sont dus par seulement quatre pays membres. La grande majorité des membres ont consenti d'importants efforts pour acquitter, en tout ou partie, leurs contributions en 2013.

34. Le CRGA convient de recommander à la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique de :
- i. reconnaître que de nombreux membres ont consenti d'importants efforts pour acquitter leurs contributions statutaires ;
 - ii. prier les membres qui doivent encore acquitter leurs contributions, en particulier ceux accusant des arriérés, de verser les montants dus dans les meilleurs délais ; et de
 - iii. prier les membres traversant des difficultés financières de convenir d'un calendrier de paiement avec le Secrétariat général.

POINT 2.4.4 DE L'ORDRE DU JOUR – ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE 2012, RAPPORT DES VÉRIFICATEURS DES COMPTES ET LETTRE DES VÉRIFICATEURS DES COMPTES À LA DIRECTION

35. Les états financiers de la CPS et de la Caisse de prévoyance pour l'exercice 2012 ont fait l'objet d'une approbation sans réserve de la part du cabinet PricewaterhouseCoopers de Nouvelle-Calédonie. C'est ainsi la dix-septième année consécutive que l'Organisation voit ses comptes certifiés sans réserve. Dans leur lettre à la direction, les vérificateurs des comptes ont indiqué que les procédures de contrôle interne en place dans l'ensemble des domaines vérifiés étaient efficaces, mais ils ont souligné la nécessité de poursuivre les efforts engagés pour renforcer les dispositifs de contrôle de gestion et accroître l'efficacité opérationnelle. Les recommandations émises par les vérificateurs des comptes dans leur lettre à la direction ont toutes été acceptées par le Secrétariat général et des mesures ont déjà été appliquées ou sont en cours de mise en œuvre.

36. Le CRGA convient de recommander à la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique de :
- i. accepter les états financiers vérifiés pour l'exercice 2012 comme reflétant fidèlement la situation financière et les résultats financiers de la CPS et de sa Caisse de prévoyance ;
 - ii. noter que les registres comptables ont été tenus en bonne et due forme et que les états financiers de la CPS ont fait l'objet d'une approbation sans réserve pour la dix-septième année consécutive ; et de
 - iii. prendre note des observations formulées par les vérificateurs des comptes dans leur lettre à la direction et des réponses apportées par la direction à cet égard.

POINT 2.4.5 DE L'ORDRE DU JOUR – BUDGET RECTIFICATIF 2013

37. Le budget rectificatif est en équilibre : les recettes et dépenses se chiffrent à 108 497 800 UCOM (fonds ordinaires : 25 840 600 UCOM ; fonds projet : 82 657 200 UCOM). De manière générale, le budget rectificatif 2013 présente une hausse de 13 776 800 UCOM, soit 14,5 % d'augmentation par rapport au budget initial de 94 721 000 UCOM.

38. Le CRGA convient de recommander à la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique de prendre acte du budget rectificatif (fonds ordinaires et fonds projet) pour l'exercice 2013.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR – BUDGET 2014

POINT 3.1 DE L'ORDRE DU JOUR – BUDGET POUR L'EXERCICE 2014

39. Le Secrétariat général présente un budget en équilibre, les recettes attendues étant égales aux dépenses. Le budget total s'élève à 95 357 400 UCOM, décliné en une composante ordinaire (26 762 600 UCOM) et une composante projet (68 594 800 UCOM.) Le budget ordinaire représente 28 % du budget total, contre 72 % pour les fonds projet. Environ 43 % du budget ordinaire pour l'exercice 2014 est réservé aux divisions techniques.

40. Selon sa politique habituelle, la CPS n'inscrit au budget que les financements garantis, et ne tient pas compte des projets en attente. Par ailleurs, le Secrétariat général s'est efforcé de relever le niveau des réserves afin de se rapprocher de l'objectif fixé par le CRGA à l'horizon 2015 : à la fin de l'exercice 2014, le total des réserves devrait atteindre environ 4,45 millions d'UCOM ; il sera nécessaire de trouver 1,25 million d'UCOM supplémentaires pour atteindre les cibles fixées pour la fin de l'exercice 2015. Le Secrétariat général propose également qu'une démarche préventive soit appliquée pour bâtir les fonds de réserve dans le cadre de la procédure budgétaire, l'objectif étant d'atteindre un niveau suffisant pour couvrir 60 à 90 jours de fonctionnement, comme le veut la pratique dans d'autres organisations similaires.

41. Le CRGA convient de recommander à la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique de :

- i. examiner et approuver le projet de budget pour l'exercice 2014 ;
- ii. saluer l'engagement pris par la CPS de communiquer des rapports intersessionnels, ainsi qu'un budget prévisionnel tenant compte de l'évolution des priorités et des recommandations issues de l'évaluation externe indépendante, à compter de 2014 ; et de
- iii. prendre note des informations communiquées au sujet des réserves de la CPS et de la démarche préventive proposée pour bâtir les fonds de réserve dans le cadre de la procédure budgétaire, l'objectif étant d'atteindre un niveau suffisant pour couvrir 60 à 90 jours de fonctionnement.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR – COMITÉ PERMANENT DU CRGA

POINT 4.1 DE L'ORDRE DU JOUR – RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES

42. Le Comité d'audit et des risques s'est réuni à quatre occasions depuis sa création, dont trois fois en 2013. Il est convenu du programme de travail du service d'audit interne pour la période 2013-2015. Ce programme de travail triennal prévoit un examen des procédures appliquées en matière d'achat, de préparation des voyages et de recrutement de consultants, entre autres, afin de s'assurer que celles-ci offrent une protection adéquate à l'Organisation. Ernst and Young, un cabinet d'audit professionnel, se chargera de réaliser ce travail. Le Comité a pris connaissance de l'opinion formulée par les vérificateurs externes au sujet des comptes annuels de la CPS pour 2012, et constaté avec satisfaction que ces derniers avaient été approuvés sans réserve pour la dix-septième année consécutive. Dans leur lettre, les vérificateurs ont salué la forte culture de conformité qui existe dans toute la CPS ; pour les membres du Comité, il est satisfaisant de voir que des réponses sont apportées aux questions soulevées.

43. Le CRGA convient de recommander à la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique de :
- i. prendre acte du rapport du président du Comité d'audit et des risques, et reconnaître que le Comité d'audit et des risques participe de façon essentielle au renforcement du cadre de gouvernance de l'Organisation, lequel fournira au CRGA, organe directeur de la CPS, l'assurance que les contrôles internes, les politiques et les procédures de la CPS sont robustes et qu'ils sont bien appliqués ;
 - ii. noter que le Comité a arrêté le programme triennal d'audit interne, et qu'il en a confié la réalisation à un cabinet comptable international ;
 - iii. noter que le Comité présentera au CRGA, à sa quarante-quatrième session, un rapport sur l'activité du cabinet Ernst and Young pour la première année de son engagement contractuel ;
 - iv. noter avec satisfaction que la CPS est de plus en plus à même de couvrir les coûts du service d'audit interne au moyen de ses fonds ordinaires, et que ces coûts devraient être intégralement financés sur le budget ordinaire d'ici 2015 ;
 - v. pour ce qui est du rôle de la CPS en matière d'administration des subventions, encourager le partage des responsabilités entre les membres et la CPS, notant que certains pays ont des difficultés à justifier convenablement l'emploi des fonds reçus à l'échelon national, en particulier ceux versés par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), et prier le Secrétariat général de poursuivre les formations en amont de l'octroi des fonds ; et de
 - vi. reconnaître la bonne santé financière de la CPS, attestée par le fait que les états financiers de l'Organisation ont fait l'objet d'une approbation sans réserve pour la dix-septième année consécutive et que le Comité d'audit et des risques a confirmé que les systèmes, les procédures et les contrôles mis en place par la CPS sont robustes et efficaces.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR – QUESTIONS DE FOND D'ORDRE STRATÉGIQUE

POINT 5.1 A DE L'ORDRE DU JOUR – ACTUALISATION DE LA CONVENTION DE CANBERRA TENDANT À DONNER UNE VALEUR JURIDIQUE AUX DÉCISIONS PRISES PRÉCÉDEMMENT PAR LA CONFÉRENCE ET À Y INSÉRER DES DISPOSITIONS RELATIVES À D'AUTRES CATÉGORIES DE MEMBRES

44. Lors de sa quarante-deuxième session, le CRGA a établi un groupe de travail chargé d'examiner la question du statut de membre de l'Organisation ainsi que les moyens d'élargir les dispositions applicables en la matière. Au cours de son travail préliminaire, le Secrétariat général a constaté la nécessité de confirmer la valeur juridique des résolutions adoptées par la Conférence en 1997 et 1983, et qui visaient respectivement à remplacer l'appellation « Commission du Pacifique Sud » par « Communauté du Pacifique » et à ouvrir les portes de la CPS à de nouveaux membres et octroyer le statut de membre à part entière à tous les membres actuels de la CPS. Le groupe de travail a informé le CRGA que la Conférence pouvait, par voie de résolution officielle faisant état d'une pratique étatique suffisamment établie en droit international et en vertu des articles II, paragraphe 3, et XVIII, paragraphe 60, de la Convention de Canberra, traité fondateur de la CPS, confirmer le plein effet de ces décisions. En revanche, la création de nouvelles catégories de membres, notamment celles de membre associé ou d'observateur, ne pourra se faire qu'en amendant la Convention de Canberra. Le groupe de travail élargi mènera des travaux supplémentaires, dont les conclusions seront présentées à la quarante-quatrième session du CRGA. Les États-Unis d'Amérique se déclarent préoccupés par cette approche et par les recommandations du CRGA à cet égard.

45. Le CRGA convient, à la majorité, de recommander à la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique de :

- i. examiner et approuver la proposition du Secrétariat général de confirmer la valeur juridique de la résolution adoptée par la Conférence, en 1997, et qui visait à changer le nom de la « Commission du

Pacifique Sud » en « Communauté du Pacifique », comme préconisé dans le projet de résolution y afférent (p. 55) ;

- ii. examiner et approuver la proposition du Secrétariat général de confirmer le statut juridique des membres actuels de la Communauté du Pacifique, dans le droit fil de la résolution adoptée par la Conférence du Pacifique Sud, en 1983, et qui visait à ouvrir les portes de la Communauté du Pacifique à de nouveaux membres et à octroyer le statut de membre à part entière à tous les membres, comme préconisé dans le projet de résolution y afférent (p. 56) ;
- iii. prendre note de la proposition du Secrétariat général concernant la création de nouvelles catégories de membres pour les membres associés et les observateurs ; et de
- iv. recommander que le Secrétariat général et le groupe de travail élargi du CRGA sur le statut de membre, qui comprend l'Australie, les Fidji, la France, la Polynésie française, Guam, les Îles Marshall, la Nouvelle-Zélande, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Samoa et les États-Unis d'Amérique, étudient plus avant les questions relatives aux statuts de membre associé et d'observateur, ainsi que le projet de politique régissant les statuts de membre et d'observateur de la CPS, et présentent à la quarante-quatrième session du CRGA une proposition définitive.

POINT 5.1 B DE L'ORDRE DU JOUR – POLITIQUE RÉGISSANT LE STATUT DE MEMBRE DE LA CPS

46. Le Secrétariat général et le groupe de travail du CRGA sur le statut de membre ont examiné les questions touchant au statut de membre de plein droit de la Communauté du Pacifique et conclu que les dispositions actuelles de la Convention de Canberra étaient suffisamment claires sur ce point. Le CRGA convient que l'article II, paragraphe 3, de ladite Convention autorise la Conférence à modifier, par voie de résolution, la compétence territoriale de la Communauté du Pacifique, de façon à traiter les demandes d'admission en qualité de membre de plein droit au cas par cas. Les États-Unis d'Amérique font part de leurs réserves concernant cette approche et les recommandations du CRGA à cet égard. Le CRGA souscrit à cette approche pour traiter la demande d'admission qui sera probablement présentée par le Timor-Leste. S'agissant de l'élargissement des catégories de membres, le CRGA reconnaît que la création de nouvelles catégories de membres, notamment celles de membre associé ou d'observateur, constituera une mesure appropriée pour renforcer la coopération et la concertation, et qu'elle contribuera à servir l'action menée par la CPS pour le compte de ses membres. Le CRGA convient que le groupe de travail élargi poursuivra sa réflexion au cours de l'année à venir et que les résultats et recommandations issus de cette réflexion seront présentés à la quarante-quatrième session du CRGA, en 2014.

47. Le CRGA convient, à la majorité, de recommander à la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique de :

- i. approuver officiellement l'approche proposée quant au statut de membre de plein droit de la Communauté du Pacifique ;
- ii. examiner et approuver le projet de résolution visant à permettre au Timor-Leste de présenter, s'il le souhaite, une demande d'admission à l'Organisation, ainsi que l'approche retenue pour mener à bonne fin ce dossier (p. 57) ;
- iii. noter le travail accompli dans l'élaboration d'une politique sur les statuts de membre et d'observateur de la Communauté du Pacifique, y compris en ce qui concerne les droits de participation ; et de
- iv. donner instruction au Secrétariat général et au groupe de travail sur le statut de membre d'élaborer plus avant le projet de politique régissant les statuts de membre et d'observateur de la Communauté du Pacifique et de présenter à la quarante-quatrième session du CRGA une proposition définitive.

POINT 5.2 DE L'ORDRE DU JOUR – MODALITÉS DE GOUVERNANCE DE LA CPS : DOCUMENT DE RÉFLEXION

48. La structure de gouvernance de la CPS comprend : i) la Conférence de la Communauté du Pacifique, qui se réunit tous les deux ans ; ii) le Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA), comité plénier de la Conférence, qui se réunit chaque année ; et iii) le Comité d'audit et des risques, comité permanent émanant du CRGA, établi en 2011. L'équipe qui a réalisé l'évaluation externe indépendante de la CPS en 2012 a estimé que l'important rôle joué par le CRGA et la Conférence dans la gouvernance de l'Organisation pouvait être encore renforcé, surtout considérant que l'Organisation vient de traverser une phase continue d'expansion et de réforme. Ce même constat a été dressé par certains pays membres lors des consultations sur le Plan stratégique directeur de la CPS pour 2013-2015. Ce renforcement figure d'ailleurs parmi les objectifs visés dans le Plan. Il est ainsi proposé que le CRGA demande la réalisation, en 2014, d'une évaluation portant sur les modalités de gouvernance de la CPS et fasse des recommandations sur les meilleures façons de les renforcer, tout en soulignant la nécessité de distinguer clairement les deux fonctions de gouvernance incombant au CRGA, à savoir la « gouvernance de l'Organisation » et la « gouvernance de son programme de travail technique ». Les conférences sectorielles régionales réunissant les ministres ou les responsables de services techniques servent également à fixer de manière concertée les grands domaines d'intervention prioritaires sur lesquels les divisions techniques de la CPS doivent concentrer leur action à l'échelon régional.

49. Le CRGA convient de recommander à la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique de :

- i. débattre sur l'importance d'améliorer l'efficacité des procédures de gouvernance de la CPS, notamment en définissant clairement les fonctions relatives à la gouvernance de l'Organisation et celles relatives à la gouvernance des programmes, actuellement entièrement assumées par le CRGA ; et de
- ii. convenir de faire évaluer les procédures de gouvernance de la CPS en 2014, notant que cette évaluation sera financée dans la limite des ressources budgétaires existantes et que les conclusions de cette évaluation et les recommandations y afférentes seront alors présentées lors de la quarante-quatrième session du CRGA, en 2014.

POINT 5.3 DE L'ORDRE DU JOUR – RÉVISION DES CONTRIBUTIONS STATUTAIRES ET DES SUBVENTIONS SPÉCIALES DES PAYS HÔTES

50. La révision triennale des contributions statutaires et des subventions spéciales des pays hôtes effectuée cette année porte sur les montants relatifs et absolus des contributions versées par les membres et tient compte de l'évolution des capacités économiques des membres océaniques depuis la dernière révision effectuée en 2006. Elle s'appuie également sur la recommandation formulée lors de l'évaluation externe indépendante de la CPS et approuvée par les membres concernant le rééquilibrage progressif du budget ordinaire de l'Organisation. Par ailleurs, avec l'aval du CRGA réuni en sa quarante-deuxième session, le Secrétariat général a commandé une étude indépendante en vue d'estimer les avantages économiques que procure la présence de la CPS dans les pays hôtes de l'Organisation : Nouvelle-Calédonie, Fidji, États fédérés de Micronésie et Îles Salomon. Le Secrétariat général s'engage à diffuser le rapport de l'étude à tous les membres. Compte tenu des avantages susmentionnés, il est proposé d'instaurer une subvention spéciale pour les États fédérés de Micronésie et les Îles Salomon, qui conviennent de la nécessité de placer la CPS dans une meilleure situation financière. Les Fidji, la Nouvelle-Calédonie et les États fédérés de Micronésie se pencheront sur les conclusions de l'étude indépendante avant de prendre des engagements concernant le relèvement proposé des subventions spéciales. La Nouvelle-Calédonie fait observer qu'un rééquilibrage géographique des programmes de la CPS entre l'antenne régionale de Suva et le siège est également souhaitable, comme déjà souligné dans le rapport de l'évaluation externe indépendante de la CPS. Concernant le barème 2014 des contributions statutaires des membres métropolitains et des membres insulaires, aucun changement majeur n'est proposé, si ce n'est une hausse des contributions de la Nouvelle-Calédonie et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée qui représentent, de loin, les plus grosses économies de la région. Guam, la Polynésie française et les Fidji sont placés dans le groupe 2. Le CRGA prend note de la demande faite par Guam de réévaluer, après 2015, sa capacité de s'acquitter d'une contribution majorée. Les membres accueillent de façon très favorable les propositions d'augmentation. La Papouasie-Nouvelle-

Guinée informe le CRGA qu'elle a accepté la hausse proposée et répercutera le nouveau montant dans sa contribution pour 2014. La Nouvelle-Calédonie indique pour sa part qu'elle souscrit à la proposition et financera cette hausse sur l'enveloppe globale actuelle qu'elle octroie à la CPS. Les Îles Salomon déclarent au CRGA qu'elles approuvent l'ajout d'une subvention spéciale à leur contribution globale à la CPS et s'efforceront de prendre les mesures nécessaires pour s'acquitter de cette nouvelle obligation dès 2014. Il est également proposé que soit fixé à 2,5 millions d'UCOM le montant global des contributions statutaires individuelles de trois des quatre membres fondateurs (la France, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis d'Amérique) pour l'exercice 2015, l'objectif étant de contribuer au rééquilibrage du budget ordinaire de la CPS, qui constitue l'une des grandes recommandations de l'évaluation externe indépendante, notant que cette proposition devra faire l'objet de discussions approfondies avec les membres fondateurs en 2014. Le CRGA se félicite de l'annonce faite par France, qui approuve l'objectif des 2,5 millions d'UCOM et acquittera sa contribution majorée dès 2014. Les États-Unis font savoir qu'ils attendent les propositions du Secrétariat général afin de les examiner, mais qu'ils estiment impossible à ce stade de relever leur contribution. La Nouvelle-Zélande donne son accord de principe aux chiffres arrondis à la hausse pour 2014 et n'écarte pas la possibilité d'augmenter sa contribution à concurrence du montant visé, tout en précisant que ses pourparlers avec le Secrétariat général sont toujours en cours.

51. Concernant les contributions statutaires des membres fondateurs, le CRGA convient de recommander à la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique de :

- i. mettre à l'étude la proposition d'augmentation des contributions statutaires des membres fondateurs présentée par le Secrétariat général et en prendre acte, le cas échéant, l'objectif étant de relever la contribution statutaire de l'Australie à 3,2 millions d'UCOM et celle des trois autres membres fondateurs à 2,5 millions d'UCOM chacun pour l'exercice 2015 (portant leur contribution collective à 10,7 millions d'UCOM) ;
- ii. noter que les pourparlers engagés avec les membres fondateurs à ce sujet se poursuivent ; et de
- iii. approuver, dans l'intervalle, le barème ci-dessous pour l'exercice 2014, les montants étant quasiment inchangés (si ce n'est qu'ils ont été arrondis).

Australie	3 200 000 UCOM
France	2 500 000 UCOM
Nouvelle-Zélande	2 050 000 UCOM
<u>États-Unis d'Amérique</u>	<u>1 417 665 UCOM</u>
Total	9 167 665 UCOM

52. Concernant les contributions statutaires des membres insulaires océaniques, le CRGA convient de recommander à la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique de :

- i. conserver le système actuel de classement des membres insulaires océaniques en différents groupes en fonction du niveau récent de leurs dépenses publiques ordinaires ; et de
- ii. valider la constitution de cinq groupes de pays et les montants attribués à chacun d'entre eux (pour un total de 2 millions d'UCOM) comme suit :

Groupe 1 360 000 UCOM	Groupe 2 130 000 UCOM	Groupe 3 63 000 UCOM	Groupe 4 52 000 UCOM	Groupe 5 42 000 UCOM
Nouvelle-Calédonie Papouasie- Nouvelle-Guinée	Fidji Polynésie française Guam	Samoa américaines États fédérés de Micronésie Îles Mariannes du Nord Samoa Îles Salomon Vanuatu	Îles Cook Kiribati Îles Marshall Palau Tonga	Nauru Niue Pitcairn Tokelau Tuvalu Wallis et Futuna

53. Concernant les contributions statutaires des pays bénéficiant des services du SPBEA, le CRGA convient de recommander à la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique de :

- i. noter que les contributions actuellement versées au SPBEA par les pays membres bénéficiant de ses services seront additionnées à leurs contributions statutaires respectives, selon les montants en vigueur actuellement : 23 600 UCOM (Fidji, Samoa, Îles Salomon, Tonga et Vanuatu), 17 300 UCOM (Kiribati) et 13 100 UCOM (Nauru, Tokelau et Tuvalu).

Membre	Contribution statutaire hors contribution au SPBEA (en UCOM)	Contribution au SPBEA (en UCOM)	Contribution totale (en UCOM)
Fidji	130 000	23 600	153 600
Samoa	63 000	23 600	86 600
Îles Salomon	63 000	23 600	86 600
Vanuatu	63 000	23 600	86 600
Tonga	52 000	23 600	75 600
Kiribati	52 000	17 300	69 300
Nauru	42 000	13 100	55 100
Tokelau	42 000	13 100	55 100
Tuvalu	42 000	13 100	55 100

54. Concernant les subventions spéciales des pays hôtes, le CRGA convient de recommander à la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique de :

- i. prendre note des résultats préliminaires de l'étude indépendante, lesquels viennent confirmer que la présence de la CPS génère des retombées économiques importantes dans les pays hôtes, et donner instruction au Secrétariat général de diffuser le rapport de l'étude à tous les membres ;
- ii. approuver l'inscription d'une subvention spéciale pour les États fédérés de Micronésie et les Îles Salomon ;
- iii. prendre note de la proposition du Secrétariat général de porter le montant des subventions spéciales à 3 millions d'UCOM, en vue de son inscription au budget des exercices 2015/2016, noter que le Secrétariat général s'entretiendra avec les quatre pays hôtes au sujet de la répartition de ce montant global, en notant par ailleurs que les Îles Salomon et les États fédérés de Micronésie ont accepté d'être inclus dans ce groupe, et saluer la déclaration des Îles Salomon confirmant le versement d'une subvention spéciale annuelle d'un montant de 50 000 UCOM ; et de
- iv. approuver le maintien des subventions spéciales de la Nouvelle-Calédonie et des Fidji à leurs niveaux actuels, à savoir, après arrondi, 60 000 UCOM et 40 000 UCOM respectivement pour l'exercice 2014.

**POINT 5.4 DE L'ORDRE DU JOUR – POUR UN DÉVELOPPEMENT PLUS RÉSILIENT :
MAÎTRISE INTÉGRÉE DES RISQUES LIÉS AU CLIMAT, AUX CATASTROPHES ET
À LA SÉCURITÉ HUMAINE**

55. Les États et Territoires insulaires océaniques sont vulnérables face aux aléas naturels d'origine climatique et géologique (séismes et tsunamis, par exemple), mais aussi face à la menace représentée par les espèces envahissantes et les maladies. La CPS travaille aux côtés de nombreux partenaires afin d'aider les États et Territoires de la région à mieux affronter ces aléas, qui présentent des risques importants pour la sécurité des personnes, notamment parce qu'ils sont susceptibles d'affecter la sécurité hydrique et alimentaire, le milieu naturel, la santé, l'infrastructure économique et les institutions sociales et culturelles. Le travail qui a été engagé dans le but de fondre les deux cadres régionaux traitant isolément du changement climatique et de la gestion des risques de catastrophe (GRC) au sein d'une seule et même stratégie en faveur d'un développement résilient face au changement climatique et aux catastrophes d'ici à 2015 permettra de réduire le risque de redondance des activités et la lourde charge de travail imposée aux techniciens nationaux, de garantir la cohérence des politiques, et d'améliorer le rapport coût-efficacité. De nombreux États et Territoires océaniques se sont déjà engagés sur cette voie en élaborant des plans d'action nationaux

concertés pour la GRC et l'action climatique et en travaillant de façon décloisonnée, comme en témoignent l'initiative mobilisant tout l'éventail d'acteurs communautaires et publics dans la Province de Choiseul, aux Îles Salomon, et l'initiative menée sur l'île d'Abaiang à Kiribati. Par ailleurs, les pays océaniques prennent part aux travaux d'importantes assemblées internationales sur l'action climatique et la GRC.

56. Le CRGA convient de recommander à la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique de :
- i. noter que le changement climatique, les aléas naturels et les espèces envahissantes engendrent d'importants risques pour les peuples du Pacifique de nature à entraver la réalisation des objectifs de développement durable des États et Territoires insulaires océaniques ;
 - ii. soutenir les efforts déployés par le Secrétariat général pour conjuguer action climatique et gestion des risques de catastrophe, dans le cadre de la « feuille de route » pour l'élaboration d'une stratégie en faveur d'un développement résilient aux catastrophes et aux risques climatiques dans le Pacifique d'ici à 2015 ;
 - iii. se féliciter des efforts consentis à l'échelon national par les États et Territoires insulaires océaniques pour mieux comprendre et gérer les risques climatiques et de catastrophe, et prendre part aux travaux des instances internationales pertinentes ;
 - iv. saluer le travail engagé par le Secrétariat général pour se doter de moyens renforcés afin de contribuer de manière plus efficace à un développement résilient aux catastrophes et aux risques climatiques dans la région et remercier les partenaires du développement qui financent ce travail ; et de
 - v. remercier le chef de l'administration provinciale de Choiseul d'avoir présenté l'initiative menée dans la Province de Choiseul et les avantages qu'offre cette approche multipartite, plurisectorielle, communautaire et pilotée par la population.

POINT 5.5 DE L'ORDRE DU JOUR – RENFORCEMENT DE LA PARTICIPATION DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL À L'ACTION INTERNATIONALE ET RÉGIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT

57. Les États et Territoires insulaires océaniques doivent saisir l'importante occasion qui leur est donnée de s'investir dans le programme de développement pour l'après-2015. À l'échelon régional, l'évaluation du Plan pour le Pacifique propose un nouveau cadre de promotion de l'approche régionale. Le Samoa accueillera en septembre 2014 la troisième Conférence internationale sur le développement durable des petits États insulaires en développement (PEID), organisée sur le thème du « Développement durable des PEID fondé sur des partenariats authentiques et durables ». La France, quant à elle, a proposé d'accueillir en 2015, à Paris, la vingt et unième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, avec l'objectif de parvenir à un accord global et effectif. À l'échelon mondial, le processus d'élaboration des objectifs de développement durable (ODD), destinés à succéder aux Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), est en cours, et l'Océanie y participe pleinement. Le CRGA souligne l'importance d'une démarche coordonnée, sans exclusive et axée sur des priorités clairement définies pour la région. La CPS est déterminée à aider tous les pays insulaires océaniques membres de l'Organisation à se positionner stratégiquement dans le processus de définition du programme de développement pour l'après-2015, en mettant à leur service sa capacité analytique, son assistance technique et l'élaboration de normes adaptées à l'Océanie et susceptibles de servir d'indicateurs pour certains des ODD.

58. Le CRGA convient de recommander à la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique de :
- i. prendre acte du démarrage du processus d'élaboration des objectifs de développement pour l'après-2015 ;
 - ii. saisir l'occasion de présenter un front régional déterminé, notamment au travers de la recherche et de la mise en place de partenariats concrets, propres à déboucher sur des résultats durables et significatifs, afin de garantir la prise en compte des priorités majeures pour l'Océanie, que constituent par exemple

les ressources océaniques, lors de *la troisième Conférence internationale sur le développement durable des petits États insulaires en développement (PEID)* qui se tiendra en septembre 2014 ;

- iii. plaider énergiquement en faveur d'une cohérence et d'une convergence accrues entre les processus parallèles existants, afin de parvenir à la désignation d'un seul jeu d'objectifs de développement pour l'après-2015 ; et de
- iv. reconnaître le travail accompli par le Secrétariat général pour soutenir efficacement l'ensemble des pays insulaires océaniques dans les efforts qu'ils déploient pour participer à la définition du programme de développement pour l'après-2015.

POINT 5.6 DE L'ORDRE DU JOUR – CONCLUSIONS DE L'ÉVALUATION DU PLAN POUR LE PACIFIQUE ET CONSÉQUENCES ÉVENTUELLES POUR LA CPS

59. Le récent rapport d'évaluation du Plan pour le Pacifique propose un nouveau Cadre en faveur de l'intégration du Pacifique. Les conclusions du rapport n'ont pas encore été examinées, ni adoptées par les dirigeants de la région. Bien que la souveraineté de l'organe directeur de la CPS soit explicitement reconnue par le rapport, certains aspects du cadre proposé pourraient avoir une incidence sur le travail de la CPS, même si les membres de la CPS ne sont pas tous membres du Forum des Îles du Pacifique ni associés au Plan pour le Pacifique ou aux services qui en découlent.

60. Le CRGA convient de recommander à la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique de :
 - i. prendre note des informations communiquées sur les conclusions préliminaires et les recommandations du rapport d'évaluation du Plan pour le Pacifique ;
 - ii. constater que le rôle d'autres organisations et la souveraineté de leurs organes directeurs respectifs, ainsi que celle de l'organe directeur de la CPS, sont explicitement reconnus ; et de
 - iii. noter par ailleurs qu'à l'issue de la publication du rapport final, le Secrétariat général rédigera, si nécessaire, un document spécifique en réponse aux recommandations susceptibles d'entraîner des conséquences pour l'action de la CPS.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR – DÉCLARATIONS DES OBSERVATEURS

61. Le CRGA prend note avec intérêt et gratitude des déclarations prononcées par les observateurs et les partenaires suivants : GIZ, USP, institutions spécialisées des Nations Unies dont le PNUD, l'UNICEF, l'ONU/SIPC et la FAO (déclaration remise au secrétariat).

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR – RECRUTEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

62. Ce point est examiné en séance à huis clos. Le CRGA adressera ses recommandations à la Conférence dans la lettre de la Présidente du CRGA au Président de la Conférence.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR – QUARANTE-QUATRIÈME SESSION DU CRGA – PRÉSIDENTE ET VICE-PRÉSIDENTE

63. Le CRGA convient de recommander à la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique de :
 - i. noter que la quarante-quatrième session du CRGA, qui aura lieu en 2014, se tiendra à Nouméa (Nouvelle-Calédonie) ; les États et Territoires membres seront informés en temps utile des dates exactes de la session ; et de

- ii. noter que la présidence de la quarante-quatrième session du CRGA sera assurée par les Îles Marshall et la vice-présidence par Nauru.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR – QUESTIONS DIVERSES

64. Niue demande à la Présidente du CRGA d'écrire au Président de la Conférence, ainsi qu'aux Gouvernements Membres, afin de saluer la compétence avec laquelle M. Rodgers a dirigé l'Organisation et de le remercier pour sa contribution à la CPS et à la région.
65. La Présidente approuve cette proposition, avec le soutien de l'ensemble du Comité.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR – ADOPTION DES DÉCISIONS DU CRGA

66. Le CRGA adopte les présentes décisions.



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE

**QUARANTE-TROISIÈME SESSION DU
COMITÉ DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS ET ADMINISTRATIONS**
(Suva, Fidji, 12-15 novembre 2013)

**POINT 5.1 A DE L'ORDRE DU JOUR – POLITIQUE RÉGISSANT
LE STATUT DE MEMBRE DE LA CPS**
(Document présenté par le Secrétariat général)

RÉSOLUTIONS MODIFIÉES

**RÉSOLUTION CONFIRMANT LA DÉCISION DE REMPLACER L'APPELLATION
« COMMISSION DU PACIFIQUE SUD » PAR « COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE »**

La Conférence de la Communauté du Pacifique,

Soucieuse de reconnaître la décision prise par la trente-septième Conférence du Pacifique Sud, en 1997, et qui proposait de remplacer l'appellation « Commission du Pacifique Sud » par « Communauté du Pacifique »,

Considérant la reconnaissance et l'usage généralisés du nom « Communauté du Pacifique » par les membres, les parties prenantes et les partenaires de la communauté internationale,

Notant que cette reconnaissance et cet usage ont été systématiquement et continuellement observés au cours des seize dernières années,

Établit ce qui suit :

1. En 1997, les membres de la Communauté du Pacifique ont décidé de remplacer l'appellation « Commission du Pacifique Sud » par « Communauté du Pacifique ».
2. Par conséquent, la Communauté du Pacifique est la même entité que celle créée par la Convention de Canberra.
3. Le fait que la Communauté du Pacifique est ainsi appelée par les gouvernements, les parties prenantes et les partenaires de la communauté internationale témoigne de la pratique étatique qui s'applique à ladite décision.
4. Ladite décision a également eu pour effet de remplacer l'appellation « Conférence du Pacifique Sud » par « Conférence de la Communauté du Pacifique ».

RÉSOLUTION RECONNAISSANT LE STATUT JURIDIQUE DES MEMBRES ACTUELS DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE

La Conférence de la Communauté du Pacifique,

Reconnaissant la résolution adoptée par la vingt-troisième Conférence du Pacifique Sud (la « résolution de Saipan »), en 1983, et qui visait à ouvrir les rangs de la CPS à tous ses membres actuels, notamment à certains États et Territoires qui n'avaient pas, à cette époque, accédé individuellement à la Convention de Canberra,

Soucieuse d'accorder une reconnaissance juridique au statut de tous les membres actuels de la CPS, en particulier ceux qui n'avaient pas accédé individuellement à la Convention de Canberra avant l'adoption de la résolution de Saipan,

Établit ce qui suit,

1. Depuis 30 ans, les États et Territoires mentionnés dans la résolution de Saipan (1983) sont, de manière systématique et uniforme, reconnus comme membres à part entière de la Communauté du Pacifique par tous les autres membres de ladite Communauté, son Secrétariat ainsi que ses partenaires et ses bailleurs internationaux.
2. Cette reconnaissance constitue une pratique étatique suffisamment établie pour confirmer que la résolution de Saipan constitue un amendement à la Convention de Canberra en vertu de laquelle les pays mentionnés dans ladite résolution deviennent des membres à part entière de la Communauté du Pacifique.
3. La résolution de Saipan et la pratique étatique qui en résulte attestent la volonté unanime des Gouvernements Membres d'amender la Convention de Canberra de manière à permettre aux pays mentionnés dans la résolution, en tant que Gouvernements Membres, d'accéder à la Convention de Canberra sans avoir besoin de se conformer aux dispositions de l'article XXI, paragraphe 66, de ladite Convention. L'absence d'objection soulevée pendant la période subséquente témoigne de cette volonté.
4. Tous les membres concernés sont, par conséquent, considérés comme membres de la Communauté du Pacifique et tenus de respecter les dispositions de la Convention de Canberra depuis la résolution de Saipan.
5. Le présent amendement réalisé ne modifie en rien les obligations d'autres futurs Gouvernements Membres, lesquels doivent se conformer aux dispositions de l'article XXI, paragraphe 66.

**SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE****QUARANTE-TROISIÈME SESSION DU
COMITÉ DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS ET ADMINISTRATIONS**
(Suva, Fidji, 12-15 novembre 2013)

POINT 5.1 B DE L'ORDRE DU JOUR – RÉSOLUTION MODIFIÉE**RÉSOLUTION RELATIVE À L'ÉLARGISSEMENT DE LA COMPÉTENCE TERRITORIALE
DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE AU TIMOR-LESTE**

La Conférence de la Communauté du Pacifique,

Reconnaissant que le Timor-Leste a l'intention de demander son admission au sein de la Communauté du Pacifique,

Notant que la disposition de l'article II, paragraphe 3, de la Convention de Canberra, selon laquelle « *la compétence territoriale de la Communauté ne pourra être modifiée qu'après accord entre tous les Gouvernements Membres* », apporte un élément de réponse à cette question,

Notant que, en application de l'article II, paragraphe 3, tous les Gouvernements Membres parties à la Convention de Canberra sont convenus d'étendre la compétence territoriale de la Communauté au Timor-Leste, en approuvant solennellement cet élargissement lors de la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique, tenue à Suva (Fidji) les 18 et 19 novembre 2013.

Établit ce qui suit :

S'agissant de l'élargissement de la compétence territoriale de la Communauté du Pacifique au Timor-Leste

1. Le Timor-Leste et le Pacifique sont unis par des liens culturels et historiques de longue date.
2. Le Timor-Leste a, au travers des contacts qu'il entretient avec le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique et certains membres de l'Organisation, démontré qu'il partage la même vision et les mêmes aspirations au développement qu'eux, et qu'il est désireux et capable de développer une collaboration étroite avec ses voisins océaniques, en vue d'œuvrer au développement durable de la région.
3. Compte tenu de ce qui précède, la compétence territoriale de la Communauté du Pacifique est étendue au Timor-Leste, conformément à l'article II, paragraphe 3, de la Convention de Canberra.
4. Afin de permettre aux Gouvernements Membres de prendre les mesures adéquates à l'échelon national, le présent accord visant à étendre la compétence territoriale de la Communauté du Pacifique au Timor-Leste entrera en application à l'expiration d'un délai d'un an à compter de la date à laquelle la présente résolution est adoptée, sous réserve qu'aucun Gouvernement Membre ne dépose une objection écrite auprès du Dépositaire (Gouvernement australien) avant cette date.

5. Si le Timor-Leste dépose une demande officielle d'admission, la Conférence peut l'inviter à devenir membre de la Communauté du Pacifique à l'expiration du délai d'un an mentionné au paragraphe 4 ci-dessus.
6. Si le Timor-Leste accepte cette invitation, il sera, officiellement et juridiquement, considéré comme Gouvernement Membre une fois la procédure énoncée à l'article XXI, paragraphe 66, de la Convention de Canberra achevée.



**DÉCISIONS DE LA QUARANTE-DEUXIÈME SESSION DU
COMITÉ DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS ET ADMINISTRATIONS**
(Noumea, Nouvelle-Calédonie, 12-16 novembre 2012)

1. La quarante-deuxième session du Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA) s'ouvre le 12 novembre 2012 au siège du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS), à Nouméa (Nouvelle-Calédonie). La France préside cette session, et Kiribati en assure la vice-présidence. Y sont représentés les pays membres suivants : Samoa américaines, Australie, Îles Cook, États fédérés de Micronésie, Fidji, France, Polynésie française, Kiribati, Îles Marshall, Nauru, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Niue, Îles Mariannes du Nord, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Îles Salomon, Tonga, Tuvalu, Vanuatu, États-Unis d'Amérique et Wallis et Futuna. Des observateurs de l'Union européenne (UE), du Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique (FIP), du Programme de leadership dans le Pacifique, du Programme régional océanien de l'environnement (PROE) et de l'Université du Pacifique Sud (USP) sont également présents.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR – RAPPORTS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

**POINT 2.1 DE L'ORDRE DU JOUR – RAPPORT DE SYNTHÈSE 2012
DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

et

POINT 2.2 DE L'ORDRE DU JOUR – TEMPS FORTS DU PROGRAMME DE TRAVAIL 2012

2. Le Directeur général fait le point sur la suite donnée aux principales décisions prises lors de la quarante et unième session du CRGA et de la septième Conférence de la Communauté du Pacifique, en 2011, et décrit les principaux temps forts du programme de travail 2012, notant que l'évaluation externe indépendante a servi de tremplin à des réformes qui ancreront l'avenir de l'Organisation et son rôle dans les actions en faveur du développement en Océanie. Le Secrétariat général s'emploie à établir un cadre de suivi-évaluation exhaustif qui permettra à la CPS de fournir des informations complètes sur les résultats des services rendus aux membres et leur contribution à la concrétisation des objectifs de développement des pays et de la région. Les participants évoquent l'utilité des stratégies conjointes de pays, en ce sens qu'elles permettent d'aligner les programmes sur les priorités nationales et contribuent à la concrétisation des objectifs de développement.

3. Le CRGA :

- i. note que le Secrétariat général a atteint les principaux objectifs fixés pour 2012 lors de la quarante et unième session du CRGA et de la septième Conférence de la Communauté du Pacifique ;
- ii. prend note du travail accompli et des résultats obtenus par la Cellule d'engagement stratégique chargée de l'élaboration de politiques et de la planification ;
- iii. prend note du travail accompli et des résultats obtenus par la Division opérations et gestion ;
- iv. note avec satisfaction l'amélioration de la situation relative aux arriérés de contributions statutaires, et prie instamment les membres qui accusent des arriérés de longue date de convenir, en concertation avec le Secrétariat général, d'un échéancier qui leur permettra de se mettre à jour dans les plus brefs délais ; et
- v. reconnaît l'importance de l'application d'une procédure de recrutement améliorée pour les postes de direction de la CPS.

En ce qui concerne le travail des divisions techniques de la CPS, le CRGA :

- vi. accepte les rapports des divisions techniques sur les activités menées en 2012 et se déclare satisfait de leur excellent travail et des résultats obtenus ;
- vii. approuve les programmes de travail des divisions pour 2013 ;
- viii. prend note de l'intention du Secrétariat général de poursuivre sa transition vers un système d'établissement de rapports axés sur les résultats, pays par pays, à commencer par les rapports présentés à la quarante-troisième session du CRGA en 2013 ;
- ix. prend note de l'intention du Secrétariat général de s'inspirer de l'exemple de la réunion du Réseau sciences, techniques et ressources (STAR) et d'en étendre le principe à d'autres divisions de la CPS ;
- x. prend acte des conclusions de la Conférence des ministres de l'Agriculture et de la Foresterie tenue en 2012 ;
- xi. prend acte des conclusions de la deuxième Conférence de la Division géosciences et technologies appliquées (SOPAC) tenue en 2012 ;
- xii. note les conclusions de l'évaluation interne du plan stratégique de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins, les révisions mineures apportées aux objectifs approuvés par les directeurs des pêches, et les indicateurs actuellement utilisés pour mesurer les progrès ;
- xiii. prend note du fait que la Division santé publique élaborera un nouveau plan stratégique en 2013 ; et
- xiv. prend note des progrès accomplis par le Département statistique pour le développement en 2012 dans la production de statistiques sur l'économie, l'état civil et l'éducation, ainsi que de statistiques sectorielles, et des efforts mis en œuvre pour aider les États et, dès 2013, les Territoires à améliorer leurs bases de données administratives et leurs systèmes de gestion de l'information dans des secteurs clés.

POINT 2.3 DE L'ORDRE DU JOUR – MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS CONTENUES DANS LE RAPPORT D'ÉVALUATION EXTERNE INDÉPENDANTE

4. Les participants examinent les conclusions du CRGA, qui s'est réuni en session extraordinaire, en août 2012, afin de débattre les recommandations contenues dans le rapport d'évaluation externe indépendante de la CPS.
5. Le CRGA :
 - i. confirme les conclusions du CRGA, qui s'est réuni en session extraordinaire, en août 2012 ;
 - ii. salue la réaction positive du Secrétariat général à l'égard des conclusions et recommandations formulées dans le rapport d'évaluation ;
 - iii. prend note des avancées notables réalisées dans la mise en œuvre des recommandations émises par l'équipe d'évaluation en 2012, ainsi que des résultats connexes escomptés en 2013 ;
 - iv. reconnaît que, si l'on veut que les recommandations puissent toutes être appliquées avec succès, il conviendra d'assurer, dans les délais prescrits, un nouveau niveau de financement conforme aux recommandations de l'équipe d'évaluation ;

- v. exprime sa gratitude aux pays océaniques membres qui ont accepté une hausse de 500 000 UCOM du montant total de leurs contributions statutaires pour l'exercice 2013 de la CPS, ainsi qu'aux États et aux Territoires hôtes de l'Organisation qui sont convenus de collaborer avec le Secrétariat général sur le dossier des subventions spéciales en 2013 ; et
- vi. remercie les pays métropolitains membres de la CPS de se montrer disposés à envisager diverses modalités de financement, notamment une augmentation de leurs contributions statutaires et la conversion en fonds ordinaires de fonds programme ou contributions volontaires et de fonds projet, afin d'aider le Secrétariat général à atteindre le nouveau montant proposé pour les fonds ordinaires, à savoir 35 millions d'UCOM d'ici à 2015.

Point 2.3.1 de l'ordre du jour – Rapport du président du Comité d'audit émanant du CRGA

6. Le Comité d'audit émanant du CRGA récemment constitué a tenu sa première réunion le 19 octobre 2012 au siège de la CPS, à Nouméa, et a examiné les chartes approuvées par le CRGA réuni en sa quarante et unième session et par la septième Conférence. Certains éléments de ces chartes seront modifiés de façon à les aligner sur les meilleures pratiques en vigueur.

7. Le CRGA :

- i. approuve le changement de nom du Comité, de Comité d'audit émanant du CRGA à Comité d'audit et des risques du CRGA ;
- ii. approuve la nomination d'office du Directeur général de la CPS comme membre de droit de par sa fonction ;
- iii. approuve la constitution officielle du Comité au complet le 9 octobre 2012 ;
- iv. approuve l'extension du mandat des membres du Comité à trois années civiles, en prenant acte du début des travaux du Comité en octobre 2012 et de l'expiration de son mandat le 31 décembre 2015 ;
- v. approuve le principe de l'indépendance du président du Comité, qui soumettra directement son rapport au CRGA ; et
- vi. donne instruction au Secrétariat général d'apporter à la Charte du Comité d'audit les modifications nécessaires pour rendre effectives les décisions prises par le CRGA.

POINT 2.4 DE L'ORDRE DU JOUR – Les débats concernant le document 2.4 ont été reportés à la fin de l'examen du point 6.2

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR – ENGAGEMENT STRATÉGIQUE RÉGIONAL

POINT 3.1 DE L'ORDRE DU JOUR – EXPLOITER AU MIEUX L'OCÉAN

8. La CPS fournit des services de soutien scientifique en faveur de l'exploitation responsable et de la conservation de l'océan Pacifique. Les départements et sections de la CPS adoptent de plus en plus une approche transversale, agissant conjointement ou en collaboration avec d'autres partenaires, pour aider les membres à obtenir des bénéfices durables, notamment dans les domaines de la pêche, du transport maritime, de la délimitation maritime et de l'exploitation potentielle des ressources minérales marines profondes.

9. Le CRGA :

- i. salue le travail mené en collaboration par les divisions de la CPS et d'autres partenaires en vue d'offrir des services de soutien scientifique de niveau mondial sur les questions liées à l'océan ;

- ii. encourage l'intensification et la consolidation des activités déjà entreprises et des partenariats de travail récemment institués, en interne et en externe ;
- iii. appuie le maintien du rôle de chef de file de la CPS au sein du groupe de travail du secteur marin, compte tenu de la nature pluridisciplinaire des activités menées par ses divisions ; et
- iv. appuie la création d'une petite unité chargée de la gouvernance de l'océan, dont le rôle sera d'assurer la coordination nécessaire avec les partenaires mondiaux, régionaux et nationaux.

POINT 3.2 DE L'ORDRE DU JOUR – LIBÉRER LE POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT DES TERRES ET DES RESSOURCES TERRESTRES

10. Les participants débattent l'importance des terres et des ressources terrestres pour la subsistance et la sécurité alimentaire des populations océaniques, ainsi que la question sensible du lien fort entre la terre, notamment la propriété foncière, et la culture. Les participants passent en revue les pressions que font peser sur ces ressources la croissance démographique, la culture intensive, la déforestation et l'exploitation non durable des ressources minérales et minières, le changement climatique et les catastrophes naturelles. Les participants admettent que la planification de l'utilisation des terres et le zonage résidentiel contribuent à la mise en valeur durable des ressources agricoles et forestières, mais aussi à d'autres activités annexes, telles que le tourisme, l'industrie et le secteur minier, et examinent les efforts déployés par la CPS en vue d'aider les membres à mettre en place des politiques générales et des cadres pertinents.

11. Le CRGA :

- i. prend note des enjeux auxquels sont confrontés les États et Territoires insulaires océaniques concernant la mise en valeur de leurs terres et de leurs ressources terrestres ; et
- ii. salue le travail accompli par la CPS en faveur de la planification de l'utilisation des terres et son engagement au profit du renforcement des cadres stratégiques et législatifs nécessaires pour entreprendre de telles activités de planification à l'échelon national.

POINT 3.3 DE L'ORDRE DU JOUR – OFFRE DE SERVICES DANS LE DOMAINE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

12. Le Secrétariat général souligne la nécessité d'assurer la coordination des actions menées par l'ensemble des partenaires qui aident la région à faire face aux premiers effets du changement climatique, tout en reconnaissant le rôle de chef de file du PROE dans ce domaine. La CPS privilégie de plus en plus les approches programme, qui englobent différentes activités exécutées dans le cadre de projets et recouvrent de multiples secteurs, mais la réussite de telles approches dépend de la volonté des pouvoirs publics, des organisations régionales et des partenaires du développement de conjuguer leurs efforts.

13. Le CRGA :

- i. note que l'adoption d'une approche plurisectorielle intégrée dans le domaine de l'adaptation au changement climatique présente de nombreux avantages, comme celui de permettre aux pays d'améliorer leur capacité d'absorption face à l'augmentation des aides climatiques disponibles, ou encore celui d'alléger la charge qui pèse actuellement sur les pays en matière de gestion et de coordination ;
- ii. salue l'efficacité de l'approche intégrée, fondée sur le principe « une équipe unique », qui a été retenue par la CPS pour son modèle de prestation de services dans le domaine du changement climatique, et note que le Secrétariat général continuera à travailler en concertation avec les membres, en vue de développer des approches programme plurisectorielles ancrées au niveau national ;

- iii. encourage les partenaires du développement à promouvoir le recours à des approches programme pour acheminer l'aide climatique aux États et Territoires et à s'associer avec d'autres partenaires en vue de financer conjointement des programmes sectoriels communs en faveur de l'adaptation ; et
- iv. note qu'il existe tout un éventail de nouvelles modalités de financement de la lutte contre les effets du changement climatique qui pourraient être utilisées pour soutenir de telles approches, telles que la modalité d'appui budgétaire direct au niveau sectoriel/national et les fonds nationaux d'affectation spéciale.

POINT 3.4 DE L'ORDRE DU JOUR : RÉDUIRE ET GÉRER LES RISQUES POUR DE MEILLEURS RÉSULTATS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT

14. Reconnaissant que les États et Territoires insulaires océaniques sont exposés à des risques divers, non seulement du fait du changement climatique mais dans tous les aspects de la vie quotidienne, le Secrétariat général souligne la nécessité de mieux comprendre les risques en les mesurant et en les surveillant au fil du temps, de partager avec les populations concernées les connaissances résultant des études menées, et de proposer des solutions plurisectorielles intégrées, fondées sur des informations techniques et scientifiques.
15. Le CRGA :
- i. convient que les États et Territoires insulaires océaniques, avec le soutien de la CPS, doivent prendre des mesures rigoureuses pour intégrer l'analyse et la planification de la gestion des risques dans tous les aspects de leurs stratégies de planification du développement ;
 - ii. encourage vivement les États et Territoires insulaires océaniques à aborder, avec le soutien de la CPS, la problématique de la gestion des risques dans le cadre du développement en déterminant d'abord le niveau de risque inacceptable pour leurs populations, lequel présidera ensuite à l'élaboration des stratégies d'intervention ; et
 - iii. donne instruction à la CPS de continuer à fournir aux membres des informations techniques bien étayées, complètes et intégrées afin de les aider à affronter les risques à tous les échelons et dans tous les aspects du développement.

POINT 3.5 DE L'ORDRE DU JOUR – OBTENIR DE MEILLEURS RÉSULTATS DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ

16. La prévalence des maladies non transmissibles (MNT) en Océanie a atteint un niveau tel qu'on parle aujourd'hui de crise. La CPS a vigoureusement appuyé les efforts déployés aux échelons régional et national pour réduire l'incidence des MNT et des maladies transmissibles au sein des populations océaniques. Consciente du fait qu'une approche plurisectorielle est requise pour améliorer les résultats dans le domaine de la santé, la CPS s'emploie à travailler sur un éventail plus vaste de déterminants de la santé, notamment les déterminants politiques, économiques, culturels et sociaux de la santé, et – au sein du secteur de la santé – continue d'appuyer le renforcement des systèmes de santé et l'amélioration de l'efficacité et de l'efficacé des interventions de santé et des systèmes de surveillance de la santé. Le nouveau plan stratégique de la Division santé publique, qui sera élaboré en 2013, prévoira une approche plurisectorielle et examinera également la question du positionnement optimal des ressources des programmes.

17. Le CRGA :
- i. note que, dans de nombreux États et Territoires insulaires océaniques, le secteur de la santé manque de ressources et peine à offrir des services de santé efficaces et de qualité aux populations ;
 - ii. reconnaît qu'un grand nombre de solutions sont à rechercher en dehors du secteur de la santé et encourage les États et Territoires à envisager l'adoption d'une approche globale, faisant appel à toutes les forces des pouvoirs publics, de la société et du pays, pour obtenir de meilleurs résultats en santé, notamment en consacrant des ressources suffisantes à la santé ; et

- iii. se félicite du fait que la Division santé publique entend inscrire au cœur de son nouveau plan stratégique le principe de la double action (au sein du secteur de la santé et en dehors de celui-ci) afin d'aider les États et Territoires insulaires océaniques à obtenir de meilleurs résultats dans le domaine de la santé.

POINT 3.6 DE L'ORDRE DU JOUR – LA DIMENSION HUMAINE DU DÉVELOPPEMENT

18. La CPS défend une approche du développement axée sur la personne pour contribuer au développement durable et applique cette approche dans ses différentes interventions, notamment en intégrant les questions liées aux sexospécificités et à la jeunesse dans toutes les activités de ses divisions et départements. Les participants débattent l'importance cruciale que revêt l'égalité des sexes pour le développement durable et remercient l'Australie pour son appui généreux à la réalisation de cet objectif et pour son soutien en faveur des personnes handicapées.

19. Le CRGA :

- i. convient de l'importance de placer la dimension humaine au cœur de l'ensemble des mécanismes de planification du développement et des avantages qu'il y a à intégrer cette démarche dans les processus de planification stratégique nationale au sein même des gouvernements ; et
- ii. prend note de l'intention de la CPS de mettre à la disposition des membres les informations et autres outils analytiques nécessaires à la prise de décisions éclairées sur l'intégration de la dimension humaine dans les programmes de développement.

POINT 3.7 DE L'ORDRE DU JOUR – SUIVRE LES PROGRÈS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT

20. Le contenu et les fonctionnalités de la base de données sur les indicateurs minima du développement national (IMDN) de la CPS ont été développés de manière à offrir aux utilisateurs de données un accès aisé à des statistiques et à des indicateurs relatifs au développement dans tous les grands secteurs, comme l'ont demandé les chefs d'État et de gouvernement des pays océaniques dans le Plan pour le Pacifique. Plusieurs problèmes font obstacle à la production régulière de statistiques actuelles et de qualité. Des mesures sont proposées pour élargir le contenu et l'utilisation de la base de données sur les IMDN de la CPS, notamment en essayant de combler les vides dans les données, en étendant sa couverture géographique par l'inclusion d'indicateurs relatifs aux Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) dans les Territoires, en répondant aux nouvelles demandes d'intégration d'indicateurs intersectoriels, notamment en ce qui concerne la sécurité alimentaire et le changement climatique, et en formant les usagers à l'utilisation du système.

21. Le CRGA :

- i. reconnaît que la base de données sur les indicateurs minima du développement national (IMDN) constitue un outil précieux pour les membres ; et
- ii. salue les efforts de collaboration entrepris par le Département statistique pour le développement de la CPS, les autres divisions et les principaux partenaires techniques et financiers, en vue de s'assurer qu'à l'avenir, l'élaboration des politiques, la planification et le suivi des progrès accomplis en matière de développement reposeront sur des données probantes, ainsi que sur des statistiques et des indicateurs d'excellente qualité, disponibles en temps réel.

POINT 3.8 DE L'ORDRE DU JOUR – MESURER LES RÉSULTATS DE L'ORGANISATION

22. En 2012, la CPS a entrepris d'introduire progressivement un nouveau cadre institutionnel de suivi-évaluation afin de renforcer la gestion axée sur les résultats en matière de développement et d'améliorer les rapports présentés aux membres et aux bailleurs. Un système intégré d'information et de rapport en ligne (IRIS), actuellement mis en place par le Secrétariat général, permettra d'accéder aux informations requises

pour le suivi et l'évaluation. Les participants évoquent l'intérêt potentiel de ce cadre au regard de l'efficacité institutionnelle, la nécessité d'élaborer des plans de suivi-évaluation rigoureux, reliés aux plans des divisions et des départements, et la nécessité de rattacher le cadre aux stratégies conjointes de pays. Ils débattent également l'intérêt de présenter des informations tant qualitatives que quantitatives pour mieux rendre compte de l'impact observé à l'échelon des pays.

23. Le CRGA :

- i. souligne l'importance du suivi-évaluation et donne instruction au Secrétariat général de renforcer le suivi-évaluation et les rapports axés sur les résultats ;
- ii. se félicite de l'avancement du projet de cadre institutionnel de suivi-évaluation ;
- iii. reconnaît que la mise en place du cadre de suivi-évaluation constitue une étape majeure pour satisfaire les attentes du CRGA en ce qui concerne l'établissement de rapports axés sur les résultats ; et
- iv. note que des ressources à enveloppe constante sont requises pour la mise en place généralisée du cadre institutionnel de suivi-évaluation dans l'ensemble de l'Organisation selon le calendrier prévu.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR – PLAN DIRECTEUR 2013-2017

24. Le Secrétariat général présente le projet de plan directeur établi pour la période 2013-2017 afin de remplacer le plan actuellement en vigueur, qui couvre la période 2007-2012. Ce nouveau plan reflète les orientations stratégiques préconisées dans le rapport d'évaluation externe indépendante et approuvées par le CRGA, réuni en sa quarante-deuxième session, notamment la nécessité de mettre en place un cadre de suivi-évaluation qui réponde aux besoins des membres et des partenaires du développement concernant l'établissement de rapports axés sur les résultats. Le plan proposé tient compte des changements qui ont marqué la CPS entre 2007 et 2012, et notamment de la réforme institutionnelle régionale, qui a abouti à l'élargissement et à la diversification du mandat de l'Organisation, ainsi que du rôle croissant de cette dernière dans le traitement de plusieurs dossiers prioritaires et intersectoriels, tels que la sécurité alimentaire et le changement climatique. Le nouveau plan constitue la trame de fond sur laquelle s'appuiera la CPS pour articuler clairement les stratégies conjointes de pays, les plans des divisions, le budget et le cadre de suivi-évaluation.

25. Le CRGA :

- i. note que le Secrétariat général invite les membres à lui communiquer, pour le lundi 7 janvier 2013 au plus tard, les éventuels changements, modifications ou ajouts à inclure dans le plan ;
- ii. donne son accord de principe à l'adoption du plan directeur 2013-2017, en notant l'intention du Secrétariat général d'engager des consultations complémentaires auprès des membres, des agents de la CPS et d'autres parties prenantes, après la session du CRGA ; et
- iii. donne instruction au Secrétariat général de faire parvenir aux membres la version définitive du projet de plan directeur 2013-2017 début 2013, pour examen final et approbation hors session.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR – QUESTIONS STRATÉGIQUES SOULEVÉES PAR L'ÉVALUATION EXTERNE INDÉPENDANTE

POINT 5.1 DE L'ORDRE DU JOUR – DÉCENTRALISATION DES SITES ET DES SERVICES DE LA CPS

26. Le Secrétariat général s'est conformé aux instructions données par la Conférence en 2005 en décentralisant ses activités et n'entend pas poursuivre davantage le processus de décentralisation pour le moment.

27. Le CRGA :

- i. note que la décentralisation comporte des avantages et des inconvénients, ainsi que des coûts ;
- ii. constate par ailleurs que le Secrétariat général considère qu'il s'est pleinement conformé à l'instruction donnée par la quatrième Conférence de la Communauté du Pacifique en décentralisant autant que possible ses activités ; et
- iii. approuve la position du Secrétariat général, qui n'entend pas décentraliser davantage ses sites, actuellement répartis entre le siège de Nouméa (Nouvelle-Calédonie), les deux antennes régionales de Suva (Fidji) et de Pohnpei (États fédérés de Micronésie) et le bureau de pays de Honiara (Îles Salomon).

POINT 5.2 DE L'ORDRE DU JOUR – QUESTIONS RELATIVES AU STATUT DE MEMBRE DE L'ORGANISATION

28. Étant donné que, dans le rapport de la dernière évaluation externe indépendante de la CPS, on peut lire que « la CPS pourrait envisager d'accueillir de nouveaux membres ou de créer un statut autre que celui de membre de plein droit pour permettre à des parties tierces désireuses de renforcer leur collaboration avec la CPS de rejoindre l'Organisation », le Secrétariat général présente différentes possibilités concernant l'adhésion de nouveaux membres. Les participants débattent les implications, notamment juridiques et financières, de la création d'une nouvelle catégorie de membres et de la possibilité d'intégrer notamment des organisations multilatérales au sein de la Communauté du Pacifique.

29. Le CRGA :

- i. prend note avec intérêt du rapport du Directeur général au sujet de la possibilité d'accueillir de nouveaux membres au sein de la CPS ; et
- ii. convient d'établir un groupe de travail, qui sera présidé par la France, en sa qualité de Présidente du CRGA, et qui comprendra des représentants de la Polynésie française, des Îles Marshall, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Samoa et des États-Unis d'Amérique, pour examiner, en concertation avec le Secrétariat général, un certain nombre de questions soulevées par les membres au cours des débats, et présenter un rapport plus détaillé à la quarante-troisième session du CRGA et à la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique, en 2013.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR – OPÉRATIONS ET GESTION

POINT 6.0 DE L'ORDRE DU JOUR – DIVISION OPÉRATIONS ET GESTION : RAPPORT DE SYNTHÈSE

30. La Division opérations et gestion a accompli des progrès considérables dans la mise en œuvre de plusieurs projets, dont la mise en place d'un nouveau système d'information sur les ressources humaines (SIRH), disponible en ligne, la mise à niveau de l'infrastructure TIC, et la révision des politiques institutionnelles régissant les questions administratives et la gestion des ressources humaines. Des gains d'efficacité ont également été obtenus grâce à l'adoption d'une structure moins verticale et de procédures rationalisées. Le Secrétariat général remercie l'Australie pour l'important concours financier qu'elle a apporté aux initiatives décrites.

31. Le CRGA :

se félicite des projets clés entrepris par la Division opérations et gestion en 2012 pour s'assurer que les services généraux et les services de soutien de la CPS sont en mesure de satisfaire les besoins d'une organisation élargie et décentralisée, suite à la réforme institutionnelle régionale, travaillant dans une optique d'efficacité, de transparence et de responsabilité.

POINT 6.1 DE L'ORDRE DU JOUR – ÉVALUATION TRIENNALE 2012 DES CONDITIONS D'EMPLOI ET DE RÉMUNÉRATION AU SEIN DES ORGANISATIONS MEMBRES DU CORP – CONDITIONS D'EMPLOI DES AGENTS RECRUTÉS À L'INTERNATIONAL

32. Quatre organisations membres du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP) (l'Agence des pêches du Forum (FFA), le FIP, la CPS et le PROE) ont adopté une approche harmonisée de leurs principes et pratiques en matière de rémunération du personnel et s'emploient à examiner régulièrement ces principes et pratiques afin de s'assurer de leur adéquation avec les bonnes pratiques internationales. L'évaluation triennale 2012 des conditions d'emploi et de rémunération a confirmé que les politiques appliquées par la CPS en matière de rémunération étaient en adéquation avec les pratiques internationales et assez proches de celles des autres organisations participantes (application raisonnable du principe d'harmonisation), et a débouché sur une série de recommandations visant à apporter des éléments de réponse à certaines préoccupations concernant le COLDA (ajustement pour différentiel de coût de la vie) et l'incidence de l'instabilité des taux de change sur le budget et les traitements. Le Secrétariat général soutient la position du groupe de travail du CORP, selon laquelle ces recommandations doivent être analysées de manière approfondie avant qu'une mise en œuvre puisse être envisagée.

33. Le CRGA :

- i. approuve la proposition du Secrétariat général de poursuivre les discussions concernant les recommandations de l'évaluation triennale 2012 des conditions d'emploi et de rémunération.

POINT 6.2 DE L'ORDRE DU JOUR – ANALYSE ANNUELLE DES DONNÉES DES MARCHÉS DE RÉFÉRENCE ET BARÈME DES TRAITEMENTS

34. Le Secrétariat général propose d'augmenter légèrement les traitements afin d'aligner son barème 2013 des traitements pour les agents recrutés à l'international sur le barème actuellement appliqué par le FIP (barème 2012). Les traitements actuellement proposés par la CPS sont nettement inférieurs à la moyenne des trois marchés de référence et en-dessous de ceux pratiqués par le FIP et le PROE, en dépit du principe convenu d'harmonisation dans les quatre organisations du CORP. S'agissant du barème 2013 des traitements pour le personnel local, la politique du CORP consiste à aligner les traitements des agents locaux sur ceux versés sur le marché local du pays hôte, en prenant en principe pour référence la moyenne des salaires de la fonction publique et du secteur privé, ou sur ceux pratiqués par les organisations implantées dans différents sites.

35. Le CRGA :

S'agissant des postes à recrutement international,

- i. approuve le barème 2013 proposé ;

S'agissant des postes à recrutement local,

- ii. approuve la proposition du Secrétariat général qui consiste à aligner le barème des traitements des agents locaux en poste aux États fédérés de Micronésie sur celui de la Commission des pêches du Pacifique occidental et central ;
- iii. approuve le barème des traitements proposé pour les Fidji ;
- iv. note que le Secrétariat général s'entretiendra avec les autorités locales de Nouvelle-Calédonie et le personnel de l'Organisation sur la possibilité de faire réaliser une étude plus complète au sujet des traitements versés sur le marché néo-calédonien, et s'alignera sur toute majoration des traitements dans la fonction publique locale ; et

- v. confirme la politique actuelle de la CPS aux Îles Salomon, qui consiste à aligner le barème local sur celui de la FFA.

POINT 2.4 DE L'ORDRE DU JOUR – RAPPORT THÉMATIQUE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU CORP

Note : Comme décidé lors de l'adoption de l'ordre du jour provisoire, les participants examinent le document 2.4 à la suite des débats portant sur les autres questions de rémunération.

36. Comme cela a déjà été indiqué, la CPS et trois organisations du CORP de plus petite taille (la FFA, le FIP et le PROE) s'emploient à harmoniser leurs politiques de rémunération. Cependant, l'application du principe d'harmonisation engendre des difficultés pour la CPS, qui emploie des effectifs bien plus nombreux et propose une plus grande diversité de postes que les autres organisations. Le Secrétariat général a du mal à attirer et à fidéliser le personnel qualifié et expérimenté requis pour ses divisions techniques et scientifiques, et demande au CRGA de remédier à cette situation sans tarder. Il est proposé de modifier le barème des traitements actuellement appliqué, de manière à prendre en considération la situation particulière de la CPS, et d'envisager le recours à des mécanismes incitatifs, tels que des primes, pour mieux fidéliser le personnel. S'agissant du poste de Directeur général de la CPS, le Secrétariat général indique que le reclassement des postes de directeur général de la FFA et du PROE, aujourd'hui situés dans la même classe salariale que celui de Directeur général de la CPS, a entraîné des anomalies dans la classification correspondant à ces postes au sein des organisations du CORP, étant donné que la CPS a une envergure bien plus grande, et demande au CRGA de régler cette question.

37. Le CRGA :

- i. prend acte du rapport du Directeur général sur les problèmes de rémunération au sein du CORP ; et
- ii. donne instruction au Secrétariat général d'étudier plus avant les questions qui s'y rapportent et de présenter au CRGA un document comportant des données illustrant les difficultés de fidélisation et de recrutement du personnel, afin qu'il l'examine à sa quarante-troisième session, en 2013.

POINT 6.3 DE L'ORDRE DU JOUR – CONTRIBUTIONS STATUTAIRES ET SUBVENTIONS SPÉCIALES DES PAYS HÔTES

38. Le Secrétariat général est heureux d'annoncer au CRGA que, sur un total de 26 membres, 16 ont acquitté la totalité de leurs contributions statutaires à la CPS. Hormis trois membres, tous ont versé des sommes pendant l'exercice en cours, y compris les membres dont on sait qu'ils connaissent une conjoncture financière difficile. On peut donc signaler une nette amélioration par rapport aux années précédentes. Le montant total des contributions à recevoir s'élève à 2 222 691 UCOM, dont environ 80 % (quelque 2 millions d'UCOM) sont dus par seulement cinq pays membres. Nauru annonce que son Président a signé un plan d'amortissement des arriérés sur cinq ans. Les vérificateurs des comptes de la CPS ont toutefois insisté pour que le Secrétariat général ajoute dans ses comptes annuels 2011 une provision pour arriérés de longue date. Par ailleurs, le Secrétariat général indique que, conformément aux instructions adressées par le CRGA, il entreprendra de réviser le barème des contributions statutaires, la formule de calcul utilisée étant devenue trop complexe après la fusion de la CPS, de la Commission océanienne de recherches géoscientifiques appliquées (ancienne SOPAC) et de l'Office du Pacifique Sud pour l'évaluation de l'éducation (ancien SPBEA), afin que le CRGA l'examine à l'occasion de sa quarante-troisième session.

39. Le CRGA :

S'agissant des contributions statutaires,

- i. reconnaît que de nombreux membres ont consenti d'importants efforts ;

- ii. prie les membres qui doivent encore acquitter leurs contributions, en particulier ceux accusant des arriérés, de verser les montants dus dans les meilleurs délais ;
- iii. prie les membres traversant des difficultés financières de convenir d'un calendrier de paiement avec le Secrétariat général ;

S'agissant de la politique sur les arriérés de longue date,

- iv. entérine la nouvelle politique proposée par le Secrétariat général, qui vise à ajouter à ses comptes annuels une provision pour contributions statutaires impayées depuis plus de quatre ans, ceci ne s'appliquant pas si un calendrier de paiement existe et est en application ;
- v. entérine la politique du Secrétariat général qui consiste à recouvrer en premier les créances les plus anciennes ;
- vi. confirme la politique du Secrétariat général qui consiste à ne pas effacer les arriérés de contribution ;

S'agissant des contributions statutaires et des subventions spéciales des pays hôtes dues pour l'exercice 2013,

- vii. prend note du barème des contributions statutaires (annexe 1 du Livre vert) ;
- viii. dans le contexte de la révision générale du barème des contributions statutaires, se félicite de l'annonce faite par la France concernant l'augmentation de sa contribution statutaire (de 1 620 920 UCOM à 2,3 millions d'UCOM), étant entendu qu'elle correspond à la conversion d'une part importante de sa contribution volontaire ;
- ix. note que le Secrétariat général poursuit son dialogue avec les pays hôtes concernant la possibilité de lier le montant de leurs subventions spéciales aux avantages économiques qu'ils retirent de la présence de la CPS sur leur territoire ;
- x. note par ailleurs que le Secrétariat général a l'intention de demander la réalisation d'une étude sur les avantages estimés dont bénéficient les pays hôtes et qu'il en fera rapport à la quarante-troisième session du CRGA ;

S'agissant de la révision du barème des contributions statutaires,

- xi. confirme qu'un projet de révision du barème des contributions statutaires sera présenté au CRGA en 2013, afin qu'il l'examine à l'occasion de sa quarante-troisième session, notant que la révision du barème sera ajoutée au mandat de l'évaluation de la formule de calcul des subventions spéciales des pays hôtes, prévue en 2013 ; et
- xii. reconnaissant que les Samoa américaines, les Îles Mariannes du Nord, Pitcairn, Tokelau et Wallis et Futuna ont désormais accès aux services proposés par la Division géosciences et technologies appliquées (SOPAC), prie ces membres d'accroître leurs contributions de 6 600 UCOM chacun afin de les aligner sur les contributions dues par les autres petits États et Territoires pour l'exercice 2013.

**POINT 6.4 DE L'ORDRE DU JOUR – ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE 2011,
RAPPORT DES VÉRIFICATEURS DES COMPTES ET
LETTRE DES VÉRIFICATEURS DES COMPTES À LA DIRECTION**

40. Conformément au Règlement financier, les états financiers vérifiés et le rapport des vérificateurs des comptes pour l'exercice 2011 sont présentés au CRGA pour examen. Les états financiers de la CPS et de la Caisse de prévoyance pour l'exercice 2011 ont fait l'objet d'une approbation sans réserve de la part du cabinet PricewaterhouseCoopers de Nouvelle-Calédonie. La lettre des vérificateurs des comptes et les observations formulées par la direction à cet égard, qui sont également soumises aux membres à titre

d'information, rappellent l'état des contributions statutaires impayées et mettent en avant la nécessité de créer une provision pour créances douteuses.

41. Le CRGA :

- i. accepte les états financiers vérifiés pour l'exercice 2011 comme reflétant fidèlement la situation financière et les résultats financiers de la CPS et de sa Caisse de prévoyance ;
- ii. note que les registres comptables ont été tenus en bonne et due forme et que les états financiers de la CPS ont fait l'objet d'une approbation sans réserve pour la seizième année consécutive ;
- iii. prend acte des commentaires des vérificateurs des comptes énoncés dans leur lettre à la direction et des observations formulées par la direction à cet égard ; et
- iv. prend note des questions soulevées par les vérificateurs des comptes au sujet des arriérés de contributions.

POINT 6.5 DE L'ORDRE DU JOUR – BUDGET RECTIFICATIF 2012

42. Le budget rectificatif pour l'année 2012 est un budget équilibré, qui s'élève à 106 372 200 UCOM (fonds ordinaires : 23 831 100 UCOM ; fonds projet : 82 541 100 UCOM). De manière générale, le budget rectificatif 2012 présente une hausse de 8 775 600 UCOM, soit 9,0 % d'augmentation par rapport au budget initial de 97 596 600 UCOM. Le Secrétariat général est heureux d'annoncer qu'il n'a pas été nécessaire de procéder à un transfert à partir des réserves pour équilibrer le budget rectificatif ; les dépenses de l'exercice sont en effet entièrement couvertes par les recettes perçues en 2012.

43. Le CRGA :

prend acte du budget rectificatif (fonds ordinaires et fonds projet) pour l'exercice 2012.

POINT 6.6 DE L'ORDRE DU JOUR – BUDGET DE L'EXERCICE 2013

44. Le budget de la CPS pour l'exercice 2013 est un budget équilibré, qui s'élève à 94 721 000 UCOM, dont 24 720 100 UCOM pour le budget ordinaire et 70 000 900 UCOM correspondant aux fonds projet. Il reflète les changements intervenus dans la structure de l'Organisation et inclut des prévisions qui vont jusqu'à l'exercice 2015. Des progrès ont également été réalisés au regard du niveau des réserves demandé par le CRGA. Les participants évoquent les améliorations apportées à la présentation du budget, la nécessité de fournir, à l'avenir, des données complètes sur le niveau de dépenses par pays et les économies engendrées par les gains de productivité, ainsi que la nécessité de détailler les résultats obtenus au regard des objectifs énoncés dans les plans des divisions. Les participants prient également la direction de la CPS d'établir en cours d'année des rapports sur les dépenses engagées et de les diffuser hors session aux membres pour information. Ce niveau d'exigence quant à la présentation des résultats permettra aux membres métropolitains d'envisager l'engagement de financements pluriannuels et la conversion en fonds ordinaires de certains fonds projet.

45. Le CRGA :

- i. approuve le projet de budget pour l'exercice 2013 ; et
- ii. prend note des informations communiquées au sujet du renforcement des réserves de la CPS.

POINT 7.1 DE L'ORDRE DU JOUR – SÉLECTION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

46. Le Secrétariat général propose d'amender les Procédures de sélection et d'évaluation du Directeur général de la CPS afin que cette dernière puisse recourir aux services d'un cabinet de recrutement international pour l'aider dans la procédure de sélection, et recommande le cabinet EWK International, qui lui a déjà apporté son concours lors du recrutement de certains directeurs.

47. Le CRGA :

- i. désigne les membres du Comité consultatif de sélection qui se chargeront de la procédure de sélection : président du Comité – France (Président du CRGA), Australie (représentant des bailleurs), Fidji (précédent Président du CRGA), Kiribati (Président entrant du CRGA), Îles Marshall (représentant de la sous-région Micronésie), Nouvelle-Calédonie (représentant des pays francophones), Papouasie-Nouvelle-Guinée (représentant de la sous-région Mélanésie) et Samoa (représentant de la sous-région Polynésie) ;
- ii. approuve le recours aux services d'un cabinet de recrutement international pour faciliter la procédure de sélection du Directeur général et nomme le cabinet EWK International ;
- iii. approuve les étapes de sélection recommandées par le Secrétariat général ; et
- iv. donne instruction au Secrétariat général de réviser le texte des Procédures de sélection et d'évaluation du Directeur général de la CPS, afin de rendre effectives les modifications proposées à la recommandation ii.

POINT 7.2 DE L'ORDRE DU JOUR – ÉVALUATION DES RÉSULTATS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR 2012 (SÉANCE À HUIS CLOS)

48. Le CRGA se réunit à huis clos pour évaluer les résultats obtenus par le Directeur général en 2012.

49. Le CRGA :

fixe le traitement du Directeur général pour 2013 à 106 % du point médian de la fourchette salariale applicable, en considération des résultats excellents qu'il a obtenus, du rôle de direction qu'il a joué au sein de l'Organisation et de sa contribution au développement de la région.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR – DÉCLARATIONS DES OBSERVATEURS

50. Les participants prennent note avec satisfaction des déclarations faites au nom de l'UE, du FIP, du PROE et de l'USP.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR – LIEU DE LA QUARANTE-TROISIÈME SESSION DU CRGA – PRÉSIDENTE ET VICE-PRÉSIDENTE

51. Conformément à son règlement intérieur, le CRGA décide de la manière dont sera organisée sa prochaine session, qui se tiendra dans la semaine précédant la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique.

52. Le CRGA :

- i. note que la quarante-troisième session du CRGA se déroulera aux Fidji du 11 au 15 novembre 2013 ;
et

- ii. note que la présidence de la quarante-troisième session du CRGA sera assurée par Kiribati et la vice-présidence, par les Îles Marshall.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR – QUESTIONS DIVERSES

53. Le représentant des Îles Salomon prend la parole afin d'exprimer sa gratitude à la CPS pour sa contribution au succès retentissant qu'a connu le Festival des arts du Pacifique de 2012, organisé par son pays. Le Festival constitue l'un des événements culturels les plus importants de la région océanienne ; l'assistance qu'a fournie la CPS dans plusieurs secteurs, tels que la culture, la santé et les médias, a donc été déterminante pour sa réussite. Outre les agents du Département développement humain de la CPS, les membres du bureau de pays des Îles Salomon ont également apporté un soutien décisif.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR – ADOPTION DES DÉCISIONS DU CRGA

54. Le CRGA adopte les présentes décisions.



Republica Democratica de Timor-Leste
Ministerio dos Negocios Estrangeiros e Cooperacao
Gabinete do Vice-Ministro

Discours prononcé par
H.E. Constancio Pinto
Vice-ministre des Affaires étrangères et de la Coopération

Tout d'abord, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la présidence de cette huitième Conférence de la Communauté du Pacifique.

C'est un honneur et un plaisir pour moi de représenter le Timor-Leste devant cette importante Conférence rassemblant les dirigeants et représentants des pays membres de la CPS. Je remercie tout particulièrement Jimmie Rodgers, Directeur général de la CPS, de me permettre de m'adresser brièvement à cette assemblée pour faire part de l'intention du Timor-Leste de rejoindre la Communauté du Pacifique.

J'aimerais tout particulièrement saluer et remercier son Excellence le Premier ministre ainsi que le peuple des Fidji pour leur accueil chaleureux et l'hospitalité qui nous a été accordée, à moi ainsi qu'à ma délégation, depuis notre arrivée dans ce magnifique pays. Il s'agit de ma deuxième visite dans les Fidji : nous nous y sentons comme chez nous et y séjournons toujours avec plaisir. Le Timor-Leste, et notamment les habitants de la ville frontalière de Suai, dans le district de Covalima, gardent un bon souvenir de la présence des Forces de défense fidjiennes pendant l'exercice de leurs fonctions de maintien de la paix dans la région.

Situé au carrefour entre l'Asie du Sud-Est et le Pacifique, le Timor-Leste désire s'engager pleinement avec ces deux régions et assumer son rôle de passerelle.

Déjà membre du Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), le Timor-Leste a déposé sa candidature pour intégrer cette dernière et travaille d'arrache-pied, par le truchement de son secrétaire d'État aux affaires de l'ASEAN placé sous l'égide du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération, en vue d'accéder au statut de membre dans un avenir relativement proche. En outre, le Timor-Leste est l'un des membres fondateurs du Dialogue dans le Pacifique du Sud-Ouest, qui regroupe le Timor-Leste, l'Australie, l'Indonésie, les Philippines, la Papouasie-Nouvelle-Guinée ainsi que la Nouvelle-Zélande.

En Océanie, nous jouissons du statut d'observateur au sein du Forum des Îles du Pacifique et du Groupe mélanésien fer de lance, et nous sommes un membre actif dans la création du Forum pour le développement des Îles du Pacifique (FDIP). Enfin, par l'intermédiaire des pays ACP du Pacifique, nous sommes aussi membre du groupe des États ACP dans le cadre de la coopération ACP-UE des Accords de Cotonou.

Récemment sorti d'un conflit et appelé depuis 2002 à créer une toute nouvelle nation, le Timor-Leste est confronté à d'importants défis de développement. Mettre sur pied les structures et les institutions de l'État tout en gérant une société traumatisée par 24 années de lutte et des infrastructures détruites à 80 % en 1999 représente un travail titanesque.

En 2006, le Timor-Leste est de nouveau entré dans une crise interne qui a atteint son apogée avec la tentative d'assassinat du Président de la République et du Premier ministre. Grâce au soutien généreux apporté par l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Malaisie et le Portugal pour restaurer la loi et l'ordre, nous sommes désormais en mesure de dire adieu aux années de conflit et d'accueillir le développement dans notre pays.

Ces défis internes ont servi de rappel à l'ordre pour notre société ainsi que nos dirigeants politiques. Nous en avons tiré les enseignements qui s'imposent et nous attelons à gouverner le pays de manière plus représentative dans le respect de la démocratie, de la transparence, de l'État de droit et de la redistribution équitable des richesses.

Monsieur le Président,

Nous travaillons de toutes nos forces au développement de notre pays à tous les niveaux en vue de sortir notre peuple de l'illettrisme et de la pauvreté. Nous avons en outre la chance de posséder certaines ressources naturelles apportant à l'État des recettes que nous pouvons investir dans notre capital humain ainsi que dans tous les facteurs essentiels au développement de notre économie, tels que les grandes infrastructures de base. Cela nous permettra de diversifier notre économie et d'éviter de nous retrouver piégés dans le cercle vicieux bien connu des ressources naturelles.

Nous avons élaboré notre plan de développement stratégique pour 2030 avec l'ambition de hisser le Timor-Leste au rang des pays à revenus intermédiaires de la tranche supérieure d'ici 20 ans.

Grâce à notre coprésidence du groupe G7+ de 18 pays, nous partageons par ailleurs notre expérience en tant que pays sortant d'un conflit avec d'autres nations, situées dans notre région ou ailleurs.

Face au bilan incontestable de la CPS, je voudrais saluer l'esprit visionnaire des anciens dirigeants océaniques ainsi que des pays partenaires du développement, à savoir l'Australie, la France, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique, qui ont bâti la CPS. Cette organisation technique et scientifique a rempli, avec succès, un rôle déterminant dans le développement des petits États insulaires dans la région du Pacifique, et notamment ici, dans la République des Fidji. Le Timor-Leste souhaiterait, d'une manière ou d'une autre, bénéficier de ce savoir-faire technique.

Aux côtés du Directeur général de la CPS, mon ami Jimmie Rodgers, et de son équipe, venus en visite au Timor-Leste, nous coopérons déjà au développement de l'artisanat de bambou ainsi qu'à l'expansion des bambouseraies avec le soutien de nos amis de l'Union européenne.

À l'ère de la mondialisation, ou plutôt d'un village mondial, il est des occasions qu'il ne faut pas manquer, que ce soit à l'échelle d'un pays, d'un groupe ou d'une région. L'Asie dans son ensemble dispose d'un immense marché doté d'une classe moyenne grandissante aux besoins croissants de produits de qualité. Nous, petites économies, pouvons travailler main dans la main et partager notre savoir-faire pour améliorer la qualité de nos produits destinés à ces marchés et notamment à l'Indonésie et ses 240 millions d'habitants, qui se situent juste à côté du Timor-Leste et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Notre région est particulièrement vulnérable au changement climatique. C'est pourquoi nous devons œuvrer à tous les niveaux pour faire entendre nos voix à chaque fois que cela est possible dans les forums internationaux de chaque continent, pour témoigner de la réalité des effets du changement climatique et affirmer que des petits États insulaires tels que Kiribati peuvent être submergés par une potentielle montée du niveau de la mer.

Pour conclure,

le Timor-Leste salue la résolution du CRGA d'étendre la compétence territoriale de la Communauté du Pacifique à notre pays. Au nom de mon gouvernement, j'aimerais réaffirmer ici notre volonté de rejoindre la Communauté du Pacifique. Nous nous réjouissons d'avance de notre futur engagement en tant que membre à part entière de cette importante organisation régionale.

Je vous remercie pour votre attention, et vinaka vakalevu.

**QUARANTE-TROISIÈME SESSION DU
COMITÉ DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS ET ADMINISTRATIONS**

Présidente Mme Tessie Lambourne
Secrétaire permanente aux affaires étrangères et à l'immigration
Kiribati

Vice-président M. Frederick Muller
Ambassadeur
Îles Marshall

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE

2. RAPPORTS DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

2.1 Bureau du Directeur général

- 2.1.1 Rapport de synthèse du Directeur général
- 2.1.2 Plan stratégique directeur et financement durable de la CPS

2.2 Rapports de la Direction des programmes

- 2.2.1 Rapport de synthèse 2013 de la Direction des programmes
- 2.2.2 Division géosciences et technologies appliquées
- 2.2.3 Division développement économique
- 2.2.4 Division éducation, formation et développement humain
- 2.2.5 Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins
- 2.2.6 Division ressources terrestres
- 2.2.7 Division santé publique
- 2.2.8 Division statistique pour le développement

2.3 Rapports de la Cellule d'engagement stratégique chargée de l'élaboration de politiques et de la planification

- 2.3.1 Faits marquants de l'année 2013 et programme de travail de la Cellule pour 2014
- 2.3.2 Gestion axée sur les résultats en matière de développement : suivi, évaluation et apprentissage

2.4 Rapports de la Direction opérations et gestion

- 2.4.1 Faits marquants de l'année 2013 et programme de travail de la Division pour 2014
- 2.4.2 A Ressources humaines : questions liées au recrutement et à la fidélisation du personnel, et actions prioritaires à entreprendre
- 2.4.2 B Analyse annuelle des données des marchés de référence et barème des traitements pour l'exercice 2014
- 2.4.3 État des contributions statutaires et des subventions spéciales des pays hôtes
- 2.4.4 États financiers pour l'exercice 2012, rapport des vérificateurs des comptes et lettre des vérificateurs des comptes à la direction
- 2.4.5 Budget rectificatif 2013

3. BUDGET 2014

- 3.1 Budget pour l'exercice 2014

4. COMITÉ PERMANENT DU CRGA

- 4.1 Rapport du Comité d'audit et des risques

5. QUESTIONS DE FOND D'ORDRE STRATÉGIQUE

- 5.1 A Actualisation de la Convention de Canberra tendant à donner une valeur juridique aux décisions prises précédemment par la Conférence et à y insérer des dispositions relatives à d'autres catégories de membres
- 5.1 B Politique régissant le statut de membre de la CPS
- 5.2 Modalités de gouvernance de la CPS – document de réflexion
- 5.3 Révision des contributions statutaires et des subventions spéciales des pays hôtes
- 5.4 Pour un développement plus résilient : maîtrise intégrée des risques liés au climat, aux catastrophes et à la sécurité humaine
- 5.5 Renforcement de la participation du secrétariat général à l'action internationale et régionale pour le développement
- 5.6 Conclusions de l'évaluation du plan pour le pacifique et conséquences éventuelles pour la CPS

- 6. DÉCLARATIONS DES OBSERVATEURS**
- 7. RECRUTEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
- 8. QUARANTE-QUATRIÈME SESSION DU CRGA – PRÉSIDENTE ET VICE-PRÉSIDENTE**
- 9. QUESTIONS DIVERSES**
- 10. ADOPTION DES DÉCISIONS DU CRGA**

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DES DÉBATS

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR – OUVERTURE

1. La Présidente du CRGA ouvre la séance et invite les Îles Cook à prononcer la prière d'ouverture. Elle remercie la présidence précédente, la France, pour avoir assuré cette fonction l'année passée, et salue l'assistance de la vice-présidence entrante, les Îles Marshall, pour l'année à venir. Elle demande à l'assemblée d'observer une minute de silence à la mémoire de Jean Sese, directeur général des Affaires étrangères de Vanuatu, décédé le 8 novembre 2013.
2. Le Directeur général de la CPS remercie les Fidji d'accueillir la Conférence et le CRGA dans le splendide complexe de Vale ni Bose, et souhaite la bienvenue aux participants. Il présente les nouveaux membres de l'équipe de direction de la CPS : le Directeur général adjoint (Direction des programmes) et le Directeur général adjoint (Direction opérations et gestion).
3. La Présidente invite les participants à prendre connaissance de l'ordre du jour du CRGA. Elle insiste sur l'importance des recommandations que le CRGA doit étudier ainsi que sur sa mission la plus urgente : nommer le nouveau Directeur général de la CPS.
4. Le Directeur général résume le programme de la semaine, qui comprend notamment une visite de terrain de tous les bureaux de la CPS à Suva le vendredi après-midi. La Présidente sollicite les commentaires sur l'ordre du jour. Les Fidji votent pour l'adoption de l'ordre du jour en l'état, et cette motion est appuyée par la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR – RAPPORTS DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

POINT 2.1 DE L'ORDRE DU JOUR – BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

POINT 2.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR – RAPPORT DE SYNTHÈSE 2013 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

5. Dans son rapport final au CRGA et à la Conférence, le Directeur général partage ses réflexions sur ses années de service au sein de la CPS, notamment ses premiers mandats. Deux questions ont occupé le devant de la scène régionale au cours de la période 2006-2011, qui coïncide avec les six premières années qu'il a passées au service de la CPS en qualité de Directeur général : le Plan pour le Pacifique et la réforme du Cadre institutionnel régional. Ces deux processus ont été engagés à l'initiative d'acteurs autres que la CPS, mais cette dernière a néanmoins dû s'y associer à des fins stratégiques, de manière à définir et à renforcer sa place et son rôle dans les actions de développement menées dans la région.
6. Le Directeur général indique que, ces huit dernières années, la CPS a obtenu de nombreux succès dont elle a tout lieu d'être fière, en dépit des nombreux défis qu'elle a dû relever. En décentralisant ses services, l'Organisation a fait en sorte de rapprocher ceux-ci des populations ; elle a renforcé ses partenariats avec des organisations nationales, régionales et internationales, elle a investi dans l'amélioration de sa gouvernance interne, et elle a rallié à sa cause de nouveaux bailleurs de fonds et diversifié son portefeuille de financement. La CPS a élargi ses compétences en réponse aux besoins des États et Territoires insulaires océaniques, qui réclamaient une capacité accrue. Sa fusion avec d'autres organisations établies (SOPAC et SPBEA) a été un processus titanesque, qui a nécessité pas moins de quatre années de travail sans relâche.
7. La CPS est née d'une volonté de coopération régionale en Océanie. Pour mettre cette idée visionnaire en œuvre, la CPS a souhaité renforcer son rôle de soutien en faveur de la bonne gouvernance dans la région. Elle a également recherché un financement pérenne, bien que, d'après ses prévisions, elle ne sera pas en mesure d'atteindre son objectif de 35 % de financement durable à l'horizon 2015. Cet objectif sera néanmoins atteint dans les années suivantes. À la veille de l'échéance du calendrier des Objectifs du Millénaire pour le développement, la CPS cherche à confirmer sa raison d'être dans le cadre du programme de développement de l'après-2015.

8. L'évaluation externe indépendante de la CPS, réalisée avec l'aval du CRGA et de la Conférence, ainsi que le rapport qui en a découlé et la mise en œuvre des recommandations formulées, ont renforcé le rayonnement de la CPS, insufflant aux États et Territoires insulaires océaniques, ainsi qu'aux partenaires, une confiance renouvelée dans le fait que la CPS est une organisation comptable de son action, ne craignant pas d'être passée au crible, soucieuse d'obtenir des résultats et toujours au service de ses parties prenantes.

9. Avant de conclure sa présentation avec six recommandations, le Directeur général tient à mettre en avant plusieurs temps forts et points négatifs de son mandat. La disparition de M. Falani Aukuso, Directeur général adjoint de la CPS, marque indubitablement un point noir. Le Directeur général remercie la famille de son collègue d'avoir accepté que celui-ci consacre du temps à la CPS lorsqu'il y était en fonction. Parmi les temps forts, il cite le travail avec les membres de la CPS et son équipe : les membres de la CPS fixent le programme de travail, l'équipe s'exécute pour s'y tenir. Le Directeur général déclare avoir trouvé très précieuses les relations avec les membres fondateurs de la CPS, qui assurent environ 44 % de son budget. Il leur rend hommage pour leur intérêt non démenti envers la CPS au fil des années. Les relations avec les derniers partenaires du développement de la CPS en date ne sont pas non plus à négliger : l'année prochaine, certains de ces partenaires, l'Union européenne (UE) et le Fonds mondial, pèseront pour environ 44 % du budget de la CPS.

DÉBAT

10. Résumant les points mis en avant par le Directeur général, la Présidente souligne que la CPS a tenu ses promesses vis-à-vis des membres qu'elle sert. Elle remercie le Directeur général ainsi que l'ensemble de l'équipe de la CPS pour leurs contributions, et invite les représentants à étudier le rapport et les recommandations du Directeur général.

11. Les délégués remercient les Fidji pour leur hospitalité et saluent la splendeur du complexe accueillant le quarante-troisième CRGA. Ils adressent également leurs remerciements à la France, qui a assuré la présidence du CRGA l'année passée, et expriment leurs espoirs en matière de collaboration sous la présidence de Kiribati, félicitant par la même occasion le pays pour sa prise de fonctions. Ils souhaitent la bienvenue aux nouveaux membres de la direction.

12. Le délégué des Îles Salomon prend note des points soulevés dans l'exposé du Directeur général, et en particulier la question de la raison d'être de la CPS. Les décisions relatives au traitement des États et Territoires membres prises au cours de la vingt-troisième Conférence du Pacifique Sud à Saipan (1983) et lors de la Conférence du cinquantenaire de la CPS à Canberra (1997) sont toujours d'actualité, mais les pays océaniques n'ont pas concrétisé ces décisions en les transposant juridiquement. Quant à la pertinence du rôle de la CPS dans le futur, elle dépend avant tout d'une application cohérente des règles par l'Organisation à tous ses membres.

13. Le délégué de la France affirme qu'en tant que membre fondateur, la France maintiendra son soutien à la CPS, comme par le passé. La France a confiance dans la CPS et dans son avenir.

14. Pour la déléguée des Fidji, la CPS doit sa réussite à son Directeur général, à son esprit visionnaire et à son courage réformateur. Les Fidji félicitent également la CPS pour son dévouement envers ses membres et ses partenaires, et l'encouragent à poursuivre son action de rassemblement pour faire parler les organisations du CORP d'une seule voix. Enfin, la CPS doit se mettre en phase avec le programme de développement pour l'après-2015 afin de conserver sa légitimité.

15. Au nom du Premier ministre de Niue et du peuple niuéan, le délégué de Niue rend hommage au Directeur général de la CPS pour son excellent travail. Il l'invite à Niue à l'issue de son mandat.

16. Le représentant australien félicite le Directeur général pour la qualité de son rapport, et affirme que peu de personnes peuvent se targuer d'avoir autant contribué à la région.

17. Le délégué des Îles Cook exprime la reconnaissance de son pays pour tous les programmes mis en œuvre par la CPS. Il rapporte les paroles du Premier ministre ainsi que du directeur de la division Pacifique du ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration des Îles Cook, qui se montrent sincèrement reconnaissants pour toutes les réalisations du Directeur général.

18. Le Directeur général répond en exprimant sa gratitude pour toutes les marques de reconnaissance reçues. Il présente ensuite les membres de l'équipe restreinte de direction de la CPS ayant pris leurs fonctions depuis la dernière réunion du CRGA.

RECOMMANDATIONS

19. Le CRGA convient de recommander à la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique de :

- i. prendre note des défis que la CPS a rencontrés et des succès qu'elle a obtenus au cours des huit années du mandat du Directeur général ;
- ii. saluer la contribution exceptionnelle que Jimmie Rodgers a apportée à la région, son rôle mobilisateur et la compétence avec laquelle il a dirigé la CPS de 2006 à 2013 ;
- iii. examiner les points clés qui demanderont un examen continu de la part du nouveau Directeur général et de l'équipe de direction, parmi lesquels figurent la participation de la CPS au programme de développement pour l'après-2015, le financement durable de son action, les modalités de gouvernance et le statut de membre, ainsi que les défis posés par la gestion des ressources humaines ;
- iv. donner acte de la reconnaissance posthume accordée par la CPS à M. William Forsyth, premier à occuper le poste de Secrétaire général de l'Organisation, et qui, en 1943, alors qu'il était fonctionnaire du ministère australien des Affaires étrangères, proposa la création de la « Commission des Mers du Sud » afin de favoriser la coopération régionale dans le Pacifique de l'après-guerre – une idée visionnaire qui a débouché sur le premier exemple de coopération régionale dans le Pacifique ; et de
- v. convenir d'établir un mécanisme d'hommage pour services rendus à la CPS et à la région.

POINT 2.1.2 DE L'ORDRE DU JOUR – PLAN STRATÉGIQUE DIRECTEUR ET FINANCEMENT DURABLE DE LA CPS

20. Le Directeur de la Cellule d'engagement stratégique chargée de l'élaboration de politiques et de la planification s'exprime au sujet du nouveau Plan stratégique directeur de la CPS. L'objectif de la CPS est de fournir des services d'excellence répondant aux normes mondiales les plus exigeantes. Cette stratégie s'articule autour de trois volets : les questions essentielles au développement, le contrôle des résultats grâce au suivi et à l'évaluation, et enfin la durabilité, tant pour l'Organisation que pour ses services. Le Plan stratégique directeur définit en outre clairement quelles sont les fonctions de la CPS, et quelle est sa valeur ajoutée, à savoir : fournir des services partagés afin de réaliser des économies d'échelle, étudier et gérer les ressources communes telles que les stocks de thon, promouvoir des normes régionales, faciliter la coordination transfrontière, piloter de nouvelles initiatives et influencer les programmes de développement mondiaux qui concernent la région. Le plan précise les nouvelles modalités d'action de la CPS : hiérarchisation des services pour en accroître l'impact, instauration de partenariats plus adaptés aux besoins des membres et des partenaires du développement, priorité donnée aux résultats et à la reddition de comptes, institutionnalisation des enseignements (au sein de la CPS ainsi qu'en interaction avec les membres et les partenaires), préférence pour des programmes consolidés et de plus grande ampleur, approches plurisectorielles favorisant la cohésion, négociation sur les initiatives régionales (avec des spécialisations dans certains cas) et amélioration des services d'assistance et de la gouvernance de la CPS. Le Directeur de la Cellule d'engagement stratégique insiste sur le fait que, pour respecter son Plan stratégique directeur, la CPS doit se doter d'un financement plus pérenne. L'évaluation externe indépendante a recommandé plusieurs pistes ciblées pour ce faire : le montant des contributions statutaires a notamment été relevé et l'objectif de janvier 2013 pour les fonds ordinaires a été atteint. Toutefois, la CPS ne devrait pas arriver à atteindre ses objectifs pour les deux prochaines années. L'Organisation compte y parvenir plus tard en

augmentant ses fonds programme – y compris en transférant ses fonds projet vers les fonds programme – et en relevant les fonds ordinaires non affectés. Autre angle d'attaque : il s'agira de recouvrer intégralement les coûts. La CPS veillera à ce que les fonds non affectés soient utilisés le plus efficacement possible et développera une stratégie globale de mobilisation des ressources. Le Secrétariat général remaniera la communication et la visibilité de l'Organisation afin que les membres métropolitains bénéficient de la reconnaissance qu'ils méritent.

DÉBAT

21. La Présidente rappelle aux membres les trois principes qui doivent présider au choix des services revenant à la CPS : le marché, la durabilité et le caractère transfrontière. Il faut toujours avoir à l'esprit que l'intérêt des personnes doit être placé au centre de toutes les discussions.

22. Le représentant des Îles Marshall remercie les Fidji pour leur accueil et félicite la Présidente ainsi que le Directeur général. Il souligne que les projets de création d'un centre d'excellence consacré à l'agriculture sur les atolls aux Îles Marshall n'ont pas vu le jour, et note donc avec satisfaction la décision de la CPS de revoir le processus des stratégies conjointes de pays. Il attend avec intérêt d'en savoir plus sur ce centre, qui revêt une grande importance pour les pays atolls tels que les Îles Marshall. Son pays approuve les recommandations.

23. Le représentant de la France remercie le Directeur de la Cellule d'engagement stratégique pour son rapport et déclare que la France approuve les recommandations. La France convertira une partie supplémentaire de sa contribution volontaire en fonds statutaires, afin de porter sa contribution statutaire à 2,5 millions d'UCOM à compter de 2014, atteignant ainsi l'objectif fixé à l'horizon 2015 un an plus tôt que prévu, ce qui renforcera la pérennité du financement de la CPS. En tant que bailleur de fonds, la France souhaiterait davantage d'informations sur le recouvrement total des coûts. Le représentant demande notamment si, dans le cas où le Fonds Pacifique contribuerait au budget de la CPS, 23 % des fonds octroyés seraient retenus pour des dépenses de gestion, auquel cas le parlement français refuserait certainement d'accorder une enveloppe.

24. Le représentant des États-Unis d'Amérique remercie les Fidji d'accueillir la réunion, et rend hommage au Directeur général pour son œuvre. Il souhaite également la bienvenue aux nouveaux membres de la direction de la CPS. Les États-Unis, souligne-t-il, soutiennent la CPS sans réserve, notamment ses initiatives en faveur d'une meilleure efficacité de l'utilisation des fonds, et d'autres améliorations en la matière. En règle générale, les États-Unis encouragent la démarche du recouvrement total des coûts dans les organisations internationales, mais souhaiteraient davantage d'informations dans le cas présent. Les États-Unis soutiennent les efforts continus de la CPS pour plus de suivi et d'évaluation. Il ajoute enfin qu'étant donné les contraintes budgétaires qui pèsent sur son pays, les États-Unis ne peuvent pas honorer une augmentation de leur contribution statutaire.

25. La représentante de Kiribati remercie le Directeur de la Cellule d'engagement stratégique, et salue l'engagement pris par la CPS de mettre en œuvre les recommandations de l'évaluation externe indépendante, en particulier celles ayant trait à la mesure et à l'amélioration de la qualité de service. Kiribati s'associe étroitement aux efforts déployés pour un financement pérenne de la CPS et de ses services, et approuve les recommandations. La représentante exhorte les membres à prendre leurs responsabilités et à apporter leur pierre à l'édifice selon leurs moyens. Kiribati sait gré à la CPS de tenir compte des besoins spécifiques des petits États insulaires, et de leur apporter une assistance. Kiribati soutient les approches infrarégionales telles que celle incarnée par la Commission des transports maritimes du Pacifique central (CPSC).

26. Le représentant de Niue remarque que ce débat renvoie également à la recommandation n° 36 de l'évaluation externe indépendante portant sur l'insuffisance des fonds affectés. Les directeurs de division sont bien placés pour présenter les programmes aux bailleurs de fonds et pour négocier une assistance, y compris en nature, ce qui nécessitera de dépasser les modes de financement traditionnels. Au-delà des ressources indispensables au fonctionnement des services, il ajoute qu'il faudra chercher à « grouper les services », c'est-à-dire ne pas se contenter de services réalisés dans des divisions cloisonnées. Le représentant approuve les commentaires émis par la France, et déclare que Niue ne peut pas se permettre

d'allouer une grande partie des fonds aux coûts de gestion. Hormis cette réserve, Niue adhère aux recommandations.

27. Le représentant australien félicite la CPS pour l'excellence de son Plan stratégique directeur. Pour l'Australie, c'est une bonne chose que la CPS décide de mieux tirer parti de sa couverture plurisectorielle. Quant au relèvement des fonds ordinaires, le représentant déclare que l'Australie réfléchit avec la CPS à transférer une plus grande partie de son financement vers les fonds ordinaires et programme. L'Australie espère signer un accord pluriannuel pour ce faire et ainsi assurer un financement à plus long terme pour la CPS. Par ailleurs, en raison de la complexité du contexte budgétaire, la CPS doit tirer profit au maximum de toute nouvelle ressource. Par conséquent, l'Australie approuve la disposition du plan stratégique selon laquelle tout financement non affecté sera alloué aux domaines jugés prioritaires. Enfin, l'Australie soutient la politique de recouvrement amélioré des coûts envisagée par la CPS.

28. La représentante de la Nouvelle-Calédonie félicite la Présidente ainsi que le Président sortant, les Fidji pour leur accueil et le Directeur général pour l'ensemble de son travail, en particulier la réforme du Cadre institutionnel régional. Elle affirme que, la Nouvelle-Calédonie abritant le siège de l'Organisation, elle poursuivra son soutien à la CPS. Le nouveau Plan stratégique directeur reflète parfaitement la structure de la CPS, et le fait de ramener la durée du plan de cinq à trois ans permettra aux divisions de synchroniser leurs calendriers avec ceux de l'ensemble de l'Organisation, et à la CPS de se mettre au diapason des processus internationaux. La CPS doit aider les pays à renforcer leur gouvernance, y compris via des mécanismes tels que la coopération Sud-Sud. La Nouvelle-Calédonie encourage la CPS à consolider la pérennité de son financement, et l'y aidera par tous les moyens dont elle dispose. La Nouvelle-Calédonie approuve également les commentaires de Niue concernant les contributions en nature.

29. Le représentant de la Nouvelle-Zélande félicite la Présidente. La Nouvelle-Zélande adhère aux initiatives présentées, et réfléchit à la manière dont elle pourrait pérenniser son financement. Cet engagement reflète la confiance que la Nouvelle-Zélande témoigne à la CPS. La Nouvelle-Zélande approuve les recommandations, et attend avec intérêt les débats qui s'ensuivront.

30. La représentante du Samoa félicite la Présidente ainsi que le Président sortant, remercie les Fidji pour leur accueil et rend hommage au Directeur général pour les services rendus et pour son engagement. Elle exprime la satisfaction du Samoa quant à la qualité du nouveau Plan stratégique et remercie la CPS d'y avoir intégré les recommandations de l'évaluation externe indépendante, en particulier celles portant sur la pérennité du financement. Le Samoa n'a pas d'objection aux recommandations proposées, mais il demande davantage d'informations sur un passage du paragraphe 13 du document, selon lequel les bailleurs de fonds sont réticents à participer au budget de la CPS tant que celle-ci n'a pas achevé ses réformes.

31. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée félicite la CPS pour son travail. Il fait remarquer qu'un élargissement des responsabilités doit aller de pair avec un financement ordinaire accru, et que les membres doivent prendre leurs responsabilités, comme l'a justement pointé Kiribati. Les membres peuvent soutenir les projets qui sont importants à leurs yeux, même si tous sont confrontés actuellement à des difficultés financières - la Papouasie-Nouvelle-Guinée devra faire face à un déficit en 2014. En raison des contraintes budgétaires, les membres devront réduire leur liste de priorités. Le représentant espère que la Papouasie-Nouvelle-Guinée pourra contribuer au financement des services. La Papouasie-Nouvelle-Guinée adhère aux recommandations proposées.

32. Le représentant des Îles Salomon remercie la CPS pour son excellente présentation. Les Îles Salomon approuvent la nouvelle démarche adoptée par le plan, reconnaissent que la question du financement est urgente et qu'il est indispensable d'envisager de nouveaux dispositifs de financement au sein de la CPS ou parmi les membres. En outre, il faut prendre garde à éviter les doublons et rechercher de nouveaux partenariats pour le financement des services, car le portefeuille financier de la CPS est bien souvent alimenté par les mêmes sources.

33. Le délégué tongien félicite le Directeur général ainsi que les nouveaux membres de l'équipe de direction de la CPS. Il remercie la CPS pour l'élaboration du document et approuve les recommandations. Il adresse également ses remerciements aux bailleurs de fonds, en soulignant que faire coïncider les objectifs d'un plan avec les ressources disponibles est toujours un exercice complexe, quoiqu'essentiel. Il précise en outre que la question de la réduction des risques de catastrophe relève du développement, et pas seulement de la sécurité. Il est important d'établir un lien entre réduction des risques de catastrophe et développement, et de s'assurer que chaque pays connaisse ses vulnérabilités et en informe sa population.

34. Le Directeur général remercie Niue et précise que l'annexe 1 de son rapport fait le point sur l'application des recommandations de l'évaluation externe indépendante. La CPS a d'ores et déjà mis en œuvre 37 des 42 recommandations, travaille actuellement sur trois autres et en a différé deux. Il remercie la France pour son annonce et prend note du travail en cours de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande sur l'instauration d'accords pluriannuels. En réponse à la déclaration des États-Unis, il affirme que la CPS a pris bonne note des difficultés budgétaires auxquelles sont confrontés ses membres et explique que, selon la CPS, il est important dans un premier temps de fixer des objectifs, puis de travailler conjointement avec les membres pour les atteindre. Sur la question du recouvrement intégral des coûts, une redevance administrative est déjà prélevée sur le budget des projets : il est donc nécessaire de mieux définir cette redevance, mais il ne s'agit pas d'un nouveau poste de dépenses. À la question du Samoa, portant sur la réticence des bailleurs de fonds, il répond que celle-ci n'a rien à voir avec les personnes nommées par la CPS, ni avec une perte de confiance dans l'Organisation, mais simplement avec le fait que la CPS est encore en train de se réformer sur la base des résultats de la récente évaluation.

35. Le Directeur de la Cellule d'engagement stratégique répond aux commentaires émis par les Îles Marshall sur les stratégies conjointes de pays et par les Îles Salomon sur les doublons. Une partie importante du processus des stratégies conjointes de pays consiste justement à éliminer les doubles emplois et à garantir la participation effective de la CPS pour chaque service. Quant au recouvrement des coûts, il ne se traduit ni par une augmentation des frais de gestion, ni par une hausse des coûts globaux. De plus, la CPS compare ses coûts avec ceux d'autres organisations efficaces pour veiller à respecter les meilleures pratiques. Par ailleurs, les contributions des membres servent aujourd'hui à soutenir des activités que les bailleurs de fonds seraient tout à fait disposés à financer par l'intermédiaire de fonds projet. Il serait donc possible de réaffecter ces contributions aux services clés. Enfin, il remarque que la question de l'efficacité est centrale, et que la CPS cherche également à établir des comparaisons avec d'autres entités sur ce point.

36. La Présidente note que la nouvelle approche fait l'unanimité, bien que quelques détails supplémentaires soient demandés. Elle souligne également le fort sentiment d'appartenance des membres et leur engagement, ainsi que la volonté de certains d'aller encore plus loin. Elle relève en outre les remerciements adressés par de nombreux membres aux bailleurs de fonds et aux partenaires pour leur soutien, et remarque la confiance témoignée à l'Organisation. Elle note une préférence marquée pour des avancées réalisées pas à pas, ainsi que la nécessité de ne pas se focaliser uniquement sur le financement, mais d'encourager également les contributions en nature et de tout autre type, afin de mettre à profit autant que possible les ressources disponibles.

RECOMMANDATIONS

37. Le CRGA convient de recommander à la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique de :

- i. noter que la CPS a l'intention d'adopter de nouvelles modalités de fonctionnement pendant la période considérée, comme il est dit dans son Plan stratégique directeur ;
- ii. prendre acte des efforts engagés par le Secrétariat général pour mettre en œuvre les recommandations de l'évaluation externe indépendante visant à relever le niveau des fonds ordinaires dont dispose la CPS ;
- iii. examiner et approuver la démarche retenue par le Secrétariat général pour mobiliser sur le long terme des financements complémentaires, souples et durables, à l'appui de l'action de la CPS ;

- iv. noter avec gratitude l'annonce faite par la France, qui a décidé de convertir une partie de sa contribution volontaire en fonds statutaires et de porter sa contribution statutaire à 2,5 millions d'UCOM, atteignant ainsi l'objectif fixé à l'horizon 2015 un an plus tôt que prévu ;
- v. noter avec gratitude la confirmation de l'Australie selon laquelle, outre les projets en cours, la CPS peut compter sur un financement indicatif annuel de 16 millions de dollars australiens ; et de
- vi. noter avec satisfaction la déclaration faite par la Nouvelle-Zélande, qui entend poursuivre les discussions engagées avec la CPS au sujet des modes de financement pluriannuels.

POINT 2.2 DE L'ORDRE DU JOUR – RAPPORTS DE LA DIRECTION DES PROGRAMMES

POINT 2.2.1 DE L'ORDRE DU JOUR – RAPPORT DE SYNTHÈSE 2013 DE LA DIRECTION DES PROGRAMMES

38. La Direction des programmes a vu le jour en janvier 2013, conformément à la recommandation formulée lors de l'évaluation externe indépendante de l'Organisation et validée par le CRGA, demandant d'établir une feuille de route réaliste pour regrouper les sept divisions techniques de la CPS sous la supervision d'un seul Directeur général adjoint. Récemment nommé, le Directeur général adjoint en charge des programmes présente brièvement la Direction, ainsi que les temps forts de son programme de travail en 2013.

39. L'excellence, la rigueur et le caractère approfondi des conseils techniques dispensés par la CPS doivent rester ses principaux points forts. Pour cela, la Direction des programmes de l'Organisation veillera à assurer une continuité de service en 2014, à mieux tirer parti de sa capacité d'action transversale, à piloter la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation externe indépendante conjointement avec les parties concernées au sein de l'Organisation et à forger un plan de développement et d'accès aux ressources.

40. Avant de conclure son exposé avec quatre recommandations, le Directeur général adjoint en charge des programmes prononce quelques mots sur l'évolution de la structure du financement de la CPS. Les actions de levée de fonds sont très importantes, mais sont le fruit d'un travail en amont pour bâtir et entretenir des partenariats. Un financement durable s'appuie sur une amitié durable.

RECOMMANDATIONS

41. Le CRGA convient de recommander à la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique de :
- i. prendre acte de l'établissement de la Direction des programmes, qui regroupe les divisions techniques de la CPS sous la responsabilité d'un Directeur général adjoint ;
 - ii. prendre note des priorités de la Direction des programmes pour 2014 et accueillir favorablement les objectifs que la Direction se propose d'atteindre ; et de
 - iii. saluer les efforts déployés à ce jour par le Secrétariat général en vue de renforcer les cadres de suivi-évaluation en application dans les différentes divisions de la CPS et encourager la poursuite de ce travail, tout en sachant qu'il est crucial d'améliorer la communication des résultats pour parvenir à l'objectif qui est d'accroître le niveau des fonds programme.

POINT 2.2.2 DE L'ORDRE DU JOUR – DIVISION GÉOSCIENCES ET TECHNOLOGIES APPLIQUÉES

42. Le Directeur de la Division géosciences et technologies appliquées a pris ses fonctions en janvier 2013. La Division dresse un bilan positif de cette année, au cours de laquelle elle a bénéficié de niveaux de financement satisfaisants et s'est appuyée sur une équipe de 85 agents. Pour aller plus loin, la Division géosciences et technologies appliquées souhaite se concentrer sur quatre axes de résultats clés : suivi et évaluation des ressources naturelles ; mise en valeur, gestion et meilleure gouvernance des

ressources naturelles ; gestion de la vulnérabilité et des risques ; mise en œuvre efficace et efficiente de services pertinents au profit des pays membres. Parmi les exemples récents de projets réussis entrepris par la Division, citons l'établissement d'un modèle sophistiqué du risque de tsunami à Tongatapu qui viendra appuyer les activités essentielles de planification en cas de catastrophe, la supervision de la construction d'une barge de dragage de sable et de gravier destinée à Kiribati, ainsi qu'un projet conjoint avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) portant sur l'assainissement, et la gestion et le captage des eaux souterraines. Par ailleurs, l'année passée, l'équipe SIG de la Division a remporté le prix Digital Globe Award et formé plus de 30 Océaniens aux systèmes d'information géographique (SIG). D'autres réussites sont à mettre au compte de la Division géosciences et technologies appliquées, notamment la création de plusieurs centres d'intervention d'urgence dans les pays océaniques, la réalisation d'études sur les bassins versants au profit du Samoa, l'institution du premier modèle au monde de cadre juridique sur les ressources minérales des grands fonds marins, l'organisation réussie de dizaines d'ateliers touchant à tous les secteurs dans l'ensemble de la région, et la participation à une étude conjointe impliquant l'ensemble des départements de la Division et les sections de la CPS en charge des affaires culturelles et du genre (examen de la vulnérabilité écologique croissante de l'île de Lifuka, aux Tonga).

43. Après l'exposition des projets menés à bien en 2013, le Directeur de la Division géosciences et technologies appliquées aborde les principaux axes de travail pour 2014. Le Département réduction des risques de catastrophe va achever un programme régional quinquennal pour renforcer la résilience face aux catastrophes et aux risques. Le Département ressources en eau va mener à bien un projet quinquennal infrarégional portant sur la sécurité hydrique et un projet d'approvisionnement en eau. Il œuvrera également à une stratégie régionale de gestion intégrée des ressources en eau. Le Département sciences et études des ressources marines et côtières continuera à publier des cartes hydrographiques et des modélisations géophysiques, et poursuivra son travail sur les limites maritimes et le suivi du niveau des mers (environ la moitié des frontières maritimes de la région n'ont pas encore été cartographiées). L'équipe du Projet Ressources minérales des grands fonds marins poursuivra son action au niveau régional pour encourager une gouvernance attentive des activités d'exploitation des ressources minérales des grands fonds dans le respect de la législation internationale, en portant une attention particulière à la protection de l'environnement marin et à l'équité des accords financiers pour les pays océaniques. La Division géosciences et technologies appliquées va entreprendre de nouveaux travaux de constitution d'une base de données géologiques aux Îles Salomon, à Vanuatu et dans d'autres États et Territoires insulaires océaniques, et va conclure un partenariat d'énergie géothermique à Vanuatu. La Division pense aussi pouvoir progresser sur sa base de données des hydrocarbures et sur ses projets d'urbanisation visant à protéger les villes des catastrophes.

DÉBAT

44. Plusieurs États et Territoires océaniques tiennent à remercier la Division pour les recherches conduites et les projets mis en œuvre, et félicitent le Professeur Michael Petterson pour sa nomination à la tête la Division.

45. La représentante de Kiribati demande à la Division de poursuivre ses études sous-marines, et tout particulièrement ses travaux de localisation des munitions militaires non explosées. Par ailleurs, Kiribati se réjouit d'avance de sa collaboration avec l'Université du Pacifique Sud (USP) dans le cadre de l'exploitation des ressources minérales des fonds marins.

46. La représentante du Samoa demande à ce que la Division se penche sur l'amélioration du Réseau de localisation des munitions non explosées, les fonds pour ce projet ayant été gelés. Elle ajoute que le Réseau des mers régionales mérite davantage d'attention de la part de la région. Le Samoa appelle par ailleurs le Département îles et océan de la Division à mettre à jour sa base de données hydrologiques ainsi qu'à organiser une formation et des détachements pour l'utilisation de son marégraphe, lequel alimentera un système d'alerte précoce en cas de tsunami. Enfin, le pays exprime son plein appui au rétablissement de la formation en sciences de la Terre de la Division.

47. Le représentant de la Nouvelle-Zélande salue les succès de la Division géosciences et technologies appliquées. Il suggère que celle-ci poursuive sa gestion du « changement dans la continuité » afin de maintenir son cap. En réponse à ce commentaire, le Directeur de la Division affirme qu'il est dans l'intérêt

de cette dernière d'être en permanence à l'affût de thématiques nouvelles à explorer, et qu'elle continuera à faire avancer les programmes bénéfiques tout en réformant son organisation avec « prudence ».

48. Le représentant des Îles Cook exprime son soutien au rétablissement de la formation en sciences de la Terre en vue d'appuyer les récents efforts réalisés en matière d'exploitation des ressources minérales des grands fonds marins.

49. Le représentant de Niue prend acte du financement de l'Union européenne qui permettra la construction du nouveau centre d'intervention d'urgence du pays. Grâce à l'aide de la Division géosciences et technologies appliquées, des améliorations ont été récemment apportées au code de la construction de Niue. Le pays se déclare par ailleurs satisfait de l'enquête récemment menée sur son port et son quai. Enfin, Niue demande à être épaulé sur les projets suivants : exploitation des ressources minérales des grands fonds marins ; surveillance et prévision des vagues, courants et vents ; et plan de gestion pour les organismes nuisibles envahissants.

50. La représentante de Guam annonce que son pays siègera au sein du Groupe de travail sur le changement climatique créé par le Président Obama. Elle mentionne également qu'en dépit du fait que son pays bénéficie peu de l'assistance de la CPS et de la Division géosciences et technologies appliquées, conformément à ce qui a été décidé par les bailleurs d'aide, la Communauté du Pacifique devrait malgré tout tirer parti des informations et recherches mises à disposition par Guam.

51. Le représentant des Tonga demande une assistance en vue de renforcer ses moyens et de terminer ses travaux de délimitation maritime.

52. Le représentant de Vanuatu remercie la Division pour la création d'une base de données sur les ressources minérales de son pays et attend avec intérêt de poursuivre le renforcement de ses partenariats avec les divisions de la CPS.

53. En réponse, le Directeur de la Division géosciences et technologies appliquées déclare que les avancées de la Division seront fonction des fonds alloués. La Division prévoit d'enrichir son équipe d'une expertise en géorisques, les travaux liés à cette spécialité étant actuellement sous-traités. Il exprime le souhait de renforcer ses effectifs avec de nouveaux agents capables de mettre à profit leurs compétences en recherche appliquée dans un contexte de développement, plutôt que de faire appel à des scientifiques cantonnés à la recherche fondamentale. Les collaborations de la Division géosciences et technologies appliquées avec d'autres divisions de la CPS sont plus étroites que jamais, favorisant ainsi les perspectives de financement et de coopérations.

RECOMMANDATIONS

54. Le CRGA convient de recommander à la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique de :

- i. prendre note des conclusions de la troisième Conférence de la Division géosciences et technologies appliquées, tenue aux Îles Cook en octobre 2013 ;
- ii. mettre à l'étude la proposition présentée par la Division en vue du rétablissement de la formation en sciences de la Terre, et envisager de la soutenir ;
- iii. encourager la Division à poursuivre le travail de réflexion qu'elle a engagé afin d'accorder une plus grande place, dans son programme géoscientifique, à l'étude des systèmes terrestres et des ressources, et à considérer les orientations stratégiques et priorités futures de ce volet de travail, en concertation avec les bailleurs de fonds et les organismes partenaires, tout en reconnaissant qu'il demeurera difficile de trouver des financements et que ce nouveau volet ne peut en aucun cas empiéter sur les engagements antérieurs ;
- iv. prendre acte des résultats obtenus par la Division et des progrès qu'elle a accomplis au regard des secteurs clés de résultats inscrits dans son plan stratégique ; et de

- v. prendre note du programme de travail, du budget et des effectifs de la Division proposés pour l'année 2014.

Point 2.2.3 de l'ordre du jour – Division développement économique

55. Le Directeur de la Division développement économique indique que la Division concentre son offre de services dans deux secteurs moteurs du développement économique : énergie et transports. Suite à l'évaluation externe indépendante de l'Organisation, le 1^{er} janvier 2013, le Département diffusion des technologies de l'information et de la communication dans le Pacifique de la Division développement économique a été transféré à l'USP. L'objectif de la Division est de promouvoir le développement économique durable des pays membres en œuvrant pour des services accessibles, abordables et performants, dont la sécurité et la sûreté sont garanties, dans les domaines de l'énergie et des transports. Pour y parvenir, la Division a élaboré une version révisée de son Plan stratégique (2012-2017) qu'elle a ensuite soumise au CRGA. Les objectifs du Plan stratégique de la Division sont les suivants : mettre en place et pérenniser des dispositifs de coordination et des partenariats stratégiques efficaces à l'échelon régional ; appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, de plans et de cadres réglementaires efficaces ; renforcer les capacités institutionnelles et le vivier de compétences dans les secteurs de l'énergie et des transports ; et améliorer l'accès à des services abordables et performants dans les secteurs de l'énergie et des transports. En synchronisation avec le nouveau Plan stratégique directeur (2013-2015), la version révisée du Plan stratégique de la Division développement économique couvre la même période de trois ans. Parmi les grandes réalisations accomplies par le Département énergie de la Division figurent notamment le Projet Énergies renouvelables et efficacité énergétique dans les pays ACP du Pacifique Nord (North-REP), lequel a récemment fait l'objet d'une évaluation indépendante et obtenu un « B » ; les services de conseils sur le secteur pétrolier ; et le Programme océanien d'étiquetage et de normes énergétiques pour les appareils électriques (PALS), dont les pays océaniques continuent de tirer des avantages. Concernant les projets phare menés par le Département transports de la Division au cours de l'année passée, on recense notamment la réalisation de 12 audits de conformité maritime. En outre, la Commission des transports maritimes du Pacifique central (CPSC) a piloté la procédure d'agrément de trois entreprises de transport maritime international, les candidatures de trois compagnies supplémentaires étant encore en suspens, ce qui aura pour effet de réduire les tarifs du fret maritime pour Kiribati, les Îles Marshall, Nauru et Tuvalu. Les formations relatives à la Convention internationale sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille (STCW) se poursuivent par ailleurs, de même que les recherches sur le transport aérien. Pour 2014, la Division prévoit d'achever ses études en cours sur les ressources solaires et éoliennes menées dans le cadre du Projet North-REP. Elle projette également de terminer la mise en œuvre de systèmes de gestion de la sécurité pour de nouveaux navires aux Tonga, à Kiribati, à Vanuatu et aux Îles Salomon. Enfin, la récente embauche par la Division d'un économiste et d'un conseiller en suivi et évaluation permettra d'accélérer l'analyse approfondie réalisée dans les domaines des transports et de l'énergie. Néanmoins, de nombreux défis attendent la Division cette année, qui sera notamment marquée par des incertitudes financières, 95 % du budget provenant de fonds programme à court terme. En outre, une meilleure coordination est nécessaire entre les partenaires de la Division, tant dans le secteur de l'énergie que dans celui des transports. Cela dit, des perspectives nouvelles s'ouvrent notamment grâce aux engagements financiers pris par les partenaires du développement lors du Sommet sur l'énergie tenu en Nouvelle-Zélande en 2012. L'initiative « Énergie durable pour tous » peut également être source de soutien et de ressources. La Division a par ailleurs scellé de nouveaux partenariats dans les deux secteurs, entre autres avec la Banque mondiale, la Nouvelle-Zélande et l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA). Grâce à l'économiste et au conseiller en suivi et évaluation qui ont récemment intégré les rangs de la Division, celle-ci pourra fournir aux pays des analyses et des conseils plus approfondis quant aux répercussions à long terme attendues dans les secteurs de l'énergie et des transports. La Division développement économique se réjouit de pouvoir renforcer son soutien en faveur des politiques et réglementations relatives à l'énergie et aux transports, d'étudier les possibilités d'amélioration de l'efficacité énergétique dans le secteur des transports ainsi que de voir la CPSC réglementer le transport maritime dans la région du Pacifique central.

DÉBAT

56. Le représentant des États fédérés de Micronésie déclare que les propositions législatives de la Division relatives au trafic maritime font actuellement l'objet d'un examen au niveau de l'exécutif.

57. La représentante de Kiribati remercie la Division pour son assistance dans le cadre de la mise en place de services de transport maritime fiables et abordables à destination de ses ports. La Division a épaulé les gens de mer de Kiribati dans leurs démarches visant à acquérir de nouvelles qualifications afin d'améliorer leur qualité de vie.

58. Le représentant de Niue exprime sa gratitude pour le nouveau service de fret maritime qui a vu le jour grâce à la Division : le pays peut désormais entretenir des relations commerciales avec les Fidji.

59. Le Directeur de la Division rassure la représentante du Samoa quant à son soutien dans les domaines législatif et réglementaire. La Division continuera d'aider les États et Territoires océaniques à se mettre en conformité avec les réglementations internationales. Il annonce que trois agents de la Division sont actuellement chargés d'apporter une aide législative au Samoa.

RECOMMANDATIONS

60. Le CRGA convient de recommander à la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique de :

- i. prendre note du travail accompli et des résultats obtenus à ce jour par les départements énergie et transports de la Division développement économique ; et de
- ii. approuver la version révisée du Plan stratégique 2013-2015 de la Division.

POINT 2.2.4 DE L'ORDRE DU JOUR – DIVISION ÉDUCATION, FORMATION ET DÉVELOPPEMENT HUMAIN

61. La Directrice générale adjointe (Suva) présente la Division éducation, formation et développement humain qui est implantée à Suva et qui comprend quatre entités : le Conseil océanique d'évaluation pédagogique (SPBEA), le Département développement humain, le Centre de formation à l'éducation communautaire (CFEC) et l'Équipe régionale d'éducation en matière de droits de la personne. Ces quatre entités sont dirigées par des femmes et continuent d'utiliser à bon escient les moyens humains et financiers disponibles pour offrir des services et obtenir des résultats en pleine adéquation avec le Plan stratégique directeur 2013-2015 de la CPS. Pour 2014, le budget total de la Division s'élève à 5 546 300 UCOM pour les fonds projet et à 1 985 500 UCOM pour les fonds ordinaires. La Directrice présente les faits marquants de chaque entité pour 2013 comme suit :

- **L'Équipe régionale d'éducation en matière de droits de la personne** a achevé plusieurs projets de loi sur la violence domestique et familiale, élaboré des plans de mise en œuvre pour les lois sur la violence domestique au profit de deux pays océaniques, inscrit 117 étudiants au sein du programme de formation diplômante en leadership, gouvernance et droits de la personne de l'USP, et organisé des consultations et assuré la formation de 1 216 personnes originaires de quatorze pays océaniques. Par ailleurs, elle a fait paraître sept grandes publications. En 2014, l'Équipe régionale prévoit d'accompagner les pays océaniques dans l'élaboration de lois et plans de mise en œuvre sur la violence à l'égard des femmes, de poursuivre ses consultations et sa formation destinées aux juges, aux magistrats, aux juristes et aux représentants de la société civile tout comme son lobbying législatif, ses formations et ses actions de sensibilisation dans neuf États et Territoires insulaires océaniques, de publier des documents d'orientation sur les mécanismes de défense des droits de la personne, d'apporter son concours au Groupe de travail régional sur les droits de la personne du Secrétariat du Forum des Îles du Pacifique (FIP), et enfin de compiler des guides sur les indicateurs statistiques nécessaires à l'établissement de comptes rendus sur les droits de la personne.

- **Le Département développement humain** a établi des profils du genre et déterminé des ensembles de données sur le genre pour trois pays océaniques, effectué un état des lieux des capacités nationales d'intégration du genre dans six États et Territoires océaniques, tenu la douzième Conférence régionale sur la condition féminine et la cinquième Conférence ministérielle sur la condition féminine, toutes deux marquées par un taux de participation record, participé au renforcement des capacités, notamment au moyen de la coordination et du réseautage, des organisations de la société civile se consacrant aux questions d'égalité des sexes, appuyé l'élaboration de politiques nationales sur l'égalité des sexes, et il s'est vu octroyer 3,8 millions de dollars par l'Australie en vue de promouvoir l'intégration transversale des questions de genre au cours des cinq prochaines années. Concernant ses autres programmes, le Département a œuvré à l'appui des conseils nationaux de la jeunesse et du Conseil de la jeunesse du Pacifique, terminé l'inventaire des sites de patrimoines culturels menacés dans deux pays océaniques, accompagné le développement des industries culturelles dans trois pays, et contribué à l'adoption de politiques culturelles dans deux pays. En 2014, le Département développement humain entreprendra un état des lieux sur l'intégration transversale de la dimension de genre dans huit pays océaniques, offrira son assistance en vue de l'établissement d'indicateurs sexospécifiques dans six pays et procédera à l'examen de politiques dans quatre d'entre eux. Il poursuivra des activités de coordination et de suivi, d'assistance technique et consultative à l'appui de la mise en œuvre des engagements régionaux pris en faveur de l'égalité hommes-femmes, coordonnera la vingt-sixième réunion du Conseil des arts et de la culture du Pacifique, mettra en œuvre la Stratégie culturelle régionale et la Stratégie océanique de la culture et de l'éducation 2010-2015, renforcera les capacités et élargira le réseau des conseils nationaux de la jeunesse de la région, et, enfin, mettra en œuvre le Plan stratégique du Conseil de la jeunesse du Pacifique 2013-2016.
- **Le CFEC** a diplômé fin 2013 sa dernière promotion constituée de 32 femmes issues de 10 pays océaniques. À l'occasion du 50^e anniversaire du Centre, treize diplômées se sont vu remettre le prix « CETC Golden Community Development Champion Award » pour leur contribution exceptionnelle au sein de leur communauté. Par ailleurs, le CFEC a élaboré trois publications cette année, dont l'une retraçant l'histoire du Centre depuis sa création et son impact sur les pays océaniques.
- **Le SPBEA** prévoit de mener en 2014 son troisième cycle d'Évaluation régionale des aptitudes à la lecture, à l'écriture et au calcul (PILNA) dans trois États océaniques et d'élaborer le document administratif s'y rapportant pour 2015, de développer un cadre régional commun des programmes d'enseignement, de présenter un système d'évaluation fondé sur les acquis d'apprentissage attendus ainsi qu'un système de compte rendu national des résultats obtenus par les élèves, et de mettre en place dans quatre pays des stratégies d'intervention visant à améliorer les niveaux en lecture, écriture et calcul. Dans les domaines de la politique et de la pratique pédagogiques, ainsi que de l'enseignement et de l'apprentissage, le SPBEA a pour objectif de vérifier les programmes de formation des enseignants des pays, de définir et de mettre en place des normes de compétence nationales pour les enseignants et les chefs d'établissement dans trois pays, ainsi que de déterminer, dans trois pays également, un niveau de référence pour les politiques pédagogiques, l'évaluation des élèves, les compétences des enseignants et les programmes et supports pédagogiques. Concernant le Registre océanique des qualifications et des normes (PRQS), le SPBEA projette d'organiser une consultation régionale sur la mobilité professionnelle, d'élaborer plus avant le mandat de l'organisation régionale d'assurance-qualité de l'éducation, et de tenir la première réunion du comité consultatif du PRQS. Le Conseil prévoit enfin de poursuivre ses recherches sur le cadre de mise en œuvre des politiques liées à l'éducation.

62. La Directrice du SPBEA présente l'étude réalisée, sous la houlette de la CPS, afin de déterminer le rôle futur du Conseil dans l'évaluation pédagogique régionale et la manière dont il peut efficacement contribuer à améliorer la qualité de l'éducation dans le Pacifique, tout en maintenant la qualité de ses prestations à un niveau international et en étendant ses services aux membres francophones, le cas échéant. Par ailleurs, il est également noté que les pays membres prendront part à l'évaluation du SPBEA. (Le rapport de l'étude peut être consulté sur le site Web de la CPS.)

63. La Directrice du CFEC déclare que, conformément à l'une des recommandations de l'évaluation externe indépendante, le Centre fermera ses portes fin 2013. Son programme de formation à l'animation socioéducative sera transféré à l'USP. Ce choix s'explique notamment par la souplesse et la diversité des outils éducatifs dont dispose l'Université.

64. Le Directeur du Centre de formation professionnelle et continue de l'USP détaille le processus d'approbation de l'Université concernant les cours du CFEC. Il précise que le cursus sera ouvert à un large public d'étudiants, hommes et femmes, via une action régionale d'information.

DÉBAT

65. Les représentants remercient la Directrice générale adjointe ainsi que les directeurs des départements pour leurs exposés. Plusieurs pays exhortent l'USP et le CFEC à créer un cursus passerelle ou à mettre en place un système de reconnaissance des diplômes pour permettre aux personnes récemment diplômées du CFEC d'intégrer un troisième cycle d'études supérieures, et ainsi leur offrir les mêmes possibilités qu'à la dernière promotion de diplômées du Centre.

66. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée précise que la mise en place d'un système d'enseignement primaire universel et gratuit sur son territoire n'est pas encore achevée. Bien que la Papouasie-Nouvelle-Guinée ne soit pas membre du SPBEA, elle reconnaît la primauté de l'éducation.

67. La représentante de la Nouvelle-Calédonie fait remarquer que le transfert du CFEC à l'USP pose un problème aux États et Territoires insulaires océaniques non membres de l'Université. Elle appelle de ses vœux la création de partenariats locaux avec les pays non membres afin que ces derniers puissent bénéficier des services de l'USP venant remplacer ceux proposés par le Centre. La Nouvelle-Calédonie demande également à participer aux travaux du Comité directeur du SPBEA.

68. Le Directeur général répond que des discussions sont en cours avec la Nouvelle-Calédonie et Guam sur le maintien de l'accès aux programmes du CFEC proposés par l'USP pour les pays non membres de l'Université.

69. Le représentant de Wallis et Futuna remercie le CFEC pour l'atelier créé à l'intention des femmes francophones. Il demande également à ce qu'une formation d'assistante sociale soit proposée aux jeunes femmes. La Présidente répond que la CPS discutera ultérieurement de cette requête avec Wallis et Futuna.

70. La représentante de Kiribati exprime la gratitude de son pays à l'égard des services de la Division éducation, formation et développement humain qui œuvrent à l'autonomisation de la population océanique. Elle remercie également le SPBEA des efforts qu'il déploie pour améliorer les niveaux en lecture, écriture et calcul. Elle considère par ailleurs que la question de l'élargissement du mandat du Conseil doit être envisagée séparément de celle de la dotation. Le CFEC ayant selon elle contribué à l'autonomisation des femmes de Kiribati, la représentante rend hommage, au nom de toutes les femmes I-Kiribati diplômées du Centre, à sa Directrice sortante, Mme Lia Maka.

71. Le représentant des Îles Cook explique que ces dernières ne sont pas membres du SPBEA et qu'une grande partie des actions du Conseil ne concernent donc pas son pays qui a recours au système de qualifications néo-zélandais. Par conséquent, les Îles Cook ne peuvent se rallier à aucune des propositions contenues dans le rapport d'évaluation du SPBEA.

72. Le représentant des Îles Salomon souligne le rôle et le mandat du SPBEA, notamment en ce qui concerne un enseignement primaire de qualité. Il précise que les bénéfices des travaux du CFEC devraient être mesurés d'ici 10 à 20 ans, laissant ainsi le temps à l'USP de commencer à remplir sa mission. En revanche, dans le passé, les femmes qui suivaient les programmes du CFEC possédaient des diplômes universitaires de base. Il se dit inquiet que les femmes titulaires de ce genre de diplômes n'aient désormais plus accès à des cursus similaires une fois ceux-ci transférés à l'USP.

73. Le représentant de l'Australie insiste sur le rôle extrêmement important du SPBEA. Il est essentiel de garantir que la structure, la fonction et le financement de ce Conseil demeurent solides malgré son nouveau mandat et son intégration au sein de la CPS. Il prend acte du rôle de taille joué par le CFEC au cours des 50 dernières années et attend avec intérêt que ses actions soient poursuivies au sein de l'USP. L'Australie se dit également satisfaite de pouvoir continuer à épauler l'Équipe régionale d'éducation en matière de droits de la personne.

74. La représentante de Nauru salue le CFEC et ses actions au cours des 50 dernières années. Elle remercie également l'Équipe régionale d'éducation en matière de droits de la personne pour son soutien, notamment pour avoir détaché un agent de coordination local et permis la formation continue de juristes, de juges et de parlementaires.

75. La représentante de Kiribati salue l'assistance et le soutien apportés par l'Équipe régionale d'éducation en matière de droits de la personne et annonce que le projet de loi de Kiribati sur la violence domestique fera l'objet d'un avis en première lecture au Parlement le mois prochain.

RECOMMANDATIONS

76. Le CRGA convient de recommander à la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique de :

- i. prendre note du travail accompli et des résultats obtenus par la Division éducation, formation et développement humain en 2013 ;
- ii. approuver le nouveau Plan stratégique de la Division éducation, formation et développement humain (2014-2016) ;
- iii. prendre acte des communiqués de la cinquième Conférence ministérielle sur la condition féminine et de la douzième Conférence régionale sur la condition féminine ;
- iv. remercier l'Équipe régionale d'éducation en matière de droits de la personne d'avoir apporté son concours aux membres et saluer en particulier sa contribution aux réformes législatives en faveur de l'égalité des sexes et de la lutte contre la violence à l'égard des femmes ;
- v. noter les recommandations formulées à l'issue de l'évaluation du SPBEA, reconnaître qu'il est essentiel d'élargir le mandat de ce programme pour améliorer la qualité de l'éducation et convenir d'établir un groupe de travail mixte, composé de représentants des membres et du Secrétariat, et qui sera chargé de déterminer l'approche et les ressources nécessaires à l'application optimale de ces recommandations, et présentera ses conclusions et recommandations à la quarante-quatrième session du CRGA, pour examen ; et de
- vi. rendre sincèrement hommage au travail accompli par le CFEC ces cinquante dernières années sur le front de l'autonomisation des femmes océaniques et noter avec gratitude que l'USP s'est engagée à garantir la qualité des programmes du CFEC et à maintenir, puis à améliorer, leur accessibilité.

POINT 2.2.5 DE L'ORDRE DU JOUR – DIVISION PÊCHE, AQUACULTURE ET ÉCOSYSTÈMES MARINS

77. Le Directeur par intérim de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins rappelle que cette dernière se compose de trois programmes : le Bureau du Directeur, le Programme pêche hauturière et le Programme pêche côtière. Les chiffres de 2012 attestent de l'importance de la pêche dans le Pacifique : 2,6 millions de tonnes de thon ont été pêchées au total (pour une valeur de 7,2 milliards de dollars des États-Unis), dont 60 % ont été capturées dans les zones économiques exclusives des États et Territoires insulaires océaniques. Les prises des flottilles sous pavillon des pays membres ont totalisé environ 600 000 tonnes pour une valeur de 1,7 milliard de dollars des États-Unis, soit 23 % du total des poissons pêchés. Le total des captures de la pêche côtière (pêches de subsistance et commerciale confondues) est estimé à 160 000 tonnes, pour une valeur comprise entre 230 et 500 millions de dollars des États-Unis. La Division a révisé son Plan stratégique pour la période 2013-2016, qui sera réexaminé en interne tous les deux ans et fera l'objet d'une évaluation externe tous les quatre ans. Les résultats des évaluations portant sur la vulnérabilité des pêcheries au changement climatique ont été diffusés auprès de cinq pays. Lors de la Conférence des directeurs des pêches qui s'est tenue en mars, l'enquête menée auprès des bénéficiaires des services fournis par la Division a mis au jour une augmentation du taux de satisfaction, lequel est passé de 75 à 85 % pour le Programme

pêche hauturière, et de 62 à 75 % pour le Programme pêche côtière.

- **Le Programme pêche hauturière** assume une mission de conseil et d'information auprès des instances nationales chargées de la gestion de la pêche sur les limites de captures pour le germon et les ressources thonières. Cette année, il a essentiellement œuvré à l'évaluation des stocks de deux espèces hors thonidés, le requin soyeux et l'espadon. Il s'avère que l'utilisation des palangres a entraîné la surpêche du requin soyeux. La formation des observateurs est un autre volet phare du Programme, qui a déjà formé près de 100 nouveaux observateurs depuis le début de cette année et renforcé les capacités nationales de formation et de débriefing. Les données recueillies par les observateurs ont un grand nombre d'applications scientifiques et servent également à estimer la taille et la composition par espèces des captures. En outre, leurs observations et leurs rapports ont permis de poursuivre en justice des opérations illicites de pêche à la senne. La gestion des données constitue une facette importante des travaux du Programme pêche hauturière. Le système électronique de rapport TUNALOG a par exemple été appliqué pour la première fois aux opérations de pêche à la senne aux Îles Salomon, dans les États fédérés de Micronésie et dans les Îles Marshall. Le marquage des thonidés est l'une des activités centrales du Programme : près de 400 000 poissons ont ainsi été marqués depuis 2006 et plus de 64 000 marques ont été récupérées (16 %), livrant ainsi de précieuses informations. En collaboration avec l'Agence des pêches du Forum (FFA), le Programme pêche hauturière soutient les systèmes nationaux de gestion des informations sur la pêche, notamment le projet « I-2-Fish » piloté par les États fédérés de Micronésie et les Îles Marshall, et dont les résultats seront partagés avec d'autres pays une fois le projet achevé. Le Programme travaille aussi en collaboration avec la FFA pour réunir les différents ensembles de données intégrées en vue de détecter les opérations de pêche illicite, non déclarée et non réglementée (pêche INDNR).
- Parmi les principales réalisations du **Programme pêche côtière**, citons une étude récente sur la pêche des holothuries qui estime à environ 160 millions de dollars des États-Unis le revenu que cette activité a rapporté aux communautés rurales au cours des 15 dernières années. Selon cette étude, ce montant aurait pu être deux fois plus important si des stratégies avaient été mises en place pour réglementer ce type de pêche. En d'autres termes, le revenu rural a été amputé de 160 millions de dollars en raison d'une mauvaise gestion. La CPS travaille actuellement avec les pays membres du Groupe du fer de lance mélanésien pour appliquer les recommandations formulées dans le rapport, lesquelles serviront de lignes directrices pour l'élaboration d'une nouvelle feuille de route pour la pêche côtière dans la région. Le Programme pêche côtière a également publié un rapport sur l'état des ressources halieutiques récifales et littorales qui pointe du doigt la nécessité d'améliorer la collecte de données, la surveillance et la gestion, tout en mettant l'accent sur la participation accrue du secteur privé. Les agents de la Section aquaculture ont apporté leur soutien à une gamme d'essais et de projets de développement, et œuvré à la mise en place d'entreprises aquacoles viables, dont un essai d'aquaponie qui suscite un intérêt croissant. Dans le cadre du Projet Accroissement du commerce de produits agricoles, la Division a apporté une assistance technique à certaines entreprises, pour la production de crabes de palétuvier aux Fidji et la production de tilapias en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Par ailleurs, l'utilisation de dispositifs de concentration du poisson (DCP) étant largement répandue, le Programme pêche côtière a établi des systèmes de collecte des données aux Samoa américaines et aux États fédérés de Micronésie afin de réaliser des analyses coûts-bénéfices et de suivre les impacts et les retombées économiques du programme de DCP. Des essais de pêche exploratoire entrepris en 2012 en Papouasie-Nouvelle-Guinée et cette année aux Îles Cook ont ciblé le chipiloua commun et ont été concluants pour les pêcheurs du sud des Îles Cook. Le Programme favorise en outre l'accès des produits de la pêche aux marchés, et s'intéresse plus particulièrement aux exportations vers l'Europe. En vue de l'accès au marché européen, des représentants officiels de la Commission européenne ont inspecté les systèmes de pêche en Papouasie-Nouvelle-Guinée et aux Fidji.
- Les principales activités prévues pour 2014 sont notamment les suivantes : mise en œuvre des recommandations de l'évaluation à mi-parcours du principal projet de la Division financé par l'AusAID sur la pêche et la sécurité alimentaire ; organisation d'une réunion technique en milieu d'année pour présenter les résultats des projets de l'ACIAR et tenir la réunion annuelle des comités de pilotage des projets financés par l'UE, et organisation d'une consultation avec les directeurs des pêches ; prise en charge de la présidence du Groupe de travail du secteur marin ; mise en œuvre d'un

nouveau programme d'évaluation du stock de thon obèse s'appuyant sur la création d'un système de déclarations électroniques effectuées par les senneurs et, plus tard, les palangriers ; et enfin, mise en place d'un nouveau projet d'aquaculture communautaire financé par l'ACIAR aux Fidji, au Samoa, à Vanuatu et à Kiribati.

- Le budget rectificatif pour 2013 s'élève à 13,6 millions d'UCOM. La Division employait 85 personnes en 2013. Les financements pour 2014 ont enregistré une baisse de 26 %, qui pourrait supposer le départ de 12 agents. L'achèvement du projet SciCOFish en mars 2014, qui mettra un terme à la formation des observateurs, entre autres, est notamment à l'origine des préoccupations budgétaires. De même, la fin des activités sur le changement climatique financées par l'Australie en 2014 signifie notamment l'arrêt du programme des jeunes cadres océaniques, à moins de trouver d'autres financements. Enfin, le projet financé par l'AusAID sur la pêche et la sécurité alimentaire ainsi que les activités communautaires sur le changement climatique financées par la GIZ cessent également en 2014. Néanmoins, il y a lieu d'espérer que les financements de l'ACIAR et de la Nouvelle-Zélande prendront le relais. Les discussions menées sur ce point avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont encourageantes et un nouveau projet de l'UE pourrait voir le jour.

DÉBAT

78. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée remercie la Directrice générale adjointe ainsi que les directeurs de la Division développement économique, de la Division géosciences et technologies appliquées et de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins pour cette synthèse complète de leurs activités. Il salue les travaux de la Division géosciences et technologies appliquées réalisés sous la houlette de son nouveau Directeur et remercie ses agents pour leur collaboration avec la Papouasie-Nouvelle-Guinée sur le dossier du plateau continental papou. Il se félicite également des activités concertées entreprises par la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins, notamment dans le secteur de l'aquaculture, ainsi que du projet de marquage financé par la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

79. Se joignant à ses collègues, le représentant des États fédérés de Micronésie félicite la Présidente, au nom de la délégation de son pays, pour sa prise de fonctions, et salue les Îles Marshall qui assurent la vice-présidence. Il remercie le Président sortant (France) ainsi que le pays hôte pour la grande qualité de son organisation. Il rend en outre hommage aux compétences admirables dont a fait preuve Jimmie Rodgers en sa qualité de Directeur général et lui souhaite bonne continuation. Il salue enfin la qualité des exposés des divisions géosciences et technologies appliquées, développement économique, et pêche, aquaculture et écosystèmes marins.

80. Après avoir remercié les directeurs de la Division développement économique, de la Division géosciences et technologies appliquées et de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins, ainsi que la Directrice générale adjointe pour leurs rapports et leurs orientations budgétaires, le représentant des Îles Salomon déclare qu'il n'a rien à ajouter aux recommandations des trois divisions. Il félicite le Professeur Petterson pour son accession au poste de Directeur de la Division géosciences et technologies appliquées. Sa présentation illustre bien l'ampleur des travaux entrepris par la Division ainsi que les articulations entre les activités sur la résilience climatique, l'exploration des ressources minérales et la délimitation maritime. Les frontières maritimes des Îles Salomon chevauchent en effet celles de cinq autres pays membres, et la Division a réalisé un travail remarquable en la matière. Seules deux frontières doivent encore être cartographiées et il est prévu que les Îles Salomon discutent bientôt de ce point avec les Fidji et Vanuatu. Une surveillance adéquate doit être mise en place sur ce plan. De plus, le tracé des limites maritimes doit être achevé avant que l'exploration minérale des grands fonds marins ne puisse démarrer.

81. La représentante de Kiribati remercie le Directeur général adjoint en charge des programmes pour son exposé et salue la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation externe indépendante par la Division développement économique, la Division géosciences et technologies appliquées et la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins. Les avancées réalisées sont visibles et les services de la CPS, malgré les défis que celle-ci doit relever, apportent de réels bénéfices à la région. Elle rend hommage à l'énergie et à l'esprit visionnaire de Michael Petterson et le remercie pour le rapport de la Division géosciences et technologies appliquées qui fait état des réalisations accomplies à Kiribati et dans d'autres pays océaniques.

Elle mentionne en particulier le projet KIRIWATSAN sur l'eau et l'assainissement, mené à Kiribati, et informe l'assemblée qu'un changement des comportements dans ce domaine est manifeste. Elle évoque également le phénomène de l'érosion côtière, causé par l'extraction des sédiments sur les plages, ainsi que le projet ESAT, financé par l'UE et mis en œuvre conjointement par la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins et les pouvoirs publics de Kiribati pour parer à ce problème. Dans le cadre de ce projet, une étude sous-marine a été menée sur les sédiments du lagon de Tarawa et des munitions non explosées ont été éliminées. La déléguée prend note de la remarque de la Division géosciences et technologies appliquées concernant les lacunes au niveau de l'éventail de services que pourrait fournir la Division et assure que le soutien de la CPS aux activités de la Division est essentiel pour veiller à pallier ces manquements. Il est indispensable de recruter des personnes qualifiées pour les activités de la Division, notamment sur le plan de l'exploitation minière des grands fonds marins et des cadres juridiques qui l'accompagnent. Par ailleurs, Kiribati apporte son plein soutien à la formation en sciences de la Terre et espère que la collaboration avec l'USP sera fructueuse. Kiribati adhère à toutes les recommandations émises par la Division géosciences et technologies appliquées. La représentante remercie en outre le Directeur de la Division développement économique pour son rapport et ajoute que des résultats concrets sont à noter à Kiribati. Elle fait notamment référence aux activités de la Commission des transports maritimes du Pacifique central sur le front de l'accès à un transport maritime fiable et abordable. Les métiers de la mer constituant l'une des principales sources de revenu à Kiribati, le pays exprime sa reconnaissance à la Division développement économique pour les actions de formation menées au profit des gens de mer. La représentante indique en outre que la pêche est la pierre angulaire du développement économique de son pays et remercie la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins pour son assistance technique et consultative. Malgré ses inquiétudes concernant la fin imminente de certains programmes, elle espère que de nouveaux financements pourront être trouvés.

82. La représentante du Samoa remercie le Directeur général adjoint pour son rapport de synthèse. En matière de ressources humaines, le Samoa constate avec satisfaction que plus de la moitié des postes à recrutement international de la Direction des programmes sont occupés par des Océaniens (57 %). Le pays aimerait toutefois savoir quel est, au sein de cette catégorie, le pourcentage d'Océaniens dont le traitement se situe dans la moitié supérieure de la grille des traitements et celui dont le traitement se trouve dans la moitié inférieure. Le Samoa souhaiterait voir augmenter la part du personnel océanien accédant à des postes clés de gestion et de cadre supérieur. La représentante commente ensuite le rapport de la Division géosciences et technologies appliquées en indiquant que le Samoa a participé aux discussions relatives au cadre intégré commun pour le changement climatique et la gestion des risques de catastrophe. Si le Samoa reste favorable à la création de ce cadre directeur au profit de la région, il maintient que la décision d'élaborer ou non un plan d'action national concerté pour le changement climatique et la gestion des risques de catastrophe doit rester à la discrétion des États. En outre, sur le plan de l'évaluation des besoins post-catastrophe, le détachement de personnel est nécessaire, tout comme l'organisation de formations dans les différents pays. D'après la représentante, le Bureau de gestion des catastrophes du Samoa est déconcerté par les applications de DesInventar, une base de données récemment mise au point par la Division géosciences et technologies appliquées. De même, par manque de capacités, le Samoa n'est toujours pas en mesure d'exploiter pleinement le système d'information du Projet d'évaluation et de financement des risques de catastrophe dans le Pacifique. Par ailleurs, le Samoa a rejoint le Réseau régional de surveillance sismologique (ORSNET) et entrepris de relier ses stations sismologiques au réseau. Conscient du gel récent des financements auparavant versés à ORSNET, le pays indique que la région, par l'intermédiaire de la CPS, devrait peut-être envisager de renforcer ce mécanisme/système régional permettant d'améliorer la surveillance, la détection et l'alerte pour le risque tsunami. En la matière, une grande partie de la région dépend en effet des informations et alertes provenant du Centre d'alerte au tsunami du Pacifique. Les pays ne disposent pas tous de stations sismologiques ou de moyens de surveillance et de détection des aléas sismiques, c'est pourquoi une approche au niveau régional serait nécessaire si les fonds venaient à être supprimés ou s'ils n'étaient plus disponibles. La représentante se dit en outre en faveur du changement de nom du « Département îles et océan » en « Géosciences pour le développement », lequel traduit mieux l'aspect relatif aux ressources terrestres, un domaine que le Samoa doit développer et gérer. Le pays a notamment besoin d'une base de données géologiques et hydrologiques à jour afin de mieux gérer ses ressources et d'établir des prévisions sur l'état des eaux souterraines pendant les saisons sèches. Le Samoa soutient la réintégration de la formation sur les sciences de la Terre. Pour finir, si le marégraphe du Samoa a été modernisé, un détachement de personnel est néanmoins nécessaire pour l'interprétation des données,

la maintenance des systèmes informatiques et le diagnostic des pannes en cas d'interruption des données au niveau local. Ces données servent également à la prévision des tsunamis et au lancement d'alertes précoces.

83. Pour le délégué de la Nouvelle-Zélande, la Division géosciences et technologies appliquées multiplie les réussites et a su renforcer ses compétences.

84. Le représentant australien souhaite la bienvenue au nouveau Directeur général adjoint en charge des programmes et le remercie pour sa présentation. L'Australie est prête à discuter de la conversion de ses fonds projet en fonds ordinaires et en fonds programme, ainsi que d'une transition vers des financements pluriannuels.

85. Le représentant des Îles Cook se fait l'écho des remarques de l'Australie. Concernant la Division géosciences et technologies appliquées, il salue le travail du Département îles et océan, du Département réduction des risques de catastrophe et du Département eau et assainissement dans les Îles Cook. La réunion sur les eaux usées qui démarre aujourd'hui reviendra sur les travaux de la Division. Il remercie la Division pour ses activités aux Îles Cook, en particulier Geonetwork et les travaux de délimitation maritime. Les Îles Cook se réjouissent d'avance du futur soutien qui sera apporté par la Division. Le pays fait part de son appui à la formation sur les sciences de la Terre, en particulier compte tenu de l'émergence d'activités d'exploitation minière des grands fonds marins. Évoquant la Conférence du Réseau STAR, il annonce que le réseau élargi présentera son « nouveau visage » aux Îles Cook en octobre l'année prochaine.

86. Le délégué fidjien remercie le Directeur général adjoint en charge des programmes ainsi que les directeurs des divisions développement économique, géosciences et technologies appliquées, et pêche, aquaculture et écosystèmes marins pour leurs exposés très complets. Les Fidji n'ont rien à opposer aux recommandations émises, mais se déclarent ouvertes aux propositions de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

87. Le représentant de Niue souhaite la bienvenue au Directeur général adjoint en charge des programmes et le remercie ainsi que les directeurs des divisions développement économique, géosciences et technologies appliquées, et pêche, aquaculture et écosystèmes marins pour l'ensemble des travaux réalisés. Il félicite notamment la Division géosciences et technologies appliquées pour l'organisation de la conférence sur la gestion des risques de catastrophe et le changement climatique, qui a connu un vif succès, et salue le financement versé par l'UE pour la construction du centre d'urgence. S'agissant du rapport de la Division développement économique, il estime que le nouveau service de desserte maritime créera de nouvelles perspectives commerciales avec les Fidji et d'autres pays océaniques. Par ailleurs, Niue demande à bénéficier du concours de l'Association océanique du droit maritime international (PIMLA) pour la création d'un cadre maritime, et à être épaulé pour ses plans de gestion du secteur agricole et des ressources halieutiques côtières.

88. La déléguée de la Nouvelle-Calédonie remercie les directeurs des divisions développement économique, géosciences et technologies appliquées, et pêche, aquaculture et écosystèmes marins ainsi que le Directeur général adjoint en charge des programmes pour la clarté et l'exhaustivité de leurs rapports. La relation entre les objectifs et les résultats atteints est clairement exposée pour chaque division. La Nouvelle-Calédonie fait savoir son intérêt pour les publications parues et émet l'idée qu'un bref rapport soit publié tous les trimestres pour suivre l'avancée des travaux au regard du Plan stratégique directeur.

89. La représentante de Guam remercie Jimmie Rodgers, qui a mis « tout son cœur » au service de la CPS. Elle remercie les directeurs des divisions développement économique, géosciences et technologies appliquées, et pêche, aquaculture et écosystèmes marins ainsi que le Directeur général adjoint en charge des programmes, dont Guam a beaucoup apprécié le travail. Le Gouverneur de Guam participe au Groupe de travail sur le changement climatique créé par le Président Obama, dans le cadre duquel il utilisera les supports réalisés par la CPS. Il invite tous les directeurs à tirer avantage des recherches menées à l'Université de Guam et des informations dont elle dispose.

90. Le représentant des Tonga relaie les inquiétudes de son pays sur le taux de mise en œuvre des projets aux Tonga, qui n'est pas aussi élevé que souhaité en raison du manque de ressources. En outre, la question de la délimitation maritime et du plateau continental doit être prise en compte dans les discussions sur l'exploitation minière des grands fonds marins. Les Tonga partagent cinq ou six frontières maritimes avec leurs voisins. Par manque de ressources, le pays n'a pu terminer ses discussions avec chacun d'entre eux et aimerait que la CPS, aux côtés de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie, lui prête son concours pour mener à terme ces pourparlers.

91. Le représentant de Vanuatu remercie les Fidji de la qualité de leur accueil et de l'hospitalité accordée aux délégués. Il souhaite la bienvenue aux nouveaux membres de la direction de la CPS et salue M. Rodgers pour ses années de mandat. Il remercie le Directeur général adjoint en charge des programmes et les directeurs de la Division développement économique, de la Division géosciences et technologies appliquées et de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins pour leurs exposés complets très utiles et prend acte des nombreuses stratégies novatrices qu'ils proposent pour suivre les recommandations de l'évaluation externe indépendante. Le représentant salue l'énergie et l'élan que le Directeur de la Division géosciences et technologies appliquées apporte à la Division, notamment via le projet de mise en place de la formation sur les sciences de la Terre et les initiatives nationales en cours. Il remercie la Division pour son aide à la restructuration de la base de données de Vanuatu sur les ressources minérales. Le pays n'a aucune objection à opposer aux recommandations.

92. En écho à la demande du Samoa sur la ventilation du personnel international, le Directeur général adjoint en charge des programmes répond que l'information sera communiquée le lendemain. Par ailleurs, il affirme que les questions posées par la Nouvelle-Calédonie et l'Australie sur les fonds ordinaires sont légitimes et pertinentes. Il est en effet nécessaire d'améliorer les liens entre les fonds projet et les fonds ordinaires.

93. Le Directeur de la Division géosciences et technologies appliquées prend note du soutien énergique manifesté par plusieurs pays. Au cours de la réunion thématique qu'elle a organisée dans les Îles Cook, il a beaucoup été question des activités de la Division. Il évoque la nécessité de fidéliser les rares personnes qualifiées travaillant au sein de la Division et d'embaucher des spécialistes des géorisques ainsi que des personnes possédant un large socle de connaissances. Le financement demeurant une contrainte majeure, le Directeur prévoit d'élaborer un nouveau plan stratégique avec les bailleurs d'aide. Il appelle à de nouveaux axes de réflexion et à la générosité de nouveaux bailleurs de fonds.

94. Le Directeur de la Division développement économique remercie les délégués pour leur soutien. En réponse à la question du Samoa, il déclare que le Département transports continuera d'apporter son assistance aux pays sur le plan de la législation et de la conformité.

95. Le Directeur de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins remercie les délégués pour leur soutien.

RECOMMANDATIONS

96. Le CRGA convient de recommander à la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique de :

- i. approuver la version révisée du Plan stratégique de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins (2013-2016), sachant que le texte révisé a déjà été approuvé par la Conférence des directeurs des pêches ;
- ii. prendre note des résultats obtenus par la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins en 2013 ;
- iii. noter avec inquiétude les problèmes auxquels la Division pourrait se retrouver confrontée pour fournir des services essentiels en 2014-2015, et prier instamment l'UE et l'Ordonnateur régional d'envisager d'appuyer, en temps opportun, un projet régional de suivi pour le secteur de la pêche au titre du onzième Fonds européen de développement (FED) ; et de

- iv. prendre note des conclusions et des recommandations de la huitième Conférence des directeurs des pêches.

POINT 2.2.6 DE L'ORDRE DU JOUR – DIVISION RESSOURCES TERRESTRES

97. Le Directeur par intérim de la Division ressources terrestres présente le rapport portant sur les activités de sa division en 2013 et le plan de travail pour 2014. Le nouveau Plan stratégique de la Division ressources terrestres pour la période 2013-2017 a été élaboré à partir du Cadre stratégique entériné par les ministres de l'Agriculture et de la Foresterie des pays océaniques à l'occasion de leur Conférence régionale en 2012 et approuvé par le CRGA réuni en sa quarante-deuxième session. Le Plan stratégique soumis à l'approbation du CRGA prend en compte les enseignements tirés de la mise en œuvre des deux plans précédents et propose un nouvel organigramme pour la Division. La réorganisation de la Division va marquer l'abandon d'une logique thématique au profit d'un recentrage autour de plusieurs départements, à l'image des autres divisions de la CPS. Dans cette nouvelle configuration, la Division va adopter une démarche résolument axée sur les résultats et renforcer sa capacité à assister les États et Territoires insulaires océaniques en matière de politique générale, de législation et de planification. Cette réorientation va également se traduire par un renforcement du soutien apporté aux pays membres pour permettre leur participation active au sein d'importantes instances internationales. La Division ressources terrestres opte donc pour une approche globale de son organisation qui lui permettra de fournir des services plus intégrés. Le Directeur par intérim aborde plusieurs des temps forts ayant marqué les travaux de la Division en 2013, parmi lesquels l'assistance apportée aux entreprises du secteur agricole et forestier au titre du Projet Accroissement du commerce de produits agricoles (IACT) ; la formation d'agents de santé animale, qui contribueront à mieux combattre les zoonoses ; la conservation de l'agrobiodiversité au Centre d'étude des cultures et des arbres du Pacifique ; et la mission de conseil sur la gestion durable des forêts. En 2013, les fonds projet représentaient 82 % des financements de la Division, ce qui posait alors la question de savoir comment allait être assurée la continuité de ses services clés. Selon toute probabilité, les ressources statutaires de 2014 enregistreront une baisse, laquelle serait compensée par une augmentation des fonds projet, portant à 85 % la part globale des fonds projet dans le budget de la Division.

RECOMMANDATION

98. Le CRGA convient de recommander à la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique de :
 - i. approuver le projet de Plan stratégique de la Division ressources terrestres pour 2013-2017, inspiré du Cadre stratégique qui a été approuvé par les ministres océaniques de l'Agriculture et de la Foresterie lors de leur Conférence de 2012 et entériné par le CRGA au cours de sa quarante-deuxième session.

POINT 2.2.7 DE L'ORDRE DU JOUR – DIVISION SANTÉ PUBLIQUE

99. Le Directeur de la Division santé publique présente les éléments phare des travaux effectués par la Division au cours de l'année ainsi que son programme pour 2014. Conformément aux recommandations de l'évaluation externe indépendante, la Division a développé une nouvelle stratégie et continuera de faire office de Récipiendaire principal du Fonds mondial et du Fonds pour la lutte contre le VIH et les IST en Océanie. Le Directeur indique que, en raison du grand nombre d'acteurs présents dans le secteur de la santé en Océanie, il n'est pas toujours facile de répartir les rôles de manière à tirer le meilleur parti des ressources investies. Par ailleurs, il attire l'attention sur les pathologies cardiaques et le diabète, responsables d'un grand nombre de décès et nécessitant une réponse sociétale, au-delà d'une simple politique de santé publique. Au vu de l'ampleur du problème, le manque de ressources disponibles apparaît très clairement. Éléments positifs, la prévalence du VIH est faible dans la région, bien que le taux d'infections sexuellement transmissibles (IST) hors VIH soit élevé. Le soutien financier dans ce domaine est néanmoins satisfaisant. Le Directeur fait remarquer que, en général, le secteur de la santé ne retient l'attention que lorsque les choses vont mal ; certains problèmes tels que les déséquilibres alimentaires et la sédentarité passent ainsi souvent au second plan. La stratégie « Îles-santé – Pour une région Pacifique en pleine santé » pointe du doigt l'importance d'un environnement sain pour une population en bonne santé. La CPS progresse par ailleurs dans la mise en œuvre de la recommandation de l'évaluation externe indépendante portant sur le renforcement des capacités de gestion des subventions de l'Organisation dans son ensemble. Elle s'aligne en

outre sur la position adoptée par le FIP et d'autres entités sur les questions de santé. Le Réseau océanien de surveillance de la santé publique (ROSSP) a poursuivi ses travaux de surveillance, et son Groupe de coordination, constitué de la CPS, de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), des Centres de lutte contre la maladie (CDC), de l'Association océanienne des fonctionnaires des services de santé (PIHOA) et de l'Université nationale des Fidji, a réalisé du très bon travail. La nouvelle stratégie de santé publique est axée sur un retour à l'essentiel, notamment en matière de surveillance, de communication stratégique en santé ainsi que de formation contextualisée, les programmes monothématiques étant abandonnés. Les travaux en cours sur les maladies non transmissibles (MNT), les IST et le ROSSP seront poursuivis. La stratégie vise en outre à réduire le recours systématique aux experts externes en renforçant la capacité interne dans des domaines tels que l'analyse économique. La réforme de l'architecture sanitaire régionale mérite l'attention de la Division, car si d'importants financements ont été alloués à la santé, la coordination doit être renforcée dans ce secteur. Pour 2014, la Division santé publique se focalisera essentiellement sur la mise en œuvre du nouveau plan. Son budget reste fonction du financement des projets. Enfin, la Division santé publique essaie de se repositionner pour se concentrer sur les initiatives auxquelles elle peut apporter une réelle contribution. Afin de placer la santé au cœur des efforts de développement, il importe de mettre l'accent sur la mobilisation politique et sur la recherche de moyens, notamment autres que financiers. Le Directeur conclut en soulignant que la Division santé publique pourrait mettre à profit les compétences d'un économiste spécialiste des ressources, et invite les pays membres à réfléchir à l'embauche d'un tel expert pour aider la CPS.

RECOMMANDATIONS

100. Le CRGA convient de recommander à la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique de :
- i. approuver le nouveau Plan stratégique de la Division santé publique 2013-2022, intitulé « Îles-santé – pour une région Pacifique en pleine santé » ;
 - ii. prendre note des résultats obtenus par la Division en 2013 ;
 - iii. prendre note des conclusions de la réunion inaugurale des hauts responsables/directeurs/secrétaires de la santé et de l'élaboration du Cadre d'action général pour le développement de la santé dans le Pacifique ;
 - iv. prendre note des conclusions de la dixième Réunion des ministres de la Santé des pays océaniques relatives aux MNT, au concept des « Îles-santé » et au programme de développement pour l'après-2015, telles qu'énoncées dans le « Communiqué d'Apia » ; et de
 - v. noter les recommandations de la dix-septième Conférence des ministres de l'Économie des pays membres du Forum et l'élaboration d'une feuille de route régionale sur les MNT, en vue d'appuyer les actions de prévention et de lutte contre les MNT en cours dans la région.

POINT 2.2.8 DE L'ORDRE DU JOUR – DIVISION STATISTIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT

101. Le Directeur de la Division statistique pour le développement présente les points phare du travail effectué par la Division au cours de l'année écoulée ainsi que son programme de travail pour 2014. Il souligne que les statistiques contribuent à un grand nombre de domaines différents, notamment celui de la santé. La Division statistique pour le développement se trouve dans la troisième année d'un plan quadriennal, lequel correspond à la première phase de la Stratégie décennale océanienne sur la statistique, financée par l'Australie. S'agissant des recueils statistiques, les études réalisées ont été coûteuses, mais elles ont fourni de précieuses informations. Par exemple, lorsque les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ont vu le jour, peu d'informations de référence étaient disponibles sur les différents pays, notamment sur les taux de pauvreté. Quand la Division statistique pour le développement a entrepris pour la première fois la rédaction d'un rapport sur les OMD, les données sur la pauvreté n'étaient disponibles que pour quatre des 14 pays insulaires membres du Forum ; pour son dernier rapport, la Division a eu accès aux données des 14 pays concernés, et à des points de données multiples pour sept d'entre eux, ce qui lui a permis de mesurer les progrès réalisés. Grâce aux données tirées des enquêtes démographiques et sanitaires, la Division

statistique pour le développement a pu étudier pourquoi l'espérance de vie est en recul dans certains pays (les MNT sont en grande partie responsables de cette évolution). La Division statistique pour le développement a réalisé un excellent travail de collaboration avec le Bureau australien de la statistique et exprime sa gratitude à la Nouvelle-Zélande pour son soutien en faveur des statistiques économiques et de la coopération Sud-Sud. De grandes avancées ont été réalisées sur le plan des statistiques de l'état civil et de l'enregistrement des faits d'état civil. Dans ces domaines, les données étaient quasiment inexistantes avant que la CPS ne se mette à l'ouvrage il y a quelques années. La collaboration entre les différentes organisations a été très efficace. L'analyse des statistiques a été significative : la Division a élaboré des fiches techniques sur les enquêtes démographiques et sanitaires qui mettent en exergue les informations importantes des enquêtes et incluent des analyses politiques. La Division continue d'œuvrer à la diffusion de l'information par le biais de ses publications. Elle est en outre heureuse d'annoncer que la base de données sur les indicateurs minima du développement national (IMDN) a été étendue aux Territoires français et qu'elle couvrira bientôt les Territoires américains. Le Directeur déclare que la Division a mis le logiciel IMDN ainsi que d'autres modules à disposition du Programme régional océanien de l'environnement (PROE) et a engagé une collaboration similaire avec le FIP. En 2013, 26 % du budget de la Division provenait de fonds ordinaires, un chiffre légèrement plus équilibré que dans les budgets des autres divisions. Dans les années à venir, la Division se concentrera sur les domaines de la santé (MNT), du changement climatique et de la gestion des risques de catastrophe ainsi que de l'éducation (systèmes d'information sur la gestion de l'éducation).

DÉBAT SUR LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR 2.2.6, 2.2.7 ET 2.2.8

102. Le représentant des Îles Cook remercie la CPS pour le travail réalisé par l'intermédiaire de la Division ressources terrestres. Il indique que les Îles Cook soutiennent la phase 2 du Projet IACT et attendent avec impatience son lancement, qui est prévu pour début 2014. Plusieurs dossiers concernant directement les Îles Cook ont été abordés de manière concluante, notamment l'éradication de la mouche orientale des fruits, et le représentant adresse les remerciements de son pays à la CPS pour son soutien dans ce domaine. Il remercie en outre l'Organisation pour l'aide concédée via l'Unité administration des subventions, ainsi que pour les subventions multipays accordées pour lutter contre le VIH et la tuberculose, et félicite la CPS pour la publication d'un ouvrage illustrant l'impact des avancées réalisées dans le domaine du VIH et des IST. Les Îles Cook saluent les travaux effectués par la CPS dans le pays et dans le reste du Pacifique en vue d'améliorer les statistiques, et note que le bureau de la statistique des Îles Cook est l'un des principaux bénéficiaires des services de la Division statistique pour le développement. Les Îles Cook approuvent toutes les recommandations.

103. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée remercie la Présidente ainsi que les directeurs de la Division ressources terrestres, de la Division santé publique et de la Division statistique pour le développement. Il déclare que son pays adhère aux recommandations énoncées. Il indique en outre que les travaux de la Division ressources terrestres touchent au cœur de l'économie de subsistance d'une grande partie du territoire papou et bénéficient à une part importante de la population. Le représentant salue tout particulièrement les avancées réalisées par la CPS dans les domaines de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que de la formation des agents de santé animale. Dans le secteur de la santé publique, il se félicite de l'accent mis sur la collaboration, notamment sur le front du VIH et des MNT. Il remercie le Directeur de la Division statistique pour le développement pour la patience dont il a fait preuve avec la Papouasie-Nouvelle-Guinée, pour son enthousiasme et pour son soutien à la collaboration Sud-Sud. Il souligne également l'importance que revêtent les statistiques économiques.

104. Le délégué des États-Unis déclare que ces derniers approuvent les recommandations énoncées, ainsi que le Plan stratégique de la Division santé publique. Il note que l'une des forces de la CPS réside dans sa capacité à exploiter des approches plurisectorielles. Par ailleurs, par l'intermédiaire des CDC, les États-Unis ont appuyé les efforts de veille sanitaire et de mise en conformité avec le Règlement sanitaire international. Il précise que les CDC sont heureux de participer aux travaux du Groupe de coordination du ROSSP. Le représentant pointe l'importance des liens existants entre la CPS et l'OMS et le fait que cette collaboration a contribué à éviter les doublons dans l'offre de services. Il se félicite notamment de l'excellent travail de collaboration engagé par la CPS aux côtés de l'OMS et des CDC. Pour finir, il note que la CPS a proposé d'étendre la mission du ROSSP aux MNT, à la surveillance des traumatismes physiques et aux interventions dans ce domaine, et demande dans quelle mesure cette proposition a été diffusée et débattue

avec l'OMS et les pays membres.

105. La représentante du Samoa remercie tous les intervenants de la matinée et indique que le Samoa est conscient de la valeur des services présentés. Elle déclare que, dans le secteur de la santé publique, il est essentiel que les outils servant à l'élaboration des rapports soient simples à comprendre et à utiliser pour les sous-récepteurs des subventions. Elle demande également que la CPS continue à défendre le financement de programmes nationaux contre les IST, le Samoa présentant un taux d'infection parmi les plus élevés de la région. Par ailleurs, la gestion des données demeure une gageure, le recueil des données dans les centres de soins des îles les plus éloignées étant toujours problématique. La représentante précise que ce domaine relève de la Division statistique pour le développement, dont elle applaudit vivement les activités. Elle ajoute en outre que le Samoa se réjouit d'observer que le PROE et le FIP reconnaissent la valeur du travail de la Division statistique pour le développement et cherchent à collaborer avec elle, et suggère même l'éventualité que ces services soient rémunérés.

106. La représentante de la Nouvelle-Calédonie félicite les divisions pour leur travail utile à la région et remercie la Division statistique pour le développement d'avoir intégré les Territoires français dans la base de données IMDN, ce qui a rendu possibles les comparaisons régionales et permis à d'autres divisions de la CPS ainsi qu'à d'autres organisations d'adapter leurs programmes aux besoins de chaque membre. Elle indique que la Nouvelle-Calédonie fait partie intégrante du ROSSP, qui participe au bien-être de la population. Le travail de la CPS sur l'accès aux marchés est tout aussi important. Elle note que le changement climatique représente une menace qui pèse, en toile de fond, sur les travaux de toutes les divisions et demande à la CPS d'exposer son approche du changement climatique.

107. La déléguée de Kiribati remercie les divisions et note que leurs priorités sont en adéquation avec les priorités du pays. En tant que nation composée d'atolls, Kiribati apprécie le travail réalisé par la CPS sur les cultures adaptées à ce type d'environnement. Elle souligne que la sécurité alimentaire et nutritionnelle est un problème clé pour Kiribati, c'est pourquoi l'action de la Division ressources terrestres dans son ensemble revêt une importance particulière pour le pays. Sur le plan de la santé publique, Kiribati reconnaît l'intérêt de travailler dans des secteurs autres que celui de la santé pour lutter contre les MNT et se réjouit de la collaboration qui se noue pour éradiquer ces maladies. Elle salue également les partenaires du développement pour leur soutien à ces activités. Par ailleurs, Kiribati a conscience de l'importance des statistiques pour éclairer les décisions politiques, et souligne que l'accent devrait être mis autant sur l'analyse des données que sur leur collecte. Selon la représentante, le renforcement des capacités dans ce domaine à l'échelon des pays, tout particulièrement pour ce qui est des données économiques, est déterminant.

108. Le représentant des Îles Salomon déclare que son pays est satisfait des travaux effectués par les divisions. Il salue notamment les services de la Division ressources terrestres, qui œuvre à l'élaboration d'un plan stratégique axé non seulement sur des domaines spécifiques, tels que les cultures et les arbres, mais aussi sur de grandes questions transversales comme le changement climatique, et précise que les Îles Salomon adhèrent à ce plan. Par ailleurs, le pays accueille favorablement les avancées réalisées par la Division santé publique, et remercie sa direction et ses agents pour leur rapport. Il met en avant le fait que le développement est essentiellement fonction de la « santé naturelle » d'un pays. Les Îles Salomon se félicitent de l'approche définie lors de la dixième Réunion des ministres de la Santé et de la dix-septième Conférence des ministres de l'Économie des pays membres du Forum, centrée sur différents secteurs spécifiques ainsi que sur le programme pour l'après-2015. En matière de statistiques, le représentant indique que les Îles Salomon ont rencontré d'importants problèmes pour définir leurs priorités nationales. L'utilisation des statistiques est en effet déterminante pour comprendre les secteurs où des interventions s'imposent. Il ne suffit pas de compiler les données : encore faut-il s'assurer qu'elles sont utilisées. D'où l'importance de savoir si les pays membres en font usage.

109. La déléguée fidjienne salue la qualité des exposés et déclare que son pays approuve les recommandations émises. Elle remercie la Division ressources terrestres pour l'assistance fournie au gouvernement des Fidji dans ce secteur et annonce que les Fidji se réjouissent à l'idée de travailler avec la Division à partir du nouveau Plan stratégique. Dans le secteur de la santé publique, il est essentiel de garder à l'esprit la dimension transversale de la santé, notamment pour des questions telles que les MNT, et qu'à ce titre, une approche transsectorielle est nécessaire. Les Fidji remercient par ailleurs la CPS pour son soutien

en matière de statistiques. Des enseignements ont été retirés du suivi des OMD, en particulier de l'Objectif 6 (Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies). Elle déclare que le retard pris dans ce domaine aura des répercussions sur le suivi des futurs objectifs de développement durable.

110. Après avoir remercié les directeurs et les divisions, le représentant de Niue déclare que, dans le secteur des ressources terrestres, Niue continuera à œuvrer avec la CPS sur les dossiers prioritaires nationaux. Il déclare que Niue doit accueillir plusieurs éléphants sur son territoire, et demande l'aide de la CPS pour s'assurer qu'ils sont exempts de maladies exotiques. Si le Plan stratégique de la Division a été modifié, Niue est rassuré de savoir vers qui se tourner pour obtenir des conseils faisant autorité dans un pareil cas. Sur le plan de la santé publique, la thématique « Îles-santé – Pour une région Pacifique en pleine santé » prend tout son sens, car la santé est un secteur transversal qui nécessite une approche plurisectorielle. Pour Niue, la prévention est la clé de voûte de la santé. Le représentant fait état en outre de son programme HITS (*Healthy Islands Through Sport*, Îles-santé – la santé par le sport), qui rassemble les ministres de la Santé et des Sports du pays. Pour ce qui est de la statistique, il remercie la CPS et affirme que, grâce à l'assistance fournie par la Division statistique pour le développement, le Bureau national de la statistique de Niue réalise un excellent travail. Le Statisticien principal a également été nommé Responsable de l'immigration, ce qui montre qu'il est fait bon usage des statistiques.

111. Le représentant de la Nouvelle-Zélande remercie la Présidente ainsi que les différentes divisions pour leurs exposés. Au nom de la Nouvelle-Zélande, il félicite la CPS pour le nouveau Plan stratégique de la Division santé publique, indiquant que celui-ci est bien conçu et qu'il permet de définir l'action de la CPS ainsi que sa place particulière dans ce domaine. Il indique que la Nouvelle-Zélande cherchera à s'engager davantage aux côtés de la CPS dans le domaine du renforcement des capacités.

112. Le représentant de Wallis et Futuna remercie les Fidji d'accueillir cette assemblée et le Directeur général pour sa contribution au développement de la région. Il salue les nouveaux directeurs généraux adjoints et adresse ses remerciements aux directeurs des divisions. Wallis et Futuna ont essentiellement travaillé avec les divisions géosciences et technologies appliquées, et santé publique. Le Territoire a tiré profit des connaissances de la Division géosciences et technologies appliquées, et la Division santé publique lui a apporté son soutien dans l'organisation des Mini-Jeux du Pacifique en 2013, une réussite qui a contribué au développement du Territoire et vaut à la Division la gratitude de toute la population.

113. Le représentant de la France remercie les divisions pour leurs rapports. Il affirme que la France continue d'investir énormément dans le domaine de la santé, notamment dans la lutte contre la tuberculose et le VIH. Le pays œuvre avec plusieurs partenaires à la promotion d'un système d'assurance santé international visant à couvrir tous les citoyens, un enjeu essentiel dans une région insulaire. Il souligne l'importance des relations entre les différentes divisions, la santé couvrant un grand nombre de domaines, et indique que la France soutient pleinement l'approche intégrée de ce secteur appliquée au sein de la CPS. Il déclare en outre que la Division statistique pour le développement possède des données dans tous les secteurs, qui pourraient être utiles à d'autres divisions.

114. Le Directeur général adjoint en charge des programmes répond à la question soulevée par la Nouvelle-Calédonie concernant les démarches effectuées pour intégrer le changement climatique dans l'action de l'Organisation en précisant qu'une intervention sur la question est prévue un peu plus tard. Le changement climatique, qui était placé sous l'égide de la Cellule d'engagement stratégique, est en passe d'être transféré à la Direction des programmes. Il explique qu'il ne s'agit pas de créer un programme séparé, mais d'intégrer le changement climatique dans les activités de chacune des divisions, sous le contrôle de conseillers chargés d'assurer cette intégration. Une centralisation partielle sera également assurée par le bureau du Directeur général adjoint en charge des programmes, qui veillera à la coopération entre les divisions et prendra en charge les tâches administratives. Il remercie les bailleurs de fonds, notamment l'Australie, l'UE, l'Allemagne et les États-Unis, pour leur participation financière dans ce projet.

115. Le Directeur de la Division santé publique se dit rassuré par ces manifestations de soutien. La Division espère poursuivre le développement du concept « Îles-santé – Pour une région Pacifique en pleine santé », lequel se fonde sur la Déclaration de Yanuca adoptée par les ministres de la Santé des pays océaniques en 1995. En réponse à la question des États-Unis, il précise que l'extension de la surveillance aux MNT

constitue un enjeu d'avenir. Il ne faut pas perdre de vue que les îles ont des tailles, des besoins et des capacités bien différents. En effet, si les grandes îles disposent d'importants moyens, les petites îles ont parfois des ressources très limitées, si bien qu'il leur est impossible de tout surveiller. Néanmoins, il y a lieu d'espérer qu'après consultation, une méthode et une approche utiles aux pays pourront être trouvées. Pour répondre à la question concernant la proposition d'élargissement du mandat du ROSSP, il affirme que celle-ci a été diffusée et débattue, et que des points de vue arrêtés ont été exprimés quant à sa pertinence, à sa faisabilité, et à d'autres critères. L'étape suivante consistera à parvenir à un accord répondant aux différents besoins, qui d'après lui a de bonnes chances de voir le jour. Il espère pouvoir faire état d'avancées sur la question l'an prochain. Quant aux inquiétudes exprimées par le Samoa, il indique que la CPS se contente de relayer les exigences des bailleurs d'aide en matière de rapport. La question de la simplification des rapports est d'ailleurs en cours de discussion avec les bailleurs de fonds.

RECOMMANDATIONS

116. Le CRGA convient de recommander à la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique de :

- i. noter le travail accompli et les résultats obtenus par la Division statistique pour le développement pour l'année 2013 en vue de la mise en œuvre de la phase 1 (2011-2014) du Plan d'action stratégique océanien sur la statistique et de la Stratégie décennale océanienne sur la statistique 2011-2020 ;
- ii. noter les résultats positifs de l'évaluation à mi-parcours des activités menées par la Division statistique pour le développement en vue de la mise en œuvre de la phase 1 de la Stratégie décennale océanienne sur la statistique, et l'approbation par la quatrième Conférence régionale des directeurs des services statistique et planification, en juillet 2013, des principales recommandations de fond formulées par l'équipe d'évaluation ;
- iii. noter les progrès accomplis dans la production de statistiques sur l'économie, l'état civil et l'éducation, les efforts mis en œuvre pour aider les pays membres à améliorer leurs bases de données administratives et leurs systèmes de gestion de l'information dans ces secteurs, et les activités en cours pour produire un ensemble régional de données statistiques essentielles sur le changement climatique, la gestion des risques de catastrophe et l'environnement ; et de
- iv. reconnaître les possibilités d'action et les difficultés mises en évidence, et le rôle que les pays membres peuvent jouer face à certaines d'entre elles.

POINT 2.3 DE L'ORDRE DU JOUR – RAPPORTS DE LA CELLULE D'ENGAGEMENT STRATÉGIQUE CHARGÉE DE L'ÉLABORATION DE POLITIQUES ET DE LA PLANIFICATION

POINT 2.3.1 DE L'ORDRE DU JOUR – FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2013 ET PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CELLULE POUR 2014

117. La Cellule d'engagement stratégique s'est fixé quatre priorités d'action pour 2013 et 2014 : a) améliorer l'efficacité de son action au service du développement ; b) coordonner les relations avec les parties prenantes extérieures ; c) anticiper et planifier avec stratégie l'action de la CPS ; et d) assurer une mission de coordination et de conseil plurisectoriels. En outre, la Cellule travaille à l'intégration des volets jeunesse, dimension de genre et changement climatique dans les programmes de travail de l'Organisation et s'occupe de faciliter la mise en œuvre des programmes climatiques de la CPS, qui passeront sous la houlette de la Direction des programmes en 2014. La Cellule d'engagement stratégique joue également un rôle pivot sur des questions plurisectorielles, telles que les MNT, la sécurité alimentaire et la jeunesse. Actuellement, elle axe ses efforts sur la question de la jeunesse, en privilégiant quatre domaines : l'emploi et l'éducation, la santé, la gouvernance et l'environnement. Une réunion des ministres océaniques chargés de la jeunesse, organisée en partie par la CPS et accueillie par la Nouvelle-Calédonie et la Confédération océanienne de football (OFC), est prévue le 7 décembre 2013. C'est également la Cellule qui coordonne les relations externes de la CPS avec les membres océaniques, les membres métropolitains, les partenaires du développement et les institutions techniques. La Cellule préconise la révision du mécanisme de planification

conjointe établi par la CPS et ses pays membres (les stratégies conjointes de pays) conformément aux recommandations formulées à l'issue de l'évaluation externe indépendante 2012 de la CPS. Pour ce faire, il est proposé d'établir, début 2014, un groupe de travail sur les stratégies conjointes de pays qui sera chargé d'évaluer et de perfectionner le mécanisme de planification conjointe, en portant une attention particulière à la définition des objectifs et des attentes. Au cours de sa mission, le groupe de travail devra garder en ligne de mire les principes de résultats, de réactivité, d'appropriation et de partenariat avec les membres, tout en restant au fait des dialogues en cours sur les initiatives régionales. Il examinera les récents rapports de stratégies conjointes de pays ainsi que les recommandations de l'évaluation externe indépendante, consultera les pays océaniques, les partenaires et les divisions de la CPS sur l'utilité et la place des stratégies conjointes de pays dans leurs plans de travail stratégiques et annuels respectifs, et comparera les programmes de la CPS à ceux d'autres organisations internationales pour dégager les meilleures pratiques. Toutefois, le manque de financements remet en question sa capacité à agir efficacement dans les quatre domaines prioritaires cités plus haut. Après le transfert de ses programmes climatiques, la Cellule travaillera en effectif réduit, avec des compétences resserrées. Le Directeur de la Cellule d'engagement stratégique demande un financement transitoire en attendant que sa nouvelle stratégie de financement soit mise sur pied.

RECOMMANDATIONS

118. Le CRGA convient de recommander à la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique de :

- i. noter que la Cellule d'engagement stratégique privilégiera certains domaines d'action en 2013-2014 et s'emploiera ainsi à améliorer l'efficacité de l'aide, à coordonner les relations extérieures, à anticiper et à planifier de façon stratégique les opérations de la CPS, à assurer sa mission de coordination et de conseil plurisectoriels, et à favoriser une meilleure adhésion des membres aux objectifs de développement ;
- ii. reconnaître que, alors que la Cellule a réduit son effectif pour se concentrer sur sa mission principale, elle risque de se heurter dans l'immédiat à des contraintes budgétaires pouvant compromettre l'avancement de ses activités, à moins que des financements transitoires ne soient mobilisés à court terme, et ce, jusqu'à ce que le principe du recouvrement intégral des coûts soit effectif ;
- iii. appuyer la création d'un groupe de travail sur les stratégies conjointes de pays, rassemblant des membres du CRGA et des divisions de la CPS, lequel sera chargé de proposer un nouveau mécanisme de planification conjointe, tout en notant que l'Australie, les États fédérés de Micronésie, les Fidji, Kiribati, la Nouvelle-Calédonie et les Îles Marshall ont fait part de leur souhait de participer à ces travaux, dont le démarrage est prévu début 2014 ; et de
- iv. prendre note de l'approche retenue par la CPS pour son volet jeunesse, approche qui consiste à multiplier les actions de promotion de la jeunesse dans ses domaines d'intervention techniques et qui pourrait servir de modèle de travail dans d'autres domaines plurisectoriels.

POINT 2.3.2 DE L'ORDRE DU JOUR – GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT : SUIVI, ÉVALUATION ET PARTAGE DES ENSEIGNEMENTS

119. Après avoir exposé le document 2.3.1, le Directeur de la Cellule d'engagement stratégique présente le Conseiller principal de la CPS pour le suivi, l'évaluation et le partage des enseignements ainsi que la Consultante en suivi-évaluation de la Cellule. Au cours des deux dernières années, les dispositifs de suivi-évaluation et de partage des enseignements ont été constamment renforcés dans l'ensemble de l'Organisation. Les travaux menés à cet effet ont été pilotés par la Cellule d'engagement stratégique, en étroite collaboration avec les agents et les directeurs des divisions. Le renforcement de ces actions a pour objectif de fournir un meilleur service aux États et Territoires insulaires océaniques, d'améliorer la reddition des comptes vis-à-vis des bailleurs de fonds et de mettre la CPS en meilleure posture pour mobiliser des ressources au nom des pays océaniques. Voici quelques-unes des principales réalisations à mettre à l'actif de la CPS : a) définition plus précise des objectifs stratégiques et du cadre de résultats dans le nouveau Plan stratégique directeur de la CPS pour la période 2013-2015 ; b) attention accrue portée par les divisions et les programmes aux résultats, notamment dans les nouveaux plans stratégiques des divisions, les derniers rapports de pays présentés au

CRGA et les évaluations externes des projets ; c) poursuite de la mise en place du nouveau système intégré d'information et de rapport en ligne (IRIS) ; et d) promotion du partage d'enseignements interdivisions grâce à l'organisation de divers ateliers-débats ciblés. D'après la Consultante en suivi-évaluation de la Cellule d'engagement stratégique, en raison de la nature des financements octroyés par les bailleurs, à savoir essentiellement des fonds projet à l'heure actuelle, le suivi et l'évaluation sont traditionnellement ciblés sur les projets (et financés au titre desdits projets). La plupart des évaluations ont été réalisées par des experts externes mandatés par les bailleurs, et la CPS n'y a joué qu'un rôle marginal. Il est important de procéder à un rééquilibrage à cet égard, en lâchant prise sur les projets spécifiques au profit d'un regard analytique plus global sur l'Organisation. La CPS doit également arriver à équilibrer rapport d'activité et analyse, reddition de comptes et progrès. Il est essentiel que l'Organisation mette en place des systèmes institutionnels qui favorisent le partage d'enseignements « en boucle double » chez les directeurs et le personnel technique. La finalité d'une évaluation est non seulement de mettre en évidence les réalisations, mais aussi de poser des questions stratégiques : les programmes déploient-ils les bonnes actions aux bons endroits pour atteindre les résultats escomptés ? La CPS optimise-t-elle les ressources mobilisées ? La Consultante recommande qu'un spécialiste des questions de suivi, évaluation et partage des enseignements soit nommé dans chaque division de la CPS, ce qui nécessiterait un investissement certain. La Cellule réalise des évaluations des stratégies conjointes de pays faisant intervenir les partenaires concernés des principales divisions, des administrations publiques et d'autres organisations d'aide au développement. Une telle approche implique notamment une collaboration étroite avec les responsables du suivi-évaluation au sein des ministères de la Planification, en amont des évaluations et lors de leur réalisation. Outre le travail qu'elle mène au cas par cas selon les pays (approche que traduisent les stratégies conjointes de pays), la CPS est très active aux niveaux régional et infrarégional. Il est indispensable de mieux évaluer secteur par secteur le travail accompli par la CPS, afin de repérer ceux où son action est la plus utile, et de définir par quels moyens, et en quoi, la CPS apporte une valeur ajoutée au développement régional. En 2014, un spécialiste des technologies de l'information se consacrera au perfectionnement du système IRIS en fonction des enseignements tirés de la phase pilote d'utilisation, et se chargera de l'améliorer afin de le rendre plus fonctionnel et de favoriser son assimilation dans l'Organisation. La CPS continuera à produire les rapports annuels du CRGA pour chaque État et Territoire insulaire océanien membre. La Cellule d'engagement stratégique poursuivra son action de promotion de l'analyse et du partage d'enseignements interdivisions et continuera à mobiliser des ressources pour renforcer les capacités en matière de suivi-évaluation et de partage des enseignements dans toute l'Organisation. La CPS possède déjà de bonnes bases dans ce domaine, mais il faut aller plus loin : l'analyse et le partage des enseignements doivent être renforcés sur les points où la CPS apporte une réelle valeur ajoutée ; les pays océaniques doivent participer davantage à l'évaluation des progrès nationaux et régionaux en fonction de leurs possibilités ; et il est indispensable d'investir plus et de renforcer les incitations internes pour que les mécanismes de suivi, d'évaluation et de partage des enseignements soient assez efficaces pour couvrir les besoins des membres, des bailleurs et de la CPS.

DÉBAT SUR LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR 2.3.1 ET 2.3.2

120. Le représentant des Fidji remercie la CPS pour la formation dispensée en octobre sur les interventions en cas de catastrophe. Le partenariat entre les Fidji et la CPS s'est étoffé au fil des ans. Les rapports de mise en œuvre de la stratégie conjointe Fidji-CPS sont précieux pour les Fidji, et le pays attend impatiemment l'évaluation complète prévue l'année prochaine, d'autant que ses conclusions serviront à préparer son plan de développement pour l'après-2014. Enfin, le délégué signale que les Fidji souhaitent participer au groupe de travail sur les stratégies conjointes de pays.

121. Pour le représentant des Îles Marshall, les efforts de la CPS pour bâtir des partenariats stratégiques ont porté leurs fruits, mais une marge de progrès demeure. Il conviendrait notamment de nouer des partenariats avec les compagnies aériennes régionales, et de favoriser les associations entre les autorités de l'aviation civile et les compagnies desservant la région, en vue de faciliter les déplacements régionaux et le tourisme. Le délégué marshallais affirme que la Cellule d'engagement stratégique est absolument vitale à la CPS, et demande à ce que l'Organisation consolide son antenne dans le Pacifique Nord.

122. La déléguée du Samoa encourage le travail mené par la Cellule d'engagement stratégique, en particulier sur les questions plurisectorielles et transversales. Elle souhaite que des solutions inventives soient trouvées pour résoudre les difficultés financières de la Cellule.

123. Le représentant des Îles Salomon estime que des moyens humains et financiers particuliers devraient être affectés au précieux travail effectué par la Cellule sur les stratégies conjointes de pays. En effet, ces stratégies apporteront la preuve à la CPS que celle-ci fournit bien aux pays océaniques les services attendus. Il souligne en outre l'ampleur de l'enveloppe nécessaire pour bâtir un cadre solide de suivi-évaluation, tout en notant que ce montant est justifié par l'importance de l'évaluation des projets. Il demande à ce que le partage d'enseignements interdivisions soit étendu aux autres antennes de la CPS au sein de la région. Enfin, il exprime le souhait des Îles Salomon de participer au groupe de travail sur les stratégies conjointes de pays.

124. Le représentant de Tuvalu remercie la CPS pour la qualité de ses exposés, et exprime sa gratitude envers le Directeur général pour son soutien, et envers toute l'équipe de la CPS pour son travail et son dévouement aux pays membres. Il attend avec intérêt le plan d'évaluation de la stratégie conjointe de Tuvalu. Il demande en outre à ce que le dialogue se poursuive entre la CPS et le personnel informatique de Tuvalu sur la mise en place de fonctions de notification et sur la formation à IRIS.

125. Le représentant de Wallis et Futuna se félicite que les questions du changement climatique et de la gestion des risques de catastrophe soient traitées ensemble dans le cadre d'un seul programme stratégique, et salue la Cellule d'engagement stratégique, qui a su réunir ces deux thématiques. Il demande également à ce que le système IRIS soit déployé à Wallis et Futuna, et accompagné d'un programme de formation idoine.

126. Le délégué australien adresse ses remerciements à la Cellule d'engagement stratégique pour son excellent exposé, ainsi que pour l'ampleur de son travail autour du Plan stratégique directeur de la CPS. Il encourage tous les participants à réfléchir à des moyens d'accroître les ressources de la Cellule, et se demande si les économies réalisées en cours d'année ne pourraient pas être réaffectées à ce service. D'après les lignes directrices de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), 5 % des budgets programme doivent être alloués au suivi-évaluation. Il ajoute que la CPS doit rendre compte de manière précise de ses résultats de niveau supérieur. Par ailleurs, l'Australie est volontaire pour participer au groupe de travail sur les stratégies conjointes de pays.

127. Le représentant de la France félicite la Cellule d'engagement stratégique pour ses réalisations et la mise en œuvre remarquable des recommandations formulées à l'issue de l'évaluation externe indépendante. Il se réjouit que la Cellule soit un « partenaire compétent » pour les projets à venir.

128. La représentante de Kiribati prend acte des difficultés de financement rencontrées par la Cellule d'engagement stratégique ainsi que de l'importance de son rôle, et se rallie aux commentaires du Samoa et de l'Australie quant à ses difficultés financières. Consciente des efforts déployés par la Cellule pour épauler Kiribati dans le cadre de ses première et deuxième stratégies conjointes de pays, elle affirme qu'il s'agit d'un mécanisme très utile pour évaluer l'efficacité d'un programme au regard des priorités nationales des pays océaniques membres. Kiribati réfléchit actuellement à la constitution d'un comité de coordination Kiribati-CORP (Conseil des organisations régionales du Pacifique) qui serait chargé d'améliorer la coordination entre les parties prenantes et de faciliter les actions plurisectorielles. Kiribati souhaite également participer au groupe de travail sur les stratégies conjointes de pays.

129. La représentante de la Nouvelle-Calédonie déclare que les parties prenantes nationales examineront le rapport relatif à la stratégie conjointe de pays pour réfléchir à la manière d'intégrer les recommandations formulées aux priorités nationales. Elle demande à ce que les pays océaniques aient un droit de regard sur les rapports de mise en œuvre des stratégies conjointes de pays, et aient la possibilité de formuler des commentaires avant leur publication. Les réunions annuelles pourraient être un cadre opportun pour cela.

130. Le représentant des États fédérés de Micronésie annonce que son pays est en train d'évaluer sa stratégie conjointe de pays, dans l'objectif de l'améliorer. Il sollicite l'aide de la CPS à cet égard. Les États fédérés de Micronésie sont également intéressés par une participation au groupe de travail sur les stratégies conjointes de pays.

131. Le délégué des Îles Cook remercie la Cellule d'engagement stratégique de la mission qu'elle a organisée en juin dans le pays afin de l'accompagner dans la formulation de sa stratégie conjointe. Il relaie également le souhait des Îles Cook de participer au groupe de travail sur les stratégies conjointes de pays.

132. D'après le représentant de Niue, la Cellule d'engagement stratégique doit axer son action sur ses objectifs, d'autant plus que sa constitution a été avalisée par le CRGA, et qu'elle est physiquement située au sein du bureau du Directeur général. En outre, il estime que dans le cadre du renforcement de l'action de la Cellule en matière de suivi-évaluation et de partage des enseignements, l'accent devrait être placé sur le volet apprentissage.

133. Le Directeur de la Cellule d'engagement stratégique répond à ces commentaires : il reconnaît le droit de regard des membres sur les rapports relatifs aux stratégies conjointes de pays avant publication. Il invite les États et Territoires insulaires océaniques à modifier les rapports existants, et note que de nombreux pays océaniques attendent avec intérêt la suite du processus. Il salue l'intérêt que portent les membres au groupe de travail sur les stratégies conjointes de pays et déclare que la Cellule d'engagement stratégique les contactera, de même que les pays ayant exprimé un intérêt pour le système IRIS.

RECOMMANDATIONS

134. Le CRGA convient de recommander à la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique de :

- i. approuver les mécanismes de rapport proposés ci-après, afin de permettre au CRGA de mieux suivre et évaluer l'efficacité des travaux conduits par la CPS au profit des pays membres et de la région, et d'en tirer les enseignements nécessaires :
 - a. rapports annuels présentés au CRGA pour chaque État et Territoire membre, visant à donner une vue d'ensemble des activités menées par la CPS au cours de l'année (similaires aux rapports établis pour l'année 2013), notant que les membres ont demandé à faire valoir leur droit de regard sur les projets de rapports avant leur publication ;
 - b. évaluations participatives améliorées des stratégies conjointes de pays en vue de déterminer la contribution de la CPS aux changements intervenus à l'échelon national - réalisation des deux premières évaluations en 2014 (à déterminer dans le cadre de la révision des mécanismes de planification conjointe) ;
 - c. évaluations participatives améliorées de la contribution de la CPS à l'échelon régional - réalisation des deux premières évaluations sectorielles régionales en 2014 ; et
 - d. cadres de résultats perfectionnés dans les plans stratégiques des divisions et dans le Plan stratégique directeur de la CPS, au titre desquels des rapports seront régulièrement élaborés et des évaluations effectuées au terme de chaque plan ; et de
- ii. convenir que le suivi, l'évaluation et le partage des enseignements n'ont pu être développés comme il se doit faute de moyens, et que davantage de fonds ordinaires ou fonds programme devront être engagés si l'on veut améliorer l'évaluation et les rapports axés sur les résultats dans l'ensemble de l'Organisation.

POINT 2.4 DE L'ORDRE DU JOUR – RAPPORTS DE LA DIRECTION OPÉRATIONS ET GESTION

POINT 2.4.1 DE L'ORDRE DU JOUR – FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2013 ET PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA DIRECTION POUR 2014

135. La Direction opérations et gestion a été créée en janvier 2011 dans le cadre de la refonte institutionnelle de la CPS. Elle regroupe les fonctions administration, voyages, gestion immobilière, ressources humaines, technologies de l'information et de la communication (TIC), bibliothèque, publications et traduction/interprétation de la CPS. La Direction opérations et gestion propose depuis peu une expertise juridique à la CPS. Étant donné qu'il s'agit désormais d'une direction intégrée, les services généraux et les services de soutien de la CPS ne constituent plus des entités distinctes, mais œuvrent conjointement à servir

les départements de la CPS et ses membres. Alors que la CPS a connu un élargissement rapide, ses services consacrés aux opérations et à la gestion ont stagné, avec 160 agents en septembre 2013. Ainsi que l'a pointé l'évaluation externe indépendante de 2012, les ressources et les systèmes disponibles pour la Direction opérations et gestion n'ont pas été à la hauteur des attentes et des besoins. La part du budget de la CPS allouée aux opérations et à la gestion a reculé. Cette tendance s'est poursuivie en 2013, mais le budget pour l'exercice 2014 prévoit une légère hausse des fonds ordinaires affectés à la Direction, ce qui lui offrira plus de marge de manœuvre sur certains points verrouillés, notamment les ressources humaines, la finance et les TIC. L'enveloppe supplémentaire accordée par l'Australie sous la forme de fonds projet pour l'amélioration des systèmes dans ces fonctions essentielles a été particulièrement utile, et le Directeur général adjoint exprime sa reconnaissance pour cette injection de fonds. En 2013, la Direction opérations et gestion a mené à bien plusieurs réalisations. Les services des voyages de la CPS et de l'ancienne Commission SOPAC ont fusionné au sein d'un service unique : la Cellule gestion des voyages et des événements. L'équipe informatique s'est attachée à consolider le réseau de l'Organisation et à réaliser l'évaluation du système de gestion électronique des documents de la CPS, qui sera progressivement abandonné au profit d'un système fondé sur l'informatique en nuage. La Bibliothèque de la CPS a récemment réservé un espace à Suva, et la mise en place de la bibliothèque numérique devrait débiter prochainement. Les services des sections publications et traduction/interprétation n'ont jamais été autant sollicités, alors que leurs ressources n'ont pas augmenté. Avec la nouvelle structure de la Direction opérations et gestion, tous les responsables de service sont maintenant sous la responsabilité hiérarchique directe du Directeur général adjoint en charge des opérations et de la gestion. Utile en soi, notamment parce qu'elle accélère la prise de décision, cette nouvelle structure horizontale a aussi permis de réaliser des économies, réinjectées dans le nouveau poste de Directeur des ressources humaines (DRH). Compte tenu de l'importance stratégique des ressources humaines, la DRH est membre de l'équipe de direction de la CPS. Depuis le 1^{er} janvier 2013, les responsables des bureaux décentralisés aux États fédérés de Micronésie et aux Îles Salomon sont aussi sous la supervision directe du Directeur général adjoint en charge des opérations et de la gestion. Cette décision fait suite à la recommandation formulée par l'équipe d'évaluation externe indépendante, selon laquelle « il faut rompre avec la tradition qui veut que l'ensemble des cadres de direction relèvent directement du Directeur général ». Toujours en réponse aux recommandations de l'évaluation externe indépendante, la Direction opérations et gestion prévoit d'achever la rédaction du manuel de procédures révisé avant la quarante-quatrième session du CRGA. Pour préparer l'avenir, la Direction a élaboré un plan stratégique quinquennal, dont la mise en œuvre débute en janvier 2014. Ce plan stratégique s'articule autour de dix volets : reddition de comptes, engagement, communication, excellence, intégrité, innovation, partenariat, travail d'équipe, confiance et convivialité. Le nouvel objectif de la Direction opérations et gestion est de se hisser au rang de modèle pour d'autres organisations internationales. Enfin, le Directeur général adjoint s'estime privilégié de travailler avec une équipe de si haut vol.

RECOMMANDATIONS

136. Le CRGA convient de recommander à la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique de :

- i. prendre note des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail 2013 de la Direction opérations et gestion ;
- ii. approuver les grandes lignes du programme de travail pour 2014, notamment le renforcement du processus de recrutement et l'élaboration d'un guide complet de procédures pour le Secrétariat général ;
- iii. noter qu'un programme pluriannuel destiné à renforcer la Direction est en cours d'élaboration ; et de
- iv. noter par ailleurs que la Direction opérations et gestion s'engage, dans son offre de services à l'appui de la Direction des programmes et de la CPS dans son ensemble, à adopter une conduite exemplaire, fondée sur les meilleures pratiques et mesurée à l'aune des normes internationales les plus strictes.

**POINT 2.4.2 A DE L'ORDRE DU JOUR – RESSOURCES HUMAINES : QUESTIONS LIÉES AU
RECRUTEMENT ET À LA FIDÉLISATION DU PERSONNEL, ET
ACTIONS PRIORITAIRES À ENTREPRENDRE**

137. Selon la Directrice des ressources humaines, le rapport de l'évaluation externe indépendante pourrait laisser penser que rien ne fonctionne correctement en matière de RH à la CPS. Or ce n'est pas la vérité. Les RH sont aux mains d'une équipe compétente et dévouée. Il existe certes des problèmes, notamment une absence de service de conseil de haut niveau pour les directeurs et le Directeur général, un service parfois considéré comme trop bureaucratique et rigide, de possibles inégalités entre les antennes régionales au niveau de la couverture santé, ou encore des orientations floues qui poussent le personnel à demander conseil, ce qui augmente la charge de travail des RH. Le recrutement est lent, et bien que des progrès soient à noter, une belle marge de progression demeure. Elle souligne que le recrutement est une activité essentielle : il s'agit de placer la personne qu'il faut au bon poste et au moment opportun. Les candidats recherchent un travail intéressant dans une organisation réputée, ce que la CPS peut offrir, mais exigent aussi un revenu élevé et des avantages comparables à ce qu'ils pourraient trouver ailleurs. C'est sur ce point que pêche l'Organisation. Peu de candidats se sont présentés pour certains postes vacants, les négociations sur le salaire ont parfois été longues et compliquées, et il a fallu remettre certains postes au concours. L'analyse de la situation révèle que 57 % des personnes ayant quitté la CPS ont démissionné avant la fin de leur contrat. À l'avenir, la Section RH de la CPS va poursuivre l'amélioration des processus de recrutement, pour laquelle un poste a d'ailleurs été créé et pourvu. Elle a également prévu de faciliter l'accès des agents aux règles qui les concernent, de revoir les conditions de travail applicables aux agents locaux et de corriger les programmes d'assurance santé pour garantir une meilleure équité, avec des économies potentielles à la clé. La Section RH assurera le suivi de ses avancées et comparera la CPS à d'autres organisations internationales sur ces questions. En conclusion, elle affirme que la Section RH est une passerelle entre les objectifs stratégiques et la culture d'une organisation, une activité incontournable pour atteindre les résultats escomptés.

RECOMMANDATIONS

138. Le CRGA convient de recommander à la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique de :

- i. reconnaître que le Secrétariat général peine de plus en plus à attirer du personnel dûment qualifié et expérimenté, ce qui, faute de mesures appropriées, empêchera l'Organisation de fournir des services de grande qualité à ses membres ;
- ii. noter la proportion croissante d'agents expatriés démissionnaires (57 % depuis début 2013) ;
- iii. envisager et approuver une augmentation de 2 % des traitements en 2014, étant entendu que cette augmentation sera financée dans la limite des ressources budgétaires existantes ;
- iv. demander une évaluation des postes de l'ensemble des organisations membres du CORP suite à la réforme du cadre institutionnel régional, tout particulièrement les postes de directeur général ;
- v. approuver la création, sous l'égide du CRGA, d'un groupe de travail chargé a) d'analyser de façon approfondie les difficultés que rencontre le Secrétariat général du fait de sa politique de ressources humaines et de rémunération, b) d'examiner la grille de rémunération révisée proposée par le Secrétariat général afin d'aider la CPS à venir à bout des sérieuses difficultés qu'elle rencontre pour attirer et fidéliser du personnel de haut vol, et c) de déterminer la classe salariale la mieux adaptée au poste de Directeur général de la CPS, en tenant compte de l'étendue et de l'ampleur de ses fonctions au regard de celles des directeurs généraux des autres organisations membres du CORP, et qui présentera ses recommandations au CRGA à sa quarante-quatrième session. L'Australie, les États fédérés de Micronésie, la France (qui assurait la présidence du CRGA l'an passé), Guam, Kiribati (qui assure la présidence actuelle), la Nouvelle-Calédonie, les Îles Marshall (qui assureront la prochaine présidence) et les États-Unis d'Amérique ont fait part de leur souhait de participer à ces travaux ; et de

- vi. demander la tenue d'une nouvelle réunion du groupe de travail du CORP sur l'harmonisation (comprenant des représentants des membres insulaires océaniques) en vue de l'informer des conclusions du groupe de travail émanant du CRGA.

POINT 2.4.2 B DE L'ORDRE DU JOUR – ANALYSE ANNUELLE DES DONNÉES DES MARCHÉS DE RÉFÉRENCE ET BARÈME DES TRAITEMENTS POUR L'EXERCICE 2014

139. Le Secrétariat général présente au CRGA les résultats de l'analyse des données de 2013 pour les trois marchés de référence utilisés pour fixer le barème des traitements versés aux agents recrutés à l'international des organisations membres du CORP (soit le point médian des fonctions publiques australienne et néo-zélandaise et le quartile supérieur des traitements du marché fidjien, toutes organisations confondues) et le barème 2014 des traitements recommandé pour les agents recrutés à l'international et pour ceux recrutés sur le marché local dans chacun des quatre pays hôtes de la CPS.

140. La DRH fait remarquer que les salaires pratiqués à la CPS sont inférieurs aux niveaux recommandés par les récentes analyses des données pour les marchés de référence, ainsi qu'à ceux d'autres organisations du CORP. En conséquence, la CPS attire des candidats moins nombreux, plus jeunes et moins expérimentés. La jeunesse des candidats est un point positif, mais la CPS a besoin de personnel au sommet de ses performances. De moins en moins de ressortissants des pays membres de la CPS y postulent, car ils peuvent souvent prétendre à un salaire plus élevé dans leur propre pays : l'Organisation compte déjà moins d'agents australiens, néo-zélandais et américains qu'elle ne devrait. En outre, les négociations salariales sont en hausse et la CPS perd des effectifs, les agents quittant leur poste de façon anticipée.

141. Le Directeur général répond à la question du Samoa portant sur le pourcentage d'agents océaniques occupant les postes hiérarchiques les plus élevés. Bien que d'une manière générale, ce pourcentage décline à mesure que l'on monte dans la hiérarchie, au niveau de l'ensemble du personnel de direction, à partir de la classe 13 environ, il est plutôt équilibré, d'où une bonne répartition entre les savoirs issus de la région et de l'extérieur. Au-delà de la capacité ou de l'incapacité de la CPS à attirer du personnel, l'harmonisation avec les autres organisations du CORP est un principe important en soi : alors que la CPS applique scrupuleusement les règles, ce n'est pas le cas d'autres organisations. En terme d'effectif, la CPS est plus grande que les autres organisations du CORP (certaines de ses divisions pèsent à elles seules davantage que des organisations entières), mais une grande partie de ses agents se situent dans deux classes seulement : 11 et 12. Le Directeur général signale que, de par sa fonction, il lui revient le pouvoir de mettre en application les changements proposés, mais il préfère néanmoins solliciter l'approbation du CRGA. À l'issue du travail de calcul de la valeur des postes au sein du CORP, la fonction de Directeur général de la CPS avait été placée au sommet de la hiérarchie, et celle de la SOPAC en troisième position. Ce calcul a été répété après l'intégration de la SOPAC à la CPS. Or, les conseils de direction de la FFA et du PROE ont choisi de relever la fonction de leur Directeur général d'une classe, bouleversant ainsi le résultat du classement. Si le Directeur général soulève ce point ici, c'est parce que son successeur ne pourra pas le faire avec autant de liberté, et parce qu'il est clair qu'en tant que Directeur général sortant, il n'agit pas par intérêt personnel. Il remarque que plusieurs membres présents au CRGA sont aussi ceux qui ont approuvé ces changements dans les autres agences. La CPS propose qu'un groupe spécial, composé de représentants du Secrétariat général et des membres, se penche sur cette question en 2014. Par ailleurs, cette question renvoyant à la proposition de modification du barème des traitements de la CPS, le Secrétariat général propose que le groupe de travail formé examine ces deux points simultanément, avec l'appui de la CPS. Les conclusions pourraient être débattues lors du prochain CRGA. Le Directeur général précise que les revalorisations recommandées sont déjà provisionnées au budget du prochain exercice, et espère que le CRGA les considérera favorablement.

DÉBAT SUR LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR 2.4.1, 2.4.2 A ET 2.4.2 B

142. Le représentant des États fédérés de Micronésie remercie le Directeur général adjoint en charge des opérations et de la gestion, ainsi que son équipe, pour leur rapport. Il ne remet pas en question la nécessité d'une réforme, mais insiste sur l'importance d'opérer avec prudence. Il apprécie l'enthousiasme du nouveau Directeur général adjoint, et affirme que son pays appuiera tout projet de modernisation, à condition de s'assurer que la bureaucratie ne prenne pas le pas sur le travail des divisions/bureaux. Il est indispensable de réduire les charges bureaucratiques et de laisser toute sa place à l'innovation.

143. Le délégué de Papouasie-Nouvelle-Guinée félicite le Directeur général adjoint ainsi que la Directrice des ressources humaines pour leur dynamisme. Selon lui, le CRGA devrait épauler ces services et s'assurer qu'ils disposent de ressources propres, en adéquation avec l'importance de leur rôle. La Papouasie-Nouvelle-Guinée soutient tous les points soulevés par le Directeur général, et adhère aux recommandations. Le délégué remarque que ces questions ont déjà été débattues lors du précédent CRGA ainsi que celui d'avant, et qu'il est maintenant temps de passer à l'action.

144. Le représentant des États-Unis déclare que son pays soutient l'idée d'un débat autour de ces deux questions au sein d'un groupe de travail, comme le propose le Directeur général, et est volontaire pour y participer. Les États-Unis remercient la CPS pour ses rapports et se rangent à l'avis général à leur propos, notant toutefois que tout changement doit s'opérer dans la limite des ressources disponibles. Il entend les difficultés de recrutement rencontrées par la CPS, mais souligne qu'il ne faut pas perdre de vue la situation dans laquelle se trouvent les États-Unis ainsi que d'autres pays. Par exemple, cela fait maintenant plusieurs années que le traitement des employés fédéraux américains est gelé.

145. Le délégué de Wallis et Futuna attire l'attention de l'assemblée sur la sous-représentation des agents francophones, notamment d'agents issus des Territoires français, au sommet de la hiérarchie. Il souhaiterait connaître l'origine de ce déséquilibre : s'agit-il d'un manque de candidats qualifiés, d'exigences de la part de la CPS que ces candidats ne peuvent pas remplir ou ne remplissent pas de fait, ou encore d'un désintérêt de la part des candidats qualifiés ?

146. Le représentant de la France rappelle l'importance du bilinguisme à la CPS, tout en soulignant que, comme l'a mentionné le délégué de Wallis et Futuna, l'Organisation compte quatre membres francophones. Par ailleurs, il reconnaît que la question des salaires constitue une inquiétude bien réelle, mais précise qu'en France, comme aux États-Unis, les salaires n'ont pas été revalorisés depuis longtemps et que les conditions de vie se sont dégradées pour de nombreuses personnes. La France est favorable à l'idée, émise par le Directeur général, de la constitution d'un sous-comité chargé d'étudier ces questions et de trouver des solutions. Il précise qu'avant de décider d'accorder ou non une augmentation, il conviendra de prendre en compte les avantages dont bénéficient les membres du personnel, tels que la mise à disposition d'un logement et les exonérations fiscales. Il fait valoir que la CPS a récemment recruté 10 nouveaux directeurs, et que, malgré les difficultés, l'Organisation est tout de même parvenue à trouver dix personnes de grande valeur.

147. La représentante de la Nouvelle-Calédonie remercie le Directeur général et l'équipe de la Direction opérations et gestion. Elle souligne que c'est une bonne chose que la direction travaille désormais selon une stratégie pluriannuelle synchronisée avec le Plan stratégique directeur de l'Organisation. Elle signale une erreur dans le report de la contribution de la Nouvelle-Calédonie : il s'agit d'une contribution volontaire de 500 000 UCOM et d'une contribution spéciale de 700 000 UCOM pour l'entretien des locaux du siège de la CPS. La déléguée précise que la Nouvelle-Calédonie apporte son soutien à la Section traduction/interprétation de la CPS en mettant à disposition un traducteur/interprète à temps partiel. La représentante remercie la Directrice des ressources humaines pour la clarté de son exposé et fait siennes les remarques de la France quant aux avantages dont bénéficie le personnel, notamment la couverture santé, et dont il faudra tenir compte pour une éventuelle revalorisation salariale. Elle annonce que la Nouvelle-Calédonie étudie avec sa propre organisation de sécurité sociale les éventuelles possibilités d'ouverture de droits pour le personnel recruté localement et travaillant au siège. En conclusion, elle affirme que la Nouvelle-Calédonie soutient l'idée d'une harmonisation des salaires avec ceux d'autres organisations, mais qu'elle adhère également aux objections de la France et des États-Unis, qui réclament que la situation des

pays membres soit prise en compte. La Nouvelle-Calédonie approuve la proposition de constituer un sous-comité pour examiner ces questions.

148. Le représentant de l'Australie félicite le Directeur général adjoint en charge des opérations et de la gestion, ainsi que toute la Direction, pour leur présentation instructive, digne d'une organisation très professionnelle et parfaite au regard du développement rapide que la CPS a connu. Cet exposé ainsi que les réponses apportées aux recommandations de l'évaluation externe indépendante sont encourageants. Il adresse également ses remerciements à l'équipe des Ressources humaines. En ce qui concerne le barème des traitements en vigueur à la CPS et dans les autres organisations du CORP, il se dit déconcerté par les écarts observés, d'autant que les organes de direction de ces organisations sont pour la plupart composés des mêmes membres et que les représentants siégeant à la CPS ont pourtant bien expliqué à leurs collègues quelles seraient les répercussions négatives de telles décisions. Il remarque que ce sujet revient régulièrement à l'ordre du jour du CRGA, et déclare que l'Australie n'est pas favorable à la délégation de ces questions à un sous-comité, car selon toute vraisemblance, il ne pourra pas trouver une solution qui permette de sortir de ce cycle sans fin. Il serait plus efficace que le sujet soit traité par le groupe de travail idoine du CORP, au sein duquel l'on pourrait avoir des échanges francs. L'Australie reconnaît que la situation est inacceptable, mais qu'il faut y remédier en passant par les processus existants. L'Australie soutient toutes les recommandations ayant trait à l'analyse annuelle des données des marchés de référence.

149. La représentante de Kiribati remercie les intervenants. Elle fait remarquer que même si les contributions augmentent, les pays membres océaniques resteront gagnants, car les avantages qu'ils retirent de la CPS demeureront bien supérieurs à leur contribution. Concernant les questions abordées au point de l'ordre du jour 2.4.2A, Kiribati exprime des inquiétudes quant au déséquilibre résultant de la démission d'agents compétents conjuguée à la difficulté d'attirer les meilleurs éléments. La représentante remarque que, même avec la revalorisation proposée, la CPS restera en retard par rapport aux autres organisations du CORP. Kiribati soutient donc les recommandations. Il sera nécessaire d'envisager une politique d'économies ou d'autres modalités financières afin de compenser les coûts additionnels et de garantir que les membres n'auront pas de charge supplémentaire à supporter.

150. Le représentant de la Nouvelle-Zélande remercie le Directeur général adjoint en charge des opérations et de la gestion, ainsi que le personnel de la Direction. Il remarque que les réformes entreprises en écho aux recommandations de l'évaluation externe indépendante ont déjà bien progressé. La Nouvelle-Zélande admet que la Direction opérations et gestion doit être solide, et appuie sans réserve la proposition australienne de confier la question du salaire du Directeur général et de la grille de rémunération au groupe de travail idoine du CORP. La Nouvelle-Zélande exprime des doutes quant à la méthodologie utilisée pour les études de marché sur les salaires et émet l'hypothèse que la hausse constatée soit due aux variations de change, surtout si l'on considère que la Nouvelle-Zélande n'a pas connu d'augmentation des traitements de ses fonctionnaires. La Nouvelle-Zélande approuve la revalorisation de 2 %.

151. Le représentant de Niue remercie le Directeur général adjoint en charge des opérations et de la gestion et rend hommage à son enthousiasme. Ses efforts seront récompensés dans les prochaines années, lorsque les bénéfices des actions menées commenceront à être tangibles. Il salue l'initiative du Directeur général de remettre sans relâche à l'ordre du jour la question du reclassement du poste de Directeur général, tout en soulignant qu'il n'agit pas par intérêt personnel. Il note également qu'une augmentation de 2 % ne suffirait pas à remettre la CPS à égalité avec les autres organisations du CORP. Il avance que les contributions en nature doivent être examinées de plus près, de même que les augmentations de salaire au mérite, ces démarches étant largement utilisées par les pays océaniques membres aux prises avec des difficultés budgétaires. Dans ces pays, malgré le faible niveau des rémunérations, les agents sont animés par la passion de leur métier.

152. La représentante de Guam exprime son accord avec les États-Unis et la France sur le fait qu'il est important que la CPS fonctionne dans la limite de ses moyens. Si Guam a approuvé la proposition de revalorisation, c'est d'ailleurs car celle-ci est financée par les ressources disponibles. Elle salue l'enthousiasme du Directeur général adjoint en charge des opérations et de la gestion, ainsi que les autres directeurs généraux adjoints, et les exhorte à oser sortir des sentiers battus. Guam adhère à l'idée de confier la question de la classification du poste de Directeur général à un sous-comité qui présentera ses conclusions et ses arguments, sur lesquels pourront s'appuyer un éventuel débat.

153. Le délégué des Îles Salomon exprime sa gratitude à la Coordonnatrice du bureau décentralisé de la CPS aux Îles Salomon. Grâce à son aide, les Îles Salomon travaillent main dans la main avec la CPS à travers 22 de leurs 24 ministères, ce qui prouve l'intérêt de ce bureau décentralisé ainsi que l'importance des services de la CPS pour les Îles Salomon. Il salue encore le bureau décentralisé pour ses réalisations en 2013 ainsi que son programme de travail pour l'avenir. Les Îles Salomon continueront à soutenir la CPS. Sur la question de la revalorisation salariale, la position des Îles Salomon est qu'elle doit être couverte par les ressources existantes, et ne pas entraîner une hausse des contributions. Le pays n'est par ailleurs pas favorable à la constitution d'un sous-comité *ad hoc*. En effet, le représentant fait remarquer que la question a déjà été abordée plusieurs fois devant le CRGA récemment, sans qu'aucune solution ne soit trouvée, ce qui le fait douter qu'une réflexion en comité parvienne à en venir à bout. Il estime également qu'il n'est pas forcément pertinent de comparer la CPS avec d'autres organisations du CORP, leurs mandats pouvant être substantiellement différents. Quand bien même les membres composant les conseils de direction de ces différentes organisations sont souvent les mêmes, chacune doit être considérée comme un tout indépendant.

154. La représentante du Samoa remercie le Directeur général pour les informations fournies en réponse à sa question. Le Samoa estime qu'il s'agit là d'un point important de gouvernance, et soutient l'augmentation proposée de 2 %. La représentante fait valoir que malgré cette revalorisation, la CPS restera derrière les autres organisations du CORP. De son point de vue, il est important de proposer une rémunération adéquate au personnel de la CPS, et déclare que le Samoa appuie l'idée d'augmentations salariales au mérite. Elle ajoute qu'il serait intéressant de connaître la raison des départs anticipés des agents démissionnaires, afin de savoir si la rémunération pèse beaucoup dans la balance.

155. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée pense, tout comme l'Australie et le Samoa, qu'il ne sert à rien de commissionner un sous-comité sur ces questions, celles-ci ayant été débattues maintes fois déjà. Il est inutile de nier l'évidence. La Papouasie-Nouvelle-Guinée propose plutôt de tenter de résoudre le problème conjointement avec l'ensemble du CORP, même si cela sera forcément difficile. Le pays soutient la proposition de revalorisation salariale.

156. Les États-Unis approuvent la proposition australienne de confier le débat autour des rémunérations au groupe de travail du CORP.

157. L'Australie confirme son soutien indéfectible à la CPS, malgré la suppression prévue d'environ 12 000 postes de fonctionnaires en Australie. Le représentant doute de la pertinence d'une décision *ad hoc*, qui ne fera que désorganiser tout le processus. La solution doit être trouvée conjointement avec toutes les organisations du CORP.

158. Le représentant de la France fait remarquer que les membres fondateurs sont actuellement aux prises avec de colossales difficultés financières. Dans ce contexte, il lui est impossible de donner son aval à la revalorisation de 2 %. La France souhaite un gel des effectifs et des coûts salariaux. Si les salaires sont néanmoins augmentés, il sera alors certainement nécessaire de réduire les effectifs. Le représentant de la France dit avoir remarqué la concurrence que se livrent les différentes organisations du CORP, mais la France n'étant pas membre des autres organisations, elle n'est pas liée par leurs décisions. La France propose d'organiser des consultations entre les organisations du CORP : constituer un groupe de travail mandaté pour examiner la question de la rémunération du Directeur général et des plus hauts échelons hiérarchiques, ainsi que pour envisager l'éventualité d'un remaniement des barèmes des traitements. Il rappelle qu'il est important de mettre aussi dans la balance les avantages en nature dont bénéficient les employés de la CPS, notamment le logement, lesquels ne sont pas forcément octroyés aux agents des autres organisations. Le groupe de travail doit étudier la question sous tous ses angles, puis rendre un avis au CRGA. La France

n'est pas en mesure d'approuver la revalorisation proposée.

159. Le Directeur général reprend la parole pour noter que la discussion a surtout porté sur des questions de rémunération, et non sur l'exposé du Directeur général adjoint en charge des opérations et de la gestion. Il en conclut que l'assemblée du CRGA est satisfaite des priorités proposées pour l'année prochaine. Sur le plan des questions de RH, il semble que le CRGA ait pris acte du fait que la CPS fait son possible pour améliorer la situation, et qu'elle a réussi à trouver des financements internes pour couvrir un grand nombre des mesures prises consécutivement aux recommandations de l'évaluation externe indépendante. En réponse aux commentaires de la France, le Directeur général précise que les avantages accordés au personnel ont bien été pris en compte dans les comparaisons avec les autres organisations du CORP. Il exprime son désaccord quant à l'idée de passer par le groupe de travail du CORP pour tenter de résoudre le problème, car la situation présente découle justement du processus conjoint avec le CORP : le groupe de travail avait formulé des recommandations à l'intention des organisations, mais sans caractère contraignant. Il signale en outre que deux cadres supérieurs ont récemment quitté la CPS pour rejoindre d'autres organisations du CORP. Il vaudrait donc mieux que la CPS résolve la question en dehors du système. Il fait remarquer que son successeur au poste de Directeur général ne pourra pas s'exprimer aussi librement que lui à cet instant. Il relève en outre que deux semaines plus tôt, le conseil de direction du PROE, dont la France est membre, a approuvé une revalorisation des salaires plus importante que celle dont il est question ici, alors même que les traitements de cette organisation étaient déjà plus élevés que ceux de la CPS. Un consensus semble se dégager en faveur de la revalorisation de 2 %, déjà portée au budget. Si le CRGA choisit de mandater un groupe de travail du CORP, il sera essentiel que les membres fassent preuve d'objectivité et, par exemple, décrètent un moratoire permettant à la CPS de rattraper les autres organisations du CORP. Un groupe de travail constitué au sein de la CPS pourrait également s'avérer utile, car il pourrait examiner dans le même temps la question structurelle, sans pour autant avoir vocation à remplacer le groupe de travail du CORP.

160. Le Directeur général adjoint remercie le CRGA pour les nombreux commentaires positifs sur la Direction opérations et gestion, et affirme que c'est un honneur, pour lui comme pour son équipe, de servir la CPS.

161. La Présidente déclare qu'il semble y avoir consensus en faveur d'une approbation de la revalorisation de 2 %, et demande à la France de faire un commentaire.

162. Le représentant français dit avoir déjà donné la position de la France : étant donné la situation dans laquelle se trouve le pays, il ne lui est pas possible de se rallier au consensus et d'approuver l'augmentation. Il propose de faire des économies en ralentissant les recrutements, afin d'assurer une stabilité du budget.

163. La Présidente note que la CPS a confirmé que la revalorisation a bien été budgétée. Elle ajoute que cette augmentation reflétera la valeur que les membres accordent à l'action de la CPS, bien qu'il soit clair pour tous que cette hausse doit se limiter aux ressources existantes. En ce qui concerne la classification des postes, un consensus se dégage en faveur de la constitution d'un groupe de travail afin d'examiner les questions soulevées. Une fois la mission du groupe de travail remplie, le CRGA sera en mesure de prendre une décision. Elle précise qu'une demande a été formulée pour l'ouverture des inscriptions au groupe de travail, et que la CPS consultera ses membres sur ce point.

RECOMMANDATIONS

164. Concernant le barème des traitements 2014 applicable aux postes à recrutement international, le CRGA convient de recommander à la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique de :

- i. envisager et approuver un relèvement de 2 %, à compter du 1^{er} janvier 2014, étant entendu que cette augmentation sera financée dans la limite des ressources budgétaires existantes.

165. Concernant le barème des traitements 2014 applicable aux postes à recrutement local, le CRGA convient de recommander à la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique de :

- i. envisager et approuver un relèvement de 1,3 % du barème des traitements en vigueur aux États fédérés de Micronésie, à compter du 1^{er} janvier 2014, étant entendu que cette augmentation sera financée dans la limite des ressources budgétaires existantes ;
- ii. envisager et approuver une hausse de 2,2 à 2,7 % des traitements applicables au personnel local des Fidji, selon la classe occupée, à compter du 1^{er} janvier 2014, étant entendu que cette augmentation sera financée dans la limite des ressources budgétaires existantes ;
- iii. envisager et approuver un relèvement de 2 % du barème des traitements applicable en Nouvelle-Calédonie, à compter du 1^{er} janvier 2014, étant entendu que cette augmentation sera financée dans la limite des ressources budgétaires existantes ; et de
- iv. envisager et approuver un relèvement de 2 % du barème des traitements applicable aux Îles Salomon, à compter du 1^{er} janvier 2014, étant entendu que cette augmentation sera financée dans la limite des ressources budgétaires existantes.

***POINT 2.4.3 DE L'ORDRE DU JOUR – ÉTAT DES CONTRIBUTIONS STATUTAIRES ET
DES SUBVENTIONS SPÉCIALES DES PAYS HÔTES***

166. Le Directeur des finances par intérim fait le point sur les contributions statutaires : seize membres les ont acquittées en intégralité, sept enregistrent des contributions impayées en 2013 mais aucun arriéré significatif, et trois autres accusent des contributions impayées et des arriérés importants. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a informé le Secrétariat général que l'intégralité des sommes dues avait été versée. La situation de Nauru, qui accuse un retard sur son échéancier, est préoccupante, à l'instar de celle des Îles Mariannes du Nord et de Palau, qui n'ont effectué aucun versement cette année et n'ont pas de calendrier de paiement.

RECOMMANDATIONS

167. Le CRGA convient de recommander à la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique de :
- i. reconnaître que de nombreux membres ont consenti d'importants efforts pour acquitter leurs contributions statutaires ;
 - ii. prier les membres qui doivent encore acquitter leurs contributions, en particulier ceux accusant des arriérés, de verser les montants dus dans les meilleurs délais ; et de
 - iii. prier les membres traversant des difficultés financières de convenir d'un calendrier de paiement avec le Secrétariat général.

***POINT 2.4.4 DE L'ORDRE DU JOUR – ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE 2012,
RAPPORT DES VÉRIFICATEURS DES COMPTES ET
LETTRE DES VÉRIFICATEURS DES COMPTES À LA DIRECTION***

168. Le Directeur des finances par intérim indique que la vérification des comptes a été effectuée par le cabinet PriceWaterhouseCoopers de Nouvelle-Calédonie, conformément au Règlement financier. Pour la dix-septième année consécutive, les comptes de la CPS ont été approuvés sans réserve, prouvant une fois de plus qu'ils ont été tenus correctement dans le respect du Règlement financier. Dans le cadre de leur audit, les vérificateurs des comptes ont adressé une lettre à la direction pour lui signaler les points faibles du système et lui recommander des améliorations. En réponse à ces observations, la direction a rédigé un résumé des progrès accomplis au regard des questions soulevées dans les lettres précédentes. La situation du bilan s'est encore améliorée en 2012. Les actifs nets et les réserves sont passés de 4,15 millions d'UCOM fin 2012 à 6,11 millions d'UCOM en 2013, soit une augmentation de 1,96 million d'UCOM pour les réserves. Le montant total des recettes statutaires consolidées est passé de 14,831 millions d'UCOM à 15,646 millions d'UCOM. Cette augmentation s'explique en grande partie par les gains de change.

RECOMMANDATIONS

169. Le CRGA convient de recommander à la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique de :

- i. accepter les états financiers vérifiés pour l'exercice 2012 comme reflétant fidèlement la situation financière et les résultats financiers de la CPS et de sa Caisse de prévoyance ;
- ii. noter que les registres comptables ont été tenus en bonne et due forme et que les états financiers de la CPS ont fait l'objet d'une approbation sans réserve pour la dix-septième année consécutive ; et de
- iii. prendre note des observations formulées par les vérificateurs des comptes dans leur lettre à la direction et des réponses apportées par la direction à cet égard.

POINT 2.4.5 DE L'ORDRE DU JOUR – BUDGET RECTIFICATIF 2013

170. D'après le Directeur des finances par intérim, le budget ordinaire rectificatif pour 2013 est équilibré et se monte à environ 25,8 millions d'UCOM, soit une augmentation de 4,5 % par rapport à l'année passée. Les contributions statutaires totalisent 10 607 447 UCOM. Des contributions volontaires sont aussi versées par l'Australie, la France et la Nouvelle-Calédonie. Malgré la hausse de 368 000 UCOM des fonds accordés par l'Australie, ceux-ci ont généré beaucoup moins d'UCOM que prévu dans le budget initial en raison de la baisse du cours du dollar australien en 2013. Des mesures internes ont été prises pour y remédier. En raison du lancement de nouveaux projets en 2013, les fonds projet ont augmenté de 18,1 %, un chiffre très encourageant. En 2013, l'Union européenne, l'Australie et le Fonds mondial constituent les principaux bailleurs d'aide, avec des contributions respectives d'environ 31,9, 24,9 et 11,5 millions d'UCOM. À eux trois, ils financent 82,6 % de l'ensemble des fonds projet.

DÉBAT

171. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée confirme que son pays a versé au Secrétariat général l'intégralité de sa contribution pour 2013, arriérés compris. Il ajoute que la Papouasie-Nouvelle-Guinée adhère à toutes les recommandations émises dans les trois documents présentés.

172. La déléguée de la Nouvelle-Calédonie fait remarquer à l'assemblée que le tableau des contributions figurant en annexe du document 2.4.5 est incorrect : le montant de la Nouvelle-Calédonie devrait être de 1,02 million d'UCOM et non de 1,04 million d'UCOM. Elle précise que le Territoire a fait un grand nombre de contributions supplémentaires à la CPS, en nature ainsi que financières, mais qu'elle ne serait peut-être pas en mesure d'en faire autant l'année prochaine.

173. Le représentant de Nauru présente ses excuses pour le retard dans le versement de sa contribution. Il assure à l'assemblée qu'un accord a été signé avec le Secrétariat général et que le paiement devrait être réalisé dans les plus brefs délais. Ce décalage est à mettre au compte du changement de gouvernement et du retard accusé dans le vote du budget de l'État.

174. Le représentant des Îles Cook remercie le Directeur des finances par intérim pour ses exposés et adhère à toutes les recommandations.

175. Comme l'explique la représentante de Guam, l'exercice fiscal est particulier dans son pays, et le processus de règlement des arriérés prend du temps. Elle demande un entretien avec le comptable pour rectifier certaines erreurs figurant dans le document.

176. Les délégués de Niue et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée remercient le Directeur des finances par intérim pour le travail effectué par son service et félicitent la CPS pour l'approbation sans réserve de ses comptes pour la dix-septième année consécutive.

177. Après avoir remercié le Directeur des finances par intérim pour ses exposés, le représentant des Îles Marshall déclare que la contribution de son pays est en passe d'être versée.

178. Le représentant des États fédérés de Micronésie demande s'il est prévu que les pays faisant une contribution supplémentaire soient récompensés.

179. Le représentant de Vanuatu réaffirme l'attachement de son pays à la CPS et son engagement à verser ses arriérés.

180. Le Directeur général remercie les membres, confirme à Guam la possibilité de l'entretien demandé, et remercie la Nouvelle-Calédonie pour l'ensemble de ses contributions à la CPS.

RECOMMANDATIONS

181. Le CRGA convient de recommander à la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique de prendre acte du budget rectificatif (fonds ordinaires et fonds projet) pour l'exercice 2013.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR – BUDGET 2014

POINT 3.1 DE L'ORDRE DU JOUR – BUDGET POUR L'EXERCICE 2014

182. Le Directeur général adjoint en charge des opérations et de la gestion expose le « livre vert » du budget de la CPS pour 2014 qui complète les rapports des divisions. Le budget est en équilibre et comporte une composante projet totalisant 6 millions d'UCOM de moins que le budget rectificatif de 2013. Il indique que la CPS adopte une politique de prudence consistant à n'intégrer au budget que les projets ayant été formellement approuvés. Le total des fonds projet est donc susceptible d'augmenter. Les fonds projet inscrits au budget se montent à 23,6 millions d'UCOM. Le point 5.3 de l'ordre du jour sera l'occasion de revenir plus en détail sur les contributions statutaires, qui enregistrent une hausse, et les subventions spéciales des pays hôtes. La baisse du cours du dollar australien a entraîné une baisse de 2,2 millions d'UCOM des fonds disponibles pour 2014, amputant les budgets des divisions. Environ la moitié de la baisse de 8,8 % est compensée par l'augmentation des redevances administratives. Par ailleurs, certains postes restent à financer : plusieurs campagnes de recrutement ; une nouvelle unité chargée des rapports ; une stratégie d'optimisation de la communication entre la CPS, ses bailleurs de fonds et les médias ; un audit interne ; et enfin la nouvelle unité d'assistance aux programmes constituée conformément aux recommandations de l'évaluation externe indépendante. Le Directeur général adjoint explique que 85 % du total des financements sont alloués aux programmes, contre 15 % seulement aux services de soutien pourtant indispensables à la mission de la CPS. Il pointe le fait qu'une grande partie des financements alloués aux services de soutien, notamment aux bureaux du Directeur général et des directeurs généraux adjoints ainsi qu'à la Cellule d'engagement stratégique, reviennent en réalité directement aux programmes. Le livre vert couvre également les budgets des exercices 2015 et 2016 en partant du principe que les tendances actuelles se maintiendront, et notamment la baisse des fonds projet. Cette dernière devrait toutefois être compensée par de nouveaux projets. Toute hausse des recettes découlant d'une légère augmentation des contributions statutaires et des subventions spéciales des pays hôtes, sous réserve d'approbation (comme précisé au point 5.3 de l'ordre de jour), sera répercutée dans la version finale du budget qui sera imprimée après la réunion. Le Directeur général adjoint déclare en outre que la CPS travaille actuellement sur un mécanisme plus avantageux de recouvrement des coûts et que les budgets des exercices 2015 et 2016 comprennent une provision de 200 000 UCOM et de 100 000 UCOM pour les fonds statutaires et les fonds projet respectivement, ce dernier chiffre reposant sur le principe que de nouveaux financements seront versés au titre de nouveaux projets. Le CRGA avait approuvé l'augmentation des réserves, accompagnée de cibles précises, et a confirmé que les économies réalisées devraient être utilisées pour renforcer les réserves au fur et à mesure. La réserve générale se monte quasiment à 3 millions d'UCOM, et le niveau ciblé (1 million d'UCOM) pour la réserve pour fluctuation de change a été atteint. D'autres réserves sont toutefois encore en deçà des niveaux ciblés (1,3 million d'UCOM manquant). Le Directeur général adjoint souligne que les cibles ont été fixées avant la fin de la réforme du cadre institutionnel régional, et qu'il conviendrait peut-être de les réviser.

DÉBAT

183. Le Directeur général remercie le Directeur général adjoint en charge des opérations et de la gestion. Il fait remarquer que, si la CPS n'a pas pu présenter un récapitulatif des dépenses ventilées par pays, elle a pour la première fois créé une cellule budget financée sur fonds propres. Au fil du temps, cette nouvelle unité permettra au nouveau Directeur général et à son équipe de direction de trouver la meilleure façon de concilier le budget avec le Plan stratégique directeur, les plans des divisions et les cadres de suivi et d'évaluation. Pendant que la nouvelle unité se préparait, la CPS a pu peaufiner la présentation du budget. L'Organisation consultera en outre ses membres en cours d'année sur l'élaboration du budget.

184. Le représentant des États fédérés de Micronésie remercie le Directeur général adjoint en charge des opérations et de la gestion et demande une clarification : les dépenses de l'Antenne régionale Pacifique Nord et du Bureau de pays des Îles Salomon devront-elles être approuvées par le siège de la CPS ou son antenne à Suva ? Il souligne l'importance pour les petits bureaux de pouvoir autoriser les dépenses afin de lancer leurs activités.

185. Le représentant australien affirme que son pays est heureux d'approuver le budget et prend acte des modifications au niveau des réserves. L'Australie, encore en attente de l'accord de son nouveau gouvernement, ne peut confirmer le montant de sa contribution aux fonds statutaires, mais espère néanmoins la maintenir à son niveau actuel. L'Australie négocie en ce moment un accord de financement triennal avec la CPS que le pays espère signer en décembre. Il précise que le document présenté rend compte du contexte économique difficile que rencontrent les membres et les bailleurs d'aide, en conséquence duquel il est peu probable que l'Australie augmente ses financements à court ou moyen terme. Au vu de ces difficultés, il est d'autant plus important de chercher de nouveaux financements et de classer les services par priorité. Le délégué de l'Australie demande quel est le processus d'allocation des économies réalisées en cours d'année. Il note que la présentation du budget mettant en lumière les activités phare des programmes est très utile, mais que les activités ne correspondent pas toujours aux plans et aux rapports des divisions concernées. Ces informations intéresseraient les bailleurs de fonds, qui pourraient ainsi connaître les services que leurs contributions financent et suivre les investissements réalisés par le Secrétariat général. Il pointe en outre une question que l'Australie avait déjà soulevée l'année dernière : étant donné que l'époque est aux grands bouleversements, induits par des facteurs multiples, il serait logique d'assister à des changements significatifs au niveau du budget, lequel devrait présenter une réattribution des priorités et non une allocation habituelle des fonds comme c'est le cas. Pour le délégué, le budget constitue le principal indicateur de l'évolution d'une organisation. C'est pourquoi l'Australie espère que le budget de la CPS sera très différent l'année prochaine. En outre, au vu de l'évolution rapide du contexte et de la probabilité que les priorités changent en cours d'année, il serait souhaitable que la CPS établisse un rapport dans l'intersession. Il précise que ce point a déjà été débattu l'an dernier, mais n'a pas été suivi d'effet.

186. Le délégué des États-Unis déclare que son pays continue et continuera d'apporter pleinement son soutien à la CPS. Les États-Unis sont pour la discipline budgétaire et l'établissement de priorités pour toutes les organisations internationales, y compris la CPS. Ils ne pourront adhérer à la proposition de budget que si leur contribution reste inchangée par rapport à 2013. Les États-Unis demandent donc à la CPS d'intégrer toutes les options d'évaluation dans son budget. Le pays est d'avis que les réserves et les excédents de financements ne devraient pas servir à équilibrer le budget, et demande des précisions quant aux cibles fixées par la CPS en termes de réserves ainsi qu'aux avancées réalisées pour les atteindre.

187. Kiribati approuve le budget. La représentante note que le budget de la Division santé publique a été réduit de manière significative pour 2014, avec l'arrêt des financements provenant du Fonds mondial et du Fonds pour la lutte contre le VIH et les IST en Océanie. La Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins connaît un sort similaire en raison de la fin de certains financements projet. Elle demande quelles sont les conséquences possibles de ces changements, certains des services menacés étant toujours d'une grande importance.

188. Le délégué de la Nouvelle-Zélande déclare que son pays adhère aux recommandations et approuve le budget 2014. La Nouvelle-Zélande demeure un partenaire dévoué de la CPS et participe aux discussions sur les partenariats, dont l'issue pourrait avoir des répercussions sur les budgets futurs. Il espère avoir davantage

d'informations à relayer plus tard. Le représentant demande une indication approximative des financements pressentis pour les projets proposés afin de pouvoir se faire une idée du budget réel pour 2014. Il demande également si d'importants compromis ont été nécessaires ou si des points d'achoppement ont été rencontrés lors de l'allocation des fonds statutaires aux différentes divisions pour 2014, précisant que cette information serait utile au CRGA.

189. Le représentant des Îles Salomon approuve le budget au nom de son pays et indique qu'il aura certainement des remarques positives à émettre sur le point 5.3 de l'ordre du jour portant sur les contributions des pays hôtes.

190. Les Îles Cook adhèrent aux recommandations et se joignent aux remerciements adressés aux bailleurs d'aide pour l'aide apportée au budget 2014. Le représentant approuve les remarques des États-Unis sur l'utilisation des fonds de réserve.

191. Le Directeur de la Division santé publique indique que, bien que les financements du Fonds pour la lutte contre le VIH et les IST en Océanie aient effectivement pris fin et que la CPS soit en train de gérer la transition, des fonds sont disponibles pour achever les projets déjà approuvés, lesquels seront progressivement clôturés d'ici à l'année prochaine. Pour ce qui concerne le Fonds mondial, la CPS a alloué 5 millions de dollars des États-Unis à la poursuite des travaux sur le VIH et les IST ; les fonds ont été versés aux sous-récepteurs par les voies habituelles afin d'assurer la continuité des services. Le Directeur souligne qu'avec la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de santé publique, de nombreuses activités ont été intégrées dans des plans à long terme. Il rassure Kiribati sur le fait que la plupart des services seront maintenus. Pour finir, il précise qu'à l'avenir, la CPS va adopter une vision plus globale de ses activités et services en se focalisant moins sur les interventions isolées.

192. En réponse à la demande de l'Australie sur l'adaptation à l'évolution des priorités et aux modifications budgétaires, le Directeur général adjoint en charge des opérations et de la gestion déclare qu'il a abordé le sujet avec le Directeur général adjoint en charge des programmes et que la CPS va s'atteler à cette question pour le budget 2015 qui sera présenté au CRGA en 2014. L'Organisation se penchera aussi sur l'élaboration de rapports intersessionnels et sur une collaboration plus étroite entre les finances et la Direction des programmes. Pour répondre aux questions soulevées par les États-Unis et les Îles Cook à propos des réserves, il explique que la CPS a atteint les cibles fixées avant la réforme du cadre institutionnel régional en matière de réserve générale. Les objectifs pour les réserves spéciales sont plus difficiles à atteindre, néanmoins la CPS continue à allouer les surplus de financement à ce poste en vue de constituer les réserves au fil du temps. Il rappelle en outre que la CPS connaît des difficultés, au même titre que ses pays membres. Concernant l'utilisation des réserves pour combler les lacunes du budget, le Directeur général adjoint affirme qu'il s'agit d'une mesure exceptionnelle pour compenser la dépréciation du dollar australien. Le règlement autorise cette opération, et par ailleurs, les dépenses sont susceptibles d'être inférieures aux recettes, de sorte que la CPS espère être en mesure de réaffecter rapidement les fonds aux réserves. Sur le plan des financements des projets proposés pour 2014, le montant pressenti ne peut être communiqué dans l'immédiat, mais certains éléments de réponse pourraient être diffusés assez rapidement. Il remercie l'Australie et la Nouvelle-Zélande d'avoir œuvré en faveur d'un financement pluriannuel. Il adresse également ses remerciements aux Îles Salomon qui ont accueilli favorablement les propositions concernant les subventions spéciales des pays hôtes.

193. Le Directeur général répond à la question des États fédérés de Micronésie sur le financement des bureaux et l'indépendance de ces derniers vis-à-vis du siège de la CPS ou de l'antenne régionale de Suva pour la mise en œuvre des programmes, et précise que, bien que la gestion des bureaux régionaux soit placée sous la houlette de la Direction opérations et gestion, les programmes sont du ressort des divisions, qui sont régies par la Direction des programmes. Leurs activités sont définies par les plans de travail des divisions et les stratégies conjointes de pays, élaborées en coopération avec les pays membres. Le Projet North-REP illustre parfaitement ces recoupements. Il appartient aux États de décider de sa poursuite, étant donné que les fonds destinés au projet sont recueillis dans le cadre d'accords bilatéraux et que les pays bénéficiaires ont décidé de regrouper les financements dans le giron de la CPS. Le Directeur général précise que la CPS est en passe de réorganiser et de rationaliser ses délégations de pouvoirs pour permettre aux bureaux de prendre davantage de décisions. Pour répondre à l'Australie, il espère que le pays pourra maintenir le niveau actuel

de ses financements et le remercie d'avoir donné un calendrier approximatif pour la mise en place du financement pluriannuel. Il remercie également la Nouvelle-Zélande pour ses efforts sur ce front. Par ailleurs, le Plan stratégique directeur fixe une cible ambitieuse en matière de réserves. En fonction de sa situation financière, la CPS pourrait proposer une nouvelle approche de sorte à financer ses réserves de manière plus prévisible au lieu de compter sur d'éventuels surplus de fonds projet. Le niveau de réserve proposé se fonde sur les bonnes pratiques mondiales dans ce domaine, à savoir de quoi couvrir 60 à 90 jours de fonctionnement.

RECOMMANDATIONS

194. Le CRGA convient de recommander à la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique de :

- i. examiner et approuver le projet de budget pour l'exercice 2014 ;
- ii. saluer l'engagement pris par la CPS de communiquer des rapports intersessionnels, ainsi qu'un budget prévisionnel tenant compte de l'évolution des priorités et des recommandations issues de l'évaluation externe indépendante, à compter de 2014 ; et de
- iii. prendre note des informations communiquées au sujet des réserves de la CPS et de la démarche préventive proposée pour bâtir les fonds de réserve dans le cadre de la procédure budgétaire, l'objectif étant d'atteindre un niveau suffisant pour couvrir 60 à 90 jours de fonctionnement.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR – COMITÉ PERMANENT DU CRGA

POINT 4.1 DE L'ORDRE DU JOUR – RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES

195. La Présidente demande au représentant des États fédérés de Micronésie d'ouvrir la séance du jour par une prière, que ce dernier prononce dans sa langue maternelle. La Présidente remercie ensuite le Département développement humain de la CPS de s'être chargé des rubans blancs en mémoire des victimes de la violence faite aux femmes et aux enfants. Elle demande à ce que la CPS perpétue la tradition du « Jeudi en noir ».

196. Le Directeur général donne la parole au Comité d'audit et des risques et à son président.

197. Le président du Comité d'audit et des risques présente brièvement le Comité et son travail. Il indique que la charte du Comité a été approuvée l'an dernier et qu'il a été encouragé à renforcer ses activités pour éviter que la CPS ne prenne des risques financiers. Le rôle du Comité est d'épauler le CRGA en travaillant avec la direction et des personnes dûment qualifiées pour veiller à ce que l'organe directeur dispose des outils et des informations nécessaires pour exercer correctement son rôle de surveillance. Le Comité assume également un rôle de prévention auprès de la direction, en ce sens qu'il est chargé de détecter les problèmes avant qu'ils ne surviennent. Le président indique que, outre le Directeur général, qui est membre d'office, le Comité se compose de deux autres membres. Au cours de l'année écoulée, le Comité d'audit et des risques a réalisé d'importantes avancées. La mise en place des mécanismes de travail a été plus longue que prévu, mais en 2014, le Comité sera en mesure de présenter au CRGA de manière plus détaillée les questions traitées pendant l'année. Par ailleurs, le Comité a développé une plateforme d'assurance et un cadre pour l'accompagner. Le Comité doit cerner les activités de la CPS pour être en mesure de recenser les domaines présentant des risques. Dans une organisation telle que la CPS, essentiellement axée sur les personnes, les risques relèvent du registre comportemental. Assigner du personnel à plein temps sur ces questions serait contre-productif, c'est pourquoi cette activité sera sous-traitée au cabinet d'expertise comptable international Ernst and Young. Le président souligne que les travaux du Comité seront entièrement financés par des fonds statutaires d'ici 2015, ce qui revêt une grande importance. Le Comité a travaillé conjointement avec les vérificateurs externes et se dit ravi de constater que les comptes de la CPS ont été approuvés sans réserve pour la dix-septième année consécutive. La lettre adressée par les vérificateurs des comptes prend acte de la culture de respect des règlements qui règne à la CPS et dresse la liste des quelques points à améliorer. Le Comité d'audit et des risques est satisfait que la direction s'attèle avec sérieux à ces derniers et a constaté

que ses activités ont le soutien plein et entier du Directeur général et de son équipe.

198. La Présidente indique que tous les membres peuvent apporter leur aide sur une question, celle de la justification de l'emploi des crédits issus du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) du Programme des Nations Unies pour le développement. Elle explique qu'il revient aux membres de fournir des rapports de justification afin d'épauler la CPS dans la gestion de ces fonds.

199. Le délégué de la Papouasie-Nouvelle-Guinée remercie le Président du Comité d'audit et des risques ainsi que son équipe pour ce rapport. Il précise que son pays a bénéficié de l'expertise du Président du Comité lorsque ce dernier a travaillé au sein du service planification de Papouasie-Nouvelle-Guinée. Il ajoute que son pays adhère aux recommandations.

200. La représentante de Kiribati salue l'excellent travail réalisé par le président et les membres du Comité d'audit et des risques, lequel fournit un cadre de gouvernance solide. L'élargissement des compétences de la CPS nécessitera une surveillance accrue de l'Organisation. Kiribati partage l'avis de la Présidente sur le fait qu'il est de la responsabilité des membres d'épauler la CPS en matière de justification de l'emploi des fonds.

201. Après avoir salué le travail effectué par le Comité d'audit et des risques, le représentant australien se dit satisfait de constater que les activités du Comité, essentielles à l'Organisation, sont entièrement financées au moyen de ses fonds ordinaires. Cela va dans le sens de l'exposé présenté par le Directeur général adjoint en charge des opérations et de la gestion : la CPS est une organisation d'envergure mondiale qui a besoin de services de premier ordre de ce type pour justifier de l'emploi qui est fait des contributions de ses membres. L'Australie approuve les recommandations.

202. Le représentant de Niue félicite le Comité d'audit et des risques, dont la fonction indispensable renforce la fiabilité de l'Organisation en matière de gestion des financements. Niue adhère aux recommandations.

203. Le représentant des Fidji se joint aux félicitations adressées au Comité et soutient les recommandations. Sur le plan des justifications, il demande à la CPS d'envisager de dispenser, en amont du versement des financements, une formation aux bénéficiaires sur les documents exigés. Il est en effet très important que les États cernent ces exigences et s'y conforment, mais ces derniers n'ont pas toujours les compétences en la matière.

204. Le délégué de Tokelau salue le travail effectué par le Comité. Pour ce qui concerne les justificatifs, le rapport semblait indiquer que la gestion du processus avait été satisfaisante. Il demande au président du Comité d'audit et des risques de commenter ce point.

205. En réponse, le président du Comité d'audit et des risques déclare qu'il convient de noter qu'il ne s'agit pas d'un avis concernant les comptes de la CPS et que les procédures ou les politiques de cette dernière ne sont pas en cause. Le problème porte sur l'incapacité de certains pays à satisfaire aux procédures de justification de l'utilisation des financements du FEM, et en aucun cas sur les capacités de la CPS.

206. Le Directeur général explique que, au sein de l'équipe de direction, le Directeur général adjoint en charge des opérations et de la gestion constitue le principal pilier du soutien aux activités du Comité d'audit et des risques. Pour ce qui concerne le problème des justificatifs, l'une des principales responsabilités de la CPS consiste à gérer les subventions. Les processus de demande et de gestion des subventions étant extrêmement complexes, la CPS endosse ce rôle en vue d'aider certains pays. Les subventions sont versées aux États, et dans la plupart des cas, les fonds passent obligatoirement par le ministère des Finances au lieu d'être versés sur un compte à part ; d'où la difficulté de tracer leurs mouvements. Pour répondre à la question posée par les Fidji, le Directeur général déclare que la CPS a organisé des formations, mais que des lacunes demeurent dans certains pays.

RECOMMANDATIONS

207. Le CRGA convient de recommander à la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique de :

- i. prendre acte du rapport du président du Comité d'audit et des risques, et reconnaître que le Comité d'audit et des risques participe de façon essentielle au renforcement du cadre de gouvernance de l'Organisation, lequel fournira au CRGA, organe directeur de la CPS, l'assurance que les contrôles internes, les politiques et les procédures de la CPS sont robustes et qu'ils sont bien appliqués ;
- ii. noter que le Comité a arrêté le programme triennal d'audit interne, et qu'il en a confié la réalisation à un cabinet comptable international ;
- iii. noter que le Comité présentera au CRGA, à sa quarante-quatrième session, un rapport sur l'activité du cabinet Ernst and Young pour la première année de son engagement contractuel ;
- iv. noter avec satisfaction que la CPS est de plus en plus à même de couvrir les coûts du service d'audit interne au moyen de ses fonds ordinaires, et que ces coûts devraient être intégralement financés sur le budget ordinaire d'ici 2015 ;
- v. pour ce qui est du rôle de la CPS en matière d'administration des subventions, encourager le partage des responsabilités entre les membres et la CPS, notant que certains pays ont des difficultés à justifier convenablement l'emploi des fonds reçus à l'échelon national, en particulier ceux versés par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), et prier le Secrétariat général de poursuivre les formations en amont de l'octroi des fonds ; et de
- vi. reconnaître la bonne santé financière de la CPS, attestée par le fait que les états financiers de l'Organisation ont fait l'objet d'une approbation sans réserve pour la dix-septième année consécutive et que le Comité d'audit et des risques a confirmé que les systèmes, les procédures et les contrôles mis en place par la CPS sont robustes et efficaces.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR – QUESTIONS DE FOND D'ORDRE STRATÉGIQUE

POINT 5.1 A DE L'ORDRE DU JOUR – ACTUALISATION DE LA CONVENTION DE CANBERRA TENDANT À DONNER UNE VALEUR JURIDIQUE AUX DÉCISIONS PRISES PRÉCÉDEMMENT PAR LA CONFÉRENCE ET À Y INSÉRER DES DISPOSITIONS RELATIVES À D'AUTRES CATÉGORIES DE MEMBRES

208. Le Directeur général indique qu'en 2012, il a été envisagé que la CPS puisse ouvrir ses portes à de nouveaux membres. En effet, certaines organisations (y compris peut-être l'UE) pourraient souhaiter resserrer leurs liens avec la CPS ; or, rien n'est prévu pour leur accorder un statut particulier, mis à part la possibilité de les inviter à prendre part aux réunions en qualité d'observateur. Après les débats tenus au cours de la quarante-deuxième session du CRGA en 2012, il a été demandé au Directeur général d'élaborer une politique en la matière et de la présenter au CRGA cette année. Un groupe de travail, qui s'est réuni pour la première fois il y a peu, a également été créé. L'étude des questions relatives à l'accueil de nouveaux membres a mis au jour certaines anomalies relatives au fait que, bien que certaines modifications aient été approuvées et mises en œuvre, elles n'ont pour l'heure aucune valeur juridique.

209. Le Directeur général adjoint en charge des opérations et de la gestion explique que, pour ce qui concerne le statut de membre d'une organisation internationale, il convient d'étudier si les documents fondateurs de celle-ci permettent d'ouvrir la candidature à de nouveaux membres. Dans le cas de la CPS, le droit international, très différent des législations nationales et plus souple que ces dernières, offre des possibilités d'intégrer les modifications en question. La Convention de Canberra porte création de la Commission du Pacifique Sud. Or, en 1997, tous ses membres ont accepté de rebaptiser celle-ci Communauté du Pacifique. En vertu du droit international, il est possible de considérer qu'il existe depuis lors une pratique étatique suffisamment dense pour valider ce changement de nom. Sur ce point, le droit

international coutumier est étayé par les dispositions de la Convention de Canberra, qui précisent que « Les dispositions de la Convention ne pourront être modifiées qu'après accord entre tous les Gouvernements membres ». Auparavant, les amendements se faisaient au moyen d'accords officiels qui demandaient aux différents États de suivre des procédures éminemment chronophages. Aujourd'hui, un grand nombre de pays indépendants étant désormais membres, une telle procédure d'amendement constituerait un travail de longue haleine et d'une grande complexité. Un autre problème concerne le fait qu'un certain nombre de membres n'a pas accédé à la Convention de Canberra (il s'agit d'États et non de Territoires). Lors de la Conférence tenue à Saipan en 1983, le statut de membre de plein droit a été accordé à tous les membres actuels, accélérant ainsi l'adhésion d'un grand nombre de pays qui n'avaient pas accédé au traité. La CPS propose donc d'adopter la même approche, en vertu du droit international coutumier. Depuis 1997, aucun membre n'a opposé d'objection et les nouveaux membres sont considérés comme membres de plein droit à tout point de vue. Le CRGA pourrait donc demander à la Conférence de confirmer leur statut juridique en tant que membres de plein droit. Sur le plan de l'accueil de nouveaux membres par la CPS, les statuts de membre de plein droit, de membre associé ou d'observateur constituent des catégories standard. Il n'est pas nécessaire d'apporter des modifications à la catégorie de membre de plein droit. En revanche, il n'est nullement fait mention du statut de membre associé dans la Convention de Canberra. Parmi les solutions proposées, la démarche classique consisterait à adopter un accord portant amendement afin de créer ces catégories. Une autre solution serait de déclarer que la Conférence a le pouvoir de créer ces catégories en vertu des articles de la Convention de Canberra, auquel cas une résolution approuvée par tous les Gouvernements membres serait suffisante et constituerait un accord portant amendement. La nécessité ou non d'un processus d'approbation serait alors fonction du droit national de chaque membre. Plusieurs partenaires ont déjà exprimé leur souhait de s'engager plus étroitement auprès de la CPS et d'être reconnus comme faisant partie intégrante de la Communauté du Pacifique. Le Directeur général adjoint affirme qu'il est essentiel de prendre en considération le contexte mondial, qui entraîne une forte concurrence pour les financements, et que la CPS doit tenir compte de l'importance de reconnaître ses partenaires de confiance.

210. La Présidente confirme que la solution suggérée par la CPS est faisable au titre de la Convention de Vienne sur le droit des traités.

211. Le représentant de l'Australie salue la CPS et le groupe de travail. En tant que dépositaire de la Convention de Canberra, l'Australie a la responsabilité de veiller à ce qu'une valeur juridique idoine soit donnée aux modifications. Il importe également d'adopter la solution la plus simple et la plus élégante. L'Australie approuve pleinement l'application du principe de la pratique étatique, qu'elle juge clair, pour résoudre ces problèmes. Le délégué ajoute que cette approche pourrait avoir valeur d'amendement dès lors que la modification proposée respecte les règles énoncées dans le document d'origine. Pour finir, il précise que l'Australie adhère aux recommandations.

212. Le délégué des États fédérés de Micronésie s'enquiert des implications juridiques de ces modifications sur les décisions et accords passés avant 1997 et faisant référence à la Commission du Pacifique Sud.

213. Le Directeur général explique que toutes les résolutions antérieures demeureront inchangées.

214. Le Directeur général adjoint en charge des opérations et de la gestion indique que les propositions ne feront qu'entériner des décisions déjà prises par l'organe directeur et qu'aucune modification n'est suggérée. La continuité juridique entre la Commission du Pacifique Sud et la Communauté du Pacifique sera ainsi assurée sans aucune conséquence juridique pour les membres.

215. La Présidente avance qu'il sera peut-être nécessaire de vérifier toutes les résolutions de la Conférence pour veiller à ce qu'elles aient toutes une valeur juridique, mais que pour l'heure, le CRGA cherche seulement la façon d'entériner le changement de nom de l'Organisation et le statut des membres actuels.

216. Le délégué de la France déclare que son pays n'a pas d'objection à émettre aux recommandations, mais que le cahier des charges du sous-comité n'est pas aussi représentatif qu'il le devrait ; par exemple, en tant que dépositaire de la Convention fondatrice, l'Australie devrait en faire partie, tout comme d'autres pays dont les traditions juridiques pourraient poser problème, afin que le sous-comité puisse aboutir à une proposition correcte. Selon lui, cela signifierait davantage de membres, mais épargnerait des problèmes par

la suite.

217. La représentante de Guam déclare que son pays a récemment amendé sa législation pour répondre au problème de changement de nom, et espère qu'il ne sera pas nécessaire de recommencer. Elle se range à l'avis de la Présidente pour ce qui concerne le passage en revue des décisions antérieures pour s'assurer de leur légitimité. Guam adhère aux recommandations et espère qu'il n'y aura pas de séparation des fonds eu égard aux nouveaux membres.

218. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée salue le travail du Directeur général adjoint en charge des opérations et de la gestion. Il approuve l'approche proposée et souligne que le réexamen des résolutions antérieures représente un travail titanesque. La Papouasie-Nouvelle-Guinée adhère aux recommandations et est également favorable à ce que l'Australie soit membre du sous-comité en sa qualité de dépositaire.

219. La déléguée du Samoa remercie le Directeur général adjoint en charge des opérations et de la gestion et approuve toutes les recommandations. Elle remercie l'Australie, en tant que dépositaire, pour son action en faveur de la proposition de la pratique étatique. Concernant les nouvelles catégories de membres, le Samoa reconnaît qu'elles peuvent présenter des avantages et est volontaire pour travailler à la rédaction d'un document d'orientation pour la prochaine session du CRGA.

220. Le représentant des États-Unis remercie le groupe de travail, et en particulier la France et l'Australie. Il signale que son antenne juridique a eu très peu de temps pour examiner les propositions. Les modifications du traité sont importantes et la prudence est de mise. Les États-Unis reconnaissent la nécessité d'entériner les modifications, mais sont d'avis qu'un amendement à la Convention de Canberra constituerait la meilleure solution, l'article XIII de ladite Convention prévoyant en l'état que les dispositions de celle-ci ne peuvent être modifiées qu'après accord entre tous les Gouvernements membres. En outre, étant donné que la CPS propose également d'autres modifications, il se peut qu'un réexamen complet soit nécessaire. Pour ce qui est du statut des membres, les États-Unis ont besoin de plus de temps pour étudier les différentes solutions offertes par le droit international afin de confirmer officiellement leur accord. En revanche, les États-Unis adhèrent aux propositions concernant les catégories de membres et aux raisons sous-jacentes ; le pays estime qu'un amendement de la Convention de Canberra constitue la meilleure option et propose donc de participer à une révision complète du traité. Le délégué déclare que les États-Unis sont impatients d'œuvrer sur ce point avec d'autres membres et la CPS pendant l'année à venir. Quant à la question des nouveaux membres, le représentant déclare que les États-Unis approuvent l'analyse réalisée, mais qu'ils n'ont pas eu suffisamment de temps pour se pencher sur la question et déterminer la meilleure façon de procéder. Le pays soutient l'intégration du Timor-Leste au sein de la CPS et est prêt à prendre toutes les mesures nécessaires à cette fin.

Les États-Unis demandent que le texte ci-dessous soit ajouté au procès-verbal de la Conférence :

« Les États-Unis reconnaissent la valeur de la CPS en tant que partenaire institutionnel et entendent coopérer avec elle en vue d'atteindre leurs objectifs communs, notamment en veillant à ce que les grandes décisions institutionnelles de l'Organisation soient prises par voie de consensus. Nous apprécions la souplesse avec laquelle le Secrétariat général et les participants de la CPS ont accueilli nos suggestions relatives aux résolutions dont il est question aujourd'hui.

Nous continuons en particulier de nous interroger sur le texte de la résolution concernant le statut juridique des membres de cette Organisation participant aux réunions de l'organe directeur depuis 1983 et nous ne sommes donc pas en mesure de nous rallier au consensus visant à adopter cette résolution. Depuis de nombreuses années, nous saluons la participation de l'ensemble des représentants à ces réunions et ne souhaitons prendre aucune mesure qui n'irait pas dans le sens du *statu quo*. Néanmoins, nous espérons poursuivre le dialogue sur ces sujets et désirons travailler de manière constructive au sein du Groupe de travail sur le statut de membre ou de tout autre forum idoine, afin de trouver une voie acceptable permettant d'avancer sur ces questions. »

221. Le représentant de Kiribati remercie la France d'avoir assuré la présidence du groupe de travail et le Directeur général adjoint en charge des opérations et de la gestion pour les informations qu'il a transmises. Kiribati soutient les recommandations.

222. La déléguée de la Nouvelle-Calédonie remercie le groupe de travail d'avoir œuvré à la mise à jour du document. La Nouvelle-Calédonie est aussi d'avis que l'Organisation doit gagner en souplesse et que l'admission de l'UE en tant que membre pourrait contribuer à renforcer les liens. Elle note également qu'un resserrement des relations avec le secteur privé pourrait permettre d'augmenter les financements. Néanmoins, étant donné les réformes en profondeur entamées par la CPS, l'approche pragmatique proposée par le groupe de travail semble la plus sage.

223. Après avoir remercié le groupe de travail, le délégué de la Polynésie française adhère au changement de nom de l'Organisation ainsi qu'aux conclusions de la Conférence tenue à Saipan en 1983 sur le statut de membre de plein droit. La Polynésie française s'associe à la déclaration de la France sur l'ouverture du groupe de travail à de nouveaux membres.

224. Le représentant des Fidji remercie le Directeur général et le Directeur général adjoint en charge des opérations et de la gestion. Il déclare que les Fidji approuvent les recommandations et il remercie le groupe de travail de les avoir formulées. Les Fidji prennent note des inquiétudes des États-Unis, qui ne portent pas sur le fond des modifications, mais sur le calendrier de leur mise en œuvre, et sont d'accord pour examiner la portée globale des amendements. Le délégué propose que, sous réserve de l'approbation de principe du CRGA, le groupe de travail peaufine les détails du projet et le soumette à l'organe directeur l'année prochaine, afin que ce dernier puisse approuver la globalité du travail mené. Il ajoute simplement un mot de mise en garde concernant les annexes B et C en matière de droits de participation, indiquant qu'il convient d'être prudent dans ce domaine et que le groupe de travail devrait en prendre acte. Les Fidji aimeraient faire partie du groupe de travail.

225. Le représentant de Niue remercie le groupe de travail, la Présidence française et le Directeur général adjoint en charge des opérations et de la gestion pour leur approche prudente. Il remercie également l'Australie d'avoir endossé le rôle de dépositaire du traité et proposé une approche simple et élégante. Selon lui, les catégories de membre associé et d'observateur pourraient s'avérer avantageuses. Il fait valoir le fait que Niue est membre associé de certaines organisations : le pays paie une contribution et reçoit en contrepartie une assistance technique. Le délégué soutient les recommandations.

226. Le représentant des Îles Cook salue les efforts de la CPS et souligne l'importance des éclaircissements apportés par le Directeur général et le Directeur général adjoint. Les Îles Cook se rallient à la déclaration du Samoa concernant le statut d'observateur, perçu comme un avantage pour les pays océaniques. Il prend note des inquiétudes des Fidji concernant les droits de participation.

227. La Présidente note qu'il est en effet nécessaire de clarifier la question des droits de participation et des droits des observateurs.

228. Le représentant de la Nouvelle-Zélande déclare avoir écouté les commentaires des États-Unis avec attention et encourage le groupe de travail à se concentrer sur les approches pragmatiques. Il ajoute que la Nouvelle-Zélande a des suggestions à lui transmettre à ce sujet.

229. Le représentant des Îles Salomon prend acte du soutien de l'Australie et des inquiétudes des États-Unis. Il souligne que si certains membres ont déposé leurs instruments d'adhésion, d'autres n'ont pas eu à remplir cette exigence. Des clarifications sont donc demandées concernant cette différence de traitement. Il demande si, de fait, il existe une distinction entre les membres qui ont déposé leurs instruments avant 1983 et ceux qui les ont déposés après cette date.

230. La déléguée des Îles Marshall remercie le Président du groupe de travail pour la conduite de ce dossier. Elle se dit impatiente d'examiner les projets de politique concernant les autres catégories de membres et sollicite des précisions sur le processus relatif aux membres observateurs demandant à accéder au statut de membres à part entière.

231. Le représentant de Tokelau déclare que toute modification de la politique régissant le statut de membre de la Communauté du Pacifique signifie de marcher dans les pas de ses fondateurs, ce qui appelle la prudence. Il ajoute que l'absence d'autres catégories de membres dans le cadre juridique actuel traduit peut-être une véritable intention de la part des fondateurs de la Communauté.

232. Le représentant des États-Unis est d'avis qu'une approche idoine doit être trouvée pour avancer sur le front des propositions relatives aux catégories de membres. Il déclare que le groupe de travail n'a reçu que très récemment les projets de texte relatifs à l'adhésion de nouveaux membres et qu'il lui faut davantage de temps pour pouvoir les examiner correctement.

233. Le Directeur général adjoint en charge des opérations et de la gestion répond que les propositions de la CPS visent simplement à confirmer une valeur juridique établie afin d'éviter de nouvelles procédures relatives à des décisions déjà prises. Il prend acte du conseil de l'Australie incitant à une démarche pragmatique et prudente. Il est peu probable qu'une révision de la Convention de Canberra ait lieu, plusieurs tentatives ayant été menées dans ce sens par le passé sans qu'aucune ne voie jamais le jour.

234. Le Directeur général répond que la dernière tentative de révision de la Convention de Canberra a débuté en 1970 pour prendre fin en 1974. Il insiste sur l'expression « conférer une valeur juridique » et fait part de son souhait que les États-Unis approuvent les propositions qui émaneront des délibérations. Il note par ailleurs que l'Australie, les Fidji et la Nouvelle-Zélande ont demandé à faire partie du groupe de travail.

235. Pour conclure, la Présidente affirme que les propositions de la CPS visent à rendre effectives les décisions politiques prises par les ministres des États et Territoires insulaires océaniques lors des conférences de 1983 et de 1997 et insiste sur le fait que les décisions en question ont déjà été avalisées lors de ces conférences. La Communauté du Pacifique et ses membres agissent déjà dans le droit fil de ces décisions. Elle déclare en outre que la Convention de Canberra et le droit international des traités constituent un fondement légal permettant à la Communauté du Pacifique d'ouvrir ses portes à de nouveaux membres autrement que par l'adhésion.

RECOMMANDATIONS

236. Le CRGA convient, à la majorité, de recommander à la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique de :

- i. examiner et approuver la proposition du Secrétariat général de confirmer la valeur juridique de la résolution adoptée par la Conférence, en 1997, et qui visait à changer le nom de la « Commission du Pacifique Sud » en « Communauté du Pacifique », comme préconisé dans le projet de résolution y afférent (p. 55) ;
- ii. examiner et approuver la proposition du Secrétariat général de confirmer le statut juridique des membres actuels de la Communauté du Pacifique, dans le droit fil de la résolution adoptée par la Conférence du Pacifique Sud, en 1983, et qui visait à ouvrir les portes de la Communauté du Pacifique à de nouveaux membres et à octroyer le statut de membre à part entière à tous les membres, comme préconisé dans le projet de résolution y afférent (p. 56) ;
- iii. prendre note de la proposition du Secrétariat général concernant la création de nouvelles catégories de membres pour les membres associés et les observateurs ; et de
- iv. recommander que le Secrétariat général et le groupe de travail élargi du CRGA sur le statut de membre, qui comprend l'Australie, les Fidji, la France, la Polynésie française, Guam, les Îles Marshall, la Nouvelle-Zélande, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Samoa et les États-Unis d'Amérique, étudient plus avant les questions relatives aux statuts de membre associé et d'observateur, ainsi que le projet de politique régissant les statuts de membre et d'observateur de la CPS, présentent à la quarante-quatrième session du CRGA une proposition définitive.

SIGNATURE DE LA STRATÉGIE DE PAYS CONJOINTE KIRIBATI-CPS

237. Le Directeur général et la représentante de Kiribati signent la stratégie conjointe de pays, la toute première des stratégies de deuxième génération. Le Directeur général souligne que Kiribati fut également le tout premier pays à signer une stratégie conjointe de pays avec la CPS.

POINT 5.1 B DE L'ORDRE DU JOUR – POLITIQUE RÉGISSANT LE STATUT DE MEMBRE DE LA CPS

238. Le Secrétariat général informe le CRGA des avancées réalisées en 2013 sur ce dossier et (suite aux discussions tenues avec le Président du groupe de travail) il propose des éléments de langage concernant les critères et les principes généraux d'admission en qualité de membre de plein droit, ainsi que les nouvelles catégories de membres proposées pour les membres associés et les observateurs. Compte tenu des recommandations formulées au titre du point 5.1 A de l'ordre du jour et de la nécessité d'établir une nouvelle politique détaillée à laquelle les membres pourront se référer pour statuer sur les demandes d'adhésion à l'Organisation, le Secrétariat général a élaboré un projet de politique régissant les statuts de membre et d'observateur de la Communauté du Pacifique.

RECOMMANDATIONS

239. Le CRGA convient, à la majorité, de recommander à la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique de :

- i. approuver officiellement l'approche proposée quant au statut de membre de plein droit de la Communauté du Pacifique ;
- ii. examiner et approuver le projet de résolution visant à permettre au Timor-Leste de présenter, s'il le souhaite, une demande d'admission à l'Organisation, ainsi que l'approche retenue pour mener à bonne fin ce dossier (p. 57) ;
- iii. noter le travail accompli dans l'élaboration d'une politique sur les statuts de membre et d'observateur de la Communauté du Pacifique, y compris en ce qui concerne les droits de participation ; et de
- iv. donner instruction au Secrétariat général et au groupe de travail sur le statut de membre d'élaborer plus avant le projet de politique régissant les statuts de membre et d'observateur de la Communauté du Pacifique et de présenter à la quarante-quatrième session du CRGA une proposition définitive.

POINT 5.2 DE L'ORDRE DU JOUR - MODALITÉS DE GOUVERNANCE DE LA CPS – DOCUMENT DE RÉFLEXION

240. Le rapport de l'évaluation externe indépendante de la CPS conduite en 2012 reconnaît l'importance du rôle joué par le CRGA et la Conférence de la Communauté du Pacifique dans la gouvernance de l'Organisation, tout en notant qu'il convient de mieux en tirer parti. Compte tenu de la nécessité d'améliorer les modalités de gouvernance de la CPS et de tenir compte des observations formulées par les membres durant l'élaboration du nouveau Plan stratégique directeur, il apparaît essentiel de revoir les modalités en place pendant la période 2013-2015.

RECOMMANDATIONS

241. Le CRGA convient de recommander à la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique de :

- i. débattre sur l'importance d'améliorer l'efficacité des procédures de gouvernance de la CPS, notamment en définissant clairement les fonctions relatives à la gouvernance de l'Organisation et celles relatives à la gouvernance des programmes, actuellement entièrement assumées par le CRGA ; et de

- ii. convenir de faire évaluer les procédures de gouvernance de la CPS en 2014, notant que cette évaluation sera financée dans la limite des ressources budgétaires existantes et que les conclusions de cette évaluation et les recommandations y afférentes seront alors présentées lors de la quarante-quatrième session du CRGA, en 2014..

POINT 5.3 DE L'ORDRE DU JOUR - RÉVISION DES CONTRIBUTIONS STATUTAIRES ET DES SUBVENTIONS SPÉCIALES DES PAYS HÔTES

242. Conformément aux instructions données par le CRGA réuni en sa quarante-deuxième session, le Secrétariat général a renoué avec la tradition des révisions triennales des contributions statutaires et des subventions spéciales des pays hôtes. La présente révision examine les contributions statutaires en termes relatifs et absolus. Elle s'appuie, d'une part, sur la recommandation formulée lors de l'évaluation externe indépendante de la CPS concernant le rééquilibrage progressif du budget ordinaire de l'Organisation et, d'autre part, sur l'évolution des capacités économiques des membres océaniques depuis la dernière révision effectuée en 2006. Le Secrétariat général a également commandé une étude indépendante en vue d'estimer les avantages économiques que procure la présence de la CPS dans les pays hôtes de l'Organisation : Nouvelle-Calédonie, Fidji, États fédérés de Micronésie et Îles Salomon. La conduite de l'étude avait été approuvée en 2012, à l'occasion de la quarante-deuxième session du CRGA.

RECOMMANDATIONS

243. Concernant les contributions statutaires des membres fondateurs, le CRGA convient de recommander à la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique de :

- i. mettre à l'étude la proposition d'augmentation des contributions statutaires des membres fondateurs présentée par le Secrétariat général et en prendre acte, le cas échéant, l'objectif étant de relever la contribution statutaire de l'Australie à 3,2 millions d'UCOM et celle des trois autres membres fondateurs à 2,5 millions d'UCOM chacun pour l'exercice 2015 (portant leur contribution collective à 10,7 millions d'UCOM) ;
- ii. noter que les pourparlers engagés avec les membres fondateurs à ce sujet se poursuivent ; et de
- iii. approuver, dans l'intervalle, le barème ci-dessous pour l'exercice 2014, les montants étant quasiment inchangés (si ce n'est qu'ils ont été arrondis).

Australie	3 200 000 UCOM
France	2 500 000 UCOM
Nouvelle-Zélande	2 050 000 UCOM
États-Unis d'Amérique	<u>1 417 665 UCOM</u>
Total	9 167 665 UCOM

244. Concernant les contributions statutaires des membres insulaires océaniques, le CRGA convient de recommander à la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique de :

- iv. conserver le système actuel de classement des membres insulaires océaniques en différents groupes en fonction du niveau récent de leurs dépenses publiques ordinaires ; et de
- v. valider la constitution de cinq groupes de pays et les montants attribués à chacun d'entre eux (pour un total de 2 millions d'UCOM) comme suit :

Groupe 1 : 360 000 UCOM	Groupe 2 : 130 000 UCOM	Groupe 3 : 63 000 UCOM	Groupe 4 : 52 000 UCOM	Groupe 5 : 42 000 UCOM
Nouvelle-Calédonie Papouasie-Nouvelle-Guinée	Fidji Polynésie française Guam	Samoa américaines États fédérés de Micronésie Îles Mariannes du Nord Samoa Îles Salomon Vanuatu	Îles Cook Kiribati Îles Marshall Palau Tonga	Nauru Niue Pitcairn Tokelau Tuvalu Wallis et Futuna

245. Concernant les contributions statutaires des pays bénéficiant des services du SPBEA, le CRGA convient de recommander à la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique de :

- vi. noter que les contributions actuellement versées au SPBEA par les pays membres bénéficiant de ses services seront additionnées à leurs contributions statutaires respectives, selon les montants en vigueur actuellement : 23 600 UCOM (Fidji, Samoa, Îles Salomon, Tonga et Vanuatu), 17 300 UCOM (Kiribati) et 13 100 UCOM (Nauru, Tokelau et Tuvalu).

Membre	Contribution statutaire hors contribution au SPBEA (en UCOM)	Contribution au SPBEA (en UCOM)	Contribution totale (en UCOM)
Fidji	130 000	23 600	153 600
Samoa	63 000	23 600	86 600
Îles Salomon	63 000	23 600	86 600
Vanuatu	63 000	23 600	86 600
Tonga	52 000	23 600	75 600
Kiribati	52 000	17 300	69 300
Nauru	42 000	13 100	55 100
Tokelau	42 000	13 100	55 100
Tuvalu	42 000	13 100	55 100

246. Concernant les subventions spéciales des pays hôtes, le CRGA convient de recommander à la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique de :

- vii. prendre note des résultats préliminaires de l'étude indépendante, lesquels viennent confirmer que la présence de la CPS génère des retombées économiques importantes dans les pays hôtes, et donner instruction au Secrétariat général de diffuser le rapport de l'étude à tous les membres ;
- viii. approuver l'inscription d'une subvention spéciale pour les États fédérés de Micronésie et les Îles Salomon ;
- ix. prendre note de la proposition du Secrétariat général de porter le montant des subventions spéciales à 3 000 000 d'UCOM, en vue de son inscription au budget des exercices 2015/2016, noter que le Secrétariat général s'entretiendra avec les quatre pays hôtes au sujet de la répartition de ce montant global, en notant par ailleurs que les Îles Salomon et les États fédérés de Micronésie ont accepté d'être inclus dans ce groupe, et saluer la déclaration des Îles Salomon confirmant le versement d'une subvention spéciale annuelle d'un montant de 50 000 UCOM ; et de
- x. approuver le maintien des subventions spéciales de la Nouvelle-Calédonie et des Fidji à leurs niveaux actuels, à savoir, après arrondi, 60 000 UCOM et 40 000 UCOM respectivement pour l'exercice 2014.

**POINT 5.4 DE L'ORDRE DU JOUR – POUR UN DÉVELOPPEMENT PLUS RÉILIENT :
MAÎTRISE INTÉGRÉE DES RISQUES LIÉS AU CLIMAT, AUX CATASTROPHES
ET À LA SÉCURITÉ HUMAINE**

247. Les États et Territoires insulaires océaniques sont particulièrement vulnérables à une large gamme d'aléas naturels liés aux conditions climatiques, à la géologie, tels les séismes et les tsunamis, et à diverses pathologies. Ces aléas, qui présentent des risques importants pour la sécurité humaine, sont notamment susceptibles d'entraîner des effets adverses sur la sécurité hydrique et alimentaire, le milieu naturel, la santé, l'infrastructure économique et les institutions sociales. Ces dernières années, les États et Territoires insulaires océaniques ont enregistré des progrès dans la maîtrise des risques liés au changement climatique et aux catastrophes naturelles, mais il reste encore beaucoup à faire pour réduire à la fois notre exposition à ces risques et notre vulnérabilité. Ces pays peuvent adopter un arsenal de mesures qui leur permettront d'améliorer leur gestion des risques et d'utiliser plus efficacement les moyens financiers dont ils disposent ou qui leur sont apportés de l'extérieur, afin d'assurer un retour sur investissement optimal. On citera notamment les mesures suivantes :

- a. élaborer une stratégie régionale intégrant l'action climatique et la gestion des risques de catastrophe et propre à favoriser un développement résilient face au changement climatique et aux catastrophes ;
- b. adopter une démarche plurisectorielle et intégrée, fondée sur le principe « partenaires multiples, équipe unique » pour la mise en œuvre de la nouvelle stratégie intégrée ;
- c. définir les priorités d'action en matière de gestion des risques ;
- d. évaluer les implications de ces priorités sur la prestation des services pertinents de la CPS en faveur des États et Territoires insulaires océaniques, et
- e. tenir systématiquement compte des méthodes de gestion des risques dans tous les secteurs d'intervention de la CPS.

248. Plusieurs États et Territoires insulaires océaniques mettent déjà en œuvre des approches plurisectorielles intégrées. On citera par exemple les initiatives de la province de Choiseul aux Îles Salomon et de l'île d'Abaiang à Kiribati. En interne, la CPS a déjà adopté une approche programmatique plurisectorielle.

249. Le Directeur général déclare que de nombreux membres ont créé des plans d'action nationaux conjoints pour le climat et la réduction des risques de catastrophe, et que plusieurs organisations travaillent de concert à l'élaboration d'une feuille de route qui permettra de rassembler les différents cadres régionaux sectoriels au sein d'un seul et unique cadre lorsque ceux-ci arriveront à échéance en 2015. Il présente le chef de l'administration provinciale de Choiseul (Îles Salomon), venu exposer un projet actuellement en cours dans sa province et auquel participent de nombreuses organisations. Christelle Pratt et le Professeur John Hay, chargés d'œuvrer à l'élaboration de la stratégie combinée, sont également présents pour parler de leur travail.

250. Le Conseiller principal en changement climatique de la CPS aborde l'historique et le contexte des problématiques liées à la sécurité humaine dans la région. L'objectif est d'augmenter la résilience via une meilleure gestion des risques. Il explique que la sécurité humaine et les moyens de subsistance pérennes sont la pierre angulaire du développement. Si certains des risques qui menacent la région découlent de l'activité humaine et sont liés au contexte socioéconomique, d'autres tiennent à la nature même des archipels dont les îles sont très dispersées, aux ressources limitées des îles, à leur mode d'exploitation, à la santé, ainsi qu'à leur vulnérabilité intrinsèque aux aléas naturels. Les catastrophes ont entraîné d'importantes pertes économiques pour les États et Territoires insulaires océaniques. En plus d'exacerber ces phénomènes déjà présents, le changement climatique engendre également des risques pour la sécurité alimentaire et l'intégrité de l'environnement naturel. Pour relever les défis climatiques, le Conseiller explique qu'il est important de s'attaquer en tout premier lieu aux tâches les plus urgentes, à savoir acquérir une meilleure compréhension de la manière dont les aléas et le changement climatique influent sur la sécurité humaine, se prévaloir d'une

analyse plus solide des mesures de réduction des risques et adopter une approche plurisectorielle intégrée, propre à lutter plus efficacement contre ces problématiques. Le projet de Choiseul est une illustration particulièrement pertinente de cette approche et pourrait éventuellement servir de modèle à suivre, tout comme le projet Lifuka.

251. Le Directeur du Département réduction des risques de catastrophe précise que Choiseul et Lifuka sont des exemples de projets menés à l'échelon local, et que des travaux aux niveaux régional et national sont également en cours, rassemblant les différentes parties prenantes dans les domaines de la réduction des risques et du changement climatique. En 2010, les Tonga ont été le premier pays à mettre en place des approches intégrées pour ces deux domaines et à créer un plan d'action national conjoint. Selon le Directeur du Département, pour l'heure, 13 des 14 États océaniques ont opté pour une approche intégrée en la matière. En outre, des plans d'action nationaux sont en place ou en cours de développement dans la majeure partie de la région. Il n'existe néanmoins aucune approche « prête à l'emploi », chaque pays devant tenir compte des besoins et du contexte qui leur sont propres. À l'échelon régional, la CPS, les institutions spécialisées des Nations Unies ainsi que d'autres agences du CORP (PROE et FIP) associent leurs efforts en vue de fournir un environnement propice à la coordination de travaux menés aux niveaux local et national. Sur le plan politique, les deux cadres internationaux, à savoir le Cadre d'action de Hyogo, qui traite de la réduction des risques de catastrophe, et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, arrivent tous deux à terme en 2015. Une approche coordonnée présente de nombreux avantages, car elle permet notamment d'améliorer l'efficacité des actions entreprises et d'éviter un phénomène d'essoufflement lié à la multiplication des missions dans les pays. À la CPS, la nouvelle Direction des programmes supervisera les programmes et une nouvelle unité chargée du changement climatique et de la gestion des risques de catastrophe sera créée au sein de cette Direction pour chapeauter le travail. La conception des programmes s'appuiera sur une approche globale de la gestion des risques de catastrophe. Enfin, la CPS a adopté une stratégie de réduction des gaz à effet de serre visant une baisse de 30 % d'ici 2016.

252. Le chef de l'administration provinciale de Choiseul poursuit sur le projet en cours dans sa province. Il explique que deux ans auparavant, une personne réputée aux Îles Salomon pour son esprit avant-gardiste avait déclaré être lasse des projets et pilotes individuels qui n'aboutissaient à aucun résultat, précisant qu'en dépit des nombreux fonds alloués au changement climatique, peu de progrès sont en effet visibles dans les pays océaniques. Fortes de ce constat, les Îles Salomon se sont efforcées d'ouvrir de nouvelles voies dans l'optique de lutter efficacement contre les phénomènes climatiques extrêmes et les autres effets observés du changement climatique. Le projet a donc mené une approche intégrée dans de nombreux secteurs, notamment en aidant les agriculteurs à lutter contre l'appauvrissement des sols, en enseignant la nutrition dans les villages (ce qui contribue également à combattre les MNT) ainsi qu'en adaptant cette approche dans le secteur de la pêche. L'équipe est ainsi parvenue à développer un programme intégré qu'elle a décidé de mettre à l'essai dans la province de Choiseul. Les partenaires de ce projet sont la CPS, la GIZ, le PROE, le PNUD, le Programme australien des sciences du changement climatique et de la planification de l'adaptation dans le Pacifique (PACCSAP), The Nature Conservancy et l'Agence américaine pour le développement international (USAID). Une mission conjointe a été entreprise dans la province, dont étaient originaires 80 des 140 participants à l'atelier de Choiseul. Des activités ont été planifiées et mises en œuvre depuis Honiara en collaboration avec la province. Kiribati a par la suite adopté une approche similaire pour l'Île d'Abaiang. Il explique qu'une démarche axée sur l'île dans sa globalité présente un véritable intérêt et que l'équipe, en tant que conceptrice de cette approche et responsable de son bon fonctionnement, a bon espoir de surmonter les difficultés liées au passage de la théorie à la pratique. Pour conclure, le chef de l'administration provinciale de Choiseul remercie les partenaires du projet.

253. Christelle Pratt prend la parole sur la stratégie intégrée. Elle déclare que cette dernière permettra de mieux définir ce qu'est un développement résilient aux catastrophes et au changement climatique. Plusieurs pays ne sont pas en mesure d'atteindre de nombreux OMD. Elle précise que les OMD 1, 7 et 8 étaient influencés par le changement climatique et les aléas naturels, et que la prévention reste la meilleure approche qui soit. Si les récents événements ont entraîné moins de victimes, les dommages ont en revanche été plus importants. Selon elle, beaucoup reste encore à faire sur le front de la planification et des choix en matière de développement, bien que la quasi-totalité des pays mènent déjà une approche intégrée de leurs plans. Le grand nombre d'institutions en charge soit du changement climatique soit de la gestion des risques de catastrophe a compliqué l'intégration de ces deux domaines. Pour autant, parvenir à mettre en place cette

double intégration suscite une motivation croissante. La stratégie vise ainsi à contribuer au développement d'un environnement au sein duquel les aléas naturels ne présentent plus de risques et à donner aux pays des orientations pertinentes afin qu'ils élaborent des politiques permettant une meilleure maîtrise des risques liés aux catastrophes et au changement climatique. Les réflexions actuelles menées dans le cadre de la stratégie s'articulent autour de quatre volets : amélioration de la gestion du risque, développement sobre en carbone, renforcement des activités de préparation, de riposte et de relèvement et gestion des thématiques nouvelles et émergentes. La stratégie doit également s'inscrire en lien avec d'autres processus relatifs à l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. Parmi les étapes à venir figure notamment un processus d'approbation en 2014, dont le projet sera présenté à l'occasion des réunions régionales de l'année, notamment du CRGA, et du Sommet du Forum des Îles du Pacifique en 2015.

254. Le Directeur général adjoint en charge des programmes explique que la stratégie souligne l'importance, pour la CPS, d'adapter sa programmation. Il ajoute que la mobilisation des ressources constitue également un enjeu de taille pour l'Organisation. Le projet de Choiseul a mis en évidence la nécessité, pour les pays, de prendre en main la direction des actions et de les contrôler, et d'appeler à une coopération régionale pour une approche intégrée.

255. Le représentant des Îles Cook prend acte des exposés. Il salue le projet de Choiseul ainsi que les avantages que présente sa structure de gestion unique. Les Îles Cook remercient la CPS ainsi que Christelle Pratt et le Professeur Hay pour le travail accompli.

256. Le délégué de la France prend la parole. Pour lui, les exposés ont montré la capacité de la Communauté du Pacifique à relever un défi important et toute l'utilité d'une approche plurisectorielle intégrée. Il précise que l'une des missions du Directeur général adjoint en charge des programmes est justement de faciliter la mise en place de ce type d'approche. La création de ce poste est d'autant plus pertinente que celui-ci crée un lien entre les différentes composantes des stratégies. Par ailleurs, ce sujet est particulièrement d'actualité : en effet, la France présidera la vingt et unième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) en 2015 au cours de laquelle seront abordées certaines préoccupations dont ont fait part les pays océaniques dans ce domaine.

257. La représentante de Kiribati remercie les intervenants, et note que les membres se sentent particulièrement concernés par ces questions essentielles. Kiribati salue la CPS pour son approche intégrée dans plusieurs secteurs. Le pays a également adopté cette démarche et salue le projet de création en 2014 d'une unité consacrée au changement climatique et à la gestion des risques de catastrophe visant à conseiller les divisions et les pays insulaires océaniques. Elle ajoute qu'il est appréciable de voir que la CPS s'est fixé l'objectif ambitieux de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 30 %. La représentante explique que le changement climatique fait également partie des grandes problématiques de Kiribati et que le pays a besoin d'être épaulé pour renforcer sa résilience. Kiribati se félicite par ailleurs du lancement d'un projet UE-Nations Unies sur la migration. Bien qu'il s'agisse d'une solution de dernier recours à Kiribati, la question n'en demeure pas moins essentielle. Le travail réalisé dans le cadre de ce projet aidera le pays à analyser avec précision les aspects les plus importants de cette problématique et à communiquer sur ces points.

258. La déléguée de Nouvelle-Calédonie remercie les intervenants, et ajoute que ces questions requièrent en effet une approche transversale ainsi qu'une meilleure coordination entre les organisations. La Nouvelle-Calédonie n'a entrepris que tardivement des actions climatiques et a donc besoin de l'aide de la CPS sur ce plan. Le Territoire œuvre actuellement à l'élaboration d'un plan directeur sur l'atténuation du changement climatique et travaillera bientôt sur le thème de l'adaptation. La Nouvelle-Calédonie prévoit en outre de développer une stratégie de lutte contre le changement climatique. Par ailleurs, la compétence de sécurité civile sera bientôt transférée de l'État français à la Nouvelle-Calédonie, ce qui est un point positif. La Nouvelle-Calédonie se tient prête à aider les membres de la CPS à accéder à des financements. Enfin, elle souhaiterait faire partie de l'un des comités de pilotage de l'Organisation.

259. Le représentant de Niue remercie les intervenants. Depuis le sommet sur la gestion des risques de catastrophe et le changement climatique tenu en juillet à Nadi, Niue a réalisé des avancées dans ces domaines. Les catastrophes naturelles prennent de l'ampleur et l'Océanie a besoin de stratégies pour y

remédier. Niue souhaite se pencher sur les aspects pratiques de la mise en œuvre du plan. Tirant des enseignements des événements de 2004, le pays désire mettre en place un fonds de réserve pour faire face aux aléas naturels jusqu'à l'arrivée de l'aide extérieure. La situation particulière de Niue et d'autres petits pays insulaires doit absolument être prise en compte. Il précise que Niue n'étant pas membre de la Banque mondiale, l'île bénéficie de peu d'assistance. En effet, si Niue bénéficie d'une aide de haut niveau en termes de planification, le pays est moins épaulé pour ce qui est de la mise en œuvre ou encore de la gestion opérationnelle. De manière générale, si les informations présentées s'avèrent très utiles, le délégué apprécierait que les étapes soient davantage détaillées.

260. Le représentant des Îles Salomon félicite les intervenants, et notamment le chef de l'administration provinciale de Choiseul. Il explique que les Îles Salomon sont à la fois défenseurs et bénéficiaires de la nouvelle approche évoquée ici. Choiseul essaie actuellement de réimplanter sa petite capitale sur la grande terre afin de chercher des solutions aux risques liés au changement climatique, entre autres. Les infrastructures de la nouvelle capitale sont en bonne voie. Il souligne que la résilience est aussi fonction de l'urbanisation et du développement des infrastructures. Les Îles Salomon ont envoyé une délégation aux Fidji pour se former sur place à l'aménagement des petites agglomérations. Quant aux risques découlant de l'activité humaine, il convient de veiller à ce qu'ils ne contrebalancent pas les avantages procurés par la gestion des risques de catastrophe. La création d'une nouvelle capitale est un défi de taille reposant sur des décisions nombreuses et complexes au cours desquelles certains risques peuvent être planifiés et d'autres non.

261. La représentante des Îles Marshall remercie la CPS pour ses exposés et pour l'assistance fournie à ses membres dans le domaine de l'action climatique et de la gestion des risques de catastrophe. Une équipe de la CPS basée à Majuro œuvre actuellement à un plan d'action national conjoint. Elle tient à exprimer toute la gratitude de son pays envers la CPS pour son assistance ininterrompue en la matière, sans laquelle son pays, où le changement climatique est bel et bien tangible, n'aurait pas pu faire face. Elle salue l'Organisation pour son approche intégrée de l'action climatique et de la gestion des risques de catastrophe dans l'ensemble de ses divisions et relaie les commentaires précédents relatifs aux besoins spécifiques des petits pays insulaires.

262. Le représentant des États-Unis remercie le chef de l'administration provinciale de Choiseul d'avoir pris le temps de venir s'exprimer devant cette assemblée. Il pointe que ce projet fait désormais office de modèle et que les États-Unis se réjouissent d'avoir pu y contribuer par l'intermédiaire de l'USAID. Le pays apprécie le travail mené par la CPS en faveur d'une approche intégrée de l'action climatique et de la gestion des risques de catastrophe, notamment à l'échelon régional. L'intégration a permis d'améliorer les réalisations obtenues dans ces deux domaines grâce à la création de synergies, lesquelles peuvent également contribuer à la pérennité des actions. Les États-Unis sont d'avis qu'il faut poursuivre sur cette voie, notamment dans le domaine du renforcement des capacités, de la cartographie et des évaluations, et sont conscients que les pays ont besoin d'être épaulés sur ces points. Le représentant ajoute que la question des espèces envahissantes est également importante du point de vue de la sécurité humaine et que celles-ci représentent une menace croissante pour les économies du Pacifique. S'agissant d'une problématique transversale de par leur nature, les espèces envahissantes doivent être prises en compte dans le cadre d'un développement plus résilient. Aussi les États-Unis suggèrent-ils que ces espèces soient recensées et présentées en tant que problématique dans les documents de la CPS afin que cette dernière puisse faire part de ses nombreux projets dans ce domaine et notamment de son rôle dans le plan de biosécurité micronésien.

263. Le représentant des États fédérés de Micronésie remercie les spécialistes pour leur intervention et la CPS, et tout particulièrement sa Division géosciences et technologies appliquées, pour son aide relative au plan d'action national conjoint. Le pays aura encore besoin d'assistance pour synchroniser sa politique nationale avec celles de ses quatre États autonomes et assurer la phase délicate de la mise en œuvre.

264. Le représentant des Fidji félicite les intervenants pour leurs exposés et remercie le chef de l'administration provinciale de Choiseul. Les Fidji se font l'écho des opinions qui ont déjà été exprimées. Le représentant note que les stratégies régionales doivent être en phase avec les actions menées à l'échelon national.

265. La déléguée de Guam déclare qu'il s'agit d'un domaine de grand intérêt pour son pays. Son Gouverneur a été nommé pour participer au Groupe de travail sur le changement climatique créé par le Président Obama, et elle remercie la CPS de lui avoir fourni des informations précieuses sur le sujet. La représentante, qui a assisté à la réunion de juillet, en est revenue avec un si grand nombre d'informations et de connaissances qu'elle a été nommée à la tête du groupe de travail. Elle souligne qu'un grand nombre d'activités sont en cours, ne serait-ce qu'en Micronésie, ainsi que des études, dont elle espère que les résultats pourront être compilés au sein d'une plateforme de partage. Les Îles du Pacifique sont extrêmement vulnérables et le fait que d'autres pays extérieurs à la région soient très en retard sur ces questions, y compris les grands pays, est parfois décourageant. Elle ajoute qu'en vue de la tenue prochaine du Sommet des hauts dirigeants de Micronésie, le Gouverneur de Guam a demandé à intégrer la question du changement climatique à l'ordre du jour et que le Territoire souhaiterait qu'un agent de la CPS vienne y faire un exposé.

266. Pour la Présidente, il convient de tirer profit des occasions qui se présentent, notamment de la présence de Guam au sein du Groupe de travail du Président Obama et de la nomination de la France comme pays hôte de la COP21.

267. Le Directeur général adjoint en charge des programmes prend acte des remerciements exprimés en réponse au soutien de la CPS. Il déclare que le suivi, l'évaluation et la coordination du changement climatique sont en passe d'être transférés de la Cellule d'engagement stratégique vers la Direction des programmes. La création d'un comité de pilotage conjoint est envisagée et la CPS prend note que la Nouvelle-Calédonie souhaite y participer. Il salue l'idée de Niue de mettre sur pied un dispositif de riposte et ajoute que la CPS compte s'y intéresser et en étudier les détails plus avant, notamment les modalités d'accès aux ressources.

268. Le Directeur du Département réduction des risques de catastrophe remercie les membres pour leurs commentaires. Concernant l'idée du fonds de riposte, il précise que la Banque mondiale et le Japon, entre autres, ont mis en place une initiative régionale, qui consiste pour partie en un projet pilote sur l'assurance des risques de catastrophe s'appuyant sur l'expérience tirée dans la région des Caraïbes. Le projet pilote couvre cinq pays et s'achèvera fin 2014.

269. Le Professeur Hay signale que Niue a posé une question importante concernant la mise en œuvre des plans. La tâche est certes complexe, mais elle ouvre également des perspectives. Il est donc essentiel de s'engager avec l'intégralité des parties prenantes et de mettre en place un système complet de suivi, d'évaluation et de partage des enseignements de sorte que toute défaillance détectée de manière précoce dans la mise en œuvre de certains aspects du plan puisse être rectifiée et que des leçons puissent en être tirées. Concernant les commentaires de Niue sur le financement, il explique que le FIP a élaboré un outil portant sur le cadre de financement, lequel est actuellement mis à l'essai et permettrait aux pays d'analyser leurs propres cadres et d'accéder à certaines sources de financement potentiellement inconnues jusqu'ici. L'idée de se concentrer sur de petites étapes est bonne selon lui. Il ajoute que la remarque des États-Unis sur les espèces envahissantes est d'autant plus pertinente que la stratégie accordera une large part d'attention à cette question. Il précise que les espèces envahissantes peuvent aussi être vecteurs de maladies. En réponse à la demande de Guam, le Professeur Hay déclare que la CPS compte parmi les agents de son Antenne régionale Pacifique Nord (Pohnpei) une experte climatique et qu'il serait opportun que Guam l'invite à participer à ce sommet.

270. Le Directeur général adjoint en charge des programmes rend hommage aux bailleurs de fonds pour leurs financements et leur profond engagement dans ce domaine, en particulier l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Allemagne, les États-Unis, l'UE et le Japon.

271. Le Directeur général déclare que la CPS a prévu de continuer à œuvrer de manière plus intégrée, ce qui signifie notamment le décloisonnement de son organisation. Pour ce faire, l'Organisation invite également ses membres à lui faire part de leurs expériences en la matière. Le Directeur général espère que l'année prochaine, la CPS sera en mesure de présenter de manière plus détaillée ses activités reliant ses différentes divisions entre elles à l'échelon national ainsi que les résultats obtenus dans chaque pays.

272. La Présidente remercie l'ensemble des intervenants, notamment le chef de l'administration provinciale de Choiseul. Elle ajoute que les exposés ont clairement mis en évidence l'utilité de la stratégie en question. Certains membres ont réalisé des progrès à l'échelle nationale sur ce front. Selon elle, les efforts doivent avant tout être animés par la volonté de placer les besoins de la population, soit leur sécurité et leurs moyens de subsistance, au cœur de la démarche. Pour ce faire, des capacités et des ressources doivent être disponibles sur le terrain, et l'engagement de chacun doit être constant. Enfin, selon elle, des pays faisant office de modèle peuvent encourager une dynamique en la matière.

RECOMMANDATIONS

273. Le CRGA convient de recommander à la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique de :

- i. noter que le changement climatique, les aléas naturels et les espèces envahissantes engendrent d'importants risques pour les peuples du Pacifique de nature à entraver la réalisation des objectifs de développement durable des États et Territoires insulaires océaniques ;
- ii. soutenir les efforts déployés par le Secrétariat général pour conjuguer action climatique et gestion des risques de catastrophe, dans le cadre de la « feuille de route » pour l'élaboration d'une stratégie en faveur d'un développement résilient aux catastrophes et aux risques climatiques dans le Pacifique d'ici à 2015 ;
- iii. se féliciter des efforts consentis à l'échelon national par les États et Territoires insulaires océaniques pour mieux comprendre et gérer les risques climatiques et de catastrophe, et prendre part aux travaux des instances internationales pertinentes ;
- iv. saluer le travail engagé par le Secrétariat général pour se doter de moyens renforcés afin de contribuer de manière plus efficace à un développement résilient aux catastrophes et aux risques climatiques dans la région et remercier les partenaires du développement qui financent ce travail ; et de
- v. remercier le chef de l'administration provinciale de Choiseul d'avoir présenté l'initiative menée dans la Province de Choiseul et les avantages qu'offre cette approche multipartite, plurisectorielle, communautaire et pilotée par la population.

POINT 5.5 DE L'ORDRE DU JOUR – RENFORCEMENT DE LA PARTICIPATION DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL À L'ACTION INTERNATIONALE ET RÉGIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT

274. Le Directeur général explique que la CPS effectue un travail analytique dans la perspective du programme de développement de l'après-2015 ; reste à déterminer la façon dont elle pourrait, en tant que représentante de la région, infléchir ce programme. Le Secrétaire général des Nations Unies a chargé un Groupe de personnalités de haut niveau de lui soumettre des recommandations concernant les objectifs destinés à succéder aux Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Le Groupe a ainsi préconisé cinq réorientations transformatrices et 12 objectifs. Un Groupe de travail ouvert a également été mis sur pied dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, dont trois membres de la CPS ont fait partie. L'existence d'un éventuel point de convergence entre les conclusions du Groupe de travail ouvert et celles du Groupe de haut niveau, dont les missions sont susceptibles de se chevaucher, constitue l'une des grandes interrogations. Des efforts ont également été réalisés dans ce domaine au niveau de la région Pacifique : la réunion des petits États insulaires de Nadi en juillet 2013 a notamment permis de dresser une liste des priorités pour le Pacifique. En 2014, le Samoa accueillera la Conférence internationale sur le développement durable des petits États insulaires en développement (PEID), dont l'un des principaux objectifs sera de renforcer les partenariats des PEID. Le Directeur général ajoute qu'il importe d'œuvrer à une position régionale unique prenant en compte les grandes priorités nationales. Pour lui, cette conférence internationale offre à l'Océanie une chance réelle d'infléchir le programme de développement mondial, tout comme l'élection des Fidji à la présidence du G77 et celle de Nauru à la présidence de l'Alliance des petits États insulaires. Il est essentiel de présenter un front uni pour parvenir à réellement peser dans les décisions. La tenue de discussions sur ce sujet permettrait à l'ensemble des acteurs de renforcer la cohérence de leurs

points de vue et aux membres de se focaliser sur leurs objectifs avant la réunion des PEID. Le Directeur général constate que certaines questions ont été passées sous silence par le Groupe de travail ouvert, notamment celles relatives aux océans, à l'adaptation au changement climatique, à la culture et aux MNT. En raison de leur caractère mondial, certains indicateurs accompagnant les objectifs et cibles des OMD n'étaient pas adaptés aux spécificités des petits États insulaires et de la région Pacifique. Il est donc primordial que la région dispose de cibles assorties d'indicateurs idoines capables de mesurer les progrès (réalisations) accomplis sur la voie du développement. Les autres enseignements à tirer des OMD portent sur les objectifs eux-mêmes, qui auraient eux aussi pu être mieux adaptés à la région. Le Directeur général estime qu'il serait ainsi opportun que le Groupe de travail ouvert fasse figurer parmi ses priorités des objectifs propres au Pacifique. Aussi espère-t-il que les priorités régionales seront traduites dans les objectifs de développement durable appelés à prendre le relais des OMD. Enfin, le fait que la France accueille la COP21 représente une autre occasion pour la région de faire entendre sa voix au sein d'une tribune mondiale.

275. La Présidente note que d'autres événements d'envergure internationale permettront à la région de s'exprimer : l'Australie accueillera l'une des réunions du G20 en 2014, la Papouasie-Nouvelle-Guinée une réunion de la Coopération économique Asie-Pacifique en 2018 et les États-Unis une conférence sur les océans. Elle ajoute que lors de la rencontre des chefs d'État océaniques et du Secrétaire général des Nations Unies à New York, ce dernier a garanti que la question des océans serait inscrite au programme de développement, et que l'intégration des MNT était en cours de discussion.

276. Les États-Unis déclarent se rallier aux recommandations. Le pays a fermement soutenu les OMD, mais si d'importants progrès ont été accomplis, ceux-ci demeurent inégaux. Les États-Unis continuent d'appuyer les efforts consentis pour atteindre les objectifs actuels d'ici à 2015, beaucoup restant à faire pour y parvenir ou dépasser ces objectifs. Les États-Unis ont accueilli favorablement le rapport du Groupe de haut niveau, lequel jette les bases du futur programme de développement pour l'après-2015 et d'une action concertée destinée à éliminer l'extrême pauvreté. D'après le représentant, la réduction de la pauvreté et la durabilité sont deux notions compatibles qui doivent être prises en compte simultanément. Les futurs objectifs doivent par ailleurs s'inspirer des enseignements tirés des OMD ; ils doivent ainsi allier la clarté, l'ambition et la mesurabilité des OMD à une meilleure délimitation des composantes clés du développement et à une approche plus intégrée. Les États-Unis saluent le travail accompli par la CPS pour aider les pays insulaires océaniques à saisir cette occasion, bien qu'il semble difficile d'intégrer toutes les idées exprimées, aussi pertinentes soient-elles, dans le cadre final.

277. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée approuve le document et les recommandations. Le pays salue la CPS pour l'aide exceptionnelle qu'elle apporte à la région dans la redéfinition de ses priorités et leur diffusion sur différentes plateformes. La Papouasie-Nouvelle-Guinée soutient en outre le point de vue du Directeur général concernant l'importance de saisir toutes les occasions possibles de faire connaître les idées de la région en parlant d'une seule voix.

278. Le représentant des Îles Cook fait part du soutien de ces dernières aux recommandations. Il remercie le Premier ministre du Samoa d'avoir émis des suggestions quant aux priorités à prendre en compte lors de la Conférence des PEID. Il souligne que le cadre régional pour le changement climatique (qui doit être intégré au cadre de gestion des risques de catastrophe) aborde la question des océans et qu'il est important que cette problématique ne soit pas négligée.

279. La représentante du Samoa remercie la Présidente et le Directeur général pour le document qui fournit de précieux renseignements sur l'état d'avancement des deux processus. Elle ajoute que si le Pacifique n'a jamais été aussi bien placé pour influencer sur le programme de développement mondial, aucune marche à suivre concrète n'est néanmoins proposée dans ce document. D'après elle, il est essentiel de présenter un front régional fort et uni lors de la Conférence des PEID. La mission du Samoa à New York souligne l'importance du recours aux missions des Nations Unies pour infléchir les programmes. Elle prend acte qu'un mouvement favorable est en marche dans la région et qu'il est essentiel de transmettre les informations aux missions basées à New York afin que ces dernières puissent les relayer à l'occasion des réunions internationales. La défense des intérêts du Pacifique, l'affinement des priorités, la mise en place de critères d'admissibilité pour l'attribution de responsabilités à l'échelon national ou régional ou encore la traduction

des partenariats en actions sont autant de domaines qui nécessitent une approche cohérente. La représentante ajoute enfin que la création d'un partenariat profitable à la région et à ses membres sur ces questions serait un moyen efficace pour que la Conférence marque les esprits.

280. La déléguée de la Nouvelle-Calédonie explique qu'il est essentiel de veiller à ce que les priorités de la région influent sur l'ensemble des forums et que la CPS dispose de l'envergure nécessaire pour jouer un rôle important en la matière, ce qu'elle fait jusqu'à présent. Pour le Territoire, il faut établir des liens entre les plans stratégiques de l'Organisation et les stratégies conjointes de pays pour instaurer une cohérence entre les différents États et Territoires insulaires océaniques. Elle affirme que dans le cadre des travaux préparatoires à la Conférence, la question du droit de participation des différents pays océaniques à la réunion a mis à mal la coopération régionale. La Nouvelle-Calédonie se dit satisfaite d'avoir appris par les Nations Unies que la question de la participation allait être débattue.

281. La Présidente précise que des enceintes telles que le CRGA sont aussi l'occasion de consolider la position de la région et qu'il incombe aux membres qui participeront à la Conférence de promouvoir cette position.

282. Le représentant de Niue remercie le Directeur général pour le document et se félicite de l'aide que peuvent apporter les membres représentés aux Nations Unies pour défendre les intérêts régionaux. Tout comme la Nouvelle-Calédonie, Niue convient que la CPS et d'autres organisations du CORP contribuent à l'harmonisation de la position de la région.

283. La représentante de Kiribati approuve la déclaration du Samoa selon laquelle il est important de renforcer l'engagement des PEID à New York. Elle ajoute que les océans constituent une problématique majeure pour tous les membres de la CPS ; celle-ci doit être mise en avant et intégrée dans les priorités de la région lors de la Conférence des PEID. Elle exprime la gratitude de son pays envers la CPS pour son assistance technique et remercie l'Organisation et d'autres partenaires pour le soutien dont a bénéficié Kiribati afin de tirer le meilleur parti de ces conférences.

284. Le représentant des Îles Salomon revient sur la question soulevée par la Nouvelle-Calédonie quant au caractère représentatif de ce processus. Il précise que les pays océaniques n'ont pas tous été représentés lors de la réunion préparatoire qui s'est tenue en juillet 2013 à Nadi, ce qui conduit à s'interroger sur le degré de représentativité de la région et sur la manière dont les membres présents représentent la position des absents.

285. La Présidente précise que d'après les représentants des autres régions de PEID, la diversité du Pacifique était plutôt bien représentée, mieux que celle d'autres régions en tout cas. Elle ajoute qu'il ne faut néanmoins pas perdre de vue cette question et garder à l'esprit que les membres présents à ces réunions représentent l'ensemble des populations du Pacifique.

RECOMMANDATIONS

286. Le CRGA convient de recommander à la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique de :

- i. prendre acte du démarrage du processus d'élaboration des objectifs de développement pour l'après-2015 ;
- ii. saisir l'occasion de présenter un front régional déterminé, notamment au travers de la recherche et de la mise en place de partenariats concrets, propres à déboucher sur des résultats durables et significatifs, afin de garantir la prise en compte des priorités majeures pour l'Océanie, que constituent par exemple les ressources océaniques, lors de la troisième Conférence internationale sur le développement durable des petits États insulaires en développement (PEID) qui se tiendra en septembre 2014 ;
- iii. plaider énergiquement en faveur d'une cohérence et d'une convergence accrues entre les processus parallèles existants, afin de parvenir à la désignation d'un seul jeu d'objectifs de développement pour l'après-2015 ; et de

- iv. reconnaître le travail accompli par le Secrétariat général pour soutenir efficacement l'ensemble des pays insulaires océaniques dans les efforts qu'ils déploient pour participer à la définition du programme de développement pour l'après-2015.

POINT 5.6 DE L'ORDRE DU JOUR – CONCLUSIONS DE L'ÉVALUATION DU PLAN POUR LE PACIFIQUE ET CONSÉQUENCES ÉVENTUELLES POUR LA CPS

287. Bien que le rapport d'évaluation finale n'ait pas encore été publié, le Secrétariat général présente une analyse qui repose sur une série de documents soumis au Comité d'action en faveur du Plan pour le Pacifique avant le quarante-quatrième Sommet du FIP, qui s'est tenu à Majuro (Îles Marshall), en septembre 2013. Les premières réunions d'information consacrées aux résultats de l'évaluation du Plan pour le Pacifique révèlent que l'équipe d'évaluation préconise une réforme de fond. Or, si la souveraineté de l'organe directeur de la CPS est explicitement reconnue, certaines composantes de la réforme proposée entraîneront des conséquences pour la CPS, notamment dans les domaines où l'Organisation pourrait contribuer au processus de réforme ou appuyer l'action du FIP à cet effet. Les recommandations formulées font en partie écho à celles découlant de l'évaluation externe indépendante dont a récemment fait l'objet la CPS. Notre expérience à cet égard pourrait donc aider, d'une part, à renforcer le « Cadre en faveur de l'intégration du Pacifique », si celui-ci est mis en œuvre, et, d'autre part, à soutenir l'action du FIP. À l'issue de la publication du rapport final, le Secrétariat général rédigera, si nécessaire, un document spécifique en réponse aux recommandations susceptibles d'entraîner des conséquences pour la CPS et son action.

RECOMMANDATIONS

288. Le CRGA convient de recommander à la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique de :
- i. prendre note des informations communiquées sur les conclusions préliminaires et les recommandations du rapport d'évaluation du Plan pour le Pacifique ;
 - ii. constater que le rôle d'autres organisations et la souveraineté de leurs organes directeurs respectifs, ainsi que celle de l'organe directeur de la CPS, sont explicitement reconnus ; et de
 - iii. noter par ailleurs qu'à l'issue de la publication du rapport final, le Secrétariat général rédigera, si nécessaire, un document spécifique en réponse aux recommandations susceptibles d'entraîner des conséquences pour l'action de la CPS.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR - DÉCLARATIONS DES OBSERVATEURS

289. Le CRGA prend note avec intérêt et gratitude des déclarations prononcées par les observateurs et les partenaires suivants : GIZ, USP, institutions spécialisées des Nations Unies dont le PNUD, l'UNICEF, l'ONU/SIPC et la FAO (déclaration remise au secrétariat).

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR – RECRUTEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

290. Ce point est examiné en séance à huis clos. Le CRGA adressera ses recommandations à la Conférence dans la lettre de la Présidente du CRGA au Président de la Conférence.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR - QUARANTE-QUATRIÈME SESSION DU CRGA – PRÉSIDENTE ET VICE-PRÉSIDENTE

291. Le règlement intérieur du CRGA dispose que le Comité se réunit une fois par an au siège de la CPS, à Nouméa, les années où la Conférence de la Communauté du Pacifique (Conférence) ne siège pas ; les autres années, la session du CRGA précède la Conférence et se déroule en un lieu déterminé par les membres. Conformément au règlement intérieur du CRGA, la quarante-quatrième session du Comité se tiendra en 2014 à Nouméa (Nouvelle-Calédonie).

RECOMMANDATIONS

292. Le CRGA convient de recommander à la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique de :

- i. noter que la quarante-quatrième session du CRGA, qui aura lieu en 2014, se tiendra à Nouméa (Nouvelle-Calédonie) ; les États et Territoires membres seront informés en temps utile des dates exactes de la session ; et de
- ii. noter que la présidence de la quarante-quatrième session du CRGA sera assurée par les Îles Marshall et la vice-présidence par Nauru.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR – QUESTIONS DIVERSES

293. Niue demande à la Présidente du CRGA d'écrire au Président de la Conférence, ainsi qu'aux Gouvernements Membres, afin de saluer la compétence avec laquelle M. Rodgers a dirigé l'Organisation et de le remercier pour sa contribution à la CPS et à la région.

294. La Présidente approuve cette proposition, avec le soutien de l'ensemble du Comité.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR – ADOPTION DES DÉCISIONS DU CRGA

295. Le CRGA adopte les présentes décisions.

LISTE DES PARTICIPANTS

Présidente Mme Tessie Lambourne
Secrétaire permanente
Kiribati

Vice-président S.E. Frederick Muller
Ambassadeur,
Îles Marshall

Australie Mr. John Davidson
Minister –Counselor Pacific Development Corporation
Suva, Fidji
John.davidson@ausaid.gov.au

Ms Heidi Bootle
Consul-General
Australian Consulate-General
Noumea, Nouvelle-Calédonie

Ms Solstice Middleby
Regional Counsellor, Development
DFAT Suva, Fidji

Mr. Alexander Knox
Director Pacific Regional Organisations & Governance
Canberra alex.knox@dfat.gov.au

Ms Rebecca McClean
Second Secretary
Suva, Fidji
Rebecca.mcclean@ausaid.gov.au

Ms Mel Powell
Programme Officer, Pacific Regional Organisations
Canberra
mel.powell@dfat.gov.au

Mr Glenn Miles
Acting High Commissioner
Australian High Commission
Princess Road, Tamavua
Suva, Fidji

Îles Cook Mr Keu Mataroa
Manager, Regional Programmes & Disaster Risk Management
Ministry of Agriculture and Planning
Rarotonga

États fédérés de Micronésie H.E. Mr Gerson Jackson
Ambassador Extraordinary & Plenipotentiary
Embassy of the Federated States of Micronesia
Suva, Fidji
fsmstva@fsmstva.org.fj

Ms Shanty Sigrah-Asher
Deputy Assistant Secretary for Pacific Affairs
Department of Foreign Affairs
Pohnpei
shantysigrah@gmail.com

États-Unis d'Amérique

Mr Jason Brenden (Chef de la Délégation)
Regional Environmental Officer, Suva, Fiji

Mr Phil Andreozzi
Assistant Director for International and Regional Affairs
National Invasive Species Council

Dr Ellen Connorton
Science Adviser
Department of State EAP/ANP

Ms Agata Malek
International Relations Officer
Department of State IO/PRF

Ms Dani Newcomb
Environment Officer USAID
Manila, Philippines

Fidji

H.E. Ms Litia Mawi
Roving Ambassador
Ministry of Foreign Affairs & International Cooperation
Level 2, BLV Complex, 87 Queen Elizabeth Drive
Suva
Litia.Mawi@govnet.gov.fj

Mr Esala Nayasi
Director Political and Treaties Division
Ministry of Foreign Affairs & International Cooperation
Level 2, BLV Complex, 87 Queen Elizabeth Drive
Suva
Esala.nayasi@gmail.com

Mr Gene Bai
Principal Foreign Service Officer
Political and Treaties Division
Ministry of Foreign Affairs & International Cooperation
Level 2, BLV Complex, 87 Queen Elizabeth Drive
Gene.bai@govnet.gov.fj

Mr Daniel Johnson
Principal Foreign service Officer
Office of the Roving Ambassador to Pacific Island Countries
Ministry of Foreign Affairs & International Cooperation
Level 2, BLV Complex, 87 Queen Elizabeth Drive
Suva
Daniel.Johnson@govnet.gov.fj

Ms Sala Moliluca Tagicakibau
Graduate Trainee – Legal Division
Political and Treaties Division
Ministry of Foreign Affairs & International Cooperation
Level 2, BLV Complex, 87 Queen Elizabeth Drive, Suva
moliluca@gmail.com

Ms Sereina Vatuvatu
CEO – HIV/AIDS Board, Suva

France

S. E. M. Hadelin De La Tour Du Pin
Ambassadeur, Secrétaire Permanent pour le Pacifique
Représentant Permanent de la France auprès de la CPS
Paris, France
hadelin.delatourdupin@diplomatie.gouv.fr

M. Jean-Luc Fauré-Tournaire
Représentant Permanent adjoint de la France auprès de la CPS
Délégation Française auprès de la CPS
Nouméa, Nouvelle-Calédonie
jean-luc.faure-tournaire@diplomatie.gouv.fr

S.E. M. Gilles Montagnier
Ambassadeur de France aux îles Fidji
Suva, Fidji
gilles.montagnier@diplomatie.gouv.fr

M. Olivier Barrat
Chef de la mission d’Océanie
Ministère des Affaires étrangères
Paris, France
Olivier.barrat@diplomatie.gouv.nc

Guam

Ms Telo Taitague
Governor’s Adviser External Affairs
Office of the Governor, Adelup 96910

Kiribati

Ms Tessie Lambourne
Permanent Secretary
Ministry of Foreign Affairs and Immigration
P.O. Box 68. Bairiki, Tarawa

H.E. Reteta Nikuata-Rimon
High Commissioner Kiribati
High Commission Suva, Fiji
rrimon@mfa.gov.ki

Mr. David A. Teaabo
SIS & Pacific Plan Desk Officer
Ministry of Foreign Affairs
Bairiki, Tarawa
dopp@mfa.gov.ki

Îles Marshall

Hon. Philip Muller
Minister of Foreign Affairs, Majuro

Ms Kino Kabua
Secretary, Ministry of Foreign Affairs, Majuro

HE Mr. Frederick Muller
Ambassador, Embassy of the Marshall Islands
Suva, Fidji
rmiambassador.suva@gmail.co

Ms Doreen De Brum
Assistant Secretary (Bureau of Multilateral Affairs)
Ministry of Foreign Affairs, Majuro
doreendebrum@gmail.com

Mr Tregar Albon Ishoda
1st Secretary, Embassy of the Marshall Islands
Suva, Fidji

Nauru

Ms Joy Heine
Director of Home Affairs

HE Mr Jarden Kephass
High Commissioner
High Commission of the Republic of Nauru
Suva, Fidji
naurulands@connect.com.fj

Mr Kim Aroi
First Secretary
High Commission of the Republic of Nauru
Suva, Fiji

Nouvelle-Calédonie

Mme Anne-Claire Goarant
Chargée de Mission pour la Coopération Multilatérale et les
Organisations Régionales
Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
Anne-claire.goarant@gouv.nc

Mme Hélène Wabete
Responsable pour la Coopération Régionale
Province Sud
Noumea
Helene.wabete@province-sud.nc

Nouvelle-Zélande

Mr Mark Ramsden
Acting Head of Mission
New Zealand High Commission

Mr Matt Howell
Development Manager
Pacific Regional Partnerships, Human & Disaster Management
Foreign Affairs and Trade Aid Programme
Private Bag 18 901, Wellington

Ms Helen Leslie
First Secretary (Regional) NZAID, Suva, Fidji
bzgc@unwired.com.fj

Niue

Mr Richard Hipa
Secretary to Government, Alofi
Richard.hipa@mail.gov.nu

Papouasie-Nouvelle-Guinée

H.E. Mr Peter Eafeare
Head of Mission/High Commissioner
Papua New Guinea High Commission, Suva, Fidji
kundufi@connect.com.fj / petereafeare@yahoo.com.au

HE Alexis Maino
PNG Roving Ambassador to FSM & Republic of
Marshall Islands / Special Envoy
Ministry of Foreign Affairs, Port-Moresby

Mr Cephas Kayo
a/Director, PANZ
Department of Foreign Affairs, Port-Moresby

Ms Hera Kevau
1st Secretary
Department of Foreign Affairs, Suva, Fidji

Ms Vaburi Riu
FOS, REA Branch
Department of Foreign Affairs, Port Moresby

Mr Joe Sapa
FAS – Corporate Services
Department of Finance, Port Moresby

Mr Tess Wingi
FAS – Internal Audit & Compliance
Department of Finance, Port Moresby

Dr Vele Pat Ila'ava
Secretary, Department of Agriculture & Livestock
Port Moresby

Mrs Agnes Pawiong
Technical Adviser
Policy Unit National Department of Health, Port Moresby

Mr Reichert Tanda
FAS – Foreign Aid
Department of National Planning & Monitoring
Port Moresby

Mr Koni Pombo
FAS – Planning & Coordination
Department of Transport, Port Moresby

Dr Nama Polum

FAS – Corporate Service Division
Department of Treasury, Port Moresby

Mr Semi Maila
FAS – Financial Accountability & Inspection Division
Department of Treasury, Port Moresby

Mr Tomait Notassi
Director Corporate Service
Department of Petroleum & Energy, Port Moresby

Mr Romy Kilapat
Secretary, Department of Lands, Port Moresby

Mr Sobi Wape
Department of Lands, Port Moresby

Mr Omega D. Nelson
Policy Analyst, Office Climate Change & Development
Port Moresby

Polynésie française

M. Maurice Lau Poui Cheung
Présidence de la Polynésie française
Délégation aux Affaires internationales et européennes
Bureau des Affaires internationales, Papeete

Samoa

Ms Tagaloa Sharon Georgina Potoi-Aiafi
Assistant Chief Executive Officer
Ministry of Foreign Affairs and Trade Apia
sharon@mfat.gov.ws

Îles Salomon

H.E. John Patteson Oti
High Commissioner
Solomon Islands High Commission, Suva, Fiji

Mr Trevor Unusu
Counsellor, Solomon Islands High Commission
Suva, Fiji

Mr Allan Christian Daonga
Under Secretary
Ministry of Development Planning and Aid Coordination
Honiara

Mr Joseph Atkin
Chief Desk Officer
Regional Economic Cooperation Branch
Ministry of Foreign Affairs and External Trade, Honiara

Tokelau

Hon. Aliko Faipule Salesio Lui
Ulu o Tokelau/Titular Head of Tokelau

Hon. Mr Setefano Teona Sakaria
Minister of Health

Mr Jovilisi Suveinakama
Chief Adviser & GM, OCOGT
Office of the Council for the Ongoing Government of
Tokelau, P.O Box 3298, Apia, Samoa

Miti Ngau Chun
Executive Officer
Office of the Council for the Ongoing Government of
Tokelau, Apia, Samoa

Tonga

Mr Viliami Va'inga Tone
Secretary of Foreign Affairs & Trade
Ministry of Foreign Affairs, Nuku'alofa

Ms Elsie Fukofuka
Ministry of Foreign Affairs, Nuku'alofa

Tuvalu

HE Mr. Lutelu Faavae
High Commissioner
Tuvalu High Commission, Suva, Fidji
ajane_p@yahoo.com

Vanuatu

M. Richard Balkonan
Chargé d'Affaires
Vanuatu High Commission, Suva, Fidji

Wallis et Futuna

M. Benjamin Gérard
Directeur de Cabinet
Administration Supérieure des îles Wallis & Futuna
Mata'Utu, Wallis-et-Futuna

M. Eselone Ikai
Conseiller Territorial
Président de la Commission de l'Agriculture de l'Assemblée
Territoriale

OBSERVATEURS

Commission européenne

Mr Renato Mele Head of Operations
Suva, Fiji

Mr Jerome Pons
Head of Section
Economic and Social Sectors
Suva, Fiji

Mr Malcom Ponton
Programme Manager Economic and Social Sectors Suva, Fiji

Ms Rosalba Tuseo
Programme Manager Economic and Social Sectors Suva, Fiji

Mr Juan Ignacio De Leiva Moreno
Fisheries
Economic and Social Sectors, Suva, Fidji

Mr Jesus Lavina
Head of Section
Infrastructure and Natural Resources, Suva, Fidji

Mr Xavier Canton-Lamousse
Programme Manager
Infrastructure and Natural Resources
Suva, Fiji

Mr Thierry Catteau
Programme Manager
Infrastructure and Natural Resources
Suva, Fiji

Mr Pavlos Evangelidis
Programme Manager
Infrastructure and Natural Resources
Suva, Fiji

Ms Ileana Miritescu
Programme Manager
Infrastructure and Natural Resources
Suva, Fiji

**Secrétariat général du Forum des Îles
du Pacifique (FIP)**

Mr Feleti P. Teo
Deputy Secretary General
Suva, Fiji feletit@forumsec.org.fj

Mr Simon Clegg
Director Corporate Services

Ms Seini O'Connor
Plan Adviser

Bureau pour l'Océanie de la CESAP

Mr Iosefa Maiava
Head of Office
Suva, Fiji

Mr Sanjesh Naidu
Economic Affairs Officer
Suva, Fiji

**Secrétariat de la Stratégie
internationale de prévention des
catastrophes des Nations Unies
(ONU/SIPC)**

Mr Timothy Wilcox
Sub-Regional Coordinator
Suva, Fiji

Université du Pacifique Sud (USP)

Dr Esther Batiri Williams
Deputy Vice-Chancellor
Administration and Regional Campuses

Dr Dilawar Grewal

Mr Jaindra Grewal
Director Development, Marketing and Communications

Mr Kisione Finau
Director ITS

Mr Mohammed Mozeem
Development Manager

Professor Rajesh Chandra
Vice-Chancellor & President
The University of the South Pacific
Private Mail Bag
Suva, Fiji

**Organisation mondiale de la Santé
(OMS)**

Dr D.I Ahn
Director, Pacific Technical Support
Suva, Fiji

Ms Jane Wallace
Senior Health Advisor Suva, Fiji

Personne ressource

Honourable Mr Paul Jackson Kilo

DIRECTION DU SECRÉTARIAT DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE

Directeur général

M. Jimmie Rodgers

**Directeur général adjoint (Direction
des programmes)**

M. Fabian McKinnon

**Directeur général adjoint (Direction
opérations et gestion)**

M. Cameron Diver

Directrice générale adjointe (Suva)

Mme Fekitamoeola 'Utoikamanu

**Directeur de l'Antenne régionale
Pacifique Nord**

M. Gerald Zackios

**Directeur de la Division géosciences et
technologies appliquées (SOPAC)**

M. Michael Petterson

**Directeur par intérim de la Division
pêche, aquaculture et écosystèmes
marins**

M. John Hampton

**Directeur de la Division
développement économique**

M. John Hogan

Directeur de la Division santé publique

M. Colin Tukuitonga

**Directeur par intérim de la Division
ressources terrestres**

M. Sairusi Bulai

Directeur des finances par intérim

M. John Yee Chief

Directeur de la Division statistique pour le développement	M. Gerald Haberkorn
Directeur de la Cellule d'engagement stratégique chargée de l'élaboration de politiques et de la planification	M. Cameron Bowles
Coordonnatrice (bureau de pays des Îles Salomon)	Mme Mia Rimon
Directrice des ressources humaines	Mme Christine Croombes
Conseillère principale et attachée de liaison auprès du Bureau du Directeur général	Mme Patricia Sachs Cornish
Responsable administratif par intérim	M. Akhilesh Prasad

BUDGET

BUDGET DE DÉPENSES

DÉPENSES PAR CHAPITRE	2013			Budget rectificatif 2013		
	Ordinaire	Projet	Total	Ordinaire	Projet	Total
TOTAL RECETTES	24 720 100	70 000 900	94 721 000	25 840 600	82 657 200	108 497 800
CHAPITRE I – BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DIRECTEURS GÉNÉRAUX ADJOINTS						
Bureau du Directeur général	604 200		604 200	728 100	764 000	1 492 100
Directeur général adjoint (Programme)	100 000		100 000	100 000	7 128 700	7 228 700
Directeur général adjoint (Opérations et gestion)	256 400		256 400	280 600		280 600
Directeur général adjoint (Suva)	233 600		233 600	224 300		224 300
Cellule d'engagement stratégique chargée de l'élaboration de politiques et de la planification	569 000	5 403 400	5 972 400	976 300	378 500	1 354 800
Cellule communication et relations publiques	352 900	10 700	363 600	256 100	10 000	266 100
TOTAL CHAPITRE I	2 116 100	5 414 100	7 530 200	2 545 400	8 281 200	10 826 600
CHAPITRE II - DIVISION GÉO SCIENCES ET TECHNOLOGIES APPLIQUÉES						
Bureau du Directeur	829 400	246 200	1 075 600	973 700	301 400	1 275 100
Réduction des risques de catastrophe	400 000	7 949 600	8 349 600	400 000	7 325 400	7 725 400
Îles et océan	520 000	3 134 600	3 654 600	520 000	4 112 700	4 632 700
Eau et assainissement	370 000	1 718 600	2 088 600	370 000	2 370 300	2 740 300
TOTAL CHAPITRE II	2 119 400	13 049 000	15 168 400	2 263 700	14 109 800	16 373 500
CHAPITRE III - DIVISION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE						
Bureau du Directeur	185 700	18 600	204 300	174 600	259 600	434 200
Énergie	200 000	6 298 500	6 498 500	196 200	9 118 900	9 315 100
Transports	200 000	1 174 700	1 374 700	196 200	1 797 100	1 993 300
TOTAL CHAPITRE III	585 700	7 491 800	8 077 500	567 000	11 175 600	11 742 600
CHAPITRE IV - DIVISION ÉDUCATION, FORMATION ET DÉVELOPPEMENT HUMAIN						
Conseil océanien d'évaluation pédagogique (SPBEA)	1 348 100	2 274 800	3 622 900	1 386 200	2 709 300	4 095 500
Centre de formation à l'éducation communautaire (CFEC)	381 700	44 400	426 100	351 500	81 700	433 200
Développement humain	880 500	569 200	1 449 700	889 900	878 800	1 768 700
Équipe régionale d'éducation en matière de droits de la personne	-	2 549 100	2 549 100	-	3 112 400	3 112 400
TOTAL CHAPITRE IV	2 610 300	5 437 500	8 047 800	2 607 600	6 780 200	9 387 800
CHAPITRE V - DIVISION PÊCHE, AQUACULTURE ET ÉCOSYSTÈMES MARINS						
Bureau du Directeur	366 600	466 900	833 500	332 100	609 000	941 100
Pêche côtière	1 408 000	3 603 500	5 011 500	1 413 300	3 691 000	5 104 300
Pêche hauturière	1 148 700	6 521 500	7 670 200	1 175 900	6 484 100	7 660 000
TOTAL CHAPITRE V	2 923 300	10 591 900	13 515 200	2 921 300	10 764 100	13 685 400
CHAPITRE VI - DIVISION RESOURCES TERRESTRES						
Bureau du Directeur	407 900	178 600	586 500	390 700	873 900	1 264 600
Commerce et industries agroalimentaires	1 14 900	5 078 400	5 193 300	672 200	5 394 700	6 066 900
Gestion durable des ressources agricoles et forestières	1 048 000	1 520 700	2 568 700	379 200	1 712 300	2 091 500
Sécurité alimentaire et nutritionnelle	380 100	2 208 500	2 588 600	291 600	1 414 700	1 706 300
TOTAL CHAPITRE VI	1 950 900	8 986 200	10 937 100	1 733 700	9 395 600	11 129 300
CHAPITRE VII - SANTÉ PUBLIQUE						
Bureau du Directeur	493 700	335 800	829 500	411 000	372 500	783 500
Recherche, preuves et informations scientifiques	791 900	958 700	1 750 600	658 200	1 943 500	2 601 700
Administration des subventions	-	13 954 500	13 954 500	-	15 271 300	15 271 300
Politiques, planification et réglementation	280 000	348 000	628 000	271 400	594 700	866 100
TOTAL CHAPITRE VII	1 565 600	15 597 000	17 162 600	1 340 600	18 182 000	19 522 600
CHAPITRE VIII - STATISTIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT						
Statistique pour le développement	1 100 100	2 767 000	3 867 100	1 130 100	3 191 700	4 321 800
TOTAL CHAPITRE VIII	1 100 100	2 767 000	3 867 100	1 130 100	3 191 700	4 321 800
CHAPITRE IX - OPÉRATIONS ET GESTION						
Bureaux décentralisés :						
Antenne régionale Pacifique Nord	555 000		555 000	525 200		525 200
Bureau de pays des Îles Salomon	227 900		227 900	237 200		237 200
Sous-total	782 900	-	782 900	762 400	-	762 400
Services généraux :						
Bureau du Directeur						
Administration	1 066 900	38 900	1 105 800	1 229 900	8 000	1 237 900
Finances	1 096 600	385 000	1 481 600	960 200	269 000	1 229 200
Ressources humaines	608 400	242 500	850 900	858 900	204 000	1 062 900
Sous-total	2 771 900	666 400	3 438 300	3 039 000	481 000	3 520 000
Services de soutien :						
Technologies de l'information et de la communication (TIC)	1 278 100		1 278 100	1 337 900	296 000	1 633 900
Bibliothèque	379 600		379 600	368 400		368 400
Publications	999 900		999 900	1 083 300		1 083 300
Traduction et interprétation	1 326 300		1 326 300	1 261 500		1 261 500
Sous-total	3 983 900	-	3 983 900	4 051 100	296 000	4 347 100
TOTAL CHAPITRE IX	7 538 700	666 400	8 205 100	7 852 500	777 000	8 629 500
CHAPITRE X - CHARGES COMMUNES						
	2 212 000		2 212 000	2 878 700		2 878 700
TOTAL DÉPENSES	24 720 100	70 000 900	94 721 000	25 840 600	82 657 200	108 497 800
RECETTES MOINS DÉPENSES	-	-	-	-	-	-

DÉPENSES PAR CHAPITRE	2014			2015		
	Ordinaire	Projet	Total	Ordinaire	Projet	Total
TOTAL RECETTES	26 762 600	68 594 800	95 357 400	27 795 100	41 089 400	68 884 500
CHAPITRE I – BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DIRECTEURS GÉNÉRAUX ADJOINTS						
Bureau du Directeur général	811 200		811 200	928 000		928 000
Directeur général adjoint (Programme)	577 100	10 648 800	11 225 900	484 900	8 016 500	8 501 400
Directeur général adjoint (Opérations et gestion)	379 300		379 300	385 900		385 900
Directeur général adjoint (Suivi)	234 800	45 900	280 700	234 800		234 800
Cellule d'engagement stratégique chargée de l'élaboration de politiques et de la planification	1 082 100	431 900	1 514 000	1 082 100		1 082 100
Cellule communication et relations publiques	405 600		405 600	398 600		398 600
TOTAL CHAPITRE I	3 490 100	11 126 500	14 616 600	3 514 300	8 016 500	11 530 800
CHAPITRE II - DIVISION GÉOSCIENCES ET TECHNOLOGIES APPLIQUÉES						
Bureau du Directeur	870 300	258 100	1 128 400	973 700	13 000	986 700
Réduction des risques de catastrophe	373 700	5 413 300	5 787 000	400 000	5 116 000	5 516 000
Îles et océan	498 600	5 568 400	6 067 000	520 000	857 500	1 377 500
Eau et assainissement	346 100	2 569 800	2 915 900	370 000	2 725 000	3 095 000
TOTAL CHAPITRE II	2 076 700	13 809 600	15 886 300	2 263 700	8 710 500	10 974 200
CHAPITRE III - DIVISION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE						
Bureau du Directeur	177 500	288 600	466 100	183 800	234 000	417 800
Énergie	172 600	5 659 100	5 831 700	196 200	2 911 100	3 107 300
Transports	172 600	2 110 700	2 283 300	196 200	1 770 300	1 966 500
TOTAL CHAPITRE III	522 700	8 058 400	8 581 100	576 200	4 915 400	5 491 600
CHAPITRE IV - DIVISION ÉDUCATION, FORMATION ET DÉVELOPPEMENT HUMAIN						
Conseil océanique d'évaluation pédagogique (SPBEA)	1 171 000	2 577 300	3 748 300	1 127 300	2 473 600	3 600 900
Centre de formation à l'éducation communautaire (CFEC)			-			-
Développement humain	814 100	1 251 200	2 065 300	868 000	273 600	1 141 600
Équipe régionale d'éducation en matière de droits de la personne		1 717 800	1 717 800		1 648 300	1 648 300
TOTAL CHAPITRE IV	1 985 100	5 546 300	7 531 400	1 995 300	4 395 500	6 390 800
CHAPITRE V - DIVISION PÊCHE, AQUACULTURE ET ÉCOSYSTÈMES MARINS						
Bureau du Directeur	316 600		316 600	310 200		310 200
Pêche côtière	1 301 000	2 968 200	4 269 200	1 413 300	1 674 400	3 087 700
Pêche hauturière	1 045 400	4 508 500	5 553 900	1 197 800	2 030 600	3 228 400
TOTAL CHAPITRE V	2 663 000	7 474 700	10 137 700	2 921 300	3 705 000	6 626 300
CHAPITRE VI - DIVISION RESOURCES TERRESTRES						
Bureau du Directeur	355 800	3 355 900	3 711 700	433 000	3 857 800	4 290 800
Commerce et industries agroalimentaires	643 300	2 721 000	3 364 300	685 000	1 948 400	2 633 400
Gestion durable des ressources agricoles et forestières	410 100	2 218 000	2 628 100	459 300	2 124 600	2 583 900
Sécurité alimentaire et nutritionnelle	336 000	1 330 900	1 666 900	336 500	669 600	906 100
TOTAL CHAPITRE VI	1 745 200	9 623 800	11 369 000	1 913 800	8 500 400	10 414 200
CHAPITRE VII - SANTÉ PUBLIQUE						
Bureau du Directeur	508 000	282 100	788 100	545 500		545 500
Recherche, preuves et information scientifiques	647 900	1 936 600	2 584 500	596 200		596 200
Administration des subventions		7 267 000	7 267 000		301 500	301 500
Politiques, planification et réglementation	273 900	445 000	718 900	199 900		199 900
TOTAL CHAPITRE VII	1 427 800	9 930 700	11 358 500	1 340 600	301 500	1 642 100
CHAPITRE VIII - STATISTIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT						
Statistique pour le développement	1 003 300	2 801 800	3 805 100	1 130 100	2 530 100	3 660 200
TOTAL CHAPITRE VIII	1 003 300	2 801 800	3 805 100	1 130 100	2 530 100	3 660 200
CHAPITRE IX - OPÉRATIONS ET GESTION						
Bureaux décentralisés :						
Antenne régionale Pacifique Nord	544 100		544 100	559 800		559 800
Bureau de pays des Îles Salomon	241 800		241 800	246 600		246 600
Sous-total	785 900	-	785 900	806 400	-	806 400
Services généraux :						
Bureau du Directeur		-			-	
Administration	1 541 800	23 000	1 564 800	1 554 500	14 500	1 569 000
Finances	1 206 400	179 000	1 385 400	1 222 500		1 222 500
Ressources humaines	1 085 600	21 000	1 106 600	1 109 100		1 109 100
Sous-total	3 833 800	223 000	4 056 800	3 886 100	14 500	3 900 600
Services de soutien :						
Technologies de l'information et de la communication (TIC)	1 554 700		1 554 700	1 583 000		1 583 000
Bibliothèque	378 900		378 900	385 600		385 600
Publications	1 135 600		1 135 600	1 161 500		1 161 500
Traduction et interprétation	1 400 200		1 400 200	1 436 300		1 436 300
Sous-total	4 469 400	-	4 469 400	4 566 400	-	4 566 400
TOTAL CHAPITRE IX	9 089 100	223 000	9 312 100	9 258 900	14 500	9 273 400
CHAPITRE X - CHARGES COMMUNES						
	2 759 600		2 759 600	2 880 900		2 880 900
TOTAL DÉPENSES	26 762 600	68 594 800	95 357 400	27 795 100	41 089 400	68 884 500
RECETTES MOINS DÉPENSES	-	-	-	-	-	-

DÉPENSES PAR CHAPITRE	2016		
	Ordinaire	Projet	Total
TOTAL RECETTES	27 928 100	31 162 200	59 090 300
CHAPITRE I – BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DIRECTEURS GÉNÉRAUX ADJOINTS			
Bureau du Directeur général	1 145 100		1 145 100
Directeur général adjoint (Programme)	792 900	6 149 800	6 942 700
Directeur général adjoint (Opérations et gestion)	592 700		592 700
Directeur général adjoint (Suivi)	234 800		234 800
Cellule d'engagement stratégique chargée de l'élaboration de politiques et de la planification	1 083 500		1 083 500
Cellule communication et relations publiques	399 200		399 200
TOTAL CHAPITRE I	4 248 200	6 149 800	10 398 000
CHAPITRE II - DIVISION GÉO SCIENCES ET TECHNOLOGIES APPLIQUÉES			
Bureau du Directeur	973 700		973 700
Réduction des risques de catastrophe îles et océan	400 000	5 109 900	5 509 900
Eau et assainissement	520 000	928 700	1 448 700
	370 000	2 425 900	2 795 900
TOTAL CHAPITRE II	2 263 700	8 462 500	10 726 200
CHAPITRE III - DIVISION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE			
Bureau du Directeur	183 800	98 800	282 600
Énergie	196 200	4 419 200	4 615 400
Transports	196 200	1 770 300	1 966 500
TOTAL CHAPITRE III	576 200	6 288 300	6 864 500
CHAPITRE IV - DIVISION ÉDUCATION, FORMATION ET DÉVELOPPEMENT HUMAIN			
Conseil océanien d'évaluation pédagogique (SPBEA)	1 042 900	1 036 900	2 079 800
Centre de formation à l'éducation communautaire (CFEC)			-
Développement humain	888 000	136 800	1 024 800
Équipe régionale d'éducation en matière de droits de la personne		622 400	622 400
TOTAL CHAPITRE IV	1 930 900	1 796 100	3 727 000
CHAPITRE V - DIVISION PÊCHE, AQUACULTURE ET ÉCOSYSTÈMES MARINS			
Bureau du Directeur	306 700		306 700
Pêche côtière	1 413 300	1 158 400	2 571 700
Pêche hauturière	1 201 300	1 171 400	2 372 700
TOTAL CHAPITRE V	2 921 300	2 329 800	5 251 100
CHAPITRE VI - DIVISION RESSOURCES TERRESTRES			
Bureau du Directeur	433 200	2 658 500	3 091 700
Commerce et industries agroalimentaires	677 000	774 500	1 451 500
Gestion durable des ressources agricoles et forestières	467 100	49 400	516 500
Sécurité alimentaire et nutritionnelle	336 500	108 500	445 000
TOTAL CHAPITRE VI	1 913 800	3 590 900	5 504 700
CHAPITRE VII - SANTÉ PUBLIQUE			
Bureau du Directeur	545 900		545 900
Recherche, preuves et informations scientifiques	589 300		589 300
Administration des subventions			-
Politiques, planification et réglementation	205 400		205 400
TOTAL CHAPITRE VII	1 340 600	-	1 340 600
CHAPITRE VIII - STATISTIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT			
Statistique pour le développement	1 130 100	2 530 100	3 660 200
TOTAL CHAPITRE VIII	1 130 100	2 530 100	3 660 200
CHAPITRE IX - OPÉRATIONS ET GESTION			
Bureaux décentralisés :			
Antenne régionale Pacifique Nord	571 200		571 200
Bureau de pays des Îles Salomon	251 600		251 600
Sous-total	822 800	-	822 800
Services généraux :			
Bureau du Directeur			-
Administration	1 580 700	14 700	1 595 400
Finances	1 239 900		1 239 900
Ressources humaines	1 132 800		1 132 800
Sous-total	3 953 400	14 700	3 968 100
Services de soutien :			
Technologies de l'information et de la communication (TIC)	1 612 300		1 612 300
Bibliothèque	392 500		392 500
Publications	1 187 800		1 187 800
Traduction et interprétation	1 473 600		1 473 600
Sous-total	4 666 200	-	4 666 200
TOTAL CHAPITRE IX	9 442 400	14 700	9 457 100
CHAPITRE X - CHARGES COMMUNES	2 180 900		2 180 900
TOTAL DÉPENSES	27 928 100	31 162 200	59 090 300
RECETTES MOINS DÉPENSES	-	-	-

Lettres de félicitations adressées au Directeur général, M. Jimmie Rogers, par les personnalités suivantes :

- la Présidente de la quarante-troisième session du CRGA,
- le Premier ministre des Fidji,
- le secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique.



Lettre de la Présidente de la quarante-troisième session du CRGA

Suva, Fidji
17 novembre 2013

M. Jimmie Rodgers
Directeur général
Secrétariat général de la Communauté du Pacifique
Nouméa, Nouvelle Calédonie

Monsieur Rodgers,

Par la présente et à la demande de la quarante-troisième session du Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA), j'ai l'honneur de vous présenter nos remerciements les plus sincères et chaleureux en hommage à vos états de service exceptionnels en tant que Directeur général de la CPS.

Nous sommes pleinement conscients du fait que cette quarante-troisième session du CRGA est pour vous la dernière à laquelle vous participez en votre qualité de Directeur général. Nous ne saurions laisser notre capitaine quitter le navire sans reconnaître sa direction charismatique et visionnaire, ainsi que son engagement envers la CPS et la région.

En tant qu'organe directeur, nous vous avons considérablement sollicité et vous ne nous avez jamais fait faux bond. Dès vos débuts, vous ne vous êtes jamais contenté du *statu quo*, chaque fois que le changement était indispensable au renforcement de l'offre de services de la CPS, à l'élargissement de son action et à l'amélioration des conditions de vie d'un plus grand nombre d'Océaniens.

Parmi les nombreuses gageures que nous vous avons demandées de relever, il vous est revenu de guider la CPS à travers la réforme du cadre institutionnel régional. Personne n'avait imaginé l'ampleur de la tâche qui vous attendait. Pourtant, vous avez relevé le défi et travaillé sans répit et avec abnégation à nos côtés et en collaboration avec de nombreux partenaires, au prix d'efforts personnels considérables, afin de surmonter les obstacles et de vous assurer que la réforme serait parfaitement menée à bien.

L'évaluation externe indépendante de la CPS fut une autre épreuve de force. Il n'est jamais facile d'autoriser des spécialistes extérieurs à passer son organisation au peigne fin. Vous avez démontré que n'aviez pas peur de rendre des comptes. Vous n'avez pas non plus hésité à prendre les décisions difficiles qui s'imposaient au titre de la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation.

Nous récoltons désormais les fruits de plusieurs années de réforme et de croissance placées sous votre direction, car la CPS est non seulement perçue comme le principal prestataire de services scientifiques et techniques de la région, mais aussi, pour reprendre l'expression utilisée par le représentant d'un pays membre au CRGA, comme une « organisation qui appartient aux populations qu'elle sert ».

Comme vous nous le rappelez souvent, Jimmie, le Pacifique se définit par ses habitants, et ce sont précisément les Océaniens qui sont au cœur de toute l'action que vous avez menée pendant les huit années où vous avez tenu la barre de la CPS. À leur service comme au nôtre, votre intégrité, votre finesse d'esprit, votre engagement, votre compassion et votre capacité de travail légendaire ont constitué sans nul doute votre marque de fabrique. Nous vous rendons hommage pour toutes ces qualités et bien d'autres, qui représentent pour nous tous autant de sources d'inspiration.

Dans votre dernier discours au CRGA en tant que Directeur général, vous avez comparé cette institution à une famille. Nous partageons ce sentiment. C'est pourquoi nous savons que nous ne disons pas adieu à l'un des nôtres, car vous continuerez d'œuvrer, par d'autres moyens, au service de cette région que vous aimez tant. Pour l'heure, nous vous exprimons nos plus sincères remerciements et nous vous disons simplement « au revoir ».

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma haute considération.

(signé) Mme Tessie Lambourne
Présidente
Quarante-troisième session du Comité des
représentants des gouvernements et administrations
(CRGA)
SUVA, Fidji

**LETTRE DU PREMIER MINISTRE
SUVA, FIDJI**

19 novembre 2013

Jimmie Rodgers
Directeur général
Secrétariat général de la Communauté du Pacifique
Nouméa
NOUVELLE-CALÉDONIE

Monsieur Rodgers,

Au nom des Fidji, qui ont accueilli et présidé la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique qui s'est déroulée à Suva les 18 et 19 novembre 2013, je tiens à vous adresser mes plus vifs remerciements pour votre travail sans relâche tout au long de vos huit années de mandat à la fonction de Directeur général de la Communauté du Pacifique.

En votre qualité de Directeur, vous avez su, depuis le siège de Nouméa, initier de nombreuses réformes au sein de l'Organisation, à la fois dans sa direction et sa structure. Vous avez en outre contribué de manière fondamentale à la hisser au rang d'organisation du CORP la plus puissante de la région, tant sur le plan de sa compétence territoriale que de sa quête de résultats menée en partenariat avec les communautés du Pacifique.

Aujourd'hui, vous quittez la CPS en laissant derrière vous des mécanismes de fonctionnement bien rodés, et tous les chefs d'État et de gouvernement océaniques vous en sont profondément reconnaissants.

À la veille de votre départ, nous savons tous que, grâce à votre engagement sans faille à la barre de la CPS, Monsieur Rodgers, votre équipe de direction a réussi à mettre en œuvre 37 des 42 recommandations formulées par l'équipe d'évaluation externe indépendante à l'issue de la révision approfondie de l'Organisation en 2012.

Le bilan extrêmement positif de votre mandat laisse l'Organisation dans une position favorable pour votre successeur, prête à relever les défis que représente l'alignement de l'architecture régionale sur les objectifs de développement durable et le programme de développement mondial pour l'après-2015. Il s'agira également de développer les capacités des peuples des îles du Pacifique sur le plan technique, professionnel, et scientifique, ainsi qu'en matière de recherches, de planification et de gestion, afin qu'ils disposent de toutes les clés pour prendre des décisions éclairées concernant leur résilience et leur bien-être à l'avenir.

Je vous présente tous mes vœux de réussite dans vos futures entreprises.

Vinaka vakalevu.

En vous priant de recevoir, Monsieur Rodgers, mes salutations les plus sincères,

(signé) J.V. Bainimarama
Premier ministre

**LETTRE DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT
WASHINGTON**

Jimmie Rodgers
Directeur général
Secrétariat de la Communauté pacifique
98848 Nouméa
NOUVELLE-CALÉDONIE

Monsieur Rodgers,

Permettez-moi de vous adresser toutes mes félicitations pour vos précieuses contributions en faveur de la région au cours de vos quatre mandats au poste de Directeur général de la Communauté du Pacifique (CPS), performance inégalée jusqu'alors. Sous votre direction, la CPS a réussi le tour de force de rassembler deux structures régionales et s'est engagée activement dans la réforme de sa gestion et de sa gouvernance, un processus très important, suivant ainsi les recommandations d'une évaluation externe indépendante.

Comme vous le savez, depuis 1947, les États-Unis œuvrent au sein de la CPS aux côtés de leurs partenaires présents dans le Pacifique, et sont fiers de poursuivre encore cet engagement en tant que membre aujourd'hui. Vos huit années de mandat laissent l'Organisation plus forte et dans une meilleure posture pour relever les grands défis régionaux qui se posent dans des domaines tels que le changement climatique, la santé publique, la sécurité alimentaire, la sécurité énergétique, la pêche, la gestion environnementale, la gestion des risques de catastrophe et le développement économique. Grâce au cap que vous avez su tenir, à la fois à la tête de la CPS et en participant au développement du Plan pour le Pacifique, l'Océanie se trouve renforcée.

En tant que membre fondateur de la CPS, les États-Unis vous expriment leur gratitude pour tout votre travail à la tête de l'Organisation et les services rendus à la Communauté. Nous nous réjouissons par avance de poursuivre, aux côtés de votre successeur, notre engagement au sein de cette enceinte régionale à l'importance capitale.

En vous priant de recevoir, Monsieur Rodgers, mes salutations les plus sincères,

(signé) John F. Kerry

**Lettre de la Présidente de la quarante-troisième session du CRGA
au Président de la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique**

N° référence CPS : SPC 10/45/1

15 novembre 2013

Ratu Inoke Kubuabola
Ministre des Affaires étrangères et
de la Coopération internationale des Fidji et
Président de la huitième Conférence
de la Communauté du Pacifique
Ministère des Affaires étrangères et
de la Coopération internationale
Suva, Fidji

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter, ainsi qu'à la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique, les recommandations approuvées par le Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA), réuni en sa quarante-troisième session tenue la semaine dernière.

Au nom du CRGA, je tiens à vous féliciter de votre nomination à la présidence de la Conférence et à vous exprimer ma certitude que, sous votre houlette, cette réunion connaîtra un grand succès.

J'ai eu le privilège de présider la quarante-troisième session du CRGA, et, au nom de tous les membres, je souhaite remercier le Gouvernement des Fidji qui nous a accueillis dans un site exceptionnel et a apporté un grand soutien à l'organisation de nos travaux. Nous vous sommes tous très reconnaissants de la chaleureuse hospitalité que vous nous avez réservée.

Veillez trouver ci-après un résumé des délibérations de la quarante-troisième session du CRGA. Je me félicite de ce que les débats ont été à la fois constructifs et utiles. Le texte intégral des recommandations du CRGA est joint à la présente (pièce jointe 1), pour examen par la Conférence. Les décisions de la quarante-deuxième session du CRGA sont jointes (pièce jointe 2) pour information des délégués à la Conférence.

**Résumé des principales conclusions de la quarante-troisième session du CRGA,
pour examen par la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique**

Rapport du Directeur général – Le CRGA accepte le rapport du Directeur général pour l'année 2013, qui donne une vue d'ensemble du travail de la CPS accompli en 2013, et ouvre des perspectives sur le rôle de l'Organisation dans le contexte d'un développement plus résilient dans la région, thème du CRGA de cette année. Le CRGA félicite le Secrétariat général pour la suite donnée aux principales décisions prises à la quarante-deuxième session du Comité, en 2012, et pour la mise en œuvre quasi intégrale des recommandations contenues dans le rapport d'évaluation externe indépendante et approuvées par la session extraordinaire du CRGA en août 2012. A cet égard, le Directeur général indique qu'au cours des huit années de son mandat, soit de 2006 à 2013, les domaines d'activité de la CPS, comme ses ressources humaines, techniques et financières, ont quasiment doublé. Cette expansion est, en grande partie, le fruit de décisions extérieures, au nombre desquelles figurent la mise en œuvre du Plan de renforcement de la coopération et de l'intégration régionales pour le Pacifique (Plan pour le Pacifique) et la réforme institutionnelle régionale - deux processus complexes auxquels la CPS a dû s'associer à des fins stratégiques, de manière à définir et à renforcer sa place et son rôle dans les actions de développement menées dans la région. En axant son action sur les priorités de ses membres, la CPS a obtenu de nombreux succès ; en particulier, elle est parvenue à

décentraliser ses services pour « les rapprocher des populations », à renforcer ses partenariats avec des organisations nationales, régionales et internationales, à rallier à sa cause de nouveaux bailleurs de fonds et à diversifier son portefeuille de financement, et à investir dans l'amélioration de la gouvernance interne de l'Organisation.

L'évaluation externe indépendante de la CPS, réalisée en 2012, et la mise en œuvre des recommandations qui en ont découlé ont contribué à renforcer la confiance des membres et des partenaires, qui voient en la CPS une organisation sérieuse et comptable de son action, résolue à obtenir des résultats. Dans les années à venir, il s'agira pour la CPS et la région de parvenir à jouer un rôle dans le programme de développement pour l'après-2015 et la définition des objectifs de développement durable (ODD) qui succéderont aux Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), de trouver les moyens de financer durablement l'action de l'Organisation, de poursuivre l'amélioration de ses modalités de gouvernance, de régler la question du statut de membre et de surmonter les défis posés par la gestion des ressources humaines. En plus de porter son regard vers l'avenir, le CRGA retrace l'histoire de l'Organisation depuis sa création et convient de donner acte de la reconnaissance posthume accordée par la CPS à M. William Forsyth, premier à occuper le poste de Secrétaire général de l'Organisation, et qui, en 1943, alors qu'il était fonctionnaire du ministère australien des Affaires étrangères, proposa la création de la « Commission des Mers du Sud » afin de favoriser la coopération régionale dans le Pacifique de l'après-guerre – une idée visionnaire qui a débouché sur le premier exemple de coopération régionale dans le Pacifique et qu'incarne encore aujourd'hui la Communauté du Pacifique. Le CRGA recommande d'adresser au ministère des Affaires étrangères de l'Australie une lettre d'hommage à M. Forsyth, signée par le Président de la Conférence, et d'en informer sa famille.

Plan stratégique directeur et financement durable de la CPS – Le nouveau Plan stratégique directeur de la CPS, pour la période 2013-2015, décrit les nouvelles modalités de fonctionnement envisagées pour les trois prochaines années, qui impliquent notamment de hiérarchiser les services afin d'en améliorer l'impact et de bâtir des relations plus adaptées aux besoins des membres. Une priorité absolue est donnée à la nécessité de rendre des comptes, au partage des enseignements et à l'obtention de résultats, et donc à l'amélioration des systèmes de suivi-évaluation. Le Plan met également l'accent sur la prestation de services adaptés aux besoins très particuliers des petits États insulaires. Forte de ses compétences croisées, la CPS adoptera une approche d'ensemble pour s'attaquer aux difficultés plurisectorielles. S'agissant du financement durable requis en vue d'appuyer la mise en œuvre du Plan, l'Organisation explore de nouvelles approches, dont l'une consisterait à recouvrer intégralement les coûts des programmes, tout en augmentant de manière ciblée les recettes provenant des subventions spéciales des pays hôtes et des contributions statutaires des membres. Les pays membres se montrent très favorables à cette proposition ; les membres fondateurs conviennent ainsi d'envisager d'assouplir leurs modalités de financement, tandis que les membres insulaires réaffirment leur adhésion à l'Organisation par une hausse de leurs contributions statutaires.

DIRECTION DES PROGRAMMES

Rapport de synthèse de la Direction des programmes – La Direction des programmes a été créée en janvier 2013, conformément à la recommandation formulée lors de l'évaluation externe indépendante de l'Organisation. La Direction est placée sous l'autorité du Directeur général adjoint en charge des programmes, qui a pris ses fonctions en octobre 2013. Maintenant que cette nouvelle structure est en place, la CPS cherchera à mettre à profit sa capacité d'action plurisectorielle, afin de contribuer de manière plus efficace au développement durable. La Direction mettra l'accent sur l'efficacité des programmes et la mobilisation de ressources plus importantes, et s'attachera à cet effet à communiquer sur les besoins, à mobiliser les moyens humains requis, à faire reconnaître le travail de la CPS dans les enceintes appropriées et à forger des partenariats reposant sur la confiance et la recherche de résultats. Elle s'appuiera en interne sur les services d'une équipe de soutien opérationnel, qui réunira des compétences en conception de projets et en montage de demandes de subventions, et d'une équipe de soutien chargée de la coordination de l'action contre le changement climatique. Le CRGA recommande à la Conférence de la Communauté du Pacifique de saluer les efforts déployés à ce jour par le Secrétariat général en vue de renforcer les cadres de suivi-évaluation en application dans les différentes divisions de la CPS et d'encourager la poursuite de ce travail, tout en sachant qu'il est crucial d'améliorer la communication des résultats pour parvenir à l'objectif qui est d'accroître le niveau des fonds programme.

Le CRGA écoute les exposés des directeurs des sept divisions techniques relevant de la Direction des programmes (géosciences et technologies appliquées ; développement économique ; éducation, formation et développement humain ; pêche, aquaculture et écosystèmes marins ; ressources terrestres ; santé publique ; et statistique pour le développement). Ces interventions résument les réalisations et obstacles rencontrés en 2013 ainsi que les programmes de travail et les budgets des divisions pour 2014. Les recommandations détaillées relatives à chaque division figurent à l'annexe 1.

Division géosciences et technologies appliquées – Le Directeur de la Division géosciences et technologies appliquées a pris ses fonctions en janvier 2013. Parmi les temps forts du programme de travail de la Division cette année, citons le travail engagé dans le but de fondre les deux cadres régionaux traitant isolément du changement climatique et de la gestion des risques de catastrophe (GRC) au sein d'une seule et même stratégie en faveur d'un développement résilient face au changement climatique et aux catastrophes d'ici à 2015 ; la création de plusieurs centres d'intervention d'urgence (notamment aux États fédérés de Micronésie et aux Îles Salomon) ; la supervision de la construction d'une barge de dragage de sable et de gravier destinée à Kiribati ; la réalisation d'études sur les bassins versants au profit du Samoa ; et l'institution du premier modèle au monde de cadre juridique sur les ressources minérales des grands fonds marins. Le CRGA recommande à la Conférence d'encourager la Division à poursuivre le travail de réflexion qu'elle a engagé afin d'accorder une plus grande place, dans son programme géoscientifique, à l'étude des systèmes terrestres et des ressources.

Division développement économique – La Division développement économique de la CPS concentre son offre de services dans deux secteurs moteurs du développement économique : énergie et transports. Au titre de sa mission, le Département énergie émet des avis techniques, juridiques et stratégiques sur les problématiques énergétiques, met en œuvre le Projet North-REP, qui a permis de mettre en place des services fiables de production d'électricité renouvelable au profit des milliers d'habitants des régions les plus isolées des Îles Marshall et des États fédérés de Micronésie, et prodigue des conseils sur le secteur pétrolier aux États et Territoires insulaires océaniques, service qui a permis à certains membres d'économiser plusieurs millions de dollars en 2013. Le Département transports s'attache tout particulièrement à aider les pays de la région à rester en conformité avec les réglementations maritimes internationales et à développer leurs moyens afin de satisfaire aux prescriptions internationales relatives à la sécurité et à la sûreté des transports et d'améliorer les services dans ce secteur. Le CRGA recommande à la Conférence d'approuver le Plan stratégique de la Division développement économique, qui a été révisé suite au transfert de son département TIC à l'Université du Pacifique Sud (USP) en janvier 2013, comme recommandé à l'issue de l'évaluation externe indépendante de la CPS conduite en 2012.

Division éducation, formation et développement humain – La Division éducation, formation et développement humain comprend le Conseil océanique d'évaluation pédagogique (SPBEA), le Département développement humain, l'Équipe régionale d'éducation en matière de droits de la personne et le Centre de formation à l'éducation communautaire (CFEC). L'année 2013 marque le cinquantième anniversaire du CFEC, qui fermera ses portes en décembre prochain, son programme d'activités étant transféré à l'USP en janvier 2014. Parmi les grandes réalisations de la Division cette année, on peut citer l'évaluation du SPBEA préconisée dans le Rapport d'évaluation externe indépendante (2012), l'énorme succès qu'ont représenté la douzième Conférence régionale sur la condition féminine et la cinquième Conférence ministérielle sur la condition féminine tenues au mois d'octobre, et la mise au point de projets de loi sur la violence familiale à Kiribati, aux Îles Salomon et aux Tonga, grâce au concours offert par l'Équipe régionale d'éducation en matière de droits de la personne. Le CRGA recommande à la Conférence de noter les recommandations formulées à l'issue de l'évaluation du SPBEA, et de convenir d'établir un groupe de travail mixte, composé de représentants des membres et du Secrétariat général, et qui sera chargé de déterminer l'approche la mieux adaptée et les ressources requises pour mettre en œuvre ces recommandations. Le CRGA demande également à la Conférence de rendre sincèrement hommage au travail accompli par le CFEC ces cinquante dernières années sur le front de l'autonomisation des femmes océaniques et de noter avec gratitude que l'USP s'est engagée à garantir la qualité des programmes du CFEC et à maintenir, puis à améliorer leur accessibilité.

Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins – En concertation avec les directeurs des pêches, la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins a révisé le plan stratégique qui guidera son programme de travail de 2013 à 2016. La mise en œuvre du programme de travail pour 2013 a bien progressé. En dépit des appréciations favorables formulées au sujet du programme de travail général de la Division, et malgré l'engagement pris par certains partenaires du développement en vue d'assurer la continuité des financements à moyen terme, la Division aura du mal à entreprendre certaines activités cruciales prévues pour 2014-2015, faute de moyens. Compte tenu de l'importance du travail de la Division, le CRGA recommande à la Conférence de noter avec inquiétude les problèmes auxquels la Division pourrait se retrouver confrontée pour fournir des services essentiels en 2014 et 2015, et de prier instamment l'Union européenne (UE) et l'Ordonnateur régional d'envisager d'appuyer, en temps opportun, un projet régional de suivi pour le secteur de la pêche au titre du onzième Fonds européen de développement (FED).

Division ressources terrestres – Le nouveau Plan stratégique de la Division ressources terrestres pour la période 2013-2017 a été élaboré à partir du Cadre stratégique entériné par les ministres de l'Agriculture et de la Foresterie des pays océaniques à l'occasion de leur Conférence régionale en 2012 et approuvé par le CRGA réuni en sa quarante-deuxième session. Ce plan propose un nouvel organigramme pour la Division. La réorganisation de la Division va marquer l'abandon d'une logique thématique au profit d'un recentrage autour de plusieurs départements, à l'image des autres divisions de la CPS. Dans cette nouvelle configuration, la Division va adopter une démarche résolument axée sur les résultats et renforcer sa capacité à assister les États et Territoires insulaires océaniques en matière de politique générale, de législation et de planification. Le CRGA recommande à la Conférence d'approuver le nouveau Plan stratégique de la Division ressources terrestres.

Division santé publique – Le nouveau Directeur de la Division santé publique a pris ses fonctions en décembre 2012, et l'élaboration d'une nouvelle stratégie de santé publique a été la première grande tâche qui lui a été confiée. Cette stratégie vise essentiellement à restructurer les fonctions essentielles de santé publique au sein de la CPS, à aider les États et Territoires insulaires océaniques à se doter de capacités renforcées en la matière et à promouvoir la mise en place, à l'échelle de la CPS, et non plus dans le seul domaine de la santé, d'un système de gestion des subventions, conformément à la recommandation de l'évaluation externe indépendante. Le nouveau Plan stratégique de la Division santé publique 2013-2022 a été établi à l'issue de consultations élargies avec le personnel, les responsables de la santé des pays de la région, les organisations internationales et les partenaires du développement, et compte tenu des recommandations découlant de l'évaluation externe indépendante de la CPS. Le CRGA recommande à la Conférence d'approuver le Plan stratégique de la Division santé publique.

Division statistique pour le développement – En 2013, la Division statistique pour le développement a continué de mettre en œuvre un programme de travail ambitieux, comprenant notamment des recensements et des enquêtes auprès des ménages, et accompli des progrès tangibles dans la production de statistiques sectorielles (sur l'économie, l'éducation et l'état civil). En outre, la Division a amélioré la diffusion des données, ainsi que la mise à jour et la couverture statistique de sa base de données sur les indicateurs minima du développement national (IMDN), afin d'étendre cet outil aux Territoires français et américains du Pacifique. Une évaluation à mi-parcours de la première phase de la Stratégie décennale océanique sur la statistique a confirmé que celle-ci était en bonne voie d'exécution. Plusieurs modifications au programme 2013-2014 ont été recommandées, et entérinées par la quatrième Conférence régionale des directeurs des services statistique et planification en juillet 2013. Le CRGA recommande à la Conférence de prendre note de l'appréciation positive des activités menées par la Division statistique pour le développement.

Cellule d'engagement stratégique chargée de l'élaboration de politiques et de la planification – Le nouveau Directeur de la Cellule d'engagement stratégique chargée de l'élaboration de politiques et de la planification a pris ses fonctions en février 2013. La mission de la Cellule d'engagement stratégique se décline comme suit : élaboration de la stratégie de l'Organisation, direction et coordination des activités de suivi-évaluation, coordination de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies conjointes de pays en concertation avec les membres, et rôle de pivot pour les communications avec les partenaires du développement et les organisations membres du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP). La Cellule compte également dans son effectif des conseillers et chargés de programmes travaillant sur des enjeux plurisectoriels tels que le changement climatique et la jeunesse, et joue un rôle de premier plan dans

les réformes institutionnelles, puisqu'elle en conduit et facilite un grand nombre au sein de la CPS. Le CRGA recommande à la Conférence d'appuyer la création d'un groupe de travail sur les stratégies conjointes de pays, rassemblant des membres du CRGA et des divisions de la CPS, lequel sera chargé de proposer un nouveau mécanisme de planification conjointe, tout en notant que l'Australie, les États fédérés de Micronésie, les Fidji, Kiribati, la Nouvelle-Calédonie et les Îles Marshall ont fait part de leur souhait de participer à ces travaux, dont le démarrage est prévu début 2014.

Gestion axée sur les résultats en matière de développement : suivi, évaluation et partage des enseignements – Ces deux dernières années, des efforts ont été engagés sous la houlette de la Cellule d'engagement stratégique, et en collaboration avec les équipes dirigeantes et le personnel de toutes les divisions de la CPS, pour renforcer de façon progressive les procédures de suivi, évaluation et partage des enseignements. Ce travail a permis d'obtenir d'importantes avancées, notamment d'opérer un changement d'angle dans les plans stratégiques des divisions, les rapports par pays et les évaluations des projets en mettant davantage l'accent sur les résultats, de poursuivre la mise en place du nouveau système intégré d'information et de rapport en ligne, et d'instaurer des ateliers-débats faisant office de forums didactiques interdivisions. Parmi les priorités pour 2014, il faudra renforcer le suivi, l'évaluation et le partage des enseignements dans certaines divisions dotées de dispositifs inopérants, et améliorer encore le système de rapport, notamment ses fonctionnalités, afin que la CPS soit mieux armée pour communiquer ses résultats à ses pays membres et à ses bailleurs de fonds. La Cellule a publié deux rapports : un recueil rassemblant les profils-pays des 22 pays insulaires membres de la CPS et mettant en avant certains résultats phare obtenus dans des domaines hautement prioritaires dans chaque pays océanien ; ainsi qu'un rapport régional illustrant l'action de la CPS au regard de dix grandes priorités régionales et l'utilité des « services régionaux d'intérêt général ». Toutefois, le CRGA recommande à la Conférence de noter que le suivi, l'évaluation et le partage des enseignements n'ont pu être développés comme il se doit faute de moyens, et que davantage de fonds ordinaires ou fonds programme devront être engagés si l'on veut améliorer l'évaluation et les rapports axés sur les résultats dans l'ensemble de l'Organisation.

DIRECTION OPÉRATIONS ET GESTION

Vue d'ensemble de la Direction opérations et gestion – Le nouveau Directeur général adjoint (opérations et gestion) a pris ses fonctions en octobre 2013. Dans une optique d'amélioration et conformément aux recommandations de l'évaluation externe indépendante, une nouvelle Directrice des ressources humaines a été nommée. Toujours en écho aux recommandations de l'équipe d'évaluation, depuis le 1^{er} janvier 2013, les responsables des bureaux décentralisés aux États fédérés de Micronésie et aux Îles Salomon sont sous la supervision directe du Directeur général adjoint (opérations et gestion). La Direction s'attache désormais à établir, d'ici à la fin 2013, un nouveau plan stratégique quinquennal dont la mise en œuvre débutera en janvier 2014. Le CRGA recommande à la Conférence de prendre note de l'objectif stratégique de la Direction qui est d'incarner les meilleures pratiques, autant au sein de la CPS qu'au regard des normes internationales les plus strictes, et de mesurer la qualité de ses services et de ses résultats à l'aune des pratiques en vigueur dans d'autres organisations internationales.

Ressources humaines : questions liées au recrutement et à la fidélisation du personnel, et actions prioritaires à entreprendre – En 2013, deux avancées particulièrement positives sont venues donner un coup de fouet aux efforts déployés par la CPS pour se doter d'un service de gestion des ressources humaines plus stratégique : d'une part, l'introduction du système d'information en ligne sur les ressources humaines, et, d'autre part, la mise en place, en janvier 2013, d'une équipe spécialement chargée du recrutement, ce qui s'est traduit par une amélioration sensible du processus de recrutement des nouveaux agents. Cela dit, le manque de compétitivité de la CPS sur le marché du travail, et même face aux autres organisations du CORP, ne cesse de se confirmer, et l'Organisation peine à recruter du personnel expérimenté. Le processus actuel d'harmonisation des conditions de rémunération dans les organisations membres du CORP est bénéfique pour les organisations de petite taille, mais préjudiciable pour la CPS sous sa forme actuelle, et doit être renforcé. À cet égard, le CRGA recommande à la Conférence d'approuver la création, sous l'égide du CRGA, d'un groupe de travail chargé a) d'analyser de façon approfondie les difficultés que rencontre le Secrétariat général du fait de sa politique de ressources humaines et de rémunération, b) d'examiner la grille de rémunération révisée proposée par le Secrétariat général afin d'aider la CPS à venir à bout des sérieuses difficultés qu'elle rencontre pour attirer et fidéliser du personnel de haut vol, et c) de déterminer la classe

salariale la mieux adaptée au poste de Directeur général de la CPS, en tenant compte de l'étendue et de l'ampleur de ses fonctions au regard de celles des directeurs généraux des autres organisations membres du CORP depuis la réforme du cadre institutionnel régional et l'élargissement de la CPS. L'Australie, les États fédérés de Micronésie, la France, Guam, Kiribati, la Nouvelle-Calédonie, les Îles Marshall et les États-Unis d'Amérique ont fait part de leur souhait de participer à ces travaux.

Analyse annuelle des données des marchés de référence et barème des traitements pour l'exercice 2014

– L'analyse des données de 2013 relatives aux trois marchés de référence utilisés pour fixer le barème des traitements versés aux agents recrutés à l'international dans les organisations membres du CORP (soit la médiane des traitements des fonctions publiques australienne et néo-zélandaise et le quartile supérieur des traitements du marché fidjien, toutes organisations confondues) révèle que les traitements versés par la CPS à son personnel expatrié accusent toujours un retard de 17 à 23 % par rapport aux niveaux préconisés sur la base des trois marchés de référence, même s'il convient de noter que les rémunérations globales proposées comportent des avantages, notamment des indemnités de logement et des indemnités pour frais de scolarité. Ces rémunérations globales sont toutefois inférieures, elles aussi, à celles appliquées par d'autres organisations membres du CORP. Les rémunérations proposées par la CPS étant nettement en deçà des niveaux de référence, et inférieures à celles des autres organisations du CORP, la CPS est en proie à des difficultés grandissantes sur le front du recrutement et de la fidélisation de ses agents. Le CRGA recommande à la Conférence d'envisager et d'approuver des ajustements modestes (jusqu'à 2 %) des traitements appliqués dans les différents lieux d'affectation de la CPS, étant entendu que ces augmentations seront financées dans la limite des ressources budgétaires existantes.

État des contributions statutaires et des subventions spéciales des pays hôtes – En date du 10 octobre 2013, 16 des 26 membres de la CPS ont acquitté la totalité de leurs contributions statutaires au Secrétariat général, et hormis trois membres, tous ont versé des sommes pendant l'exercice en cours. Le montant total des contributions à recevoir s'élève à 2 331 406 UCOM, dont environ 1,7 million (73 %) sont dus par seulement quatre pays membres. La grande majorité des membres ont consenti d'importants efforts pour acquitter, en tout ou partie, leurs contributions en 2013. Le CRGA recommande à la Conférence de reconnaître que de nombreux membres ont consenti d'importants efforts pour acquitter leurs contributions statutaires.

États financiers pour l'exercice 2012, rapport des vérificateurs des comptes et lettre des vérificateurs des comptes à la direction

– Les états financiers de la CPS et de la Caisse de prévoyance pour l'exercice 2012 ont fait l'objet d'une approbation sans réserve de la part du cabinet PricewaterhouseCoopers de Nouvelle-Calédonie. C'est ainsi la dix-septième année consécutive que l'Organisation voit ses comptes certifiés sans réserve. Dans leur lettre à la direction, les vérificateurs des comptes ont indiqué que les procédures de contrôle interne en place dans l'ensemble des domaines vérifiés étaient efficaces, mais ils ont souligné la nécessité de poursuivre les efforts engagés pour renforcer les dispositifs de contrôle de gestion et accroître l'efficacité opérationnelle. Les recommandations émises par les vérificateurs des comptes dans leur lettre à la direction ont toutes été acceptées par le Secrétariat général et des mesures ont déjà été appliquées ou sont en cours de mise en œuvre.

Budget rectificatif 2013 – Le budget rectificatif est en équilibre : les recettes et dépenses se chiffrent à 108 497 800 UCOM (fonds ordinaires : 25 840 600 UCOM ; fonds projet : 82 657 200 UCOM). De manière générale, le budget rectificatif 2013 présente une hausse de 13 776 800 UCOM, soit 14,5 % d'augmentation par rapport au budget initial de 94 721 000 UCOM.

Budget pour l'exercice 2014 – Le Secrétariat général présente un budget en équilibre, les recettes attendues étant égales aux dépenses. Le budget total s'élève à 95 357 400 UCOM, décliné en une composante ordinaire (26 762 600 UCOM) et une composante projet (68 594 800 UCOM.) Le budget ordinaire représente 28 % du budget total, contre 72 % pour les fonds projet. Environ 43 % du budget ordinaire pour l'exercice 2014 est réservé aux divisions techniques. Selon sa politique habituelle, la CPS n'inscrit au budget que les financements garantis, et ne tient pas compte des projets en attente. Par ailleurs, le Secrétariat général s'est efforcé de relever le niveau des réserves afin de se rapprocher de l'objectif fixé par le CRGA à l'horizon 2015. À la fin de l'exercice 2014, le total des réserves devrait atteindre environ 4,45 millions d'UCOM ; il sera nécessaire de trouver 1,25 million d'UCOM supplémentaires pour atteindre les cibles fixées

pour la fin de l'exercice 2015. Le Secrétariat général propose également qu'une démarche préventive soit appliquée pour bâtir les fonds de réserve dans le cadre de la procédure budgétaire, l'objectif étant d'atteindre un niveau suffisant pour couvrir 60 à 90 jours de fonctionnement, comme le veut la pratique dans d'autres organisations similaires. Le CRGA recommande à la Conférence de saluer l'engagement pris par la CPS de communiquer des rapports intersessionnels et de présenter un budget prévisionnel tenant compte de l'évolution des priorités et des recommandations issues de l'évaluation externe indépendante, et ce, dès 2014.

Rapport du Comité d'audit et des risques – Le CRGA accueille avec satisfaction le rapport du Comité d'audit et des risques, qui s'est réuni à quatre occasions depuis sa création, dont trois fois en 2013. Le Comité est convenu du programme de travail du service d'audit interne pour la période 2013-2015. Ce programme de travail triennal prévoit un examen des procédures appliquées en matière d'achat, de préparation des voyages et de recrutement de consultants, entre autres, afin de s'assurer que celles-ci offrent une protection adéquate à l'Organisation. Ernst and Young, un cabinet d'audit professionnel, se chargera de réaliser ce travail. Le Comité a pris connaissance de l'opinion formulée par les vérificateurs externes au sujet des comptes annuels de la CPS pour 2012, et constaté avec satisfaction que ces derniers avaient été approuvés sans réserve pour la dix-septième année consécutive. Dans leur lettre à la direction, les vérificateurs ont salué la forte culture de conformité qui existe dans toute la CPS ; pour les membres du Comité, il est satisfaisant de voir que des réponses sont apportées aux questions soulevées.

QUESTIONS DE FOND D'ORDRE STRATÉGIQUE

Actualisation de la Convention de Canberra visant à donner une valeur juridique aux décisions prises précédemment par la Conférence et à y insérer des dispositions relatives à d'autres catégories de membres – Lors de sa quarante-deuxième session, le CRGA a établi un groupe de travail chargé d'examiner la question du statut de membre de l'Organisation ainsi que les moyens d'élargir les dispositions applicables en la matière. Au cours de son travail préliminaire, le Secrétariat général a constaté la nécessité de confirmer la valeur juridique des résolutions adoptées par la Conférence en 1997 et 1983, et qui visaient respectivement à remplacer l'appellation « Commission du Pacifique Sud » par « Communauté du Pacifique » et à ouvrir les portes de la CPS à de nouveaux membres et octroyer le statut de membre à part entière à tous les membres actuels de la CPS. Le groupe de travail a informé le CRGA que la Conférence pouvait, par voie de résolution officielle faisant état d'une pratique étatique suffisamment établie en droit international et en vertu des articles II, paragraphe 3, et XVIII, paragraphe 60, de la Convention de Canberra, traité fondateur de la CPS, confirmer le plein effet de ces décisions. À cette fin, le CRGA recommande à la Conférence d'examiner et d'approuver les projets de résolutions dont elle est saisie.

Politique régissant le statut de membre de la CPS – Le Secrétariat général et le groupe de travail du CRGA sur le statut de membre ont examiné les questions touchant au statut de membre de plein droit de la Communauté du Pacifique et conclu que les dispositions actuelles de la Convention de Canberra étaient suffisamment claires sur ce point. Le CRGA convient que l'article II, paragraphe 3, de ladite Convention autorise la Conférence à modifier, par voie de résolution, la compétence territoriale de la Communauté du Pacifique, de façon à traiter les demandes d'admission en qualité de membre de plein droit au cas par cas. Le CRGA s'aligne sur cette approche pour traiter la demande d'admission qui sera probablement présentée par le Timor-Leste. S'agissant de l'élargissement des catégories de membres, le CRGA reconnaît que la création de nouvelles catégories de membres, notamment celles de membre associé ou d'observateur, constituera une mesure appropriée pour renforcer la coopération et la concertation, et qu'elle contribuera à servir l'action menée par la CPS pour le compte de ses membres. Le CRGA recommande à la Conférence de prier le groupe de travail élargi et le Secrétariat général de poursuivre leur réflexion au cours de l'année à venir et de présenter leurs résultats et recommandations à la quarante-quatrième session du CRGA, en 2014.

Modalités de gouvernance de la CPS – L'équipe qui a réalisé l'évaluation externe indépendante a estimé que l'important rôle joué par le CRGA et la Conférence dans la gouvernance de l'Organisation pouvait être encore renforcé, surtout considérant que l'Organisation vient de traverser une phase continue d'expansion et de réforme. Ce même constat a été dressé par certains pays membres lors des consultations sur le Plan stratégique directeur de la CPS pour 2013-2015. Ce renforcement figure d'ailleurs parmi les objectifs visés dans le Plan. La nécessité de distinguer clairement les deux fonctions de gouvernance incombant au CRGA, à savoir la « gouvernance de l'Organisation » et la « gouvernance de son programme de travail technique »

est soulignée. Le CRGA recommande à la Conférence de mettre à l'étude et d'approuver la proposition d'évaluation des modalités de gouvernance de la CPS, étant entendu qu'elle sera financée dans la limite des ressources disponibles.

Révision des contributions statutaires et des subventions spéciales des pays hôtes – La révision triennale des contributions statutaires et des subventions spéciales des pays hôtes effectuée cette année porte sur les montants relatifs et absolus des contributions versées par les membres et tient compte de l'évolution des capacités économiques des membres océaniques depuis la dernière révision effectuée en 2006. Par ailleurs, avec l'aval du CRGA réuni en sa quarante-deuxième session, le Secrétariat général a commandé une étude indépendante en vue d'estimer les avantages économiques que procure la présence de la CPS dans les pays hôtes de l'Organisation. Le Secrétariat général s'engage à diffuser le rapport de l'étude à tous les membres. Compte tenu des avantages susmentionnés, il est proposé d'instaurer une subvention spéciale pour les États fédérés de Micronésie et les Îles Salomon. Concernant le barème 2014 des contributions statutaires des membres métropolitains et des membres insulaires, aucun changement majeur n'est proposé, si ce n'est une hausse des contributions de la Nouvelle-Calédonie et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée qui représentent, de loin, les plus grosses économies de la région. Les membres accueillent de façon très favorable les propositions d'augmentation. La Papouasie-Nouvelle-Guinée informe le CRGA qu'elle a accepté la hausse proposée et qu'elle répercutera le nouveau montant dans sa contribution pour 2014. La Nouvelle-Calédonie indique pour sa part qu'elle souscrit à la proposition et financera cette hausse sur l'enveloppe globale actuelle qu'elle octroie à la CPS. Les Îles Salomon déclarent au CRGA qu'elles approuvent le principe d'une subvention spéciale et s'efforceront de prendre les mesures nécessaires pour s'acquitter de cette nouvelle obligation dès 2014. Le CRGA se félicite de l'annonce faite par la France, confirmant qu'elle relèvera sa contribution à hauteur de 2,5 millions d'UCOM en 2014. Le CRGA se félicite de la confirmation de l'Australie selon laquelle, outre les projets en cours, la CPS pourra compter sur un financement indicatif ordinaire annuel de 16 millions de dollars australiens.

Pour un développement plus résilient : maîtrise intégrée des risques liés au changement climatique, aux catastrophes et à la sécurité humaine – Les États et Territoires insulaires océaniques sont vulnérables face aux aléas naturels d'origine climatique et géologique (séismes et tsunamis, par exemple), mais aussi face à la menace représentée par les espèces envahissantes et les maladies. La CPS travaille aux côtés de nombreux partenaires afin d'aider les États et Territoires de la région à mieux affronter ces aléas, qui présentent des risques importants pour la sécurité des personnes, notamment parce qu'ils sont susceptibles d'affecter la sécurité hydrique et alimentaire, le milieu naturel, la santé, l'infrastructure économique et les institutions sociales et culturelles. Le travail qui a été engagé dans le but de fondre les deux cadres régionaux traitant isolément du changement climatique et de la GRC au sein d'une seule et même stratégie en faveur d'un développement résilient face au changement climatique et aux catastrophes d'ici à 2015 permettra de réduire le risque de redondance des activités et la lourde charge de travail imposée aux techniciens nationaux, de garantir la cohérence des politiques, et d'améliorer le rapport coût-efficacité. De nombreux États et Territoires océaniques se sont déjà engagés sur cette voie en élaborant des plans d'action nationaux concertés pour la GRC et l'action climatique en travaillant de façon décloisonnée. Le CRGA recommande à la Conférence de soutenir les efforts déployés par le Secrétariat général pour conjuguer action climatique et gestion des risques de catastrophe, dans le cadre de la « feuille de route » pour l'élaboration d'une stratégie en faveur d'un développement résilient aux catastrophes et aux risques climatiques dans le Pacifique d'ici à 2015.

Renforcement de la participation du Secrétariat général à l'action internationale et régionale pour le développement – Les États et Territoires insulaires océaniques ont aujourd'hui l'importante occasion de participer et de contribuer au programme de développement pour l'après-2015, et de peser sur le processus associé. En effet, le Samoa accueillera en septembre 2014 la troisième Conférence internationale sur le développement durable des petits États insulaires en développement (PEID), et la France a proposé d'accueillir en 2015, à Paris, la vingt et unième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. À l'échelon mondial, le processus d'élaboration des objectifs de développement durable (ODD), destinés à succéder aux Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), est en cours, et l'Océanie y participe pleinement. Le CRGA souligne l'importance d'une démarche coordonnée, sans exclusive et axée sur des priorités clairement définies pour la région, notamment au travers de la recherche et de la mise en place de partenariats concrets, propres à déboucher sur des résultats durables

et significatifs, afin de garantir la prise en compte des priorités majeures pour l'Océanie, que constituent par exemple les ressources océaniques. La CPS est déterminée à aider tous les pays insulaires océaniques membres de l'Organisation à se positionner stratégiquement dans le processus de définition du programme de développement pour l'après-2015, en mettant à leur service sa capacité analytique, son assistance technique et l'élaboration de normes adaptées à l'Océanie et susceptibles de servir d'indicateurs pour certains des ODD.

Conclusions de l'évaluation du Plan pour le Pacifique et conséquences éventuelles pour la CPS – Le récent rapport d'évaluation du Plan pour le Pacifique propose un nouveau Cadre en faveur de l'intégration du Pacifique. Les conclusions du rapport n'ont pas encore été examinées, ni adoptées par les dirigeants de la région. Le CRGA note que la souveraineté des organes directeurs des organisations régionales, dont la CPS, est explicitement reconnue par le rapport, et que certains aspects du cadre proposé pourraient avoir une incidence sur le travail de la CPS.

Recrutement du Directeur général – *La recommandation formulée à l'issue de cette séance à huis clos du CRGA sera présentée au Président de la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique dans un courrier séparé adressé par la Présidente de la quarante-troisième session du CRGA.*

Quarante-quatrième session du CRGA – Président et vice-présidence – Le CRGA convient de recommander à la huitième Conférence de la Communauté du Pacifique de noter que la quarante-quatrième session du CRGA, qui aura lieu en 2014, se tiendra à Nouméa (Nouvelle-Calédonie) ; les États et Territoires membres seront informés en temps utile des dates exactes de la session. En outre, le CRGA recommande à la Conférence de noter que la présidence de la quarante-quatrième session du CRGA sera assurée par les Îles Marshall et la vice-présidence par Nauru.

Le CRGA, réuni en sa quarante-troisième session, s'est également mis d'accord sur un certain nombre d'autres recommandations, dont le texte intégral, comme indiqué plus haut, est reproduit dans la pièce jointe 1. Comme le veut l'usage, les décisions prises par le CRGA lors de sa quarantième-deuxième session, tenue à Nouméa en 2012, sont également jointes au présent document (pièce jointe 2), et la Conférence est invitée à en prendre note, sachant que les années où la Conférence n'a pas lieu, le CRGA est habilité par cette dernière à prendre des décisions.

Je sou mets les décisions et recommandations susmentionnées à la Conférence. À ce stade, je tiens à remercier le Secrétariat général et les membres présents à cette quarante-troisième session du CRGA, qui m'ont témoigné un soutien sans faille, ont grandement contribué au succès de nos travaux, et continuent de soutenir, avec détermination et dévouement, l'action de la Communauté du Pacifique.

En conclusion, je vous transmets mes vœux de succès pour cette Conférence qui sera, je l'espère, enrichissante.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

(signé) Mme Tessie Lambourne
Secrétaire permanente aux Affaires étrangères et à
l'Immigration de Kiribati
Présidente de la quarante-troisième session du Comité
des représentants des gouvernements et
administrations
Suva, Fidji

DÉCLARATIONS DES OBSERVATEURS

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (FAO)

Partenaires de longue date, la FAO et la CPS travaillent ensemble dans les secteurs de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, une association qui couvre un grand nombre de domaines techniques. La FAO considère la CPS comme un partenaire de premier plan capable d'adapter les différents biens publics mondiaux au contexte du Pacifique. Nous nous réjouissons de renforcer davantage cette relation de travail et aimerions nous joindre aux remerciements déjà adressés à Jimmie Rodgers pour son dévouement envers la CPS ainsi que son implication personnelle et son soutien au travail de la FAO et de la CPS.

Au nom du Directeur général de la FAO, j'ai le plaisir de féliciter M. Tukuitonga pour son élection au poste de Directeur général de la CPS. La FAO est impatiente de vous rencontrer pour connaître votre opinion sur la façon dont elle pourrait, avec la CPS, apporter davantage à nos pays membres.

Mesdames et messieurs, permettez-moi de vous livrer quelques éléments de réflexion sur certains sujets qui intéressent au premier chef la FAO dans la région Pacifique.

En Océanie, la notion de croissance économique profitant à tous est indissociable de l'agriculture, et donc des ressources naturelles. Ainsi, si la nourriture fait partie des besoins les plus primaires de l'Homme, l'alimentation et l'agriculture constituent également la pierre angulaire des économies du Pacifique. Lorsque nous parlons d'alimentation et d'agriculture, nous incluons la pêche et les activités forestières qui sont essentielles à la sécurité alimentaire et à la croissance économique.

Depuis une bonne dizaine d'années, nous sommes témoins de deux grandes transformations dans l'alimentation et l'agriculture : la reconnaissance de l'alimentation comme facteur de santé, et la prise de conscience que nos systèmes d'alimentation ont une empreinte écologique importante.

S'agissant du premier de ces changements, force est de constater que les maladies non transmissibles sont un problème majeur en Océanie et que les déséquilibres alimentaires figurent parmi les facteurs de risque communs. La transition vers une alimentation plus énergétique, plus pauvre en éléments nutritifs et dépendante de denrées importées représente une menace de taille, née du rattachement des pays du Pacifique aux filières agroalimentaires modernes internationales.

Le second changement met au jour le besoin urgent de continuer à renforcer les capacités nationales de sorte à développer de manière durable nos ressources dans les domaines de l'agriculture, de la pêche et de la foresterie en encourageant davantage les investissements dans la production et en améliorant l'efficacité de cette dernière. Nous recensons trois dimensions essentielles de la politique alimentaire sur lesquelles la FAO et la CPS pourraient travailler de concert pour mieux servir nos pays et territoires membres.

Premièrement, le développement d'approches plurisectorielles de la politique alimentaire : de nos jours, la politique alimentaire recouvre de multiples secteurs de l'économie. La sécurité alimentaire ne peut donc plus être gérée de manière adaptée par un seul et unique organe de l'État.

Deuxièmement, le développement d'approches régionales de la politique alimentaire : la gouvernance du secteur de l'alimentation s'effectue à l'échelon international par l'intermédiaire du Codex alimentarius ou d'outils du même type, à l'échelon national par le biais de réglementations publiques, et à l'échelon infranational via des conventions commerciales au sein des filières agroalimentaires, notamment l'adoption de normes alimentaires privées. Or, les perspectives de renforcement de la collaboration régionale sont bien réelles à ces trois niveaux de gouvernance.

Troisièmement, le développement d'approches privées de la politique alimentaire : la gouvernance des filières agroalimentaires par le secteur privé est désormais une réalité et le rôle fondamental des entreprises privées dans l'amélioration de la sécurité alimentaire au niveau régional ne peut être ignoré. Ces entreprises doivent prendre part aux débats sur la politique alimentaire.

La FAO est ravie à l'idée de pouvoir être utile à nos pays membres sur ces problématiques et bien d'autres encore. Nous demeurons convaincus que ce travail doit être mené en partenariat avec la CPS.

DEUTSCHE GESELLSCHAFT FÜR INTERNATIONALE ZUSAMMENARBEIT (GIZ) – WULF KILLMANN

Au nom du gouvernement allemand, de la GIZ et de toute l'équipe CPS/GIZ, j'aimerais me joindre aux autres intervenants pour saluer et remercier le Directeur général sortant de la CPS, M. Jimmie Rodgers.

Étant à la fois membre de l'équipe rapprochée du Directeur général et représentant de l'un des partenaires du développement, j'ai eu le privilège d'être témoin du remarquable talent de directeur de M. Rodgers, de son dur labeur, de sa perspicacité et de sa clairvoyance.

Merci, Jimmie !

Madame la Présidente, le changement climatique va constituer un défi sérieux pour les Océaniens et leurs économies. En effet, dans son 5^e Rapport d'évaluation récemment publié, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) indique que l'élévation du niveau de la mer sera plus rapide que ce qui avait été anticipé.

Les États insulaires océaniques vont donc devoir se préparer à affronter les effets du changement climatique.

Au travers de son programme régional sur l'adaptation au changement climatique, l'équipe CPS-GIZ aide ainsi 12 États insulaires océaniques à relever ce nouveau défi sur la voie de leur développement.

Grâce aux orientations et à la sagacité de M. Rodgers, les différents programmes d'adaptation au changement climatique placés sous l'égide de la CPS et financés par l'Australie, les États-Unis et l'Allemagne ainsi que l'UE travaillent en étroite coopération, de manière complémentaire, et même, dans certains pays, dans le cadre d'approches programme, comme nous l'avons appris cet après-midi.

M. Rodgers a également joué un rôle moteur dans le rapprochement des différentes organisations membres du CORP appelées à gérer ensemble le changement climatique. Le Groupe d'appui de haut niveau sur le changement climatique des organisations du CORP constitue à cet égard une avancée notable vers une approche harmonisée à l'échelle du CORP.

Les orientations livrées par M. Rodgers en matière de changement climatique ont été mises en œuvre par M. Brian Dawson, qui coordonnait jusqu'ici le volet climatique au sein de la CPS, et dont je voudrais saluer l'excellent travail ainsi que l'esprit de collégialité.

Madame la Présidente, vos Excellences, mesdames et messieurs, la GIZ continuera, en étroite partenariat avec la CPS, d'autres organisations du CORP et partenaires du développement, à soutenir les efforts engagés par vos pays pour faire face au changement climatique.

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (PNUD)

Vos Excellences, éminents délégués, mesdames et messieurs, je vous remercie de l'occasion qui m'est donnée d'assister, en ma qualité d'observateur, à la quarante-troisième session du Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA) et d'intervenir brièvement cet après-midi.

Le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique est un partenaire clé des Nations Unies dans la région du Pacifique. Les deux organisations œuvrent dans un large éventail de secteurs à l'amélioration du quotidien de tous les Océaniens, et je me réjouis de poursuivre cette étroite collaboration à l'avenir.

Notre collaboration s'étend à des domaines aussi variés que les Objectifs du Millénaire pour le développement, le VIH/sida et la santé, l'égalité des sexes, l'aménagement durable du territoire, la gestion des risques de catastrophe ou encore les droits de la personne.

Le partenariat qu'entretient l'ONU avec la CPS s'est avéré particulièrement efficace il y a trois ans, à l'occasion de l'organisation de la Conférence ONU-Pacifique sur la crise économique et financière mondiale et ses conséquences sociales sur l'Océanie, qui a permis de braquer les projecteurs sur les défis à nuls autres pareils auxquels sont confrontés les petits États insulaires en développement du Pacifique.

En septembre prochain, à l'occasion de la troisième Conférence des Nations Unies sur les petits États insulaires en développement qui se déroulera au Samoa, le monde entier aura à nouveau les yeux tournés vers ces pays. Cette conférence permettra d'attirer l'attention de la communauté internationale sur un groupe de pays qui, de par leurs vulnérabilités uniques et particulières, demeurent un cas à part en matière de développement durable.

Je voudrais profiter de cette occasion pour encourager la CPS à poursuivre son travail en étroite coopération avec les institutions spécialisées des Nations Unies en vue de mettre en lumière les défis à relever en matière de développement ainsi que les priorités de la région par le truchement de la Conférence sur les PEID.

Celle-ci tombe en outre à point nommé, alors que nous poursuivons nos travaux sur le programme de développement pour l'après-2015. Il nous faut travailler main dans la main pour garantir que les priorités de développement des pays insulaires du Pacifique ainsi que les défis caractéristiques auxquels ils font face figurent en bonne position dans le programme pour l'après-2015.

Je me réjouis de poursuivre cette collaboration avec la CPS et vous remercie pour votre attention.

SECRÉTARIAT DE LA STRATÉGIE INTERNATIONALE DE PRÉVENTION DES CATASTROPHES DES NATIONS UNIES (ONU/SIPC)

Le Secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies tient à féliciter le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique ainsi que ses pays membres pour les débats productifs et de très grande qualité qui se sont déroulés au cours de la semaine écoulée. Nous adressons en outre nos sincères remerciements au Gouvernement des Fidji pour avoir autorisé la tenue de cette session dans les magnifiques locaux du Complexe Vale Ni Bose.

Nous saluons tout particulièrement la thématique de la session de cette année, qui porte sur l'appui au développement durable.

Nous nous faisons l'écho des précédents messages adressés pendant la session, appelant à intégrer la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique dans notre réflexion sur le développement, de manière à créer une croissance durable. Si le changement climatique fait peser une menace importante sur le développement futur des États et Territoires insulaires océaniques, il est tout aussi important d'adopter une approche pour le développement qui tienne compte de tous les risques. En effet, tant les processus à évolution lente, tels que l'élévation du niveau de la mer, qu'à évolution rapide, comme les cyclones, représentent une menace de taille pour nos communautés.

Le super-cyclone Haiyan, qui a récemment dévasté Palau, le Viet Nam et les Philippines, nous rappelle douloureusement à quel point nous sommes tous vulnérables face aux éléments, lorsque tous les efforts accomplis pour développer nos communautés sont réduits à néant en un instant. Alors que l'économie des Philippines progressait au rythme très rapide d'environ 6 % par an, les premières estimations chiffrent le

bilan économique du cyclone à plus de 14 milliards de dollars des États-Unis jusqu'à présent, soit plus de 3 % du PIB du pays et la moitié de sa croissance.

Si la Communauté du Pacifique apporte une contribution de grande valeur aux discussions sur les objectifs de développement pour l'après-2015, elle mérite en outre d'être félicitée pour son rôle moteur dans l'élaboration d'une approche concertée de la réduction des risques de catastrophe et du changement climatique. Ses compétences de chef de file sont visibles non seulement à l'échelle des pays, mais aussi dans la nouvelle stratégie en faveur d'un développement résilient aux risques climatiques et aux catastrophes formulée dans la région. Ces travaux alimenteront également le cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015, actuellement en cours d'élaboration. Nous avons pour ambition de faire de 2015 une année repère.

Nous tenons à saluer et à encourager l'excellent travail effectué dans la région en vue de garantir que les générations futures du Pacifique bénéficieront des investissements de développement réalisés aujourd'hui. L'histoire nous enseigne qu'opter pour une planification du développement tenant compte de tous les risques est un élément clé pour parvenir à un développement durable.

UNIVERSITÉ DU PACIFIQUE SUD (USP)

Au nom de l'Université du Pacifique Sud, je tiens à saluer tout particulièrement les progrès réalisés par la CPS dans ses divers domaines d'intervention.

Les avancées et la maturité d'une institution possédant de telles compétences dénotent sa grande pertinence, mais aussi le soutien que les pays océaniques continuent d'apporter à la construction d'une croissance durable dans la région.

En effet, la croissance des organisations régionales est en réalité synonyme de croissance pour toute la région en question.

Au fil des ans, l'USP a coopéré avec la CPS dans le cadre de nombreuses initiatives, lesquelles ont amené un grand nombre de progrès.

L'Université a signé un protocole d'accord général avec la CPS, en vigueur depuis octobre 2011, dans le cadre duquel nous avons entrepris certaines activités conjointes dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC), de l'éducation, du changement climatique, du leadership et des droits de la personne pour ne citer qu'eux.

TIC

Reconnaissant le rôle crucial des TIC dans les efforts déployés par les pays pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, l'USP a pris la tête du groupe de travail sur les TIC du CORP, lequel supervise le Cadre d'action relatif à l'utilisation des TIC en faveur du développement dans le Pacifique. L'USP et la CPS poursuivent depuis lors leur collaboration en épaulant les pays membres dans leurs recherches et leurs négociations en vue de bâtir de meilleures infrastructures TIC pour la région Pacifique. L'USP et la CPS conduiront en outre la révision du Cadre d'action relatif à l'utilisation des TIC en faveur du développement dans le Pacifique, prolongement de la Stratégie régionale en matière de technologie numérique.

Éducation

Dans ce domaine, les deux organisations ont travaillé à l'élaboration d'un cadre régional pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels ainsi qu'au transfert du programme du Centre de formation à l'éducation communautaire (CFEC) vers l'USP. Les activités réalisées dans ces deux secteurs ont permis de répondre à certains besoins de la région. Par ailleurs, des travaux ont également été engagés sur le genre, la jeunesse et d'autres aspects de l'éducation.

Le transfert officiel des cours du CFEC vers l'USP a été effectué lundi dernier, sous la forme d'une lettre d'accord entre les deux parties.

Changement climatique - Coopération entre le PACE-SD, l'USP et la CPS

Le Centre océanien pour l'environnement et le développement durable (PACE-SD) de l'Université du Pacifique Sud et le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique mènent des « projets parallèles » dans le cadre de l'Alliance mondiale contre le changement climatique (AMCC) de l'Union européenne. Ces projets progressent en étroite collaboration, la mise en œuvre sur le terrain d'initiatives d'adaptation au changement climatique étant une fonction commune aux deux projets.

Le projet mené par la CPS au profit des petits États insulaires océaniques recouvre 9 petits États insulaires en développement et soutient l'AMCC sur trois plans : le renforcement des capacités, la participation des communautés et la recherche appliquée.

Le PACE-SD travaille régulièrement avec la Division SOPAC de la CPS sur la gestion des risques de catastrophe. Le personnel de la SOPAC donne des conférences pendant l'atelier organisé à mi-semester pour les étudiants qui suivent les cours de l'USP sur la gestion des risques de catastrophe (EV424).

Le PACE-SD et la CPS collaborent en outre à la supervision des étudiants chercheurs, mais aussi dans les domaines de l'énergie, du genre et bien d'autres encore.

Par ailleurs, nous avons pris note de la requête adressée par l'un de nos pays membres, Kiribati, concernant le programme d'exploitation minière des grands fonds marins, et allons examiner comment nous pourrions répondre au mieux aux intérêts suscités par ce secteur.

Au nom de l'Université, je profite de cette occasion pour remercier M. Rodgers de l'excellent travail qu'il a accompli au service de nos pays, et notamment pour garantir que nos deux institutions travaillent main dans la main à l'obtention de résultats présentant de la valeur pour la région.

Nous avons apprécié notre collaboration avec M. Rodgers, dont le talent de dirigeant, la passion et l'engagement envers le Pacifique nous ont servi de guide. Nous lui souhaitons bonne continuation.